



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Lundi 29 juin 2020**

Hôtel 2 Février situé à la Place de  
l'indépendance, Lomé TOGO.



**Oragroup**

# SOMMAIRE

|   |     |
|---|-----|
| Message du Président du Conseil d'Administration d'ORAGROUP   | 3   |
| Avis de convocation   | 4   |
| RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE<br>D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019 (ARTICLE 138 DE L'AUDSCGIE)   | 7   |
| RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES   | 11  |
| 1 • Comptes sociaux SYSCOHADA   | 12  |
| 2 • Comptes sociaux IFRS  | 49  |
| 3 • Comptes consolidés IFRS   | 102 |
| 4 • Rapport des commissaires aux comptes sur le registre des titres nominatifs émis par Oragroup  | 191 |
| 5 • Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de<br>l'AUDSCGIE  | 196 |
| 6 • Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées   | 198 |
| 7 • Certification du montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées  | 213 |
| RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A LA GOUVERNANCE ET AUX<br>PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES EXERCICE 2019 (ARTICLES 831-2 et<br>831-3 de l'AUDSCGIE) | 217 |
| RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE SES COMITÉS ET DE SES MEMBRES   | 235 |
| PROJET DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION   | 239 |
| RÉSUMÉ DU CURRICULUM VITAE DE L'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT PROPOSÉ À LA RATIFICATION  | 243 |
| Formulaire de procuration   | 245 |



## Message du Président du Conseil d'Administration d'ORAGROUP

Mesdames et Messieurs,

Chers Actionnaires,

Je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée Générale Ordinaire 2020.

À l'heure où j'écris ce message, le monde est confronté à une pandémie d'une ampleur inédite, entraînant une crise à la fois sanitaire et économique. Les mesures administratives prescrites par les gouvernements limitent et interdisent les rassemblements collectifs et nous contraignent à tenir cette Assemblée Générale à huis clos, et hors la présence physique des sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Toutefois, ORAGROUP a été particulièrement attentif au respect des droits des actionnaires et a veillé à la qualité du dialogue actionnarial notamment via le vote par correspondance, ou par procuration.

Cette année, notre assemblée sera amenée à statuer sur onze résolutions.

En matière de gouvernance, celles-ci comprennent notamment l'approbation du rapport d'évaluation du Conseil, ses comités et chacun de ses membres, la nomination d'un nouvel administrateur, le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ainsi que la fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil au titre de l'exercice 2019.

L'Assemblée sera également amenée à approuver les états financiers de synthèse de la Société au titre de l'exercice clos au 31/12/19 ainsi que les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes visés aux articles 432 et 438 à 440 de l'AUDSCGIE sur les rémunérations exceptionnelles et les conventions réglementées.

La résolution relative à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/19, nous donnera l'occasion d'échanger sur l'année 2019 qui marque un tournant pour le Groupe Orabank, une année après son introduction sur le marché boursier régional (BRVM).

Les résultats 2019 d'ORAGROUP sont très satisfaisants pour l'ensemble de ses métiers.

Ils sont notamment marqués par une dynamique de croissance qui résulte de la performance des pôles métiers et l'organisation mise en place et constituent une base solide pour poursuivre nos objectifs dans un contexte désormais marqué par la crise sanitaire.

Vous trouverez dans ce document une présentation détaillée sur tous ces éléments. De même, l'ensemble des informations relatives à cette assemblée est disponible sur le site <https://www.orabank.net/fr>

Compte tenu du contexte exceptionnel rappelé ci-dessus, je vous invite, à exercer vos droits d'actionnaire, en vous faisant représenter par le Président de l'Assemblée, ou le Directeur général d'ORAGROUP, ou en votant par correspondance.

Le Conseil d'Administration que j'ai l'honneur de présider remercie par ailleurs les membres du Conseil pour leur orientation et soutien, et tous les employés pour les efforts dont ils font preuve tous ensemble afin de mener à bien ces grandes avancées qui permettent de développer de manière durable notre Groupe bancaire plein d'avenir.

Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien à notre Groupe à travers votre vote.

Bien fidèlement

**Vincent Le GUENNOU**  
Président du Conseil d'Administration  
Abidjan, le 29 juin 2020

# ORAGROUP

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de F CFA 69 415 031 000  
Siège social : 392, Rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO, RCCM : TOGO-LOME 2000 B 1130

## AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les Actionnaires d'ORAGROUP, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 69 415 031 000 F CFA et dont le siège social est situé 392, Rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à l'Hôtel 2 Février situé à la Place de l'Indépendance, Lomé TOGO Bp.131, Lomé, le

**Lundi 29 juin 2020 à 10h GMT, heure de Lomé**

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des états financiers de synthèse de la Société au titre de l'exercice clos au 31/12/19
2. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 440 de l'AUDSCGIE
3. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'AUDSCGIE
4. Approbation du rapport d'évaluation du Conseil, ses comités et chacun de ses membres
5. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes
6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/19
7. Nomination de nouveaux administrateurs
8. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
9. Fixation des indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2020
10. Rectification d'erreur matérielle dans le PV d'assemblée du 13/04/18
11. Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales

Le dossier de l'Assemblée Générale pourra être téléchargé sur le site Internet de ORAGROUP ([www.orabank.net](http://www.orabank.net)), pour compter de la date du présent avis, ou retiré physiquement au siège social de ORAGROUP sis à 392, Rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO, ou auprès de l'intermédiaire financier où sont inscrits les titres de l'actionnaire.

Compte tenu de la situation sanitaire mondiale inédite découlant de la pandémie de Covid-19, de l'état d'urgence en cours au Togo interdisant tout regroupement public ou privé de quelque nature que ce soit, la participation aux Assemblées Générales de cette année se fera principalement par correspondance ou procuration conformément aux statuts de la société et à la loi applicable.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut donc se faire représenter par un mandataire de son choix, ou voter par correspondance. Pour avoir le droit de se faire représenter ou de voter par correspondance à cette assemblée générale, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans les registres de titres nominatifs tenus par la société ou en compte auprès de l'intermédiaire financier habilité, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure locale.

Ils pourront se procurer au siège social d'ORAGROUP sis à Lomé 392, Rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO, le formulaire de pouvoir et de vote par correspondance et ses annexes ou le solliciter directement auprès de leur intermédiaire financier, ou le télécharger sur le site Internet de Oragroup ([www.orabank.net](http://www.orabank.net)), à partir de la date du présent avis.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale par envoi direct à l'adresse de son siège ou par courrier électronique à l'adresse AGO0GP2020@orabank.net. L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de s'y faire représenter. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée générale doivent être envoyées au siège social par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article 520 de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à dix (10) jours au moins avant l'assemblée générale.

Le texte des projets de résolutions suivant sera présenté à l'Assemblée :

### PREMIERE RESOLUTION

Approbation des états financiers de synthèse de la Société au titre de l'exercice clos au 31/12/19

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des :

- Rapport du président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-2 de l'AUDSCGIE
- Rapport de gestion du Conseil sur l'activité de la Société pour l'exercice clos au 31/12/19
- Rapport d'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels individuels établis selon le SYSCOHADA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport d'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels individuels établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport d'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Approuve ces rapports dans toutes leurs parties.

L'Assemblée Générale approuve spécifiquement :

- a) Les états financiers annuels individuels de synthèse établis selon le SYSCOHADA de l'exercice social clos le 31/12/2019, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de FCFA, cinq milliards quatre cent soixante-quatre millions sept cent quarante et un mille deux cent treize (5 464 741 213), un total bilan de FCFA, deux cent sept milliards trois cent vingt-neuf millions deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-deux (207 329 278 522) et des fonds propres de FCFA, quatre-vingt-dix-neuf milliards sept cent trente-trois millions deux cent cinquante-et-un mille sept cent dix-neuf (99 732 251 719).
- b) Les états financiers annuels individuels de synthèse établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) de l'exercice social clos le 31/12/2019, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de F CFA, un milliard neuf cents millions vingt-quatre mille deux cent six (1 900 024 206), un total bilan de FCFA, deux cent trente-huit milliards deux cent quatre-vingt-trois millions cinq cent cinquante-sept mille deux cent dix-neuf (238 282 557 219) et des fonds propres de FCFA, cent trente-et-un milliards vingt-neuf millions cinq cent vingt-quatre mille six cent dix-neuf (131 029 524 619).
- c) Les états financiers annuels consolidés de synthèse établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) de l'exercice social clos le 31/12/2019, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de FCFA, dix-huit milliards trois cent vingt-sept millions trois cent vingt mille six cent quatre-vingt-douze (18 327 320 692), un total bilan de FCFA, deux mille six cent trente-quatre milliards trois cent trente-huit millions deux cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-onze (2 634 338 272 491) et des fonds propres de FCFA, cent quarante milliards six cent quarante-sept millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (140 647 978 297).

### DEUXIEME RESOLUTION

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 440 de l'AUDSCGIE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées en application de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, déclare approuver expressément ledit rapport, en chacun de ses termes, et chacune des conventions qui y sont mentionnés.

### TROISIEME RESOLUTION :

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'AUDSCGIE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve le contenu dudit rapport.

### QUATRIEME RESOLUTION :

Approbation du rapport d'évaluation du Conseil, ses comités et chacun de ses membres

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, en application des dispositions de l'article 17 de la Circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, le rapport d'évaluation du Conseil d'Administration dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres, déclare approuver expressément ledit rapport, en chacun de ses termes qui y sont mentionnés.



## CINQUIÈME RÉSOLUTION :

### Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé. Elle donne pour le même exercice décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

## SIXIÈME RÉSOLUTION

### Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/19

#### 1 - Suivant le référentiel SYCOHADA

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019, s'élevant à **F CFA cinq milliards quatre cent soixante-quatre millions sept cent quarante et un mille deux cent treize (5 464 741 213)**, comme suit :

- Dotation de la réserve obligatoire (10 % du résultat) : 546 474 121 francs CFA
- Distribution de dividendes : 4 442 561 994 francs CFA
- Affectation au compte « Report à nouveau » : 475 705 108 francs CFA

Le dividende unitaire brut ressort à 64 F CFA.

La mise en paiement interviendra dans un délai de 45 jours à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

#### 2 - Suivant le référentiel IFRS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019, s'élevant à F CFA, un milliard neuf cents millions vingt-quatre mille deux cent six (1 900 024 206) en report à nouveau.

Cette décision d'affectation modifie la situation des capitaux propres de ORAGROUP comme suit :

| POSTE DU BILAN          | AVANT RÉPARTITION     | APRÈS RÉPARTITION     |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Capital                 | 69 415 031 000        | 69 415 031 000        |
| Réserves obligatoires   | 1 739 568 637         | 2 286 042 758         |
| Réserves facultatives   | 0                     | 0                     |
| Report à nouveau        | 4 351 407 831         | 4 827 112 939         |
| Prime d'émission        | 18 762 503 038        | 18 762 503 038        |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b> | <b>94 268 510 506</b> | <b>95 290 689 735</b> |
| Résultat de l'exercice  | 5 464 741 213         | 0                     |
| Dividendes à distribuer |                       | 4 442 561 994         |
| <b>TOTAUX</b>           | <b>99 733 251 719</b> | <b>99 733 251 719</b> |

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

### Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, pour une durée d'un (01) an, venant à expiration en l'an 2021, précisément le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020 :

- Monsieur Jean-Louis MATTEI
- Madame Kadidiatou FADIKA-COULIBALY

Monsieur Jean-Louis MATTEI et Madame Kadidiatou FADIKA-COULIBALY ont déclaré par avance accepter le mandat d'administrateur qui vient de leur être confié en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction, prévue par les textes ou par les statuts, susceptible de leur interdire d'exercer ce mandat.

## HUITIÈME RÉSOLUTION

### Situation des mandats des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale constate que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant suivants arrivent à expiration à la fin de la présente Assemblée Générale qui approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

#### Commissaire aux comptes titulaire

KPMG TOGO dont le siège est situé à Immeuble BTC1 1er étage, 9 avenue Sylvanus Olympio BP : 6019 Lomé-TOGO,  
Représentée par Monsieur FANOU Franck

#### Commissaire aux comptes suppléant

Cabinet Fiduciaire Internationale Ouest Afrique dont le siège est situé à 4, Rue Léopold d'Almeida, Bènglatto - BP 3630 Lomé 01 – Lomé-Togo,  
Représenté par Madame Fafavi Martine NUBUKPO-AGODIO

L'Assemblée Générale, en considération de la recommandation du Comité d'Audit, décide de :

- Renouveler le mandat du cabinet KPMG TOGO en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.
- Renouveler le mandat du Cabinet Fiduciaire Internationale Ouest Afrique en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.

Ces renouvellements sont faits sous réserve de leur approbation par le régulateur bancaire de l'UEMOA et le régulateur du marché financier régional de l'UMOA.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à fixer la rémunération des Commissaires aux Comptes ainsi nommés.

## NEUVIÈME RÉSOLUTION

### Fixation des indemnités de fonction des membres du conseil au titre de l'exercice 2019

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, pour l'exercice 2020, la somme globale brute annuelle de deux cent vingt-six millions trois cent cinquante-cinq (226 305 175) francs CFA, soit l'équivalent de trois cent quarante-cinq mille (345 000) Euros à titre d'indemnités de fonction.

Le Conseil d'Administration répartira librement cette somme entre ses membres.

## DIXIÈME RÉSOLUTION

### Rectification d'une erreur matérielle dans le PV d'assemblée du 13/04/18

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, valide la rectification de l'erreur matérielle survenue lors de la transcription de la 9ème résolution de l'assemblée générale du 13 avril 2018 relative à la ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur Laurent KLEIN. En effet, il a été indiqué à tort dans cette résolution que Monsieur François KLITTING était nouvel administrateur représentant permanent des actionnaires BIO et PROPARGO.

## ONZIÈME RÉSOLUTION

### Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Enfin, le site internet permettant aux actionnaires d'exercer leurs droits de communication visés par l'article 525 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE est [www.orabank.net](http://www.orabank.net). Les documents en support physique sont disponibles au siège de la société sis à 392, Rue des Plantains - B.P. 2810 LOMÉ- TOGO.

Lomé, le 10 juin 2020.

Le Président du Conseil  
d'Administration





**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE 2019  
(ARTICLE 138 DE L'AUDSCGIE)**

## I. INTRODUCTION

Le Présent rapport est rédigé conformément aux dispositions de l'article 138 de l'acte uniforme Ohada révisé sur le droit des sociétés commerciales et du GIE qui institue l'obligation pour le conseil d'administration d'établir un rapport de gestion dans lequel il expose la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi et, en particulier, les perspectives de continuation de l'activité, l'évolution de la situation de trésorerie et le plan de financement.

## II. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

### Environnement économique

En 2019, l'économie mondiale connaît un ralentissement synchronisé avec une croissance estimée par le FMI à 2,9 %, soit son rythme le plus lent depuis la crise financière mondiale de 2008.

En ce qui concerne la zone UEMOA, et même si la crise sécuritaire au Sahel, la fermeture des frontières nigérianes ont impacté certaines économies de la zone comme le Mali, le Burkina Faso et le Bénin, le taux de croissance économique estimé pour l'année 2019 est de 6,6% représentant plus du double du taux moyen de l'Afrique subsaharienne (3,1%). La performance économique de l'Union capitalise sur l'augmentation de la productivité agricole. Le secteur secondaire bénéficie des investissements dans les infrastructures, et le secteur tertiaire du développement des transports et des services de communication et bancaires.

Dans la zone CEMAC, le taux de croissance 2019 est estimé à 2,5% contre 1,8% en 2018. On note également une maîtrise des pressions inflationnistes sous le seuil communautaire, avec un taux d'inflation de 1,9% contre 2,2% en 2018, mais à l'inverse un creusement du déficit du compte extérieur courant qui passe de 2,7% du PIB en 2018 à 4,4% en 2019. L'environnement économique et financier régional demeure difficile et fragile avec un impact défavorable sur les recettes fiscales pétrolières, mais aussi sur les recettes fiscales des autres segments de l'économie et par conséquent sur le programme d'investissement public.

Pour la Guinée, La croissance économique est restée constante grâce aux réformes portant sur l'amélioration de l'environnement des affaires et est estimée à 6,2 % pour 2019 (6,0 % en 2018). Avec une vingtaine de projets de grande envergure prévus au cours des cinq prochaines années, le secteur minier devrait connaître une croissance considérable, Les secteurs minier et agricole restent des opportunités importantes de financement pour notre filiale en Guinée.

Enfin pour la Mauritanie, la croissance du PIB réel en 2019 est estimée à 6,7 % contre 3,6 % en 2018, grâce à l'augmentation de la production des industries extractives et la hausse des exportations du secteur de la pêche. Le déficit de la balance courante s'est réduit, passant de 18,4 % du PIB en 2018 à 13 % en 2019, en raison du rebond des exportations d'or (+26,6 %) et de cuivre (+2 %). La croissance économique reste volatile et dépendante des cours des minerais (le fer, l'or et le cuivre). Les investissements directs étrangers vont principalement dans les industries extractives et constituent des opportunités pour notre filiale mauritanienne.

### Réalisations du Groupe

L'exercice 2019 marque un tournant pour le Groupe Orabank. En effet, avec l'introduction en bourse de la société, notre objectif est d'accroître la rentabilité en poursuivant notre croissance tout en maîtrisant les frais généraux et le coût du risque. Grâce à la performance des pôles métiers et l'organisation mise en place, nous avons clôturé l'exercice 2019, avec un total bilan atteignant 2 634 milliards FCFA, en hausse de 22% comparé au 31 décembre 2018, un résultat net en progression de 47%, un réseau de 157 agences dédiées et points de vente et 2015 collaborateurs.

Le Produit Net Bancaire du groupe s'élève à 147 milliards de FCFA, en hausse de 16% comparé à 2018. Cette évolution montre les bonnes performances notées sur toutes les lignes revenus.

La hausse des frais généraux de 9,6% comparés à 2018 s'explique par le renforcement de nos équipes de 1 853 collaborateurs à fin 2018 à 2 015 en 2019 et le développement de notre réseau d'agences qui passe de 146 en 2018 à 157 en 2019. Notre coefficient d'exploitation s'est nettement amélioré passant de 72,2% en 2018 à 68,2% en 2019.

Le coût net du risque est en hausse de 26% et s'explique par le retard observé sur les recouvrements devant entraîner des reprises de provisions sur presque toutes les filiales.

Le résultat net a donc progressé de 47% et s'inscrit à 18,3 milliards FCFA (contre 12,5 milliards en 2018). Les entités du Tchad, du Gabon, de la Mauritanie et du Mali ont enregistré des pertes et retiennent notre attention particulière car la réduction de leurs pertes constitue une bonne réserve de croissance du résultat consolidé du groupe.

La mobilisation des dépôts est une priorité permanente pour le groupe Orabank, un accent particulier étant mis sur les ressources faiblement rémunérées. Avec un taux de croissance de 25% par rapport à 2018, nous avons réalisé une bonne



performance en 2019 en collectant plus de 360 milliards FCFA de ressources nouvelles après les 335 milliards mobilisés en 2018.

Les crédits nets à la clientèle ont progressé de 13% comparés à décembre 2018 avec près de 160 milliards nets de remboursement de crédits directs à l'économie pour l'ensemble de nos pays de présence.

Nous avons effectué des augmentations de capital pour les filiales du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Tchad. L'augmentation de capital effectuée au Tchad est en attente de la validation du régulateur.

Nous avons lancé en juillet 2019, la deuxième phase du projet Digital Financial Services (DFS). Cette phase du projet permettra d'offrir à notre clientèle des produits innovants adaptés à ses besoins et contribuer de manière positive à la transformation des économies de nos pays de présence.

Pour ce qui concerne les distinctions, l'édition 2019 de AFRICAN BANKER AWARD, classe Orabank comme la meilleure banque régionale en Afrique de l'Ouest pour la troisième fois après les distinctions obtenues en 2015 et 2017.

Enfin, la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) est au cœur de nos métiers et notre groupe œuvre à une création de valeur intégrée, ne se limitant pas qu'à notre performance en matière de résultats financiers mais intégrant également la nature des ressources engagées pour l'obtention de ces résultats ainsi que l'impact de ces derniers sur nos parties prenantes et envers la société de façon générale.

Nous continuons à mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour de ces objectifs tout en saluant leur engagement à servir nos clients et à accompagner le développement de nos activités.

### III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES DE CONTINUATION DE L'ACTIVITE

La crise sanitaire actuelle ayant de graves répercussions sur l'activité économique, les perspectives 2020 seront fortement impactées et l'évolution de la situation liée à cette crise reste donc une source importante d'incertitude. Elle s'est déjà traduite par une forte baisse de l'activité dans tous les pays.

Les perspectives à court terme seront donc influencées par les réponses des banques centrales et des gouvernements à plusieurs défis majeurs. A long terme, le potentiel de croissance de nos marchés demeure élevé. Les politiques économiques devront trouver des modalités de financement de la croissance qui conservent un niveau d'endettement soutenable. Une plus forte mobilisation de l'épargne domestique, un meilleur contrôle de la fuite des capitaux et le développement du commerce intra africain semble être des pistes crédibles.

Dans ce contexte, le groupe constate une incertitude du fait du ralentissement des activités et prévoit que la croissance pourrait connaître une baisse en 2020. Cependant, les mesures de soutien à l'économie prises par les banques centrales et certains États de nos zones de présence constituent des leviers sur lesquels le groupe travaille pour limiter les effets de cette crise sur nos activités.

En riposte au COVID-19, le groupe a très vite pris les mesures nécessaires pour continuer à servir nos clients tout en assurant leur sécurité et celle de nos collaborateurs, dans le respect des recommandations des autorités.

### IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

La crise sanitaire du COVID-19 reste l'événement qui pourrait avoir un impact sur les performances du groupe.

### V. EVOLUTION DE LA SITUATION DE TRESORERIE ET LE PLAN DE FINANCEMENT

L'année 2019 a été une année faste pour les activités de levée de fonds pour le groupe. Elle a débuté avec la finalisation du placement privé au Cameroun pour un montant de 9,6 milliards XAF qui a été entièrement rétrocédé à la filiale du Tchad. Cette opération de levée de fonds par un émetteur non résident car établi en zone UEMOA était une première sur le marché camerounais et a permis de confirmer l'intérêt des investisseurs locaux pour le risque Oragroup.

Par la suite, en avril 2019, l'introduction en bourse a été incontestablement l'opération la plus marquante de l'année pour le groupe. La cérémonie de première cotation s'est tenue le 16 avril 2019 à Lomé et a marqué l'entrée de l'action Oragroup à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM).

En mai 2019, Oragroup a finalisé une levée de fonds thématique de 20 millions EUR avec le fonds Africa Agriculture and Trade Investment Fund (AATIF), géré par la Deutsche Bank. Cette opération dévolue au financement des campagnes agricoles dans les pays de présence de Orabank Côte d'Ivoire, réaffirme la volonté du groupe de densifier son soutien aux projets responsables dans le secteur agricole.

Le groupe a également réalisé avec succès, un second programme d'émission de billets de trésorerie de 35 milliards XOF totalement souscrit.

Également très engagé dans le financement des projets verts, le groupe a clôturé le programme de financement des projets verts SUNREF de l'AFD d'un montant de 6 millions EUR et a reversé un montant de 68 000 EUR de primes à 4 porteurs de projets ayant finalisé leurs projets.

Dans le cadre de nos opérations de financements structurés, le groupe a signé au cours de l'exercice 2019, deux nouveaux mandats. Le premier portait sur un projet de financement d'extension des capacités d'accueil de l'hôtel Nord Sud au Mali pour un montant de 2,2 milliards FCFA, le second est relatif à un projet d'apurement des dettes envers une société de patrimoine pour la SEEG au Gabon pour un montant de 30 milliards FCFA. Ces mandats sont venus s'ajouter aux deux mandats existants que sont le projet KEKELI, qui est un projet de construction d'une centrale thermique tri-fuel de 65MW à Lomé (Togo) pour un montant de 51,5 milliards de FCFA co-arrangé avec la BOAD, et le projet de construction d'une usine de clinker en Guinée-Conakry pour un coût total de 75 millions de USD financé par la BIDC et Oragroup. Sur l'année 2019, Oragroup a généré 757 millions FCFA de commissions au titre de ces activités de financements structurés.

## VI. CONCLUSION

Notre objectif de maintien de niveaux élevés de service à notre clientèle reste prioritaire. Nous continuons d'étudier les possibilités d'entrée sur des marchés soigneusement choisis présentant de bonnes perspectives de croissance.

Malgré un contexte difficile, nos équipes poursuivent leurs efforts pour atteindre un résultat satisfaisant pour nos actionnaires dans la stricte discipline des coûts et une gestion rigoureuse des risques.



**RAPPORTS DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES**

31, avenue François Mitterrand

B.P. 7378 – Lomé Togo

Tél : + 228 22 21 68 22

Fax : + 228 22 21 83 86

E-mail : [excoficao@excoafrique.com](mailto:excoficao@excoafrique.com)

8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège

169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo

Tél : +228 22 21 87 69

Fax : +228 22 21 03 55

E-mail : [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

## ORAGROUP S.A.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels établis selon le Syscohada

Exercice clos le 31 décembre 2019

ORAGROUP S.A.

BP 2810 Lomé – Togo

*Ce rapport contient 4 pages*

*Les annexes contiennent 41 pages*



## ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo  
Capital social : F CFA 69 415 031 000

### Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels établis selon le Syscohada

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- l'audit des états financiers annuels d'ORAGROUP S.A. tels qui sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

## 1. Audit des états financiers individuels établis selon le Syscohada

### 1.1. *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers individuels annuels ci-joints de ORAGROUP S.A. comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers de synthèse sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 10 juin 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

## **1.2. *Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **1.3. *Responsabilités du Conseil d'administration pour les états financiers***

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

## **1.4. *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou cumulées, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

## 2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels) et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion de la holding par le Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.


Lomé, le 12 juin 2020

Les commissaires aux comptes

EXCO – FICAO

KPMG Togo



  
Abalo Amouzou  
Associé



Toussaint O. de Souza  
Associé

## **Annexes :**

- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels
- Etats financiers de l'exercice



**ANNEXE 1 :**

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives  
à l'audit des états financiers annuels**

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier

les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



**ANNEXE 2 :**

**Etats financiers de l'exercice clos  
le 31 décembre 2019**

## SECTION 2:MODELE 2(BILAN ACTIF)

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

| REF       | ACTIF   | Note | EXERCICE au 31/12/2019 |                       |                        | EXERCICE au 31/12/2018 |
|-----------|---|------|------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
|           |   |      | BRUT                   | AMORT et DEPREC       | NET                    | NET                    |
| <b>AD</b> | <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                  | 3    | <b>4 310 826 542</b>   | <b>1 203 539 683</b>  | <b>3 107 286 859</b>   | <b>3 541 608 541</b>   |
| AE        | Frais de développement et de prospection              |      | -                      | -                     | -                      | -                      |
| AF        | Brevets,licences,logiciels,et droits similaires       |      | 4 310 826 542          | 1 203 539 683         | 3 107 286 859          | 3 541 608 541          |
| AG        | Fonds commercial et droit au bail                     |      | -                      | -                     | -                      | -                      |
| AH        | Autres immobilisation incorporelles                   |      | -                      | -                     | -                      | -                      |
| <b>AI</b> | <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                    | 3    | <b>1 431 703 997</b>   | <b>873 555 276</b>    | <b>558 148 721</b>     | <b>585 198 587</b>     |
| AJ        | Terrains (1)dont placement en Net ...../.....         |      | -                      | -                     | -                      | -                      |
| AK        | Bâtiments (1) dont placement en net...../.....        |      | -                      | -                     | -                      | -                      |
| AL        | Aménagements, agencements et installations            |      | 404 331 929            | 181 360 347           | 222 971 582            | 251 817 105            |
| AM        | Matériel,mobilier et actifs biologiques               |      | 565 902 021            | 460 386 618           | 105 515 403            | 134 173 179            |
| AN        | Matériel de transport                                 |      | 461 470 047            | 231 808 311           | 229 661 736            | 199 208 303            |
| <b>AP</b> | <b>Avances et acomptes versés sur immobilisations</b> | 3    | <b>183 660 018</b>     | <b>-</b>              | <b>183 660 018</b>     | <b>39 816 239</b>      |
| <b>AQ</b> | <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>                    | 4    | <b>191 062 010 117</b> | <b>18 824 685 023</b> | <b>172 237 325 094</b> | <b>137 991 364 361</b> |
| AR        | Titre de participation                                |      | 146 248 850 041        | 18 824 685 023        | 127 424 165 018        | 114 290 538 904        |
| AS        | Autres immobilisations financières                    |      | 44 813 160 076         | -                     | 44 813 160 076         | 23 700 825 457         |
| <b>AZ</b> | <b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>                         |      | <b>196 988 200 674</b> | <b>20 901 779 982</b> | <b>176 086 420 692</b> | <b>142 157 987 728</b> |
| <b>BA</b> | <b>ACTIF CIRCULANT HAO</b>                            | 5    | <b>-</b>               | <b>-</b>              | <b>-</b>               | <b>-</b>               |
| <b>BB</b> | <b>STOCKS ET ENCOURS</b>                              | 6    | <b>-</b>               | <b>-</b>              | <b>-</b>               | <b>-</b>               |
| <b>BG</b> | <b>CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES</b>                  |      | <b>14 220 603 260</b>  | <b>131 430 000</b>    | <b>14 089 173 260</b>  | <b>16 469 711 007</b>  |
| BH        | Fournisseurs avances versées                          | 17   | 3 917 116              | -                     | 3 917 116              | 34 801 077             |
| BI        | Clients   | 7    | 448 367 627            | -                     | 448 367 627            | 1 415 315 425          |
| BJ        | Autres créances                                       | 8    | 13 768 318 517         | 131 430 000           | 13 636 888 517         | 15 019 594 505         |
| <b>BK</b> | <b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>                          |      | <b>14 220 603 260</b>  | <b>131 430 000</b>    | <b>14 089 173 260</b>  | <b>16 469 711 007</b>  |
| BQ        | Titre de placement                                    | 9    | 1 347 608 750          | -                     | 1 347 608 750          | -                      |
| BR        | Valeurs à encaisser                                   | 10   | -                      | -                     | -                      | -                      |
| BS        | Banques,chèques postaux , caisse et assimilés         | 11   | 15 806 075 820         | -                     | 15 806 075 820         | 15 487 152 529         |
| <b>BT</b> | <b>TOTAL TRESORERIE-ACTIF</b>                         |      | <b>17 153 684 570</b>  | <b>-</b>              | <b>17 153 684 570</b>  | <b>15 487 152 529</b>  |
| BU        | Ecart de conversion-Actif                             | 12   | -                      | -                     | -                      | -                      |
| <b>BZ</b> | <b>TOTAL GENERAL</b>                                  |      | <b>228 362 488 504</b> | <b>21 033 209 982</b> | <b>207 329 278 522</b> | <b>174 114 851 264</b> |

## SECTION 2: MODELE 2(BILAN PASSIF)

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

| REF       | PASSIF   | Note | EXERCICE AU 31/12/2019 | EXERCICE AU 31/12/2018 |
|-----------|--|------|------------------------|------------------------|
|           |  |      | NET                    | NET                    |
| CA        | Capital  | 13   | 69 415 031 000         | 69 415 031 000         |
| CB        | Apporteurs capital non appelé (-)                          | 13   | -                      | -                      |
| CD        | Primes liées au capital social                             | 14   | 18 762 503 038         | 18 762 503 038         |
| CE        | Ecart de réévaluation                                      | 3e   | -                      | -                      |
| CF        | Réserves indisponibles                                     | 14   | 1 739 568 637          | 1 072 826 918          |
| CG        | Réserves libres  | 14   | -                      | -                      |
| CH        | Report à nouveau (+ ou -)                                  | 14   | 4 351 407 831          | 2 585 049 252          |
| CJ        | Résultat net de l'exercice (bénéfice+ ou perte -)          |      | 5 464 741 213          | 6 667 417 189          |
| CL        | Subventions d'investissemnt                                | 15   | -                      | -                      |
| CM        | Provisions réglementées                                    | 15   | -                      | -                      |
| <b>CP</b> | <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>     |      | <b>99 733 251 719</b>  | <b>98 502 827 397</b>  |
| DA        | Emprunts et dettes financières diverses                    | 16   | 103 197 224 193        | 70 026 182 519         |
| DB        | Dettes de location acquisition                             | 16   | -                      | -                      |
| DC        | Provisions pour risques et charges                         | 16   | 95 317 535             | 95 317 535             |
| <b>DD</b> | <b>TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>   |      | <b>103 292 541 728</b> | <b>70 121 500 054</b>  |
| <b>DF</b> | <b>TOTAL RESSOURCES STABLES</b>                            |      | <b>203 025 793 447</b> | <b>168 624 327 451</b> |
| DH        | Dettes circulantes HAO                                     | 5    | 3 401 985              | 180 000                |
| DI        | Clients, avances reçues                                    | 7    | -                      | -                      |
| DJ        | Fournisseurs d'exploitation                                | 17   | 768 792 547            | 1 380 406 886          |
| DK        | Dettes fiscales et sociales                                | 16   | 2 116 583 145          | 1 509 728 482          |
| DM        | Autres dettes  | 19   | 938 006 156            | 2 573 625 275          |
| DN        | Provisions pour risque à court terme                       | 19   | 450 000 000            | -                      |
| <b>DP</b> | <b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>                              |      | <b>4 276 783 833</b>   | <b>5 463 940 643</b>   |
| DQ        | Banques, crédits d'escompte                                | 20   | -                      | -                      |
| DR        | Banques,établissements financiers et crédits de trésorerie | 20   | 26 701 242             | 26 583 170             |
| <b>DT</b> | <b>TOTAL TRESORERIE-PASSIF</b>                             |      | <b>26 701 242</b>      | <b>26 583 170</b>      |
| DV        | Ecart de conversion-Passif                                 | 12   | -                      | -                      |
| <b>DZ</b> | <b>TOTAL GENERAL</b>                                       |      | <b>207 329 278 522</b> | <b>174 114 851 264</b> |

## SECTION 2: MODELE DE COMPTE DE RESULTAT

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

| REF | LIBELLES  |     | NOTE  | EXERCICE AU<br>31/12/2019 | EXERCICE AU<br>31/12/2018 |
|-----|---|-----|-------|---------------------------|---------------------------|
|     |   |     |       | NET                       | NET                       |
| TA  | Ventes de marchandises <b>A</b>                                   | +   | 21    | -                         | -                         |
| RA  | Achats de marchandises  | -   | 22    | -                         | -                         |
| RB  | Variation de stocks de marchandises                               | -/+ | 6     | -                         | -                         |
| XA  | <b>MARGE COMMERCIALE(Somme TA à RB)</b>                           |     |       | -                         | -                         |
| TB  | Vente de produits fabriqués <b>B</b>                              | +   | 21    | -                         | -                         |
| TC  | Travaux, services vendus <b>C</b>                                 | +   | 21    | 6 931 232 715             | 6 459 342 469             |
| TD  | Produits accessoires <b>D</b>                                     | +   | 21    | 8 131 551 642             | 9 411 731 069             |
| XB  | <b>CHIFFRE D'AFFAIRES(A+B+C+D)</b>                                |     |       | <b>15 062 784 357</b>     | <b>15 871 073 538</b>     |
| TE  | Production stockée (ou déstockage)                                | -/+ | 6     | -                         | -                         |
| TF  | Production immobilisée  |     | 21    | -                         | -                         |
| TG  | Subventions d'exploitation  |     | 21    | -                         | -                         |
| TH  | Autres produits   | +   | 21    | 178 373 801               | 221 118 454               |
| TI  | Transfert de charges d'exploitation                               | +   | 12    | -                         | -                         |
| RC  | Achats de matières premières et fournitures liées                 | -   | 22    | -                         | -                         |
| RD  | Variation de stocks de matières premières et fournitures liées    | -/+ | 6     | -                         | -                         |
| RE  | Autres Achats   | -   | 22    | (132 632 171)             | (121 240 963)             |
| RF  | Variation de stock et d'autres approvisionnements                 | -/+ | 6     | -                         | -                         |
| RG  | Transports  | -   | 23    | (453 151 971)             | (376 795 144)             |
| RH  | Services extérieurs   | -   | 24    | (3 222 562 742)           | (3 679 524 178)           |
| RI  | Impôts et taxes   | -   | 25    | (79 351 689)              | (15 651 095)              |
| RJ  | Autres charges  | -   | 26    | (643 507 316)             | (167 808 566)             |
| XC  | <b>VALEUR AJOUTEE( XB+RA+RB)+(somme TE à RJ)</b>                  |     |       | <b>10 709 952 269</b>     | <b>11 731 172 046</b>     |
| RK  | Charges de personnel  | -   | 27    | (6 162 494 969)           | (5 061 246 671)           |
| XD  | <b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)</b>                       |     | 28    | <b>4 547 457 300</b>      | <b>6 669 925 375</b>      |
| TJ  | Reprises d'ammortissements, provisions et aux dépréciations       | +   | 28    | 6 575 873 272             | 7 713 976 579             |
| RL  | Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations | -   | 3C&28 | (3 853 954 781)           | (5 555 008 467)           |
| XE  | <b>RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)</b>                         |     |       | <b>7 269 375 791</b>      | <b>8 828 893 487</b>      |
| TK  | Revenus financiers et assimilés                                   | +   | 29    | 2 213 471 220             | 2 318 488 938             |
| TL  | Reprises de provisions et de dépréciations financières            | +   | 28    | -                         | -                         |
| TM  | Transferts de charges financières                                 | +   | 12    | -                         | -                         |
| RM  | Frais financiers et charges assimilées                            | -   | 29    | (3 992 461 996)           | (4 358 804 233)           |
| RN  | Dotations aux provisions et aux dépréciations financières         | -   | 3C&28 | -                         | -                         |
| XF  | <b>RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)</b>                         |     |       | <b>(1 778 990 776)</b>    | <b>(2 040 315 295)</b>    |
| XG  | <b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)</b>                  |     |       | <b>5 490 385 015</b>      | <b>6 788 578 192</b>      |
| TN  | Produits des cessions d'immobilisations                           | +   | 3D    | 12 804 804                | 17 124 532                |
| TO  | Autres Produits HAO   | +   | 30    | -                         | -                         |
| RO  | Valeurs comptables de cession d'immobilisations                   | -   | 3D    | (38 448 606)              | (14 324 532)              |
| RP  | Autres charges HAO  | -   | 30    | -                         | (123 961 003)             |
| XH  | <b>RESULTATS HORS ACTIVITES ORDINAIRES (Somme TN à RP)</b>        |     |       | <b>(25 643 802)</b>       | <b>(121 161 003)</b>      |
| RQ  | Participation des travailleurs                                    | -   | 30    | -                         | -                         |
| RS  | Impôts sur résultat   | -   | 37    | -                         | -                         |
| XI  | <b>RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)</b>                                 |     |       | <b>5 464 741 213</b>      | <b>6 667 417 189</b>      |

## SECTION 2: MODELE DDE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

### TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

| REF       | LIBELLES  | Note     | 31/12/2019              | 31/12/2018             |
|-----------|---|----------|-------------------------|------------------------|
| <b>ZA</b> | <b>Trésorerie nette au 1er janvier ( Trésorerie actif N-1-Trésoreire passif N-1)</b>            | <b>A</b> | <b>15 460 569 359</b>   | <b>21 461 197 025</b>  |
|           | <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>                               |          |                         |                        |
| FA        | <b>Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)</b>  |          | 2 768 466 524           | 4 505 649 077          |
| FB        | -Actif circulant HAO <sup>(1)</sup>   |          | -                       |                        |
| FC        | -Variation de stocks  |          | -                       |                        |
| FD        | -Variations de créances   |          | 2 380 537 747           | -667 600 999           |
| FE        | +Variation du passif circulant <sup>(1)</sup>   |          | (1 187 156 810)         | 2 916 322 177          |
|           | <b>Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE)</b>                          |          | <b>1 193 380 937</b>    | <b>2 248 721 178</b>   |
| <b>ZB</b> | <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)</b>               | <b>B</b> | <b>3 961 847 461</b>    | <b>6 754 370 255</b>   |
|           | <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>                             |          |                         |                        |
| FF        | -Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles                             |          | (147 251 903)           | -550 887 505           |
| FG        | -Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles                              |          | (237 665 255)           | -275 674 417           |
| FH        | -Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations financières                               |          | (41 385 113 519)        | -16 566 541 567        |
| FI        | +Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles                 |          | 12 804 804              | 17 124 532             |
| FJ        | +Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières                                  |          | 10 472 778 900          | 3 848 842 191          |
| <b>ZC</b> | <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)</b>              | <b>C</b> | <b>(31 284 446 973)</b> | <b>-13 527 136 766</b> |
|           | <b>Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)</b>                        |          |                         |                        |
| FK        | +Augmentation de capital par apports nouveaux   |          | 0                       | 11 898 424 461         |
| FL        | +Subventions d'investissement reçues  |          | 0                       | 0                      |
| FM        | -Prélèvements sur le capital  |          | 0                       | 0                      |
| FN        | -Dividendes versés  |          | (4 234 316 891)         | -3 672 413 260         |
| <b>ZD</b> | <b>Flux de trésorerie provenant des capitaux capitaux propres ( somme FK à FN)</b>              | <b>D</b> | <b>(4 234 316 891)</b>  | <b>8 226 011 201</b>   |
|           | <b>Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers</b>                           |          |                         |                        |
| FO        | +Emprunts   |          | 146 826 037 021         | 37 630 234 750         |
| FP        | +Autres dettes financières  |          | -                       |                        |
| FQ        | -Remboursement des emprunts et autres dettes financières  |          | (113 602 706 649)       | -45 084 107 106        |
| <b>ZE</b> | <b>Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)</b>                      | <b>E</b> | <b>33 223 330 372</b>   | <b>(7 453 872 356)</b> |
| <b>ZF</b> | <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)</b>                          | <b>F</b> | <b>28 989 013 481</b>   | <b>772 138 845</b>     |
| <b>ZG</b> | <b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)</b>                                      | <b>G</b> | <b>1 666 413 969</b>    | <b>(6 000 627 666)</b> |
| <b>ZH</b> | <b>Trésorerie nette au 31 Decembre (G+A) contrôle: Trésorerie actif N- Trésorerie passif N=</b> | <b>H</b> | <b>17 126 983 328</b>   | <b>15 460 569 359</b>  |



**NOTE 1 : DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES**

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

**DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES**

| LIBELLES   | NOTE | Montant brut   | SURETES REELLES           |               |                          |
|--|------|----------------|---------------------------|---------------|--------------------------|
|  |      |                | Hypothèques               | Nantissements | Gages/autres             |
| <b>Dettes financières et ressources assimilées :</b> |      |                |                           |               |                          |
| Emprunt obligataires convertibles                    |      |                |                           |               |                          |
| Autres emprunts obligataires /AGF                    |      | 35 000 000 000 |                           |               |                          |
| Emprunts et dettes des établissements de crédit      |      |                |                           |               |                          |
| Autres dettes financières                            |      |                |                           |               |                          |
| <b>SOUS TOTAL(1)</b>                                 |      |                |                           |               |                          |
| <b>Dettes de location-acquisition:</b>               |      |                |                           |               |                          |
| Dettes de credit-bail mobilier                       |      |                |                           |               |                          |
| Dettes de credit-bail immobilier                     |      |                |                           |               |                          |
| Dettes dur contrats de location-vente                |      |                |                           |               |                          |
| Dette sur contrats de location-acquisition           |      |                |                           |               |                          |
| <b>SOUS TOTAL(2)</b>                                 |      |                |                           |               |                          |
| <b>Dettes du passif circulant:</b>                   |      |                |                           |               |                          |
| Fournisseurs et comptes rattachés                    |      |                |                           |               |                          |
| Clients  |      |                |                           |               |                          |
| Personnel  |      |                |                           |               |                          |
| Sécurité sociale et organismes sociaux               |      |                |                           |               |                          |
| Etat   |      |                |                           |               |                          |
| Organismes internationaux                            |      |                |                           |               |                          |
| Associés et groupe                                   |      |                |                           |               |                          |
| Créditeurs divers                                    |      |                |                           |               |                          |
| <b>SOUS TOTAL (3)</b>                                |      |                |                           |               |                          |
| <b>TOTAL(1)+(2)+(3)</b>                              |      |                |                           |               |                          |
| <b>ENGAGEMENTS FINANCIERS</b>                        |      |                |                           |               |                          |
|  |      |                | <b>Engagements donnés</b> |               | <b>Engagements reçus</b> |
| Engagements consentis à des entités liées            |      |                |                           |               |                          |
| Prime de remboursement non échues                    |      |                |                           |               |                          |
| Avals,cautions , garanties                           |      |                |                           |               | 35 000 000 000           |
| Hypothèques , nantissements,gages,autres             |      |                |                           |               |                          |
| Effets escomptés non échus                           |      |                |                           |               |                          |
| Créances commerciales et professionnelles cédées     |      |                |                           |               |                          |
| Abandons de créances conditionnels                   |      |                |                           |               |                          |
| <b>TOTAL</b>   |      |                |                           |               |                          |

Oragroup a reçu des cautions de AGF dans le cadre de son opérations de levées de fonds billet de trésorerie XOF 35 milliards.

## NOTE 2: INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

### NOTE 2 INFORMATIONS OBLIGATOIRES

#### A-DECLARATION DE CONFIRMITE AU SYSCOHADA

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux principes comptables admis par le SYSCOHADA en particulier le respect :

- de la règle de prudence;
- de l'hypothèse de continuité de l'exploitation;
- de l'indépendance des exercices.

#### B-REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux principes comptables admis par le SYSCOHADA en particulier le respect :

- de la règle de prudence;
- de l'hypothèse de continuité de l'exploitation;
- de l'indépendance des exercices.

#### C-DEROGATION AUX POSTULATS ET CONVENTIONS COMPTABLES

NEANT

NEANT

NOTE 3A : IMMOBILISATION BRUTE

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

NOTE 3A  
IMMOBILISATION BRUTE

|  | MONTANT BRUT A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE | ACQUISITIONS APPORTS CREATIONS | VIREMENTS DE POSTE A POSTE | Suite à une réévaluation pratique au cours de l'exercice | Cessions Scissions Hors service | Virements de poste à poste | MONTANT BRUT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE |
|--|--|--------------------------------|----------------------------|--|---------------------------------|----------------------------|---|
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                   | <b>4 350 061 806</b>                     | <b>13 053 434</b>              | -                          | -  | <b>52 288 698</b>               | -                          | <b>4 310 826 542</b>                    |
| AE Frais de développemnt et de prospection             | -  | -                              | -                          | -  | -                               | -                          | -                                       |
| AF Brevets,Licences , Logiciels , et droits similaires | 4 350 061 806                            | 13 053 434                     | -                          | -  | 52 288 698                      | -                          | 4 310 826 542                           |
| AG Fonds commercial et droit au bail                   | -  | -                              | -                          | -  | -                               | -                          | -                                       |
| AH Autres immobilisations incorporelles                | -  | -                              | -                          | -  | -                               | -                          | -                                       |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                     | <b>1 380 678 972</b>                     | <b>188 371 945</b>             | <b>39 648 000</b>          | -  | <b>176 994 920</b>              | -                          | <b>1 431 703 997</b>                    |
| Terrains hors immeuble de placement                    | -  | -                              | -                          | -  | -                               | -                          | -                                       |
| Terrains-immeuble de placement                         | -  | -                              | -                          | -  | -                               | -                          | -                                       |
| Bâtiments hors immeuble de placement                   | -  | -                              | -                          | -  | -                               | -                          | -                                       |
| Bâtiment-immeuble de placement                         | -  | -                              | -                          | -  | -                               | -                          | -                                       |
| AL Aménagement, agencements et installations           | 391 804 007                              | 7 879 922                      | 4 648 000                  | -  | -                               | -                          | 404 331 929                             |
| AM Matériel,mobilier et actifs biologiques             | 534 892 686                              | 45 137 023                     | -                          | -  | 14 127 688                      | -                          | 565 902 021                             |
| AN Matériel de transport                               | 453 982 279                              | 135 355 000                    | 35 000 000                 | -  | 162 867 232                     | -                          | 461 470 047                             |
| <b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS</b>  | <b>39 816 239</b>                        | <b>183 491 779</b>             | -                          | -  | -                               | <b>39 648 000</b>          | <b>183 660 018</b>                      |
| 251 Immobilisations incorporelles                      | 6 061 949                                | 134 198 469                    | -                          | -  | -                               | -                          | 140 260 418                             |
| 252 Immobilisations corporelles                        | 33 754 290                               | 49 293 310                     | -                          | -  | -                               | 39 648 000                 | 43 399 600                              |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>                     | <b>160 149 675 498</b>                   | <b>41 385 113 519</b>          | -                          | -  | <b>10 472 778 900</b>           | -                          | <b>191 062 010 117</b>                  |
| AR Titres de participation                             | 136 448 850 041                          | 9 800 000 000                  | -                          | -  | -                               | -                          | 146 248 850 041                         |
| AS Autres immobilisations financières                  | 23 700 825 457                           | 31 585 113 519                 | -                          | -  | 10 472 778 900                  | -                          | 44 813 160 076                          |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                   | <b>165 920 232 515</b>                   | <b>41 770 030 677</b>          | <b>39 648 000</b>          | -  | <b>10 702 062 518</b>           | <b>39 648 000</b>          | <b>196 988 200 674</b>                  |

L'augmentation des avances et acomptes versée sur immobilisations incorporelles s'explique par l'acquisition du logiciel XRT pour 37 MFCFA, l'acquisition de logiciel Moodys analytcs pour 57 MFCFA et la migration vers une nouvelle version de SAP pour 41 MFCFA.

L'augmentation des immobilisations financières s'explique par : l'acquisition par la holding des actions pour 4 500 MFCFA suite à l'augmentation du capital de la filiale du Bénin ; l'acquisition des actions pour 5 000 MFCFA suite à l'augmentation du capital dans la filiale de la Cote d'Ivoire et l'acquisition pour 300 millions des actions Oragroup Securities.

L'augmentation du poste matériel de transport est due au renouvellement du parc automobile par l'acquisition de cinq véhicules de fonction pour un montant de 135 millions et la cession de sept dont le détail est dans la note 3D.

L'augmentation des autres immobilisations financières s'explique d'une part par l'octroi de nouveaux prêts aux filiales du Tchad pour 9,6 milliards, de la Cote d'Ivoire pour 13 milliards et un prêt subordonné de 7 milliards toujours à la filiale de Cote d'Ivoire et d'autre part le remboursement des différents prêts aux filiales pour un montant total de 10 milliards.

NOTE 3C: IMMOBILISATIONS (AMORTISSEMENTS)

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

NOTE 3C  
IMMOBILISATIONS (AMORTISSEMENTS)

| SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES                | A   | B                                      | C   | D=A+B-C  |
|---|---|--|---|--|
|   | AMMORTISSEMENTS CUMULES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE | AUGMENTATIONS: DOTATIONS DE L'EXERCICE | DIMINUTIONS: Amortissements relatifs aux éléments sortis de l'actif | CUMUL DES AMMORTISSEMENTS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE |
| AE Frais de développement et de prospection       | -   | -                                      | -   | -  |
| AF Brevets,licences,logiciels et drois similaires | 808 453 265   | 395 086 418                            | -   | 1 203 539 683  |
| AG Fonds commercial et droit au bail \$           | -   | -                                      | -   | -  |
| AH Autres immobilisations incorporelles           | -   | -                                      | -   | -  |
| <b>SOUS TOTAL: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>  | <b>808 453 265</b>                                  | <b>395 086 418</b>                     | <b>-</b>  | <b>1 203 539 683</b>                                 |
| Terrains hors immeuble de placement               | -   | -                                      | -   | -  |
| Terrains-immeuble de placement                    | -   | -                                      | -   | -  |
| Bâtiments hors immeuble de placement              | -   | -                                      | -   | -  |
| Bâtiments -immeuble de placement                  | -   | -                                      | -   | -  |
| AL Aménagements,agencements et installations      | 139 986 902   | 41 373 445                             | -   | 181 360 347  |
| AM Matériel,mobilier et actifs biologiques        | 400 719 507   | 70 326 943                             | 10 659 832  | 460 386 618  |
| AN Matériel de transport                          | 254 773 976   | 104 920 817                            | 127 886 482   | 231 808 311  |
| <b>SOUS TOTAL: IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>    | <b>795 480 385</b>                                  | <b>216 621 205</b>                     | <b>138 546 314</b>  | <b>873 555 276</b>                                   |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                              | <b>1 603 933 650</b>                                | <b>611 707 623</b>                     | <b>138 546 314</b>  | <b>2 077 094 959</b>                                 |

Le groupe Orabank procède exclusivement à un amortissement linéaire des biens amortissables. Les durées d'amortissements sont déterminées en prenant en compte le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Toutefois les taux sont compris entre 5 et 33,33%.

**NOTE 3D: IMMOBILISATIONS (PLUS-VALUES ET MOINS VALUE DE CESSION)**

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

**NOTE 3D  
 IMMOBILISATIONS : PLUS-VALUES ET MOINS VALUE DE CESSION**

|    | <b>LIBELLES</b>                                   | <b>MONTANT BRUT<br/>A</b> | <b>AMORTISSEMENTS<br/>PRATIQUES<br/>B</b> | <b>VALEUR COMPTABLE<br/>NETTE<br/>C=A-B</b> | <b>PRIX DE CESSION<br/>D</b> | <b>PLUS VALUE OU MOINS-<br/>VALUE<br/>E=D-C</b> |
|----|---|---------------------------|---|---|------------------------------|---|
| AE | Frais de développement et de prospection          |                           |   |   |                              | -   |
| AF | Brevets, licences, logiciels et droits similaires | 52 288 698                |   | 52 288 698                                  | 52 288 698                   | -   |
| AG | Fonds commercial et droit au bail                 |                           |   |   |                              |   |
|    | <b>SOUS TOTAL:IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>   | <b>52 288 698</b>         | <b>-</b>                                  | <b>52 288 698</b>                           | <b>52 288 698</b>            | <b>-</b>  |
| AJ | Terrains  |                           |   |   |                              |   |
| AK | Bâtiments   |                           |   |   |                              |   |
| AL | Aménagements,agencements et installations         |                           |   |   |                              |   |
| AM | Matériel,mobilier et actifs biologiques           | 14 127 688                | 10 659 832                                | 3 467 856                                   | 4 018 853                    | 550 997   |
| AN | Matériel de transport                             | 162 867 232               | 127 886 482                               | 34 980 750                                  | 8 785 951                    | (26 194 799)                                    |
|    | <b>SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>   | <b>176 994 920</b>        | <b>138 546 314</b>                        | <b>38 448 606</b>                           | <b>12 804 804</b>            | <b>(25 643 802)</b>                             |
| AR | Titre de participations                           |                           |   |   |                              |   |
| AS | Autres immobilisations financières                | 10 472 778 900            |   | 10 472 778 900                              | 10 472 778 900               | -   |
|    | <b>SOUS TOTAL :IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>    | <b>10 472 778 900</b>     | <b>-</b>                                  | <b>10 472 778 900</b>                       | <b>10 472 778 900</b>        | <b>-</b>  |
|    | <b>TOTAL GENERAL</b>                              | <b>10 702 062 518</b>     | <b>138 546 314</b>                        | <b>10 563 516 204</b>                       | <b>10 537 872 402</b>        | <b>(25 643 802)</b>                             |

Sept véhicules de fonction ont été cédés au cours de l'exercice. Six complètement amortis et un autre a été cédé à un personnel en partance à 1 FCFA. Le véhicule cédé au personnel en partance a été acheté en décembre 2018 et cédé en mai 2019.

Le montant de remboursement des prêts aux filiales est composé essentiellement de 6 milliards de prêt subordonné remboursé en capital et intérêt par la filiale de Côte d'Ivoire, 1,2 milliard de prêt remboursé en capital et intérêt par la filiale du Togo, 1,4 milliard de prêt remboursé en capital et intérêt par la filiale du Tchad.

## NOTE 4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

[Retour](#)

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

NOTE 4  
IMMOBILISATION FINANCIERES

| Libellés                                  | 31/12/2019             | 31/12/2018             | Variation en % | Créances à un an au plus | Créances à plus d'un an et à deux ans au plus | Créances à plus de deux ans |
|---|------------------------|------------------------|----------------|--------------------------|---|-----------------------------|
| AR Titres de participation                | 146 248 850 041        | 136 448 850 041        | 7%             |                          |   | 146 248 850 041             |
| 271 Prêts et créances                     | 42 171 331 003         | 20 751 661 238         | 103%           |                          |   | 42 770 081 003              |
| 272 Prêt au personnel                     | -                      | -                      |                |                          |   |                             |
| 273 Créances sur l'état                   | -                      | -                      |                |                          |   |                             |
| 274 Titres immobilisés                    | -                      | -                      |                |                          |   |                             |
| 275 Dépôts et cautionnements              | 76 927 792             | 87 422 232             | -12%           |                          |   | 76 927 792                  |
| 276 Intérêts courus                       | 2 564 901 281          | 2 861 741 987          | -10%           | 2 564 901 281            |   |                             |
| <b>TOTAL BRUT</b>                         | <b>191 062 010 117</b> | <b>160 149 675 498</b> | <b>19%</b>     | <b>2 564 901 281</b>     | -   | <b>189 095 858 836</b>      |
| 296 Dépréciations titres de participation | 18 824 685 023         | 22 158 311 137         | -15%           |                          |   | 18 824 685 023              |
| 297 Dépréciations autres immobilisations  | -                      | -                      |                |                          |   |                             |
| <b>TOTAL NET DE DEPRECIATION</b>          | <b>172 237 325 094</b> | <b>137 991 364 361</b> | <b>25%</b>     | <b>2 564 901 281</b>     | -   | <b>170 271 173 813</b>      |

## Liste des filiales et participations:

| Dénomination sociale  | Localisation (Ville/pays) | Valeur d'acquisition | % Détenu | Montant des capitaux propres filiale | Résultat dernier exercice filiale |
|-----------------------|---------------------------|----------------------|----------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Orabank TOGO          | TOGO                      | 22 137 995 552       | 83,67%   | 41 963 226 128                       | 10 252 906 064                    |
| Orabank BENIN         | BENIN                     | 40 526 325 257       | 97,62%   | 16 469 696 934                       | 456 812 541                       |
| Orabank TCHAD         | TCHAD                     | 12 085 682 848       | 100,00%  | (5 495 779 750)                      | (15 428 201 997)                  |
| Orabank GABON         | GABON                     | 13 532 000 240       | 85,47%   | 23 709 306 803                       | 2 020 466 719                     |
| Orabank GUINEE        | GUINEE                    | 5 131 972 607        | 68,33%   | 13 822 345 110                       | 3 257 101 979                     |
| Orabank Mauritanie    | MAURITANIE                | 20 835 113 537       | 98,42%   | 4 677 665 613                        | (3 105 743 324)                   |
| Orabank Côte d'Ivoire | COTE D'IVOIRE             | 31 698 750 000       | 64,11%   | 92 544 756 102                       | 13 374 240 365                    |
| Oragroup Securities   | COTE D'IVOIRE             | 300 000 000          | 60,00%   | Pas d'activité                       | Pas d'activité                    |
| Bank Money Back       | TOGO                      | 1 000 000            | 100,00%  | (922 347 612)                        | (860 219 713)                     |
| SCI LA MARINA         | TOGO                      | 10 000               | 0,00%    | (188 000 000)                        | (570 175 266)                     |

La variation enregistrée sur les titres de participations entre le 31/12/2018 et le 31 décembre 2019 porte sur l'acquisition des titres des entités Orabank Benin et Orabank Cote d'Ivoire successivement pour 4,5 et 5 milliards; et 300 000 000 pour les actions d'Oragroup Securities.

Les titres de participation sont des investissements à long terme faits par la holding dans les filiales. Ils font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté comptable et font l'objet d'une provision ou d'une reprise en fonction des performances financières de la filiale. La méthode d'évaluation retenue par la holding est l'approche DDM.

## NOTE 5 ACTIF CIRCULANT ET DETTES CIRCULANTES HAO

[Retour](#)

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

NOTE 5  
ACTIF CIRCULANT ET DETTES CIRCULANTES HAO

## ACTIF CIRCULANT HAO

| Libellés                                      | 31/12/2019 | 31/12/2018 | Variation en % |
|---|------------|------------|----------------|
| 485 Créances sur cessions d'immobilisations   | -          | -          |                |
| 488 Autres créances hors activités ordinaires | -          | -          |                |
| <b>TOTAL BRUT</b>                             | -          | -          |                |
| 498 Dépréciations des créances HAO            | -          | -          |                |
| <b>TOTAL NET DE DEPRECIATIONS</b>             | -          | -          |                |

## DETTES CIRCULANTES HAO

| Libellés   | 31/12/2019       | 31/12/2018     | Variation en % |
|--|------------------|----------------|----------------|
| 481 Fournisseurs d'investissements   | 3 401 985        | 180 000        | 1790%          |
| 482 Fournisseurs d'investissements effets à payer  | -                | -              |                |
| Versements restant à effectuer sur titres de participation et titres immobilisés non libérés |                  |                |                |
| 484 Autres dettes hors activités ordinaires  | -                | -              |                |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3 401 985</b> | <b>180 000</b> | <b>1790%</b>   |



## NOTE 7: CLIENTS

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

NOTE 7  
CLIENTS

| Libellés   | 31/12/2019         | 31/12/2018           | Variation en % | Créances à un an au plus | Créances à plus d'un an et à deux ans au plus | Créances à plus de deux ans |
|--|--------------------|----------------------|----------------|--------------------------|---|-----------------------------|
| 411(sau) Clients (hors de réserves de propriété Groupe)      | 448 367 627        | 1 415 315 425        | -68%           | 448 367 627              |   |                             |
| Clients effets à recevoir(hors réserves de propriété groupe) |                    |                      |                |                          |   |                             |
| Clients et effets à recevoir avec réserves de propriété      |                    |                      |                |                          |   |                             |
| 4122 Clients et effets à recevoir Groupe                     | -                  | -                    |                |                          |   |                             |
| 414 Créances sur cession d'immobilisations                   | -                  | -                    |                |                          |   |                             |
| 415 Clients effets escomptés et non échus                    | -                  | -                    |                |                          |   |                             |
| 416 Créances litigieuses ou douteuses                        | -                  | -                    |                |                          |   |                             |
| 418 Clients produits à recevoir                              | -                  | -                    |                |                          |   |                             |
| <b>TOTAL BRUT CLIENTS</b>                                    | <b>448 367 627</b> | <b>1 415 315 425</b> | <b>-68%</b>    | <b>448 367 627</b>       | -   | -                           |
| 491 Dépréciations des comptes clients                        | -                  | -                    |                |                          |   |                             |
| <b>TOTAL NET DE DEPRECIATIONS</b>                            | <b>448 367 627</b> | <b>1 415 315 425</b> | <b>-68%</b>    | <b>448 367 627</b>       | -   | -                           |
| 4191 Clients, avances reçues hors groupe                     | -                  | -                    |                |                          |   |                             |
| 4192 Clients, avances reçues groupe                          | -                  | -                    |                |                          |   |                             |
| 4194+4 Autres clients créditeurs                             | -                  | -                    |                |                          |   |                             |
| <b>TOTAL CLIENTS CREDITEURS</b>                              | <b>-</b>           | <b>-</b>             |                | <b>-</b>                 | <b>-</b>                                      | <b>-</b>                    |

Les créances enregistrées portent uniquement sur les filiales du Groupe. La forte variation à la baisse est due au fait que la quatrième partie des frais d'assistance technique qui avait constitué la majorité des soldes de l'année passée a été facturée en début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 et donc réglé avant la clôture de l'exercice.

Pour les pourcentages de participation; confère la note 4.

## NOTE 8 : AUTRES CREANCES

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

NOTE 8  
AUTRES CREANCES

| Libellés   | 31/12/2019            | 31/12/2018            | Variation en % | Créances à un an au plus | Créances à plus d'un an et à deux ans au plus | Créances à plus de deux ans |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------|--------------------------|---|-----------------------------|
| 42 Personnel   | 27 663 439            | 85 125 265            | -68%           | 27 663 439               |   |                             |
| 43 Organismes sociaux  | -                     | -                     |                | -                        |   |                             |
| 44 Etat et collectivités publiques                                       | 1 348 352             | -                     |                | 1 348 352                |   |                             |
| 45 Organismes internationaux   | -                     | -                     |                |                          |   |                             |
| 46 Apporteurs, associés et groupe  | -                     | 10 000 000 100        | -100%          |                          |   |                             |
| 475 Compte transitoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA | -                     | -                     |                |                          |   |                             |
| 47(sa) Autres débiteurs divers   | 13 739 306 726        | 5 065 899 140         | 171%           | 13 739 306 726           |   |                             |
| 185 Compte permanents non bloqués des établissements et des succursales  | -                     | -                     |                |                          |   |                             |
| 186+ Compte de liaison charges et produits                               |                       |                       |                |                          |   |                             |
| 188 Compte de liaison des sociétés en participation                      |                       |                       |                |                          |   |                             |
| <b>TOTAL BRUT AUTRES CREANCES</b>  | <b>13 768 318 517</b> | <b>15 151 024 505</b> | <b>-9%</b>     | <b>13 768 318 517</b>    | -   | -                           |
| Dépréciations des autres créances  | 131 430 000           | 131 430 000           | 0%             | 131 430 000              |   |                             |
| <b>TOTAL NET DE DEPRECIATION</b>   | <b>13 636 888 517</b> | <b>15 019 594 505</b> | <b>-9%</b>     | <b>13 636 888 517</b>    | -   | -                           |

La variation significative du compte "Autres débiteurs divers" s'explique par le montant des 7 milliards envoyés à Orabank Tchad pour l'augmentation du capital. Cette augmentation sera effective après accord de la BEAC.

Les dépréciations des autres créances sont constituées des provisions à 100% des créances sur divers partenaires d'Oragroup pour 131 millions.

## NOTE 9: TITRE DE PLACEMENT

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

### NOTE 9 TITRE DE PLACEMENT

|     | Libellés  | 31/12/2019           | 31/12/2018 | Variation en % |
|-----|---|----------------------|------------|----------------|
| 501 | Titre de trésor et bons de caisse à court terme | -                    | -          |                |
| 502 | Actions   | 1 347 608 750        | -          |                |
| 503 | Obligations                                     | -                    | -          |                |
| 504 | Bons de souscription                            | -                    | -          |                |
| 505 | Titres négociables hors régions                 | -                    | -          |                |
| 506 | Interêts courus                                 | -                    | -          |                |
| 508 | Autres valeurs assimilés                        | -                    | -          |                |
|     | <b>TOTAL BRUT TITRES</b>                        | <b>1 347 608 750</b> | <b>-</b>   |                |
| 590 | Dépréciations des titres                        | -                    | -          |                |
|     | <b>TOTAL NET DE DEPRECIATIONS</b>               | <b>1 347 608 750</b> | <b>-</b>   |                |

Les titres de placement sont constitués uniquement des actions propres du groupes issue de l'utilisation du compte de liquidité auprès de la BICI Bourse.

## NOTE 11: BANQUE, CHEQUE POSTAUX ET CHEQUES

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

### NOTE 11 DISPONIBILITES

|      | Libellés                                   | 31/12/2019            | 31/12/2018            | Variation en % |
|------|--|-----------------------|-----------------------|----------------|
| 521  | Banques locales                            | 14 657 842 942        | 1 278 470 816         | 1047%          |
| 522  | Banques autres états région                | 9 682 338             | 3 508 833 170         | -100%          |
| 525  | Banques,depôt à terme                      | -                     | -                     |                |
| 523+ | Autres Banques                             | 486 135 879           | 10 571 462 694        | -95%           |
| 526  | Banques interêts courus                    | -                     | 128 313 128           | -100%          |
| 531  | Chèques postaux                            | -                     | -                     |                |
| 532+ | Autres établissements financiers           | 652 391 250           | -                     |                |
| 536  | Etablissements financiers interêts courrus | -                     | -                     |                |
| 54   | Instruments de trésorerie                  | -                     | -                     |                |
| 57   | Caisse                                     | 23 411                | 72 721                | -68%           |
| 55   | Caisse électronique mobile                 | -                     | -                     |                |
| 581+ | Régies d'avances et virements accreditifs  | -                     | -                     |                |
|      | <b>TOTAL BRUT DISPONIBILITES</b>           | <b>15 806 075 820</b> | <b>15 487 152 529</b> | <b>2%</b>      |
| 592+ | Dépréciations                              | -                     | -                     |                |
|      | <b>TOTAL NET DE DEPRECIATIONS</b>          | <b>15 806 075 820</b> | <b>15 487 152 529</b> | <b>2%</b>      |

Les comptes bancaires font l'objet d'un rapprochement sur une base mensuelle et à chaque date d'arrêté comptable.

Les caisses font l'objet d'inventaires mensuelles et à chaque arrêté comptable. Le service contrôle permanent procède également à des inventaires inopinés.

La variation significative du solde de la banque entre les deux périodes s'explique par le PIB de la BOAD obtenu au 31 décembre 2019.

## NOTE 13 : CAPITAL

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

### NOTE 13 CAPITAL

| Actionnaires  | Nationalité  | Nombre d'actions  | Montant               | Taux           |
|---|--------------|-------------------|-----------------------|----------------|
| ECP / EFH   | Mauricienne  | 34 714 457        | 34 714 457 000        | 50,01%         |
| PROPARCO  | FRANCAISE    | 5 156 109         | 5 156 109 000         | 7,43%          |
| GALAKHA ENTREPRISES LTD                                   | Mauricienne  | 4 468 941         | 4 468 941 000         | 6,44%          |
| BIO   | BELGE        | 2 819 312         | 2 819 312 000         | 4,06%          |
| DEG   | ALLEMANDE    | 1 656 605         | 1 656 605 000         | 2,39%          |
| BOAD  | TOGOLAISE    | 1 424 972         | 1 424 972 000         | 2,05%          |
| FGIS  | GABONNAISE   | 1 306 352         | 1 306 352 000         | 1,88%          |
| BIDC  | TOGOLAISE    | 1 260 741         | 1 260 741 000         | 1,82%          |
| Envol Afrique   | FRANCAISE    | 942 072           | 942 072 000           | 1,36%          |
| CECO BTP  | TOGOLAISE    | 360 784           | 360 784 000           | 0,52%          |
| Axa Gabon   | GABONNAISE   | 180 573           | 180 573 000           | 0,26%          |
| Axa Cote d'Ivoire   | IVOIRIENNE   | 90 286            | 90 286 000            | 0,13%          |
| Axa Cameroun  | CAMEROUNAISE | 90 286            | 90 286 000            | 0,13%          |
| CGF Bourse  | SENEGALAISE  | 71 252            | 71 252 000            | 0,10%          |
| Money Express   | SENEGALAISE  | 71 252            | 71 252 000            | 0,10%          |
| Axa Senegal   | SENEGALAISE  | 8 208             | 8 208 000             | 0,01%          |
| Felix Sanchez   | SENEGALAISE  | 536 637           | 536 637 000           | 0,77%          |
| Alioune NDOUR Diouf                                       | SENEGALAISE  | 153 331           | 153 331 000           | 0,22%          |
| Ismael Bangoura   | SENEGALAISE  | 142 505           | 142 505 000           | 0,21%          |
| Abass khalil Hachem                                       | SENEGALAISE  | 77 318            | 77 318 000            | 0,11%          |
| Vincent le Guennou  | FRANCAISE    | 8                 | 8 000                 | 0,00%          |
| Hurley Doddy  | AMERICAINNE  | 8                 | 8 000                 | 0,00%          |
| Brice Lodugnon  | IVOIRIENNE   | 8                 | 8 000                 | 0,00%          |
| Ferdinand Ngon  | CAMEROUNAISE | 8                 | 8 000                 | 0,00%          |
| IPS-CGRAE   | Ivoirienne   | 6 097 561         | 6 097 561 000         | 8,78%          |
| CNPS Côte d'Ivoire  | Ivoirienne   | 3 414 632         | 3 414 632 000         | 4,92%          |
| SGIH Tchad  | Tchadienne   | 602 406           | 602 406 000           | 0,87%          |
| SICAV Abdou DIOUF   |              | 536 585           | 536 585 000           | 0,77%          |
| Ouedraogo Salif   | Burkinabè    | 200 000           | 200 000 000           | 0,28%          |
| CNSS Gabon  | Gabonaise    | 121 952           | 121 952 000           | 0,18%          |
| CNSS Togo   | Togolaise    | 121 951           | 121 951 000           | 0,18%          |
| FCP Horizon 2022  | Ivoirienne   | 121 951           | 121 951 000           | 0,18%          |
| FCP Sodéci  | Ivoirienne   | 109 757           | 109 757 000           | 0,15%          |
| Sonar-vie   |              | 61 000            | 61 000 000            | 0,09%          |
| FCP CIE   | Ivoirienne   | 60 976            | 60 976 000            | 0,09%          |
| Divers autres actionnaires personnes physiques et morales |              | 2 434 235         | 2 434 235 000         | 3,51%          |
| <b>Grand Total</b>  |              | <b>69 415 031</b> | <b>69 415 031 000</b> | <b>100,00%</b> |

Le capital d'Oragroup SA à la constitution était de 500 000 000 F CFA

## NOTE 14 : PRIMES ET RESERVES

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

### NOTE 14 PRIMES ET RESERVES

|       | Libellés                                    | 31/12/2019            | 31/12/2018            | Variation en valeur absolue |
|-------|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|
| 1052  | Primes d'apport                             | -                     | -                     | -                           |
| 1051  | Primes d'émission                           | 18 762 503 038        | 18 762 503 038        | -                           |
| 1053  | Prime de fusion                             | -                     | -                     | -                           |
| 1054  | Prime de conversion                         | -                     | -                     | -                           |
| 1058  | Autres primes                               | -                     | -                     | -                           |
|       | <b>TOTAL PRIMES</b>                         | <b>18 762 503 038</b> | <b>18 762 503 038</b> | <b>-</b>                    |
| 111   | Réserves légales                            | 1 739 568 637         | 1 072 826 918         | 666 741 719                 |
| 112   | Réserves statutaires                        | -                     | -                     | -                           |
| 1131  | Reserves de plus-values nettes à long terme | -                     | -                     | -                           |
| 1132  | salarié et aux dirigeants                   | -                     | -                     | -                           |
| 1133+ | Autres réserves réglementées                | -                     | -                     | -                           |
|       | <b>TOTAL RESERVES INDISPONIBLES</b>         | <b>1 739 568 637</b>  | <b>1 072 826 918</b>  | <b>666 741 719</b>          |
| 118   | Réserves libres                             | -                     | -                     | -                           |
| 12    | Report à nouveau                            | 4 351 407 831         | 2 585 049 252         | 1 766 358 579               |

## NOTE 16 A : DETTES FINANCIERS ET RESSOURCES ASSIMILES

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

### NOTE 16A DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES

|      | Libellés   | 31/12/2019             | 31/12/2018            | Variations en valeur absolue | Variation en % | Dettes à un an au plus | Dettes à plus de deux ans |
|------|--|------------------------|-----------------------|------------------------------|----------------|------------------------|---------------------------|
| 161  | Emprunts obligataires  | 35 360 395 500         | 29 379 145 500        | 5 981 250 000                | 20%            |                        | 35 360 395 500            |
| 162  | Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit       | 31 968 382 175         | 38 774 222 736        | 6 805 840 561                | -18%           |                        | 31 968 382 175            |
| 163  | Avances reçues de l'Etat                                     | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 164  | Avances reçues et comptes courants bloqué                    | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 165  | Depôts et cautionnements reçus                               | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 166  | Intérêts courus  | 868 446 518            | 1 872 814 283         | 1 004 367 765                | -54%           | 868 446 518            |                           |
| 167  | Avances assorties de conditions particulières                | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 168  | Autres emprunts et dettes                                    | 35 000 000 000         | -                     | 35 000 000 000               |                |                        | 35 000 000 000            |
| 181+ | Dettes liées à des participations                            | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 184  | Comptes permanents bloqués des établissements et succursales | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
|      | <b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>                  | <b>103 197 224 193</b> | <b>70 026 182 519</b> | <b>33 171 041 674</b>        | <b>47%</b>     | <b>868 446 518</b>     | <b>102 328 777 675</b>    |
| 172  | Crédit bail immobilier                                       | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 173  | Crédit bail mobilier   | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 174  | Location-vente   | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 176  | Intérêts courus  | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 178  | Autres location-acquisition                                  | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
|      | <b>TOTAL DETTES DE LOCATION-ACQUISITION</b>                  | <b>-</b>               | <b>-</b>              | <b>-</b>                     |                | <b>-</b>               | <b>-</b>                  |
| 191  | Provisions pur litiges                                       | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 192  | Provisions pour garantie données aux clients                 | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 193  | Provisions pour pertes sur marchés à achèvement futur        | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 194  | Provisions pour perte de change                              | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 195  | Provisions pour impôts                                       | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 1961 | Provisions pour pensions et obligations assimilées           | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 1962 | Actif du régime retraite                                     | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 197  | Provisions pour restructuration                              | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 1981 | Provisions pour amendes et pénalités                         | 95 317 535             | 95 317 535            | -                            | 0%             | 95 317 535             |                           |
| 1983 | Provisions de propre assureur                                | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 1984 | Provisions pour démantèlement et remise en état              | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 1985 | Provisions de droits à déduction                             | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
| 1988 | Autres Provisions  | -                      | -                     | -                            |                |                        |                           |
|      | <b>TOTAL PROVISIONS FINANCIERES POUR RISQUES ET CHARGES</b>  | <b>95 317 535</b>      | <b>95 317 535</b>     | <b>-</b>                     | <b>0%</b>      | <b>95 317 535</b>      | <b>-</b>                  |

La variation des emprunts obligataires s'explique par la mise en place d'une part d'un emprunt de 9,6 milliards et d'autre part le remboursement du solde de 3 milliards d'emprunt obligataire auprès de la DC/BR contracté depuis 2013.

L'augmentation des "Autres emprunts" s'explique par la mise en place des billets de trésorerie émis par Oragroup pour un montant de 35 milliards.

La baisse de plus de 54% des intérêts courus sur emprunt est due essentiellement au remboursement en début d'exercice 2019 de l'emprunt ICD alors que cet emprunt a couru tout au long de l'exercice 2018.

## NOTE 16B: ENGAGEMENT DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

### NOTE 16B ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

#### HYPOTHESES ACTUARIELLES

| Libellés   | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|
| Taux d'augmentation des salaires   |            |            |
| Taux d'actualisation   |            |            |
| Taux d'inflation   |            |            |
| Probabilité d'être présent dans l'entité à la date de départ à la retraite (expérience passée) |            |            |
| Probabilité d'être en vie à l'âge de départ à la retraite (table de mortalité)                 |            |            |
| Taux de rendement effectif des actifs du régime  |            |            |

#### VARIATION DE LA VALEUR DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE AU COURS DE L'EXERCICE

| Libellés  | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------|------------|
| Obligation au titre des engagements de retraite à l'ouverture | 1,00%      | 1,00%      |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice               | 0,00%      | 0,00%      |
| Coût financier  | 0,00%      | 0,00%      |
| Pertes actuarielles/(gain)                                    | 2,00%      | 2,00%      |
| Prestations payées au cours de l'exercice                     |            |            |
| Coûts des services passés                                     | TV CIMA    | TV CIMA    |
| Obligation au titre des engagements de retraite à la clôture  | 3,00%      | 3,00%      |

#### ANALYSE DE SENSIBILITE DES HYPOTHESES ACTUARIELLES

| Libellés   | 31/12/2019   |            | 31/12/2018   |            |
|--|--------------|------------|--------------|------------|
|  | Augmentation | Diminution | Augmentation | Diminution |
| Taux d'actualisation (Variation de ...%)             |              |            |              |            |
| Taux de progression des salaires (Variation de ...%) |              |            |              |            |
| Taux de départ du personnel (Variation de ...%)      |              |            |              |            |



## NOTE 17: FOURNISSEURS D'EXPLOITATION

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

### NOTE 17 FOURNISSEURS D'EXPLOITATION

| Libellés   | 31/12/2019         | 31/12/2018           | Variation en % | Dettes à un an au plus | Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus | Dettes à plus de deux ans |
|--|--------------------|----------------------|----------------|------------------------|---|---------------------------|
| 401+40 Fournisseurs dettes en compte (hors groupe)       | 222 457 384        | 1 102 403 409        | -80%           | 222 457 384            |   |                           |
| 4021+4 Fournisseurs effets à payer (hors groupe)         | -                  | -                    |                |                        |   |                           |
| 4022 Fournisseurs , dettes effets à payer groupe         | -                  | -                    |                |                        |   |                           |
| 4081+4 Fournisseurs factures non parvenues (hors groupe) | 546 335 163        | 278 003 477          | 97%            | 546 335 163            |   |                           |
| 4082 Fournisseurs factures non parvenues groupe          | -                  | -                    |                |                        |   |                           |
| <b>TOTAL FOURNISSEURS</b>                                | <b>768 792 547</b> | <b>1 380 406 886</b> | <b>-44%</b>    | <b>768 792 547</b>     | -   | -                         |
| 4091 Fournisseurs, avances et acompte (hors groupe)      | 1 772 700          | 34 801 077           | -95%           | 1 772 700              |   |                           |
| 4092 Fournisseurs, avances et acompte groupe             | -                  | -                    |                |                        |   |                           |
| 4093+4 Autres fournisseurs débiteurs                     | 2 144 416          | -                    |                | 2 144 416              |   |                           |
| <b>TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS</b>                      | <b>3 917 116</b>   | <b>34 801 077</b>    | <b>-89%</b>    | <b>3 917 116</b>       | -   | -                         |

La variation du poste fournisseur facture non parvenu est essentiellement due à la provision des honoraires des commissaires aux comptes pour un montant de 199 millions, des provisions des honoraires de KPMG Paris pour un montant de 87 millions, des provisions pour les factures de téléphone et d'électricité des deux derniers mois pour un montant de 49 millions, provision de la facture du solde pour la formation de certification PCI-DSS pour 73 millions et du solde de la commande agendas pour 42 millions.

La diminution du poste fournisseur dette en compte est due remboursement de plusieurs factures avant la clôture de l'exercice 2019.

## NOTE 18 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

### NOTE 18 DETtes FISCALES ET SOCIALES

| Libellés                                 | 31/12/2019           | 31/12/2018           | Variation en valeur absolue | Variation en % | Dettes à un an au plus | Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus | Dettes à plus de deux ans |
|--|----------------------|----------------------|-----------------------------|----------------|------------------------|---|---------------------------|
| 421 Personnel avances et acomptes        | 997 324              | 18 928 990           | 17 931 666                  | -95%           | 997 324                |   |                           |
| 422 Personnel rémunérations dues         | -                    | -                    | -                           |                |                        |   |                           |
| 42(sa) Autres personnels                 | 1 765 901 489        | 1 403 696 470        | 362 205 019                 | 26%            | 1 765 901 489          |   |                           |
| 431 Caisse de sécurité sociale           | 212 778 684          | 52 678 699           | 160 099 985                 | 304%           | 212 778 684            |   |                           |
| 432 Caisse de retraite                   | -                    | -                    | -                           |                |                        |   |                           |
| 433+ Autres organismes sociaux           | -                    | -                    | -                           |                |                        |   |                           |
| <b>TOTAL DETTES SOCIALES</b>             | <b>1 979 677 497</b> | <b>1 475 304 159</b> | <b>504 373 338</b>          | <b>34%</b>     | <b>1 979 677 497</b>   | -   | -                         |
| 441 Etat, impôts sur les bénéfices       | -                    | -                    | -                           |                |                        |   |                           |
| 442 Etat, impôts et taxes                | -                    | -                    | -                           |                |                        |   |                           |
| 443+ Etat, TVA                           | 104 085 723          | 28 999 583           | 75 086 140                  | 259%           | 104 085 723            |   |                           |
| 447 Etat , impôts retenus à la source    | 30 377 592           | 4 250 376            | 26 127 216                  | 615%           | 30 377 592             |   |                           |
| 446+ Autres dettes Etat                  | 2 442 333            | 1 174 364            | 1 267 969                   | 108%           | 2 442 333              |   |                           |
| <b>TOTAL DETTES FISCALES</b>             | <b>136 905 648</b>   | <b>34 424 323</b>    | <b>102 481 325</b>          | <b>298%</b>    | <b>136 905 648</b>     | -   | -                         |
|  |                      |                      | -                           |                |                        |   |                           |
| <b>TOTAL DETTES SOCIALES ET FISCALES</b> | <b>2 116 583 145</b> | <b>1 509 728 482</b> | <b>606 854 663</b>          | <b>40%</b>     | <b>2 116 583 145</b>   | -   | -                         |

Les autres personnels sont essentiellement composés des provisions pour prime de bilan pour l'ensemble du personnel et des provisions pour primes de cumul de fonction de certains membres du personnel des filiales auprès du groupe.

**NOTE 18 : AUTRE DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME**

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

**NOTE 19  
 AUTRE DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME**

| Libellés  | 31/12/2019         | 31/12/2018         | Variation en valeur absolue | Variation en % | Dettes à un an au plus | Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus | Dettes à plus de deux ans |
|---|--------------------|--------------------|-----------------------------|----------------|------------------------|---|---------------------------|
| 45 Organisme internationaux   | -                  | -                  | -                           |                |                        |   |                           |
| 461 Apporteurs, opération sur le capital                                    | -                  | -                  | -                           |                |                        |   |                           |
| 462 Associés, compte courants   | 84 739 839         | -                  | 84 739 839                  |                | 84 739 839             |   |                           |
| 465 Associés dividendes à payer   | 10 904 161         | -                  | 10 904 161                  |                | 10 904 161             |   |                           |
| 466 Groupe comptes courants   | -                  | -                  | -                           |                |                        |   |                           |
| 463+ Autres dettes associés   | -                  | -                  | -                           |                |                        |   |                           |
| <b>TOTAL DETTES ASSOCIES</b>  | <b>95 644 000</b>  | <b>-</b>           | <b>95 644 000</b>           |                | <b>95 644 000</b>      | <b>-</b>                                    | <b>-</b>                  |
| 4712 Créiteurs divers   | 755 293 723        | 320 293 723        | 435 000 000                 | 136%           | 755 293 723            |   |                           |
| 4713 Obligataires   | -                  | -                  | -                           |                |                        |   |                           |
| 4715 Rémunérations d'administrateurs  | -                  | -                  | -                           |                |                        |   |                           |
| 4716 Compte du factor   | -                  | -                  | -                           |                |                        |   |                           |
| 4726 Versements restant à effectuer sur les titres de placement non libérés | -                  | -                  | -                           |                |                        |   |                           |
| 4752 Compte transtoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA    | -                  | -                  | -                           |                |                        |   |                           |
| 4718 Autres créiteurs divers  | 87 068 433         | 46 710 084         | 40 358 349                  | 86%            | 87 068 433             |   |                           |
| <b>TOTAL CREDITEURS DIVERS</b>  | <b>842 362 156</b> | <b>367 003 807</b> | <b>475 358 349</b>          | <b>130%</b>    | <b>842 362 156</b>     | <b>-</b>                                    | <b>-</b>                  |
| 185 Comptes permanents non bloqués des établissements et des succursales    | -                  | -                  | -                           |                |                        |   |                           |
| 186+ Comptes de liaison charges et produits                                 | -                  | -                  | -                           |                |                        |   |                           |
| 188 Compte de liaison des sociétés en participation                         | -                  | -                  | -                           |                |                        |   |                           |
| <b>TOTAL COMPTES DE LIAISON</b>   | <b>-</b>           | <b>-</b>           | <b>-</b>                    |                | <b>-</b>               | <b>-</b>                                    | <b>-</b>                  |
| 499(s) Provisions pour risques à court terme (Voir note 28)                 | 450 000 000        | -                  | 450 000 000                 |                | 450 000 000            |   |                           |

Les créiteurs divers portent essentiellement sur les entités du Groupe.

**NOTE 20: BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE**

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

**NOTE 20  
 BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE**

| Libellés   | 31/12/2019        | 31/12/2018        | Variation en % |
|--|-------------------|-------------------|----------------|
| 564 Escomptes de crédit de campagne                        | -                 | -                 |                |
| 565 Escomptes de crédit ordianaires                        | -                 | -                 |                |
| <b>TOTAL: BANQUES, CREDITS D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE</b> | <b>-</b>          | <b>-</b>          |                |
| 521 Banques locales  | -                 | -                 |                |
| 522 Banques autres états région                            | -                 | -                 |                |
| 523+ Autres Banques  | 26 701 242        | 26 583 170        | 0%             |
| 526 Banques intérêts courus                                | -                 | -                 |                |
| 561+ Crédit de trésorerie                                  | -                 | -                 |                |
| <b>TOTAL: BANQUES, CREDITS DE TRESORERIE</b>               | <b>26 701 242</b> | <b>26 583 170</b> | <b>0%</b>      |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                       | <b>26 701 242</b> | <b>26 583 170</b> | <b>0%</b>      |

## NOTE 21 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

### NOTE 21 CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

| Libellés  | 31/12/2019            | 31/12/2018            | Variation en % |
|---|-----------------------|-----------------------|----------------|
| 7011 Ventes dans la région                          | -                     | -                     |                |
| 7012 Ventes hors région                             | -                     | -                     |                |
| 7013+ Ventes groupes                                | -                     | -                     |                |
| 7015 Ventes sur internet                            | -                     | -                     |                |
| <b>TOTAL :VENTES MARCHANDISES</b>                   | -                     | -                     |                |
| 7021+ Ventes dans la région                         | -                     | -                     |                |
| 7022+ Ventes hors région                            | -                     | -                     |                |
| 7023+ Ventes groupes                                | -                     | -                     |                |
| 7025+ Ventes sur internet                           | -                     | -                     |                |
| <b>TOTAL:VENTES DE PRODUITS FABRIQUES</b>           | -                     | -                     |                |
| 7051+ Ventes dans la région                         | -                     | -                     |                |
| 7052+ Ventes hors région                            | -                     | -                     |                |
| 7053+ Ventes groupes                                | 6 931 232 715         | 6 459 342 469         | 7%             |
| 7055+ Ventes sur internet                           | -                     | -                     |                |
| <b>TOTAL : VENTES DE TRAVAUX ET SERVICES VENDUS</b> | <b>6 931 232 715</b>  | <b>6 459 342 469</b>  | <b>7%</b>      |
| 707 Produits accessoires                            | 8 131 551 642         | 9 411 731 069         | -14%           |
| <b>TOTAL: CHIFFRE D'AFFAIRES</b>                    | <b>15 062 784 357</b> | <b>15 871 073 538</b> | <b>-5%</b>     |
| 72 Production immobilisée                           | -                     | -                     |                |
| 71 Subventions d'exploitation                       | -                     | -                     |                |
| 75 Autres produits                                  | 178 373 801           | 221 118 454           | -19%           |
| <b>TOTAL : AUTRES PRODUITS</b>                      | <b>178 373 801</b>    | <b>221 118 454</b>    | <b>-19%</b>    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>15 241 158 158</b> | <b>16 092 191 992</b> | <b>-5%</b>     |

La diminution des produits accessoires de plus de 14% s'explique par la baisse par rapport à 2018 des dividendes perçus auprès des filiales.

## NOTE 22: ACHATS

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

### NOTE 22 ACHATS

|                | Libellés  | 31/12/2019         | 31/12/2018         | Variation en % |
|----------------|---|--------------------|--------------------|----------------|
| 6011           | Achats dans la région   | -                  | -                  |                |
| 6012           | Achats hors de la région  | -                  | -                  |                |
| 6013+6014+6015 | Achats groupe   | -                  | -                  |                |
|                | <b>TOTAL : ACHATS DE MARCHANDISES</b>   | <b>-</b>           | <b>-</b>           |                |
| 6021           | Achats dans la région   | -                  | -                  |                |
| 6022           | Achats hors de la région  | -                  | -                  |                |
| 6023+6024+6025 | Achats groupe   | -                  | -                  |                |
|                | <b>TOTAL: ACHATS MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LI</b>                                       | <b>-</b>           | <b>-</b>           |                |
| 6041           | Matières conommables  | -                  | -                  |                |
| 6042           | Matières combustibles   | -                  | -                  |                |
| 6043           | Produits d'entretien  | -                  | -                  |                |
| 6044+6046+6047 | Fournitures d'atelier ,d'usine et de magasin  | 51 695             | -                  |                |
| 6051           | Eau   | 3 695 141          | 3 439 354          | 7%             |
| 6052           | Electricité   | 44 362 090         | 41 050 543         | 8%             |
| 6053           | Autres énergies   | 74 849 287         | 65 445 864         | 14%            |
| 6054           | Fournitures d'entretien   | -                  | -                  |                |
| 6055           | Fourniture de bureau  | 6 480 017          | 3 568 217          | 82%            |
| 6056           | Petit matériel et outillages  | 3 193 941          | 7 736 985          | -59%           |
| 6057+6058+6059 | Achats études ,Prestation de services , de travaux matériels et équipements achats d'emballages | -                  | -                  |                |
| 6015+6025+6035 | Frais sur achats  | -                  | -                  |                |
| 6019+6029+6039 | Remises rabais, remises et ristournes   | -                  | -                  |                |
|                | <b>TOTAL : AUTRES ACHATS</b>  | <b>132 632 171</b> | <b>121 240 963</b> | <b>9%</b>      |

## NOTE 23 : TRANSPORTS

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

### NOTE 23 TRANSPORTS

| Libellés                               | 31/12/2019         | 31/12/2018         | Variation en % |
|--|--------------------|--------------------|----------------|
| 612 Transports sur ventes              | -                  | -                  |                |
| 613 Transports pour le compte de tiers | -                  | -                  |                |
| 614 Transport du personnel             | -                  | -                  |                |
| 616 Transports du plis                 | 4 710 865          | 5 432 157          | -13%           |
| 618 Autres transports                  | 448 441 106        | 371 362 987        | 21%            |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>453 151 971</b> | <b>376 795 144</b> | <b>20%</b>     |

## NOTE 24 : SERVICES EXTERIEURS

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

### NOTE 24 SERVICES EXTERIEURS

| Libellés   | 31/12/2019           | 31/12/2018           | Variation en % |
|--|----------------------|----------------------|----------------|
| 621 Sous-traitance générale  | -                    | -                    |                |
| 622 Locations et charges locatives   | 330 934 031          | 304 802 389          | 9%             |
| 623 Redevances de location acquisition   | -                    | -                    |                |
| 624 Entretien, réparations et maintenance                                      | 39 641 952           | 42 008 644           | -6%            |
| 625 Primes d'assurance   | 17 138 372           | 290 016 064          | -94%           |
| 626 Etudes , recherches et documentations                                      | 1 249 987            | 3 028 569            | -59%           |
| 627 Publicité, Publications, relations publiques                               | 68 752 635           | 16 521 642           | 316%           |
| 628 Frais de télécommunications  | 225 677 676          | 217 403 823          | 4%             |
| 631 Frais bancaires  | 19 348 524           | 210 277 381          | -91%           |
| 632 Rémunération d'intermédiaires et de conseils                               | 924 707 958          | 937 142 019          | -1%            |
| 633 Frais de formation du personnel  | 63 927 179           | 40 225 781           | 59%            |
| 634 Redevances pour brevets,licences,logiciels,concession et droits similaires | 1 389 057 611        | 1 463 393 516        | -5%            |
| 635 Cotisations  | 131 191              | 112 200              | 17%            |
| 637+638 Autres charges externes  | 141 995 626          | 154 592 150          | -8%            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3 222 562 742</b> | <b>3 679 524 178</b> | <b>-12%</b>    |

- La hausse des frais de publicité se justifie par les frais publicitaires pour l'organisation de l'assemblée générale ordinaire pour un montant de 25 millions et la campagne publicitaire pour les billets de trésorerie pour 24 millions.

- La forte baisse du poste prime d'assurance s'explique par le reclassement des frais d'assurance maladie du personnel, d'assurance décès et les indemnités de fin de carrière dans les autres charges sociales suivant les dispositions du Syscoha révisé, ce qui n'était pas le cas pour les comptes de 2018.



## NOTE 25: IMPOTS ET TAXES

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

### NOTE 25 IMPOTS ET TAXES

|     | Libellés                      | 31/12/2019        | 31/12/2018        | Variation en % |
|-----|-------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| 641 | Impôts et taxes directs       | 40 000            | 40 000            | 0%             |
| 645 | Impôts et taxes indirects     | -                 | 14 454 445        | -100%          |
| 646 | Droits d'enregistrement       | 4 088 000         | 1 156 650         | 253%           |
| 647 | Pénalités et amendes fiscales | -                 | -                 |                |
| 648 | Autres impôts et taxes        | 75 223 689        | -                 |                |
|     | <b>TOTAL</b>                  | <b>79 351 689</b> | <b>15 651 095</b> | <b>407%</b>    |

## NOTE 26: AUTRES CHARGES

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification :

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

### NOTE 26 AUTRES CHARGES

|        | Libellés  | 31/12/2019         | 31/12/2018         | Variation en % |
|--------|---|--------------------|--------------------|----------------|
| 6511   | Pertes sur créances clients   | -                  | -                  |                |
| 6515   | Pertes sur autres débiteurs   | -                  | -                  |                |
| 652    | Quote-part de résultat sur opérations faites en commun  | -                  | -                  |                |
| 654    | Valeur comptable des cessions courantes d'immobilisations                                     | -                  | -                  |                |
| 6581   | Indemnités de fonction et autres rémunérations d'administrateurs                              | 193 507 316        | 157 429 680        | 23%            |
| 6582+6 | Dons et mécénat   | -                  | -                  |                |
| 6588   | Autres charges diverses   | -                  | -                  |                |
| 659    | Charges pour provisions et provisions pour risues à court terme d'exploitation (voir note 28) | 450 000 000        | -                  |                |
|        | <b>TOTAL</b>  | <b>643 507 316</b> | <b>157 429 680</b> | <b>309%</b>    |

Les indemnités de fonction sont fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire du groupe du 23 mai 2019.  
 Elles sont fixées au titre de l'exercice 2019 pour un montant global de FCFA 272 222 155

## NOTE 27A: CHARGES DE PERSONNEL

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

### NOTE 27A CHARGES DE PERSONNEL

| Libellés   | 31/12/2019           | 31/12/2018           | Variation en % |
|--|----------------------|----------------------|----------------|
| 661+663 Rémunérations directes versées au personnel              | 4 454 765 226        | 3 475 209 244        | 28%            |
| 663 Indemnités forfaitaires versées au personnel                 | 342 703 354          | 284 482 378          | 20%            |
| 664 Charges sociales   | 1 020 173 189        | 1 259 712 367        | -19%           |
| 666 Rémunérations et charges sociales de l'exploitant individuel | -                    | -                    |                |
| 667 Rémunération transférée de personnel extérieur               | 59 374 460           | 41 842 682           | 42%            |
| 668 Autres charges sociales                                      | 285 478 740          | -                    |                |
| <b>TOTAL</b>   | <b>6 162 494 969</b> | <b>5 061 246 671</b> | <b>22%</b>     |

- Les variations enregistrées sur les rémunérations directes versées au personnel s'expliquent par le paiement du solde de tout compte à l'ancienne Directrice Générale qui a quitté le groupe en mai 2019 et le paiement de la prime de transport au personnel local à partir d'avril 2019. Les frais d'assurance maladie du personnel et les indemnités de fin de carrière ont été reclassés dans les autres charges sociales suivant les dispositions du Syscoha révisé, ce qui n'était pas le cas pour les comptes de 2018.

### NOTE 27B: EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR

Désignation entité : ORAGROUP SA  
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
Durée(en mois): 12

#### NOTE 27B EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR

| QUALIFICATIONS  | EFFECTIF ET MASSE SALARIALE |   |                         |   |            |   |       |                 |             |                         |             |             |             |               |
|---|-----------------------------|---|-------------------------|---|------------|---|-------|-----------------|-------------|-------------------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
|   | EFFECTIFS                   |   |                         |   |            |   |       | MASSE SALARIALE |             |                         |             |             |             | TOTAL         |
|   | Nationaux                   |   | Autres Etats de l'OHADA |   | HORS OHADA |   | TOTAL | Nationaux       |             | Autres Etats de l'OHADA |             | Hors OHADA  |             |               |
| M   | F                           | M | F                       | M | F          |   | M     | F               | M           | F                       | M           | F           |             |               |
| YA 1. Cadres supérieurs                                     | 2                           |   | 8                       | 2 | 2          | 1 | 15    | 336 906 247     |             | 1 062 507 269           | 508 917 882 | 246 784 437 | 135 970 293 | 2 291 086 128 |
| YB 2. Techniciens supérieurs et cadres moyens               | 13                          | 5 | 23                      | 2 | 4          | 2 | 49    | 595 812 002     | 244 617 140 | 1 181 186 600           | 109 705 672 | 170 588 366 | 134 321 597 | 2 436 231 377 |
| YC 3. Techniciens, Agents de maîtrise et ouvriers qualifiés |                             | 2 |                         |   |            |   | 2     |                 | 38 799 814  |                         |             |             |             | 38 799 814    |
| YD 4. Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis            | 2                           |   |                         |   |            |   | 2     | 31 351 261      |             |                         |             |             |             | 31 351 261    |
| YE TOTAL(1)   | 17                          | 7 | 31                      | 4 | 6          | 3 | 68    | 964 069 510     | 283 416 954 | 2 243 693 869           | 618 623 554 | 417 372 803 | 270 291 890 | 4 797 468 580 |
| YF Permanents   |                             |   |                         |   |            |   |       |                 |             |                         |             |             |             |               |
| YG Saisonniers  |                             |   |                         |   |            |   |       |                 |             |                         |             |             |             |               |

#### 2. Personnel extérieur

| QUALIFICATIONS  | Facturation à l'entité |   |   |   |   |   |    |               |               |   |   |   |   |
|---|------------------------|---|---|---|---|---|----|---------------|---------------|---|---|---|---|
|   |                        |   |   |   |   |   |    |               |               |   |   |   |   |
|   | M                      | F | M | F | M | F |    | M             | F             | M | F | M | F |
| YH 1. Cadres supérieurs                                     |                        |   |   |   |   |   | -  |               |               |   |   |   |   |
| YI 2. Techniciens supérieurs et cadres moyens               | 1                      | 1 |   |   |   |   | 2  | 5 032 000     | 5 362 787     |   |   |   |   |
| YJ 3. Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés | 2                      | 1 |   | 1 |   | 2 | 6  | 9 971 627     | 21 957 466    |   |   |   |   |
| YK 4. Employés, manœuvres, ouvriers, et apprentis           | 5                      |   |   |   |   |   | 5  | 17 050 580    |               |   |   |   |   |
| YL TOTAL (2)  | 8                      | 2 | - | 1 | - | 2 | 13 | 32 054 207    | 27 320 253    |   |   |   |   |
| YM Permanents   |                        |   |   |   |   |   |    |               |               |   |   |   |   |
| YN Saisonniers  |                        |   |   |   |   |   |    |               |               |   |   |   |   |
| YO TOTAL(1+2)   | -                      | - | - | - | - | - | -  | 3 657 190 389 | 1 199 652 651 |   |   |   |   |

M: Masculin  
F: Féminin

NOTE 28: PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

NOTE 28  
 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

| NATURE  | SITUATIONS ET MOUVEMENTS                    |                             |             |                           |                           |                      |                           | D=A+B-C               |
|---|---|-----------------------------|-------------|---------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------|
|   | A<br>Provisions à l'ouverture de l'exercice | B<br>Augmentation dotations |             |                           | C<br>Diminutions reprises |                      |                           |                       |
|   |   | d'exploitation              | Financières | Hors activités ordinaires | D'exploitation            | Financières          | Hors activités ordinaires |                       |
| CM 1. Provisions réglementées   | -   |                             |             |                           |                           |                      |                           | -                     |
| DC 2. Provisions financières pour risques et charges                  | 95 317 535                                  |                             |             |                           |                           |                      |                           | 95 317 535            |
| 29 3. Dépréciations des immobilisations                               | 22 158 311 137                              | 3 242 247 158               |             |                           |                           | 6 575 873 272        |                           | 18 824 685 023        |
| <b>TOTAL: DOTATIONS</b>   | <b>22 253 628 672</b>                       | <b>3 242 247 158</b>        | -           | -                         | -                         | <b>6 575 873 272</b> | -                         | <b>18 920 002 558</b> |
| BB 4. Dépréciations des stocks  | -   |                             |             |                           |                           |                      |                           | -                     |
| BA 5. Dépréciations actif circulant HAO                               | -   |                             |             |                           |                           |                      |                           | -                     |
| BH 6. Dépréciation fournisseurs                                       | -   |                             |             |                           |                           |                      |                           | -                     |
| BI 7. Dépréciations clients   | -   |                             |             |                           |                           |                      |                           | -                     |
| 8. Dépréciations fournisseurs   | -   |                             |             |                           |                           |                      |                           | -                     |
| BJ 9. Dépréciations autres créances                                   | 131 430 000                                 |                             |             |                           |                           |                      |                           | 131 430 000           |
| BQ Dépréciations titres de placement                                  | -   |                             |             |                           |                           |                      |                           | -                     |
| BR 11. Dépréciation valeurs à encaisser                               | -   |                             |             |                           |                           |                      |                           | -                     |
| BS 12. Dépréciation disponibilité                                     | -   |                             |             |                           |                           |                      |                           | -                     |
| 499 13. Provisions pour risques à court terme exploitation            | -   | 450 000 000                 |             |                           |                           |                      |                           | 450 000 000           |
| 599 14. Provisions pour risque à court terme à caractère financier    | -   |                             |             |                           |                           |                      |                           | -                     |
| <b>TOTAL : CHARGES POUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS A COURT TERME</b> | <b>131 430 000</b>                          | <b>450 000 000</b>          | -           | -                         | -                         | -                    | -                         | <b>581 430 000</b>    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>22 385 058 672</b>                       | <b>3 692 247 158</b>        | -           | -                         | -                         | <b>6 575 873 272</b> | -                         | <b>19 501 432 558</b> |

L'évaluation du portefeuille des titres de participation au 31 décembre 2019 a engendré une provision pour dépréciation sur les participations détenues dans la filiale de la Mauritanie pour 3 242 MFCFA et une reprise de provision de 6 576 MFCFA sur les participations détenues dans la filiale du Bénin.

La provision pour risque à court terme d'exploitation est composée uniquement de la provision constituée pour le contrôle des importations effectué par l'OTR. Le dossier a été clôturé en février 2020 avec le paiement des droits éludés et amendes pour 424 millions.

## NOTE 29 : CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

### NOTE 29 CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

| Libellés  | 31/12/2019             | 31/12/2018             | Variation en % |
|---|------------------------|------------------------|----------------|
| 671 Interêt des emprunts  | 3 992 461 996          | 4 358 804 233          | -8%            |
| 672 Interêts dans loyers de locations acquisition   | -                      | -                      |                |
| 673 Escomptes accordés  | -                      | -                      |                |
| 674 Autres intérêts   | -                      | -                      |                |
| 675 Escomptes des effets de commerce  | -                      | -                      |                |
| 676 Pertes de change  | -                      | -                      |                |
| 6771 Pertes sur cessions de titres de placement   | -                      | -                      |                |
| 6772 Malis proenant d'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants               | -                      | -                      |                |
| 678 Pertes sur risques financiers   | -                      | -                      |                |
| 679 Charges pour dépréciation et provisions à court terme à caractère financier (voir note 28)            | -                      | -                      |                |
| <b>SOUS TOTAL : FRAIS FINANCIERS</b>  | <b>3 992 461 996</b>   | <b>4 358 804 233</b>   | <b>-8%</b>     |
| 771 Interêts de prêts et créances diverses  | 2 213 471 220          | 2 318 488 938          | -5%            |
| 772 Revenus de participations   | -                      | -                      |                |
| 773 Escomptes obtenus   | -                      | -                      |                |
| 774 Revenus de placement  | -                      | -                      |                |
| 775 Interet dans loyers de location-financement   | -                      | -                      |                |
| 776 Gains de change   | -                      | -                      |                |
| 777 Gains sur cessions de titres de placement   | -                      | -                      |                |
| 778 Gains sur risques financiers  | -                      | -                      |                |
| 779 Reprises de charges pour dépréciation et provisions à court terme à caractère financier(voir note 28) | -                      | -                      |                |
| <b>SOUS TOTAL : REVENUS FINANCIERS</b>  | <b>2 213 471 220</b>   | <b>2 318 488 938</b>   | <b>-5%</b>     |
| <b>TOTAL</b>  | <b>(1 778 990 776)</b> | <b>(2 040 315 295)</b> | <b>-13%</b>    |

## NOTE 30 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

### NOTE 30 AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO

|           | Libellés  | 31/12/2019 | 31/12/2018           | Variation en% |
|-----------|---|------------|----------------------|---------------|
| 831       | Charges HAO constatées(1) à détailler                 | -          | -                    |               |
|           | (1).....  |            |                      |               |
|           | (1).....  |            |                      |               |
| 834       | Pertes sur créances HAO                               | -          | -                    |               |
| 835       | Dons et libéralités accordés                          | -          | -                    |               |
| 836       | Abandons et créances consentis                        | -          | 123 961 003          | -100%         |
| 839       | Charges provisionnées HAO                             | -          | -                    |               |
| 85        | Dotations hors activités ordinaires                   | -          | -                    |               |
| 87        | Participation des travailleurs                        | -          | -                    |               |
| 88        | Subventions d'équilibre                               | -          | -                    |               |
|           | <b>SOUS TOTAL: AUTRES CHARGES HAO</b>                 | -          | <b>123 961 003</b>   | -100%         |
| 841       | Produits HAO constatés(1) à détailler                 | -          | -                    |               |
|           | (1).....  |            |                      |               |
|           | (2).....  |            |                      |               |
| 845       | Dons et libéralités obtenus                           | -          | -                    |               |
| 846       | Abandons et créances obtenus                          | -          | -                    |               |
| 78        | Transfert de charges HAO                              | -          | -                    |               |
| 861+862+8 | Reprises des charges pour dépréciations et provisions | -          | -                    |               |
| 868       | Reprises hors activités ordinaires                    | -          | -                    |               |
|           | <b>SOUS TOTAL:AUTRES PRODUITS HAO</b>                 | -          | -                    |               |
|           |   |            |                      |               |
|           | <b>TOTAL</b>  | -          | <b>(123 961 003)</b> | -100%         |

**NOTE 31 : REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Désignation entité : ORAGROUP SA  
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2019  
 Durée(en mois): 12

**NOTE 31  
 REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

| NATURE DES INDICATIONS   | EXERCICES CONCERNES |                |                |                |                |
|--|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|  | 2019                | 2018           | 2017           | 2016           | 2015           |
| <b>STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>   |                     |                |                |                |                |
| Capital social   | 69 415 031 000      | 69 415 031 000 | 63 317 470 000 | 61 781 450 000 | 61 781 450 000 |
| Actions ordinaires   | 69 415 031          | 69 415 031     | 6 331 747      | 6 178 145      | 6 178 145      |
| Actions à dividendes prioritaires (A.D.P) sans droit de vote                                       |                     |                |                |                |                |
| Actions nouvelles à émettre  |                     |                |                |                |                |
| -par conversion d'obligation   |                     |                |                |                |                |
| -par exercices de droits de souscription   |                     |                |                |                |                |
| <b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>   |                     |                |                |                |                |
| Chiffre d'affaires hors taxes  | 15 062 784 357      | 15 871 073 538 | 12 860 575 473 | 11 036 544 178 | 13 045 327 071 |
| Résultat des activités ordinaires (R.A.O) hors dotations et reprises (exploitation et financières) | 3 711 394 239       | 6 788 578 192  | 5 103 531 674  | 1 724 016 808  | 5 333 469 998  |
| Participation des travailleurs au bénéfice   |                     |                |                |                |                |
| Impôt sur le résultat  |                     |                |                |                |                |
| Résultat Net   | 5 464 741 213       | 6 667 417 189  | 5 012 613 878  | 5 715 656 562  | -6 081 613 910 |
| <b>RESULTAT ET DIVIDENDE DISTRIBUES</b>  |                     |                |                |                |                |
| Résultat distribué   | 4 442 561 984       | 4 234 316 891  | 3 672 413 260  | 3 397 979 750  |                |
| Dividende attribué à chaque action   | 64                  | 61             | 580            | 550            |                |
| <b>PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE</b>  |                     |                |                |                |                |
| Effectif moyen de travailleurs au cours de l'exercice  | 68                  | 69             | 67             | 62             | 56             |
| Effectif moyen de personnel extérieur  | 13                  | 14             | 19             | 19             | 6              |
| Masse salariale distribuée au cours de l'exercice  | 4 797 468 580       | 3 759 691 622  | 3 166 525 137  | 3 016 934 772  | 2 144 391 940  |
| Avantages sociaux versés au cours de l'exercice (sécurité)   | 1 020 173 189       | 1 259 712 367  | 815 333 135    | 604 712 072    | 785 022 449    |
| Personnel extérieur facturé à l'entité   | 59 374 460          | 41 842 682     | 53 430 573     | 4 827 223      | 30 228 999     |



NOTE 34 : FICHE DE SYNTHÈSE E DE PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

| EN MILLIERS DE FRANCS   | 31/12/2019             | 31/12/2018             | Variation en %         |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>ANALYSE DE L'ACTIVITE</b>  |                        |                        |                        |
| <b>SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION</b>   |                        |                        |                        |
| Chiffre d'affaires  | 15 062 784 357         | 15 871 073 538         | -5,09%                 |
| Marge commerciale   | -                      | -                      | -                      |
| Valeur ajoutée  | 10 709 952 269         | 11 731 172 046         | -8,71%                 |
| Excédent brut d'exploitation (EBE)  | 4 547 457 300          | 6 669 925 375          | -31,82%                |
| Résultat d'exploitation   | 7 269 375 791          | 8 828 893 487          | -17,66%                |
| Résultat financier  | (1 778 990 776)        | (2 040 315 295)        | -12,81%                |
| Résultat des activités ordinaires   | 5 490 385 015          | 6 788 578 192          | -19,12%                |
| Résultat hors activités ordinaires  | (25 643 802)           | (121 161 003)          | -78,83%                |
| Résultat net  | 5 464 741 213          | 6 667 417 189          | -18,04%                |
| <b>DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>                                 |                        |                        |                        |
| Excédent brut d'exploitation  | 4 547 457 300          | 6 669 925 375          | -31,82%                |
| +Valeurs comptables des cessions courantes d'immobilisation (compte 654)              | -                      | -                      | -                      |
| -Produits des cessions courantes d'immobilisation (compte 754)                        | -                      | -                      | -                      |
| <b>=CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT D'EXPLOITATION</b>                                     | <b>4 547 457 300</b>   | <b>6 669 925 375</b>   | <b>-31,82%</b>         |
| +Revenus financiers   | 2 213 471 220          | 2 318 488 938          | -4,53%                 |
| +Gains de change  | -                      | -                      | -                      |
| +Transferts de charges financières  | -                      | -                      | -                      |
| +Produits HAO   | -                      | -                      | -                      |
| +Transferts de charges HAO  | -                      | (123 961 003)          | -                      |
| -Frais financiers   | (3 992 461 996)        | (4 358 804 233)        | -8,40%                 |
| -Perte de change  | -                      | -                      | -                      |
| -Participation  | -                      | -                      | -                      |
| -Impôts sur le résultats  | -                      | -                      | -                      |
| <b>=CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G)</b>                                  | <b>2 768 466 524</b>   | <b>4 505 649 077</b>   | <b>(0)</b>             |
| -Distributions de dividendes opérées durant l'exercice                                | (4 234 316 891)        | (3 672 413 260)        | (3 397 979 750)        |
| <b>=AUTOFINANCEMENT</b>   | <b>(1 465 850 367)</b> | <b>833 235 817</b>     | <b>(3 397 979 750)</b> |
| <b>ANALYSE DE LA RENTABILITE</b>  |                        |                        |                        |
| Rentabilité économique=Résultat d'exploitation(a)/Capitaux propres+Dettes financières | 3,58%                  | 5,24%                  | -1,66                  |
| Rentabilité financière=Résultat net /Capitaux propres                                 | 5,48%                  | 6,77%                  | -1,29                  |
| <b>ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE</b>   |                        |                        |                        |
| Capitaux propres et ressources assimilées   | 99 733 251 719         | 98 502 827 397         | 1,25%                  |
| +Dettes financières*et autres ressources assimilées(b)                                | 103 292 541 728        | 70 121 500 054         | 47,31%                 |
| <b>=RESSOURCES STABLES</b>  | <b>203 025 793 447</b> | <b>168 624 327 451</b> | <b>20,40%</b>          |
| -Actif immobilisé (b)   | -176 086 420 692       | -142 157 987 728       | 23,87%                 |
| <b>=FONDS DE ROULEMENT(1)</b>   | <b>26 939 372 755</b>  | <b>26 466 339 723</b>  | <b>1,79%</b>           |
| +Actif circulant d'exploitaion(b)   | 14 089 173 260         | 16 469 711 007         | -14,45%                |
| -Passif circulant d'exploitation(b)   | -4 273 381 848         | -5 463 760 643         | -21,79%                |
| <b>=BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION(2)</b>                                       | <b>9 815 791 412</b>   | <b>11 005 950 364</b>  | <b>-10,81%</b>         |
| +Actif circulant HAO (b)  | 0                      | 0                      | -                      |
| -Passif circulant HAO (b)   | -3 401 985             | -180 000               | -                      |
| <b>=BESOIN DE FINANCEMENT HAO(3)</b>  | <b>-3 401 985</b>      | <b>-180 000</b>        | -                      |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4)=(2)+(3)</b>                                       | <b>9 812 389 427</b>   | <b>11 005 770 364</b>  | -                      |
| <b>TRESORERIE NETTE (5)= (1)-(4)</b>  | <b>17 123 581 343</b>  | <b>15 460 569 359</b>  | -                      |
| Contrôle: trésorerie nette=(trésorerie-actif)-(trésorerie-passif)                     |                        |                        |                        |
| <b>ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE</b>                                       |                        |                        |                        |
| Flux de trésorerie des activités opérationnelles                                      | 3 961 847 461          | 6 754 370 255          | -41,34%                |
| -Flux de trésorerie des activités d'investissement                                    | -31 284 446 973        | -13 527 136 766        | 131,27%                |
| +Flux de trésorerie des activités de financement                                      | 28 989 013 481         | 772 138 845            | 3654,38%               |
| <b>=VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE</b>                                | <b>1 666 413 969</b>   | <b>-6 000 627 666</b>  | <b>-127,77%</b>        |
| <b>ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>                         |                        |                        |                        |
| Endettement financier brut(Dettes financières*+Trésorerie-passif)                     | 103 223 925 435        | 70 052 765 689         | 47,35%                 |
| -Trésorerie-actif   | -17 153 684 570        | -15 487 152 529        | 10,76%                 |
| <b>=ENDETTEMENT NET</b>   | <b>86 070 240 865</b>  | <b>54 565 613 160</b>  | <b>57,74%</b>          |

(a) Résultat d'exploitation après impôt théorique sur le bénéfice

(b) Les écarts de conversion doivent être éliminés afin de ramener les créances et les dettes concernés à leur valeur initiale.

\* Dettes financières\*=Emprunts et dettes financières diverses +dettes de location acquisition.

NOTE 36 : TABLE DES CODES

TABLE DES CODES

| 1-Code forme juridique                        |   |   | 2-Code pays du siège social       |   |   |
|---|---|---|-----------------------------------|---|---|
| Société Anonyme (SA) à participation publique | 0 | 0 | Pays OHADA                        |   |   |
|   |   |   | Autres Pays africains             | 2 | 1 |
| Société Anonyme (SA)                          | 0 | 1 |                                   |   |   |
|   |   |   | France                            | 2 | 3 |
| Société à responsabilité limitée (SARL)       | 0 | 2 |                                   |   |   |
|   |   |   | Autres pays de l'Union européenne | 3 | 9 |
| Société en Commandite Simple (SCS)            | 0 | 3 |                                   |   |   |
|   |   |   | USA                               | 4 | 0 |
| Société en Nom Collectif (SNC)                | 0 | 4 |                                   |   |   |
|   |   |   | Canada                            | 4 | 1 |
| Société en Participation                      | 0 | 5 |                                   |   |   |
|   |   |   | Autres pays américains            | 4 | 9 |
| Groupement d'Interêt Economique (GIE)         | 0 | 6 |                                   |   |   |
|   |   |   | Pays asiatiques                   | 5 | 0 |
| Association                                   | 0 | 7 |                                   |   |   |
|   |   |   | Autres pays                       | 9 | 9 |
| Société par Actions Simplifiée (SAS)          | 0 | 8 |                                   |   |   |
| Autre forme juridique (à préciser)            | 0 | 9 |                                   |   |   |
|   |   |   |                                   |   |   |
|   |   |   |                                   |   |   |
| 2-Code régime fiscal                          |   |   |                                   |   |   |
|   |   |   |                                   |   |   |
| Réel normal                                   |   | 1 |                                   |   |   |
| Réel simplifié                                |   | 2 |                                   |   |   |
| Synthétique                                   |   | 3 |                                   |   |   |
| Forfait                                       |   | 4 |                                   |   |   |

31, avenue François Mitterrand

B.P. 7378 – Lomé Togo

Tél : + 228 22 21 68 22

Fax : + 228 22 21 83 86

E-mail : [excoficao@excoafrique.com](mailto:excoficao@excoafrique.com)

8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège

169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo

Tél : +228 22 21 87 69

Fax : +228 22 21 03 55

E-mail : [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

## ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur  
les états financiers individuels établis selon  
les normes Internationales d'Information  
Financière (IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2019

ORAGROUP S.A.

BP 2810 Lomé - Togo

*Ce rapport contient 6 pages*

*Les annexes comprennent 52 pages*

## ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P. 2810 Lomé - Togo  
Capital social : F CFA 69 415 031 000

### Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels établis selon les normes Internationales d'Information Financière (IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- l'audit des états financiers individuels annuels d'Oragroup S.A. tels qui sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

## 1. Audit des états financiers individuels

### 1.1. *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers individuels annuels ci-joints de ORAGROUP S.A., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers individuels annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ORAGROUP S.A au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

## 1.2. *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## 1.3. *Observation*

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note la note 6.1.5.1.1 «Adoption des normes nouvelles et révisées au 01 Janvier 2019» de l'annexe des états financiers qui expose les effets de la première application d'IFRS 16 « Contrats de location ».

## 1.4. *Points clés d'audit*

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

### ■ *Valorisation des actifs financiers*

#### ✓ *Risques identifiés*

Oragroup détient des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour un montant de FCFA 127 milliards tels que détaillés dans la note 6.4.3 des notes annexes aux états financiers. Les variations de la juste valeur d'un arrêté à l'autre sont enregistrées en capitaux propres conformément au classement retenu sous IFRS 9.

En raison de la disponibilité limitée des données de marché, la valorisation des instruments financiers de niveaux 2 et 3 fait recours au jugement de la Direction pour la sélection de la méthode d'évaluation à retenir et des paramètres à utiliser.

Nous avons considéré la valorisation des actifs financiers à la juste valeur (niveaux 2 et 3) comme un point clé de l'audit compte tenu :

- de l'incidence significative du choix de la méthode de valorisation sur les résultats d'Oragroup ;
- de la sensibilité des paramètres retenus aux hypothèses de la Direction ;
- de leur caractère significatif.

✓ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Dans ce contexte, nos travaux sur les actifs financiers (portefeuille des instruments de capitaux propres) ont consisté à :

- mettre à jour notre connaissance, puis tester l'efficacité du dispositif de contrôle relatif à la détermination de la méthode de valorisation retenue ;
- tester, sur la base de sondages, la correcte application de la méthode de valorisation sur une sélection de titres ;
- rapprocher, sur une base de sondages, la valorisation de ces instruments avec la documentation externe la justifiant ;
- vérifier le rapprochement comptabilité/gestion ;
- vérifier le caractère approprié des méthodes comptables retenues par Oragroup et de leur correcte application.

### **1.5. Responsabilités du Conseil d'administration pour les états financiers individuels établis selon les normes IFRS**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers individuels conformément aux Normes internationales d'informations financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers individuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.



## **1.6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers individuels établis selon les normes IFRS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou cumulées, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers individuels en normes IFRS en sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

## **2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels) et du projet de résolutions. Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**ORAGROUP S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2019

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Lomé, le 12 juin 2020

Les commissaires aux comptes

EXCO – FICAO

KPMG Togo



Abalo Amouzou  
Associé

Toussaint O. de Souza  
Associé

**ANNEXE 1 :**

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives  
à l'audit des états financiers annuels**

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d’Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l’acte uniforme de l’OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d’éthique relatives à l’audit des états financiers annuels édictées par le Code d’éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l’audit dans les pays membres de l’OHADA et les règles d’indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d’esprit critique qui implique d’être attentifs aux éléments probants qui contredisent d’autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu’éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d’audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l’audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d’audit, la nature, le calendrier et l’étendue des procédures d’audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l’auditeur, l’évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l’appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l’établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l’audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d’audit et des éléments démontrant que l’audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative résultant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant

de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



**ANNEXE 2 :**

**Etats financiers individuels IFRS au  
31 décembre 2019**

## 1 Compte de résultat

| En millions de FCFA   | Note  | 31.12.2019    | 31.12.2018    |
|---|-------|---------------|---------------|
| Intérêts et produits assimilés  | 6.3.1 | 2 213         | 2 318         |
| Intérêts et charges assimilées  | 6.3.1 | -3 830        | -4 599        |
| Commissions (produits)  | 6.3.2 | 764           | 1 044         |
| Commissions (charges)   | 6.3.2 | -209          | -648          |
| Revenus des titres à revenue variable   | 6.3.3 | 4 424         | 5 496         |
| Produits des autres activités   | 6.3.4 | 10 053        | 9 486         |
| Charges des autres activités  | 6.3.4 | 0             | 0             |
| <b>Produits d'exploitation</b>  |       | <b>13 416</b> | <b>13 097</b> |
| Frais de personnel  | 6.3.5 | -6 162        | -5 061        |
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles | 6.3.6 | -690          | -590          |
| Autres charges générales d'exploitation                                       | 6.3.7 | -3 792        | -3 770        |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>   |       | <b>2 772</b>  | <b>3 676</b>  |
| Coût du risque  | 6.3.8 | -846          | -95           |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>  |       | <b>1 926</b>  | <b>3 580</b>  |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence               |       |               |               |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs  | 6.3.9 | -26           | 3             |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition                                 |       |               |               |
| <b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>   |       | <b>1 900</b>  | <b>3 583</b>  |
| Impôts sur les bénéfices  |       | 0             | 0             |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession            |       |               |               |
| <b>RESULTAT NET</b>   |       | <b>1 900</b>  | <b>3 583</b>  |

## 2 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

| En millions de FCFA  | 31.12.2019    | 31.12.2018   |
|--|---------------|--------------|
| <b>Résultat net</b>  | <b>1 900</b>  | <b>3 583</b> |
| <b>Éléments ne pouvant être rapportés au résultat</b>  | <b>34 898</b> | <b>2 844</b> |
| Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG                        | 34 898        | 2 844        |
| Impôts différés relatifs aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net | 0             | 0            |
| <b>Autres éléments du résultat global net d'impôt</b>  | <b>36 798</b> | <b>6 427</b> |

### 3 Situation financière

| En millions de FCFA                                | Note  | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|--|-------|----------------|----------------|
| <b>Actif</b>                                       |       |                |                |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 6.4.1 | 61 494         | 49 615         |
| Actifs divers                                      | 6.4.2 | 13 912         | 6 042          |
| Actifs financiers à la JVAERG                      | 6.4.3 | 158 989        | 114 291        |
| Immobilisations corporelles                        | 6.4.4 | 640            | 619            |
| Immobilisations incorporelles                      | 6.4.4 | 3 248          | 3 548          |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                 |       | <b>238 283</b> | <b>174 115</b> |
| <b>Dettes</b>                                      |       |                |                |
| Dettes envers les établissements de crédit         | 6.4.5 | 27             | 27             |
| Emprunts à terme                                   | 6.4.6 | 103 108        | 70 064         |
| Passifs d'impôts courants                          | 6.4.7 | 136            | 34             |
| Passifs divers                                     | 6.4.2 | 3 437          | 5 430          |
| Provisions   | 6.4.8 | 545            | 95             |
| <b>Total dettes</b>                                |       | <b>107 253</b> | <b>75 649</b>  |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                            |       |                |                |
| Capital  |       | 88 178         | 88 178         |
| Réserves consolidées et report à nouveau           |       | 42 852         | 10 288         |
| <b>Total des capitaux propres</b>                  |       | <b>131 030</b> | <b>98 465</b>  |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                |       | <b>238 283</b> | <b>174 115</b> |

### 4 Tableau des flux de trésorerie

| En millions de FCFA  | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Résultat avant impôts</b>   | <b>1 900</b>   | <b>3 583</b>   |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles                     | 690            | 590            |
| Perte nette / (gain net) des activités d'investissement  | 26             | -17            |
| <b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements</b>               | <b>716</b>     | <b>573</b>     |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs non financiers                                      | -2 381         | -668           |
| Flux liés aux autres opérations affectant des passifs non financiers                                     | -1 187         | 3 266          |
| Dividendes payés   | -4 234         | -3 672         |
| <b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b> | <b>-7 802</b>  | <b>-1 074</b>  |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>                                       | <b>-5 186</b>  | <b>3 082</b>   |
| Acquisitions liées aux immobilisations financières   | -42 246        | -16 567        |
| Cessions liées aux immobilisations financières   | 15 295         | 3 849          |
| Acquisitions liées aux immobilisations corporelles   | -354           | -276           |
| Cessions liées aux immobilisations corporelles   | 13             | 17             |
| Acquisitions liées aux immobilisations incorporelles   | -184           | -551           |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>  | <b>-27 475</b> | <b>-13 527</b> |
| Augmentation de capital  | 0              | 11 898         |
| Souscription de nouveaux emprunts  | 142 852        | 37 630         |
| Remboursements liés aux emprunts   | -108 524       | -45 084        |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>  | <b>34 328</b>  | <b>4 445</b>   |
| <b>Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>  | <b>1 666</b>   | <b>-6 001</b>  |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>   | <b>15 461</b>  | <b>21 461</b>  |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)  | 0              |                |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit                     | 15 461         | 21 461         |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>  | <b>17 127</b>  | <b>15 461</b>  |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)  |                | 0              |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit                     | 17 127         | 15 461         |
| <b>Variation de la trésorerie nette</b>  | <b>1 666</b>   | <b>-6 001</b>  |

## 5 Etat de variation des capitaux propres

| <i>En millions de FCFA</i>                                    | Capital       | Primes        | Report à nouveau et réserves consolidées | TOTAL          |
|---|---------------|---------------|--|----------------|
| <b>Capitaux propres au 1er Janvier 2018</b>                   | <b>63 317</b> | <b>2 502</b>  | <b>7 533</b>                             | <b>73 353</b>  |
| Résultat net de la période                                    |               |               | 3 583                                    | 3 583          |
| Autres éléments du résultat global                            |               |               | 2 844                                    | 2 844          |
| <b>Résultat Global</b>  | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>6 427</b>                             | <b>6 427</b>   |
| Augmentation de capital par conversion de dettes subordonnées | 6 098         | 16 260        |  | 22 358         |
| Distribution de dividendes                                    |               |               | -3 672                                   | -3 672         |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>                   | <b>69 415</b> | <b>18 763</b> | <b>10 288</b>                            | <b>98 465</b>  |
| <b>Capitaux propres au 1er Janvier 2019</b>                   | <b>69 415</b> | <b>18 763</b> | <b>10 288</b>                            | <b>98 465</b>  |
| Résultat net de la période                                    |               |               | 1 900                                    | 1 900          |
| Autres éléments du résultat global                            |               |               | 34 897                                   | 34 897         |
| <b>Résultat Global</b>  | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>36 798</b>                            | <b>36 798</b>  |
| Distribution de dividendes                                    |               |               | -4 234                                   | -4 234         |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>                   | <b>69 415</b> | <b>18 763</b> | <b>42 851</b>                            | <b>131 029</b> |

## **6 Notes annexes aux états financiers individuel d'Oragroup SA établis selon les normes comptables IFRS**

La société ORAGROUP SA est une société anonyme à conseil d'administration de droit Togolais ayant son siège au 392 rue des Plantains - BP 271 0 Lomé, Togo.

Oragroup est une holding bancaire dont l'objet est le financement d'investissement dans toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières et de prestation de services.

### **6.1 Principales règles d'évaluation et de présentation des états financiers.**

#### **6.1.1 Base de préparation**

Les états financiers individuels d'Orabank SA au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards –IFRS) telles qu'é émises par l'IASB (International Accounting Standards Board).

#### **6.1.2 Date d'arrêté des comptes**

Les états financiers individuels d'Orabank SA établis selon les normes IFRS 31 décembre 2019 seront arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du XXX 2020.

#### **6.1.3 Base d'évaluation**

Les états financiers individuels sont présentés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IFRS16, Contrats de location, et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2, Stocks, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

#### **6.1.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation**

Les états financiers sont présentés en FCFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis en millions de francs le plus proche, sauf indication contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

## 6.1.5 Normes comptables

### 6.1.5.1 Adoption des normes nouvelles et révisées au 01 janvier 2019

#### 6.1.5.1.1 Location

La norme IFRS 16 Locations publiée en janvier 2016, remplace la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. La norme prévoit des exemptions optionnelles pour les contrats de courte durée ou ceux portant sur des éléments de faible valeur. Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à la norme IAS 17. Les contrats de locations côté bailleur sont toujours classés soit en contrats de locations-financement, soit en contrats de location simple.

#### **Incidence de la nouvelle définition d'un contrat de location**

Le Groupe a appliqué la mesure de simplification prévue dans le cadre de la transition à IFRS 16, qui lui permet de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location. Ainsi, le Groupe a continué d'appliquer la définition d'un contrat de location au sens d'IAS 17 et d'IFRIC 4 aux contrats de location conclus ou modifiés avant le 1er janvier 2019.

Le changement de définition d'un contrat de location concerne principalement la notion de contrôle. IFRS 16 applique un modèle de contrôle à l'identification des contrats de location, en opérant une distinction entre les contrats de location et les contrats de service selon l'utilisation d'un bien déterminé, contrôlée ou non par le client qu'il existe un actif identifié contrôlé par un client. On considère que le contrôle existe si le client a :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé; et
- le droit de décider de l'utilisation du bien.

Le Groupe applique la définition d'un contrat de location et les indications connexes formulées dans IFRS 16 à tous les contrats de location conclus ou modifiés à partir du 1er janvier 2019, et ce, qu'il soit bailleur ou preneur dans le cadre du contrat de location.

La mise en œuvre de la norme a révélé que la nouvelle définition d'un contrat de location énoncée dans l'IFRS 16 n'a pas modifié de façon importante l'étendue des contrats du Groupe qui répondent à la définition d'un contrat de location.

Les hypothèses clés utilisés par le Groupe dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location seront les suivantes :

- les durées de location correspondront à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature. Le taux d'endettement marginal est déterminé au niveau de l'entité juridique preneuse et non au niveau du Groupe, en tenant compte des conditions d'emprunt et du risque de crédit propre de cette entité.



L'essentiel des contrats de location identifiés sont des baux immobiliers et dans une moindre mesure des contrats de location de matériel informatique et bancaire. Les baux immobiliers concernent soit des agences commerciales, soit des immeubles de bureau au titre de sièges sociaux.

La première application de la norme IFRS 16 a donné lieu à la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation de FCFA 116 millions et une obligation locative correspondante de même montant pour tous ces contrats de location. L'incidence sur le résultat net est une diminution des autres charges locatives de FCFA 80 millions, une augmentation de la dotation aux amortissements de FCFA 78 millions et une augmentation de la charge d'intérêts de FCFA 2,8 millions.

### **6.1.5.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables**

Au 31 décembre 2019, Oragroup n'avait pas appliqué les normes IFRS nouvelles et révisées ci-dessous, qui avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur.

#### **6.1.5.2.1 IFRS 17 « Contrats d'assurance »**

La nouvelle norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet ; elle remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

La norme décrit un modèle général, l'approche fondée sur les honoraires variables, qui est modifié pour les contrats d'assurance avec participation directe. Lorsque certains critères sont remplis, l'entité peut choisir d'appliquer un modèle général simplifié et d'évaluer le passif au titre de la couverture restante au moyen de la méthode de la répartition des primes.

Le modèle général utilisera les hypothèses les plus à jour pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs et il évaluera de façon explicite le coût de cette incertitude ; il tient compte des taux d'intérêt du marché et de l'incidence des options et des garanties des titulaires de polices.

La mise en œuvre de la norme entraînera probablement des modifications importantes des processus et des systèmes de l'entité et exigera une plus grande coordination entre un grand nombre de services, dont les services financiers, les services actuariels et les services informatiques.

La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, et l'application anticipée est permise. Elle doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela ne soit pas faisable en pratique. Si tel est le cas, une approche rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur doit être utilisée.

Pour l'application des dispositions transitoires, la date de première application est la date à laquelle l'entité applique pour la première fois la norme et la date de transition est la date de début de la période qui précède immédiatement la date de première application.

La société ne s'attend pas à ce que l'application de cette norme ait une incidence sur les états financiers individuels.

### 6.1.5.2.2 IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

IFRIC 23 explique comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Elle exige qu'une entité :

- détermine si les positions fiscales incertaines sont évaluées séparément ou en tant que groupe;
- évalue s'il est probable qu'une administration fiscale acceptera un traitement fiscal incertain utilisé ou proposé par l'entité dans ses déclarations de revenus :
  - dans l'affirmative, l'entité doit déterminer sa position fiscale comptable en accord avec le traitement fiscal utilisé ou prévu dans ses déclarations de revenus;
  - dans la négative, l'entité doit refléter l'incertitude dans la détermination de sa position fiscale comptable.

L'interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Pour l'appliquer, les entités peuvent choisir entre une application rétrospective intégrale et une approche rétrospective modifiée sans retraitement rétrospectif ou prospectif des données comparatives.

La société ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers individuels.

### 6.1.5.2.3 Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015–2017 : Modifications d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, IFRS 11, Partenariats, IAS 12, Impôt sur le résultat, et IAS 23, Coûts d'emprunt

Les Améliorations annuelles comprennent des améliorations apportées à quatre normes.

#### *IAS 12, Impôts sur le résultat*

Les modifications précisent que l'entité doit comptabiliser les conséquences fiscales des dividendes en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon le poste dans lequel elle a comptabilisé, initialement, les opérations qui ont généré les bénéfices distribuables, et, ce, peu importe si des taux d'impôt différents s'appliquent aux bénéfices distribués et non distribués.

#### *IAS 23, Coûts d'emprunt*

Les modifications précisent que si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, cet emprunt doit alors être traité en tant que fonds empruntés de façon générale aux fins du calcul du taux de capitalisation des emprunts généraux.

#### *IFRS 3, Regroupements d'entreprises*

Les modifications apportées à IFRS 3 précisent que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise commune, elle doit appliquer les dispositions concernant un regroupement d'entreprises réalisé par étapes et doit également réévaluer les intérêts qu'elle détenait précédemment dans l'entreprise commune à la juste valeur. Les intérêts détenus précédemment à réévaluer comprennent tous les actifs, les passifs et le goodwill non comptabilisés liés à l'entreprise commune.

### *IFRS 11, Partenariats*

Les modifications d'IFRS 11 précisent que lorsqu'une partie qui a des intérêts dans une entreprise commune sans toutefois exercer un contrôle conjoint sur celle-ci obtient le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise, l'entité ne réévalue pas ses intérêts détenus antérieurement dans l'entreprise commune.

Toutes les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et exigent généralement une application prospective. L'adoption anticipée est permise.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers individuels.

#### **6.1.5.2.4 Modifications d'IAS 19, Avantages du personnel – Modification, réduction ou liquidation de régime**

Les modifications précisent que le coût des services passés (ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation) est calculé en évaluant le passif (l'actif) au titre des prestations définies sur la base des hypothèses mises à jour et en comparant les prestations accordées et les actifs du régime avant et après sa modification (ou réduction ou liquidation) mais sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif (qui peut survenir lorsque le régime à prestations définies affiche un excédent). IAS 19 précise désormais que le changement de l'effet du plafond de l'actif qui peut résulter de la modification du régime (ou de sa réduction ou liquidation) est déterminé à une deuxième étape et est comptabilisé de la manière ordinaire dans les autres éléments du résultat global.

Les paragraphes qui portent sur l'évaluation du coût des services rendus au cours de la période et des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies ont aussi été modifiés. L'entité est désormais tenue de recourir à des hypothèses mises à jour à partir de cette réévaluation pour établir le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour le reste de la période de présentation qui suit la modification du régime. Dans le cas des intérêts nets, les modifications précisent que pour la période qui suit celle de la modification du régime, les intérêts nets sont calculés en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies réévalué selon le paragraphe 99 d'IAS 19 au taux d'actualisation utilisé dans la réévaluation, ainsi qu'en tenant compte de l'effet des cotisations et des paiements de prestations sur le passif (l'actif) au titre des prestations définies nettes.

Les modifications sont appliquées de manière prospective et seulement aux modifications, réductions ou liquidations de régimes qui ont lieu à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice durant lequel les modifications d'IAS 19 sont appliquées pour la première fois. Les modifications d'IAS 19 doivent être appliquées aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, mais elles peuvent être appliquées avant cette date si l'entité choisit de le faire.

La société ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers individuels.

#### **6.1.5.2.5 IFRS 10, États financiers consolidés et IAS 28 (modifications) Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise**

Les modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28 traitent des situations relatives à la vente ou à l'apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise. Plus précisément, elles stipulent que les profits et les pertes découlant de la perte de contrôle d'une filiale qui ne comporte pas d'entreprise, par suite d'une transaction conclue avec une entreprise associée ou une coentreprise qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, ne

sont comptabilisés dans le résultat net de la société mère qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou coentreprise. De même, les profits et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur des participations conservées dans une ancienne filiale (qui est devenue une entreprise associée ou une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence) ne sont comptabilisés dans le résultat net de la société mère qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans la nouvelle entreprise associée ou coentreprise.

L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur des modifications ; une application anticipée est toutefois permise. La direction de la Société s'attend à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers individuels de la société au cours de périodes futures si de telles transactions sont réalisées.

La société ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers individuels.

### **6.1.6 Participations dans les filiales**

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le contrôle est réalisé lorsque le groupe peut démontrer qu'il a :

- le pouvoir sur la société émettrice
- des relations avec l'entité qui l'expose ou lui donnent droit à des rendements variables
- la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, Oragroup contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Ils sont déconsolidés à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

### **6.1.7 Les participations dans les entreprises associées**

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe a une influence notable, sans toutefois les contrôler, s'accompagnant généralement d'une participation représentant entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, l'investissement est initialement comptabilisé au coût.

La Société détermine à chaque date de clôture s'il existe une indication objective que la participation dans l'entreprise associée a subi une dépréciation. Si tel est le cas, la Société calcule le montant de la perte de valeur comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée et sa valeur comptable.

## 6.1.8 Actifs financiers

Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché. Tous les actifs financiers comptabilisés sont évalués ultérieurement dans leur totalité au coût amorti ou à la juste valeur, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Les actifs financiers du Groupe sont composés :

- Des prêts et créances sur les établissements de crédits
- Des bons de trésors
- Des obligations
- Des titres de participation en action
- Des prêts et créances sur la clientèle
- Des débiteurs divers

### 6.1.8.1 Classement des actifs financiers

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par défaut, tous les autres actifs financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Malgré ce qui précède, le Groupe peut ci-dessous au moment de la comptabilisation initiale d'un actif financier :

- Choisir de manière irrévocable de présenter les variations futures de la juste valeur d'un placement en titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global si certaines conditions sont remplies (voir(iii) ci-dessous) ;
- Désigner de manière irrévocable un placement en titres d'emprunt qui remplit les critères du coût amorti ou de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le résultat net si cette désignation



élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable (voir (iv) ci-dessous).

### ***(i) Coût amorti et méthode du taux d'intérêt effectif***

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (actifs dépréciés au moment de la comptabilisation initiale), le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit est calculé en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, y compris les pertes de crédit attendues, au coût amorti de l'instrument d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, compte non tenu de toute correction de valeur pour pertes.

Les produits d'intérêt sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments d'emprunt évalués ultérieurement au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les produits d'intérêt sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier, sauf les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite (voir ci-après). Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier. Si, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, le risque de crédit que comporte l'instrument financier déprécié diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier.

Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, le Groupe comptabilise les produits d'intérêts en appliquant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale. On ne peut revenir à un calcul au moyen de la valeur comptable brute même si par la suite le risque de crédit que comporte l'actif financier diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans le poste Marge nette d'intérêts – produits d'intérêts (note 6.3.1).

### ***(ii) Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par les autres éléments du résultat global***

Au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable (instrument par instrument) de désigner les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. La désignation à la juste valeur par les autres

éléments du résultat global d'un instrument de capitaux propres n'est pas permise s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il s'agit d'une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises.

Un actif financier est détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme;
- si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme;
- s'il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués à la juste valeur, les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve au titre de la réévaluation des placements. Le profit ou la perte cumulé n'est pas reclassé en résultat net à la sortie d'es placements en instruments de capitaux propres.

Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat net conformément à IFRS 9, à moins qu'il ne soit clair que les dividendes représentent la récupération d'une partie du coût du placement.

Les dividendes sont inclus dans le poste *Revenus des titres à revenue variable* (note 6.3.2) en résultat net. Le Groupe a désigné tous les placements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au moment de la première application d'IFRS 9.

### **(iii) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net**

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (voir les paragraphes (i) à (ii) ci-dessus) sont évalués à la juste valeur par le résultat net. Plus précisément :

- Les placements en instruments de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le résultat net, sauf si le Groupe désigne comme étant à la juste valeur par les autres éléments du résultat global un placement en instruments de capitaux propres qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle découlant d'un regroupement d'entreprises lors de la comptabilisation initiale (voir (ii) ci-dessus).
- Les instruments d'emprunt qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou de la juste valeur par les autres éléments du résultat global (voir (i) et (ii) ci-dessus) sont classés à la juste valeur par le résultat net. De plus, un instrument d'emprunt qui remplit les critères d'évaluation au coût amorti ou d'évaluation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global peut être désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net lors de la comptabilisation initiale si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation d'actifs ou de passifs (« non-concordance comptable ») qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. Le Groupe n'a désigné aucun instrument d'emprunt comme étant à la juste valeur par le résultat net.



#### **(iV) Engagements de financement et de garantie**

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

##### **6.1.8.2 Dépréciation des actifs financiers**

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les placements en instruments d'emprunt évalués au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, les créances clients et les actifs sur contrats ainsi que les contrats de garantie financière. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients, les actifs sur contrat et les créances locatives. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

##### **(i) Augmentation significative du risque de crédit**

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté d'une façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Pour faire cette évaluation, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Les informations ci-dessous sont plus particulièrement prises en considération pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale:

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation de crédit interne;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses dettes;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses dettes.

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou le contrat a subi une restructuration (stage 1 à stage 2), à moins que le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté et lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage de stage 2 à stage 3.

Malgré ce qui précède, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale s'il détermine que ce risque est faible à la date de clôture. Le risque que comporte un instrument financier est faible si :

- l'instrument financier comporte un risque de défaillance faible;
- le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme;
- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Le Groupe considère que le risque de crédit que comporte un actif financier est faible lorsque l'actif est noté « catégorie investissement » par une agence de notation externe qui cadre avec une définition universellement reconnue de « risque de crédit faible » ou s'il n'y a pas de notation externe, lorsque la notation interne « productif » est attribuée à l'actif. « Productif » veut dire que la contrepartie a une situation financière solide et qu'il n'y a aucun montant en souffrance.

Dans le cas des contrats de garantie financière, la date à laquelle le Groupe devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de la comptabilisation initiale aux fins de l'application des dispositions en matière de dépréciation. Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de contrats de garantie financière, le Groupe tient compte des variations du risque que le débiteur spécifié manque à ses engagements aux termes du contrat.

Le Groupe fait régulièrement le suivi de l'efficacité des critères utilisés pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les revoit s'il y a lieu pour s'assurer que les critères permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne en souffrance.

### **(ii) Définition de défaillance**

Le Groupe considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables, si les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris le Groupe, (sans tenir compte des garanties détenues par le Groupe).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, le Groupe considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

### **(iii) Actifs financiers dépréciés**

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance (voir (ii) ci-dessus);
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.
- un manquement à des obligations contractuelles, tel qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal ;
- des données observables indicatives d'une baisse mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

### **(iv) Politique liée aux réductions de valeur**

Le Groupe réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que le débiteur éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, par exemple lorsque le débiteur est en situation de liquidation ou a entamé une procédure de faillite, ou, dans le cas des créances clients, lorsque les montants sont en souffrance depuis plus de cinq ans, selon l'événement qui a lieu en premier. Les actifs financiers sortis du bilan peuvent encore faire l'objet de mesures aux termes des procédures de recouvrement du Groupe, compte tenu de l'avis juridique le cas échéant. Les montants recouverts sont comptabilisés en résultat net.

### **(v) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues**

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, les pertes en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives. En ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, dans le cas des actifs financiers, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture; dans le cas des contrats de garantie financière, l'exposition en cas de défaillance comprend le montant prélevé à la date de clôture, ainsi que tout montant supplémentaire dont on s'attend à ce qu'il soit prélevé dans le futur par date de défaillance déterminée d'après la tendance passée, la compréhension qu'a le Groupe des besoins de financement spécifiques futurs des débiteurs et d'autres informations prospectives pertinentes.

Dans le cas des actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus au Groupe selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Dans le cas d'un contrat de garantie financière, comme le Groupe n'est tenu d'effectuer des paiements qu'en cas de défaillance du débiteur selon les modalités de l'instrument garanti, la correction de valeur pour pertes attendues correspond aux sommes que l'entité s'attend à verser pour rembourser au porteur de l'instrument d'emprunt la perte de crédit qu'il a subie, diminuées des sommes que le Groupe s'attend à recevoir du porteur, du débiteur ou de toute autre partie.

Le Groupe comptabilise une plus-value ou une perte de valeur pour tous les instruments financiers et un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en instruments d'emprunt qui sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation de placements, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état de la situation financière.

#### **6.1.8.3 Décomptabilisation d'actifs financiers**

Le Groupe décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer.

Si le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. De plus, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument d'emprunt classé à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements est reclassé en résultat net. Par contre, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que le Groupe a choisi d'évaluer à la

juste valeur par les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

### **6.1.9 Passifs financiers**

Tous les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le résultat net.

Toutefois, les passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou lorsque l'approche de l'implication continue s'applique, et les contrats de garantie financière émis par le Groupe, sont évalués conformément aux méthodes comptables spécifiques décrites ci-dessous.

#### **6.1.9.1 Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net**

Les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils :

1. constituent la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises,
2. sont détenus à des fins de transaction ou
3. sont désignés comme étant à la juste valeur par le résultat net.

Un passif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis principalement en vue d'être racheté à court terme;
- si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme;
- s'il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction ou qu'une contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises peut être désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net au moment de la comptabilisation initiale :

- si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement surviendrait;
- si le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée du Groupe et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base;
- s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés et si IFRS 9 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne font pas partie d'une relation de couverture désignée.



### **6.1.9.2 Passifs financiers évalués ultérieurement au coût amorti**

Les passifs financiers qui :

- ne constituent pas la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises,
- ne sont pas détenus à des fins de transaction, ou
- ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le résultat net sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

### **6.1.9.3 Décomptabilisation de passifs financiers**

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont exécutées, sont annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque le Groupe échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

### **6.1.10 Profits et pertes de change**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont généralement comptabilisés en résultat net.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente (sauf en cas de dépréciation où les écarts de change sont reclassés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

### **6.1.11 Produits et charges d'intérêts**

Les produits et charges d'intérêts concernant tous les instruments financiers rémunérés sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

### **6.1.12 Produits des commissions**

Les produits de commissions liés aux prêts sont étalés suivant l'échéancier desdits prêts dans les différentes filiales. Les commissions éligibles à l'étalement sont : les commissions sur dossier, les commissions de mise en place et les commissions d'arrangement ou de négociation.

### **6.1.13 Produits de dividendes**

Les dividendes sont comptabilisés en résultat net lorsque le droit de l'entité de recevoir un paiement est établi.

### **6.1.14 Immobilisations : Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les immobilisations sont évaluées à la date de clôture soit par la méthode du coût ou selon le modèle de réévaluation pour les terrains et immeubles.

Après la comptabilisation initiale, une immobilisation corporelle dont la valeur de marché peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à sa juste valeur à la date de la réévaluation, moins tout amortissement accumulé ultérieur et les pertes de valeur cumulées subséquentes. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait déterminée à l'aide de la juste valeur à la date de clôture. Si un élément de l'immobilisation corporelle est réévalué, toute la catégorie d'immobilisations corporelles auxquelles cet actif appartient sera réévaluée. La juste valeur des terrains et des bâtiments est habituellement déterminée à partir de preuves basées sur le marché par une évaluation qui est normalement effectuée par des évaluateurs professionnellement qualifiés. La juste valeur des immobilisations corporelles est généralement leur valeur de marché déterminée par évaluation.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées suivantes ont été retenues :

- Constructions : 20 ans ;
- Améliorations locatives : 15 - 20 ans ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 15 ou 20 ans ;
- Mobilier et équipement : 3 – 10 ans ;
- Matériels roulants : 3 – 5 ans.

### **6.1.15 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquises.

Les licences de logiciel acquises sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et le démarrage du logiciel. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité prévisionnelle.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.



### **6.1.16 Engagements au titre d'un régime de retraite**

Le Groupe a des régimes à cotisations définies. Ces régimes ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges au titre des services rendus.

Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements

### **6.1.17 Provisions**

Les provisions regroupent les provisions pour risques et charges dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise et qui concernent essentiellement des litiges juridiques.

Leur constitution est subordonnée :

- A l'existence d'une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers ;
- Et à la disponibilité d'une estimation fiable de la sortie de ressource probable.

Le montant de la sortie de ressources attendue est actualisé pour déterminer le montant de la provision dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont comptabilisées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

### **6.1.18 Emprunts à terme**

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur, nette des coûts de transaction engagés. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti ; Toute différence entre le produit net des coûts de transaction et la valeur de rachat est comptabilisée en résultat sur la période de l'emprunt selon la méthode des intérêts effectifs.

### **6.1.19 Dettes subordonnées**

Les instruments financiers composés émis par la Société comprennent des billets convertibles pouvant être convertis en capital-actions au gré du porteur, et le nombre d'actions à émettre ne varie pas en fonction de la variation de leur juste valeur.

La composante du passif d'un instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur d'un passif similaire ne comportant pas d'option de conversion en capitaux propres. La composante des capitaux propres est comptabilisée initialement à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante de passif. Tous les coûts de transaction directement imputables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres proportionnellement à leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante du passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante des capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale, sauf lors de la conversion ou de l'expiration.

## **6.1.20 Capital social**

### **6.1.20.1 Coût d'émission**

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou à l'acquisition d'une entreprise sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction, nettes d'impôts, des primes d'émission.

### **6.1.20.2 Dividendes sur actions ordinaires**

Les dividendes sur les actions ordinaires sont imputés aux capitaux propres au cours de la période au cours de laquelle ils ont été approuvés par les actionnaires de la société.

### **6.1.20.3 Actions propres**

Lorsque la Société achète son capital-actions, la contrepartie payée est déduite du total des capitaux propres en tant qu'actions propres jusqu'à leur annulation. Lorsque de telles actions sont ensuite vendues ou réémises, toute contrepartie reçue est incluse dans les capitaux propres.

### **6.1.20.4 Réserves statutaires**

La réserve statutaire représente les montants que le conseil d'administration a approuvés pour être mis de côté des résultats non distribués conformément à l'acte constitutif de la société. Cette réserve n'est pas distribuable.

## **6.1.21 Événements postérieurs à la clôture des comptes**

Oragroup procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers consolidés sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, le Bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés.

## **6.1.22 Recours aux jugements et à des estimations**

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Cette note fournit une vue d'ensemble des domaines qui impliquent un plus haut degré de jugement ou de complexité et des sources principales d'incertitude relative aux estimations qui risquent fortement d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice. Des informations détaillées sur chacune de ces estimations et jugements figurent dans les notes correspondantes, ainsi que des informations sur la base de calcul de chaque élément affecté dans les états financiers.

### **6.1.22.1 Jugements**

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes

Classement des actifs financiers sur la base des résultats de l'application des conditions SPPI et de l'appréciation du modèle économique (Note 6 .1.8.1)

Etablissement des critères permettant de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, détermination du modèle permettant d'intégrer les informations prospectives à l'évaluation de la perte de crédit attendue (Note 6 .1.8.2 : Dépréciation des actifs financiers)

### **6.1.22.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations**

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont données dans les notes suivantes :

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont données dans les notes suivantes :

*Détermination des inputs du modèle d'évaluation de provision pour perte de crédit attendue y compris les informations prospectives, Hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrable (Note 6 .1.8.2 : Dépréciation des actifs financiers) ;*

- *Évaluations de la juste valeur*

L'évaluation des placements en titres de capitaux propres non cotés, est particulièrement sensible aux variations d'une ou plusieurs données non observables considérées raisonnablement possibles au cours de l'exercice suivant.

## **6.2 Gestion des risques financiers**

La section suivante présente les politiques de gestion des risques du Groupe. L'évaluation de l'ECL selon IFRS 9 utilise les informations et les méthodes utilisées par le Groupe pour gérer le risque de crédit, bien que certains ajustements soient apportés afin de respecter les exigences de la norme IFRS 9.

### **6.2.1 Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière si l'un des clients du Groupe, ne remplissait pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des prêts et avances interbancaires, ainsi que des engagements de prêts, mais peut également provenir des garanties financières, des lettres de crédit, des endossements et acceptations.

Le Groupe est également exposé à d'autres risques de crédit liés à des investissements dans des titres de créance et à d'autres expositions comme les soldes de règlement avec des contreparties de marché et des contrats de prise en pension.

Le risque de crédit est le risque le plus important pour l'activité du Groupe. La direction gère donc avec soin son exposition au risque de crédit. La gestion et le contrôle du risque de crédit sont centralisés de la direction du risque qui rend compte régulièrement au conseil d'administration et au responsable de chaque filiale.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, Oragroup définit un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité des risques du Conseil d'administration.

La définition des méthodes d'évaluation du risque de contrepartie est assurée par le Département des risques. Le département de la Direction des risques, est en charge de :

- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, il effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques Groupe (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

### **6.2.1.1 Politique de crédit**

Les principes du risque de crédit reflètent les convictions et la position du Conseil d'Administration, la Direction Générale et du personnel en matière de risque de crédit. Ils servent de guide pour le choix des types de financement et des clients avec lesquels des relations seront nouées. Ce choix ne sera pas basé sur l'appétit du risque (voir encadré sur les paramètres spécifiques pour la définition de l'appétit du risque) et la rentabilité seulement, mais aussi sur les valeurs et l'éthique du Groupe et la réputation visée au sein de la communauté bancaire.

Lors de la décision d'accorder un crédit, le groupe Orabank doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Les principes du Groupe sont décrits à travers les éléments suivants :

- se focaliser sur les clients qui respectent les critères d'acceptation des risques du Groupe ;
- gérer le portefeuille de crédit pour s'assurer que le risque de concentration excessive sur un secteur d'activité et un client individuel est minimisé ;
- s'assurer que les concours à accorder à un client (personnalité juridique ou physique) sont en conformité avec la réglementation prudentielle des zones d'implantation respectives du Groupe;
- l'octroi des concours est respectueux des principes de la connaissance du client (Know Your Customer : KYC). S'abstenir en cas de doute ;
- vérifier la conformité aux procédures de Lutte anti-Blanchiment (LAB) et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)
- s'abstenir d'octroyer un crédit quand la source de remboursement, l'objet/destination du crédit sont inconnus ;
- faire preuve de beaucoup de réserve si la capacité de remboursement du client est basée sur une projection financière ou un paiement très optimiste. Pour chaque opération, la pression de gain ne doit pas reléguer les considérations du risque en arrière-plan ;
- la rémunération du crédit sera fonction du niveau de risque pris ou à prendre ;
- encourager aussi largement que possible le financement des besoins de la clientèle des Particuliers, PME/PMI par des Programmes de Crédits approuvés ;

- s'assurer que le financement global de l'opération est bouclé pour éviter des financements partiels successifs ;
- la garantie est accessoire au crédit ;
- analyse de la source de remboursement (primaire, secondaire et tertiaire).

Le processus de validation des risques repose sur les principes clés ci-après :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

### **6.2.1.2 Dispositif de suivi et de surveillance des risques**

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité des Grands Risques présidé par la Direction générale.

### **6.2.1.3 Notations du risque (Rating)**

La notation du risque (Risk rating) est un grade attribué à une entreprise et/ou un groupe d'entreprises et qui reflète la qualité de leur risque. Il y a la notation du risque du client et la notation du risque du concours.

La notation du risque du client évalue la capacité attendue de remboursement du client. Cette évaluation est opérée à travers l'analyse quantitative (états financiers et des projections, de la trésorerie d'exploitation, etc..) et l'analyse qualitative (management, relation bancaire, secteur d'activité, etc....) des facteurs de risque lié au client.

La notation du risque du concours définit le risque spécifique de la facilité de crédit en combinant la notation du risque du client avec l'analyse des facteurs tels que la structure du concours et des sûretés.

Pour une gestion effective des risques liés aux engagements individuels aussi bien que du portefeuille des engagements, il sera procédé à une notation du client et de son (ses) concours avec l'outil de notation Rating Pro du Groupe. Au bout de cette notation le risque est quantifié pour permettre un contrôle de l'évolution de la situation de risque de client au cours de la vie du crédit lors des revues du portefeuille.



La classification du portefeuille suivant la notation interne a évolué en 2018 et se présente de la manière suivante :

- **Créances saines** : il s'agit des créances ne comportant aucune défaillance dans les remboursements, les découverts respectant des autorisations en compte avec mouvements créditeurs et les créances restructurées remboursées pendant au moins 24 mois sans aucun impayé.
- **Watch-list** : il s'agit des créances en observation possédant des impayés ne dépendant pas les 30 jours, les dépassements autorisés de découvert et les créances restructurées sans incident avec des durées comprise entre 12 mois et 24 mois.
- **Créances pré douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de moins de 90 jours et de plus de 30 jours, les débits sans rupture de plus de 60 jours et moins de 90 jours et sans autorisation, les dépassements non nivelés de plus de 60 jours et de moins de 90 jours et les créances restructurées sans impayé avec remboursement de moins 12 mois.
- **Créances douteuses potentielles** : il s'agit des impayés et des débits sans autorisation de plus de 90 jours, les comptes débiteurs sans mouvement de plus de 90 jours et les créances restructurées avec impayés de plus de 30 jours.
- **Créances douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de plus de 90 jours et non classées dans la catégorie précédente.
- **Créances irrécouvrables** : il s'agit des créances douteuses entièrement provisionnées de plus de 5 ans.

Pour les titres de créance du portefeuille, les notes de crédit des agences de notation externes sont utilisées. Ces notes publiées sont continuellement surveillées et mises à jour. Les PD associées à chaque note sont déterminées en fonction des taux de défaut réalisés au cours des 12 mois précédents, tels que publiés par l'agence de notation. Pour les titres de créances d'Etat, les PD sont estimées nulles par le Groupe.

La méthode de notation des clients, du groupe comprend 10 niveaux de notation pour les instruments non en défaut (1 à 10) et cinq niveaux pour les instruments en défaut (11 à 15). L'échelle principale attribue à chaque catégorie de notation une plage spécifiée de probabilités de défaut, qui est stable dans le temps. Les méthodes de notation font l'objet d'une validation et d'un recalibrage annuels afin de refléter les dernières projections en tenant compte de tous les défauts effectivement observés.



L'échelle de notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

| <i>Classe de Rating</i> | <i>Probabilité de défaut (PD)</i> |
|-------------------------|-----------------------------------|
| 1                       | ≤ 0.075%                          |
| 2                       | 0.075% - 0.125%                   |
| 3                       | 0.125% - 0.185%                   |
| 4                       | 0.185% - 0.285%                   |
| 5                       | 0.285% - 0.425%                   |
| 6                       | 0.425% - 0.655%                   |
| 7                       | 0.655% - 0.995%                   |
| 8                       | 0.995% - 1.525%                   |
| 9                       | 1.525% - 2.335%                   |
| 10                      | 2.335% - 3.575%                   |
| 11                      | 3.575% - 5.465%                   |
| 12                      | 5.465% - 8.375%                   |
| 13                      | 8.375% - 12.825%                  |
| 14                      | 12.825% - 19.655%                 |
| 15                      | >19.655%                          |

#### **6.2.1.4 Mesure du risque de crédit**

##### **6.2.1.4.1 Prêts et créances ; engagement de financement et de garantie**

L'estimation de l'exposition au risque de crédit aux fins de la gestion des risques est complexe et nécessite l'utilisation de modèles car l'exposition varie en fonction de l'évolution de la situation du marché, des flux de trésorerie attendus et du facteur temps. L'évaluation du risque de crédit d'un portefeuille d'actifs implique d'autres estimations de la probabilité de défaillance, des ratios de perte associés et des corrélations de défaillance entre les contreparties. Le Groupe mesure le risque de crédit à l'aide de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque implicite (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD). Cette approche est similaire à celle utilisée aux fins de l'évaluation de la perte de crédit attendue selon la norme IFRS 9.

##### **a. Mesure de perte de crédit attendue**

IFRS 9 décrit un modèle de dépréciation en trois étapes basées sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale, résumé ci-après :

Un instrument financier ne faisant pas l'objet d'une dépréciation de crédit lors de la comptabilisation initiale est classé dans la « Stage 1 » et son risque de crédit est surveillé en permanence par le Groupe.

Si une augmentation significative du risque de crédit (« SICR ») depuis la comptabilisation initiale est identifiée, l'instrument financier est déplacé vers la « Stage2 » mais n'est pas encore considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit. Veuillez-vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description de la manière dont le Groupe détermine le moment où une augmentation significative du risque de crédit est survenue.



- Une période probatoire correspondant à trois échéanciers doit être observée pour tout retour en stage inférieur (Stage 2 vers Stage 1 ou Stage 3 vers Stage 2). Cette période sera de 2 ans pour les engagements restructurés de stage 3 vers Stage 2).
- Cependant si le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative la reclassification n'interviendra pas. Il peut s'agir :
  - d'un l'instrument financier qui comporte un risque de défaillance faible;
  - le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme;
  - cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

#### **Critères qualitatifs :**

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale le Groupe tient compte des informations qualitatives suivantes :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation interne de crédit;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses engagements;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses engagements.

L'évaluation du SICR intègre des informations prospectives et est réalisée sur une base semestrielle au niveau du portefeuille pour tous les instruments financiers de détail détenus par le Groupe. En ce qui concerne les instruments financiers de gros et de trésorerie, lorsqu'une liste de surveillance est utilisée pour surveiller le risque de crédit, cette évaluation est effectuée au niveau de la contrepartie et de manière périodique. Les critères utilisés pour identifier le SICR sont contrôlés et examinés périodiquement par l'équipe de risque de crédit indépendante afin de déterminer leur pertinence.

Excepté les bons de trésor et les obligations d'Etat, le Groupe n'a pas utilisé l'exemption de risque de crédit faible pour aucun instrument financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

#### **c. Définition des actifs défaillants et dépréciés**

Le Groupe définit un instrument financier comme étant en défaut, ce qui est parfaitement conforme à la définition du crédit douteux lorsqu'il répond à un ou plusieurs des critères suivants :

### **Critères quantitatifs**

L'emprunteur est en souffrance depuis plus de quatre-vingt-dix jours dans ses paiements contractuels pour être considéré en défaut. Le délai de quatre-vingt-dix jours est prorogé à cent quatre-vingts jours pour les expositions sur les Etats, les organismes publics hors administration centrale des Etats ainsi que les financements accordés aux PME/PMI.

### **Critères qualitatifs**

L'emprunteur répond à des critères d'incompatibilité de paiement, ce qui indique qu'il est en grande difficulté financière. Ce sont des cas où :

- L'emprunteur est dans l'abstention à long terme
- L'emprunteur est décédé
- L'emprunteur est insolvable
- L'emprunteur n'a pas respecté le ou les engagements financiers
- Un marché actif pour cet actif financier a disparu en raison de difficultés financières
- Le prêteur a consenti des concessions en raison des difficultés financières de l'emprunteur. Il devient probable que l'emprunteur se déclare en faillite.

Les actifs financiers sont achetés ou créés avec un important escompte qui reflète les pertes de crédit subies. Les critères ci-dessus ont été appliqués à tous les instruments financiers détenus par le Groupe et correspondent à la définition du défaut utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit.

La définition par défaut a été appliquée de manière cohérente pour modéliser la probabilité de défaut (PD), l'exposition par défaut (EAD) et la perte en cas de défaillance (LGD) dans l'ensemble des calculs de pertes attendues du Groupe.

La définition par défaut de 180 jours de retard utilisée pour les expositions sur les Etats, les organismes publics hors administration centrale des Etats ainsi que les financements accordés aux PME/PMI a été alignée sur celle utilisée aux fins du capital réglementaire. Un instrument peut faire la transition en arrière, c'est-à-dire du stage 3 au stage 2 ou de stage 2 au stage 1, suivant une période de probation supposée de 90 jours. Lorsque le crédit est restructuré la période probatoire est de 12 mois.

#### **d. Mesure d'ECL - Explication des entrées, des hypothèses et des techniques d'estimation**

La perte de crédit attendue est évaluée sur une base de 12 mois ou sur la durée de vie, selon qu'une augmentation significative du risque de crédit est survenue depuis la comptabilisation initiale ou qu'un actif est considéré comme ayant une dépréciation de crédit. Les pertes de crédit attendues sont le produit actualisé de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque de défaut (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD), définies comme suit :

La PD représente la probabilité qu'un emprunteur manque à son obligation financière (voir « Définition de défaut et de perte de crédit » ci-dessus), soit au cours des 12 prochains mois (12 mois de PD), soit au cours de la durée de vie restante (PD à vie) de la dette. Les PD à 12 mois sont requises pour calculer les ECL des actifs financiers classés dans le « Stage 1 ». Ces PD constituent également la base des courbes de PD sur la durée de vie, nécessaires pour calculer les ECL sur la durée de vie pour les comptes classés en « stage 2 ».

Les PD de la clientèle des particuliers et de la clientèle entreprises non notées sont calculées de façon collective suivant un modèle non interne alors que pour les sociétés notées les PD sont calculées par type de notation suivant un modèle interne. La probabilité de défaut des actifs financiers arrivés à maturité est de 100%.

L'EAD est basé sur les montants que le Groupe s'attend à perdre au moment du défaut, au cours des 12 prochains mois (12 mois EAD) ou sur la durée de vie restante (EAD à vie). Le montant de l'EAD est égal à l'encours du prêt. Par la suite, l'EAD est calculé comme suit :

- Pour toutes les facilités renouvelables (découverts), l'EAD est égale à la somme du solde du compte à la date de clôture et du solde de la limite de crédit non utilisé pondéré par le facteur de conversion en crédit. Le facteur de conversion représente la proportion de découvert qui devrait être tiré en cas de défaut.
- Pour toutes les facilités non renouvelables, l'échéancier de remboursement du prêt est utilisé pour déterminer le profil des encours basé sur les paiements contractuels prévus.

La perte en cas de défaillance (LGD) représente l'attente du Groupe quant à l'ampleur de la perte sur une exposition en défaut. LGD varie en fonction du type et de l'ancienneté de la créance, ainsi que de la disponibilité d'une garantie. La LGD est exprimée en pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). LGD est calculé sur une base de 12 mois ou à vie, où LGD de 12 mois est le pourcentage de perte attendu si la défaillance survient au cours des 12 prochains mois et de LGD à vie qui est le pourcentage de perte prévue si la défaillance survient pendant la durée de vie restante prévue du prêt. Les LGD à 12 mois et à vie sont déterminés en fonction des facteurs qui ont une incidence sur les recouvrements effectués après défaut. Celles-ci varient selon le type de crédit. Pour les crédits garantis, cela est principalement basé sur le type de garantie et les valeurs de garantie projetées, les décotes historiques par rapport aux valeurs marchande / comptable en raison de ventes forcées, le délai de reprise de possession et les coûts de recouvrement observés. Pour les crédits non garantis, les LGD sont définies en tenant compte des probabilités de recouvrement historique des crédits non garantis. Ces LGD sont influencées par les stratégies de recouvrement.

L'ECL est déterminée en projetant la PD, la LGD et l'EAD pour chaque exposition ou segment collectif. Ces trois composantes sont multipliées ensemble et pondérées en fonction de scénario macroéconomique (meilleure estimation, optimisme et ralentissement). Ceci calcule efficacement une ECL, qui est ensuite additionné pour obtenir la perte de crédit attendue.

Des informations économiques prospectives sont également incluses dans la détermination de la PD, de l'EAD et de la LGD sur 12 mois et sur la durée de vie.

Les hypothèses sous-jacentes au calcul de la l'ECL tel le profil d'échéance des PD et l'évolution de la valeur des sûretés, etc. - sont surveillées et revues tous les semestres.

Il n'ya eu aucun changement important dans les techniques d'estimation ni d'hypothèses importantes formulées au cours de la période considérée.

#### **e. Informations prospectives utilisées dans les modèles ECL**

L'évaluation du SICR et le calcul de l'ECL intègrent tous deux des informations prospectives. Le Groupe utilise un module Eca-Pro pour la notation des crédits et qui calcule également les PD à 12 mois. L'évaluation dans le module intègre des informations prospectives liées à l'environnement et à l'activité du client.



Comme pour toute prévision économique, les projections et les probabilités d'occurrence sont soumises à un degré élevé d'incertitude inhérente et, par conséquent, les résultats réels peuvent être très différents de ceux projetés. Le Groupe considère que ces prévisions représentent sa meilleure estimation des résultats possibles et a analysé les non-linéarités et les asymétries au sein des différents portefeuilles du Groupe afin d'établir que les scénarios choisis sont suffisamment représentatifs de la gamme de scénarios possibles.

## 6.3 Notes relatives au compte de résultat

### 6.3.1 Marge nette d'intérêts

| En millions de FCFA  | 31.12.2019    | 31.12.2018    |
|--|---------------|---------------|
| <b>Produits d'intérêts</b>                                 |               |               |
| <b>Opérations avec les établissements de crédits</b>       | <b>1 956</b>  | <b>2 006</b>  |
| Comptes et prêts/emprunts                                  | 1 956         | 2 006         |
| <b>Opérations sur instruments financiers à revenu fixe</b> | <b>257</b>    | <b>313</b>    |
| Actifs financiers disponibles à la vente                   | 257           | 313           |
| <b>Total produits d'intérêts</b>                           | <b>2 213</b>  | <b>2 318</b>  |
| <b>Charges d'intérêts</b>                                  |               |               |
| <b>Opérations avec les établissements de crédits</b>       | <b>-3 830</b> | <b>-4 599</b> |
| Emprunts interbancaires                                    | -3 830        | -4 599        |
| <b>Total charges d'intérêts</b>                            | <b>-3 830</b> | <b>-4 599</b> |
| <b>Marge nette d'intérêts</b>                              | <b>-1 616</b> | <b>-2 280</b> |

### 6.3.2 Produits et Charges de commissions

| En millions de FCFA                               | 31.12.2019  | 31.12.2018   |
|---|-------------|--------------|
| <b>Produits de commissions</b>                    |             |              |
| Prestations de services                           | 764         | 1 044        |
| <b>Total des produits</b>                         | <b>764</b>  | <b>1 044</b> |
| <b>Charges de commissions</b>                     |             |              |
| Opérations avec les établissements de crédit      | 0           | 0            |
| Engagements de financement, de garantie et autres | -209        | -648         |
| <b>Total des charges</b>                          | <b>-209</b> | <b>-648</b>  |

### 6.3.3 Revenus des titres à revenue variable

| En millions de FCFA                                  | 31.12.2019   | 31.12.2018   |
|--|--------------|--------------|
| <b>Produits de commissions</b>                       |              |              |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 4 424        | 5 496        |
| <b>Total des produits</b>                            | <b>4 424</b> | <b>5 496</b> |



### 6.3.4 Produits et Charges des autres activités

| En millions de FCFA                  | 31.12.2019    | 31.12.2018   |
|--------------------------------------|---------------|--------------|
| <b>Produits des autres activités</b> |               |              |
| Autres activités                     | 10 053        | 9 486        |
| <b>Sous-total</b>                    | <b>10 053</b> | <b>9 486</b> |
| <b>Charges des autres activités</b>  |               |              |
| Activités de location immobilière    | 0             | 0            |
| Autres activités                     | 0             | 0            |
| <b>Sous-total</b>                    | <b>0</b>      | <b>0</b>     |
| <b>Total net</b>                     | <b>10 053</b> | <b>9 486</b> |

### 6.3.5 Frais de personnel

| En millions de FCFA                           | 31.12.2019    | 31.12.2018    |
|---|---------------|---------------|
| Rémunérations du personnel                    | -5 083        | -3 760        |
| Charges sociales et fiscales sur rémunération | -1 020        | -1 260        |
| Personnel extérieur                           | -59           | -42           |
| <b>Total</b>                                  | <b>-6 162</b> | <b>-5 061</b> |

### 6.3.6 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

| En millions de FCFA   | 31.12.2019  | 31.12.2018  |
|---|-------------|-------------|
| Dépréciations et amortissements des immobilisations corporelles | -295        | -195        |
| Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles | -395        | -395        |
| <b>Total</b>  | <b>-690</b> | <b>-590</b> |

### 6.3.7 Autres charges générales d'exploitation

| En millions de FCFA           | 31.12.2019    | 31.12.2018    |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Fournitures consommées        | -134          | -124          |
| Loyers et charges locatives   | -282          | -335          |
| Entretiens et réparations     | -40           | -42           |
| Intermédiaires et honoraires  | -633          | -432          |
| Publicités et promotions      | -69           | -17           |
| Transports                    | -534          | -445          |
| Poste et Télécommunication    | -1 615        | -1 681        |
| Assurances                    | -17           | -290          |
| Charges de gouvernance        | -194          | -168          |
| Formations                    | -64           | -40           |
| Impôts et taxes               | -79           | -16           |
| Autres charges d'exploitation | -133          | -181          |
| <b>Total</b>                  | <b>-3 792</b> | <b>-3 770</b> |

### 6.3.8 Coût du risque

| En millions de FCFA                           | 31.12.2019  | 31.12.2018 |
|---|-------------|------------|
| Dotations nettes pour dépréciation            | -396        | 0          |
| Autres dotations nettes aux autres provisions | -450        | -95        |
| <b>Sous-total</b>                             | <b>-846</b> | <b>-95</b> |

### 6.3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

| En millions de FCFA   | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|------------|------------|
| Plus ou moins-values de cession sur immobilisations incorporelles | 0          | 0          |
| Plus ou moins-values de cession sur immobilisations corporelles   | -26        | 3          |
| <b>Total</b>  | <b>-26</b> | <b>3</b>   |

## 6.4 Notes relatives au bilan

### 6.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

| En millions de FCFA   | 31.12.2019    | 31.12.2018    |
|---|---------------|---------------|
| Compte à vue  | 17 154        | 27 351        |
| Prêts à terme   | 42 171        | 20 023        |
| Opérations de pension   | 0             | 0             |
| Créances rattachées   | 2 565         | 2 241         |
| <b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b> | <b>61 890</b> | <b>49 615</b> |
| Dépréciations   | -396          | 0             |
| <b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b> | <b>61 494</b> | <b>49 615</b> |

### 6.4.2 Comptes de régularisation et actifs et passif divers

| En millions de FCFA                       | 31.12.2019    | 31.12.2018   |
|---|---------------|--------------|
| Dépôts et cautionnements versés           | 77            | 87           |
| Charges payées ou comptabilisées d'avance | 101           | 179          |
| Autres débiteurs divers                   | 13 735        | 5 776        |
| <b>Total Actifs divers</b>                | <b>13 912</b> | <b>6 042</b> |
| Charges à payer sur engagements sociaux   | 1 164         | 3 430        |
| Produits constatés d'avance               | 0             | 47           |
| Autres créditeurs divers                  | 2 274         | 1 953        |
| <b>Total Passifs divers</b>               | <b>3 437</b>  | <b>5 430</b> |

### 6.4.3 Participation dans les filiales

| Elements              | 31-déc-18      |               |                | 31-déc-19      |               |                | Juste valeur des titres |
|-----------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|-------------------------|
|                       | Valeur Brute   | Dépréciations | Valeur Nette   | Valeur Brute   | Dépréciations | Valeur Nette   |                         |
| Orabank Benin         | 36 026         | 7 912         | 28 114         | 40 526         | 1 336         | 39 190         | 29 860                  |
| Orabank Tchad         | 12 086         | 0             | 12 086         | 12 086         | 0             | 12 086         | 3 424                   |
| Orabank Guinee        | 5 132          | 0             | 5 132          | 5 132          | 0             | 5 132          | 13 899                  |
| Orabank Gabon         | 13 532         | 0             | 13 532         | 13 532         | 0             | 13 532         | 22 834                  |
| Orabank Togo          | 22 138         | 0             | 22 138         | 22 138         | 0             | 22 138         | 41 056                  |
| Orabank Côte d'Ivoire | 26 699         | 0             | 26 699         | 31 699         | 0             | 31 699         | 47 615                  |
| Orabank Mauritanie    | 20 835         | 14 246        | 6 589          | 20 835         | 17 488        | 3 347          | 1                       |
| Autres titres         | 1              | 0             | 1              | 301            | 0             | 301            | 300                     |
| <b>Total</b>          | <b>136 449</b> | <b>22 158</b> | <b>114 291</b> | <b>146 249</b> | <b>18 825</b> | <b>127 424</b> | <b>158 989</b>          |

### 6.4.4 Immobilisations d'exploitation

| En millions de FCFA                     | Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles |                              |            |           |           | Immobilisations en cours | Total |
|---|-------------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------|-----------|-----------|--------------------------|-------|
|   |                               | Terrains et constructions   | Agencements et installations | Matériel   | Autres    |           |                          |       |
| <b>Au 1er janvier 2018</b>              |                               |                             |                              |            |           |           |                          |       |
| Valeur brute                            | 3 805                         | 0                           | 0                            | 1 133      | 0         | 60        | 1 193                    |       |
| Amortissements cumulés                  | -413                          | 0                           | 0                            | -640       | 0         |           | -640                     |       |
| <b>Valeur Nette au 1er janvier 2018</b> | <b>3 392</b>                  | <b>0</b>                    | <b>0</b>                     | <b>492</b> | <b>0</b>  | <b>60</b> | <b>553</b>               |       |
| <b>Au 31 décembre 2018</b>              |                               |                             |                              |            |           |           |                          |       |
| Acquisitions                            | 551                           | 0                           | 1                            | 145        | 21        | 0         | 167                      |       |
| Cessions / Sorties                      | 0                             | 0                           | 0                            | 54         | 0         | 0         | 54                       |       |
| Dotations aux amortissements            | -395                          | 0                           | -24                          | -160       | -11       |           | -195                     |       |
| Repises d'amortissement et provisions   | 0                             |                             |                              | 40         |           |           | 40                       |       |
| <b>Valeur Nette au 31 décembre 2018</b> | <b>3 548</b>                  | <b>0</b>                    | <b>-24</b>                   | <b>572</b> | <b>10</b> | <b>60</b> | <b>619</b>               |       |
| Valeur brute                            | 4 356                         | 0                           | 1                            | 1 332      | 21        | 60        | 1 414                    |       |
| Amortissements cumulés                  | -808                          | 0                           | -24                          | -801       | -11       | 0         | -836                     |       |

| En millions de FCFA                     | Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles |                              |            |           |           | Immobilisations en cours | Total |
|---|-------------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------|-----------|-----------|--------------------------|-------|
|   |                               | Terrains et constructions   | Agencements et installations | Matériel   | Autres    |           |                          |       |
| <b>Au 1er janvier 2019</b>              |                               |                             |                              |            |           |           |                          |       |
| Valeur brute                            | 4 356                         | 0                           | 329                          | 959        | 92        | 34        | 1 414                    |       |
| Amortissements cumulés                  | -808                          | 0                           | -112                         | -639       | -44       |           | -795                     |       |
| <b>Valeur Nette au 1er janvier 2019</b> | <b>3 548</b>                  | <b>0</b>                    | <b>217</b>                   | <b>320</b> | <b>48</b> | <b>34</b> | <b>619</b>               |       |
| <b>Au 31 décembre 2019</b>              |                               |                             |                              |            |           |           |                          |       |
| Acquisitions                            | 95                            | 116                         | 4                            | 163        | 21        | 49        | 354                      |       |
| Cessions / Sorties                      | 0                             | 0                           | 0                            | -165       | -12       | 0         | -177                     |       |
| Dotations aux amortissements            | -395                          | -78                         | -35                          | -169       | -13       |           | -295                     |       |
| Repises d'amortissement et provisions   | 0                             |                             |                              | 129        | 9         |           | 139                      |       |
| <b>Valeur Nette au 31 décembre 2019</b> | <b>3 248</b>                  | <b>38</b>                   | <b>186</b>                   | <b>279</b> | <b>54</b> | <b>83</b> | <b>640</b>               |       |
| Valeur brute                            | 4 451                         | 116                         | 333                          | 958        | 102       | 83        | 1 592                    |       |
| Amortissements cumulés                  | -1 204                        | -78                         | -147                         | -679       | -48       | 0         | -952                     |       |

#### 6.4.5 Dettes envers les établissements de crédit

| En millions de FCFA   | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|------------|------------|
| Compte à vue  | 27         | 27         |
| <b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b> | <b>27</b>  | <b>27</b>  |

#### 6.4.6 Emprunts à long terme

| En millions de FCFA               | 31.12.2019     | 31.12.2018    |
|-----------------------------------|----------------|---------------|
| Emprunts                          | 102 368        | 68 153        |
| Dettes rattachées                 | 740            | 1 910         |
| <b>Total des emprunts à terme</b> | <b>103 108</b> | <b>70 064</b> |

Le mouvement de la période sur les emprunts se présente comme suit :

| En millions de FCFA             | 31.12.2019     | 31.12.2018    |
|---------------------------------|----------------|---------------|
| Solde en début période          | 70 064         | 76 542        |
| Additions                       | 139 199        | 53 222        |
| Remboursements                  | -104 985       | -61 611       |
| Variation des dettes rattachées | -1 170         | 1 910         |
| <b>Solde en fin de période</b>  | <b>103 108</b> | <b>70 064</b> |

Le détail des emprunts à la clôture se présente comme suit :

| En millions de FCFA                    |     | 31.12.2019     | 31.12.2018    |
|--|-----|----------------|---------------|
| Emprunts ICD                           | (a) | 0              | 26 238        |
| Emprunt PROPARCO                       | (b) | 0              | 1 458         |
| Emprunt BIO                            | (c) | 984            | 1 640         |
| Emprunt AFD1+2                         | (d) | 2 865          | 3 438         |
| Emprunts obligataires ORGP             | (e) | 0              | 3 000         |
| Emprunt BOAD                           | (f) | 20 000         | 20 000        |
| Emprunts convertible FGIS              | (g) | 6 379          | 6 379         |
| Emprunt Bridge Bank                    | (h) | 0              | 5 000         |
| Crédit spot OCI                        | (i) | 0              | 1 000         |
| Emprunts obligataires AFRIQUE CENTRALE | (j) | 8 981          | 0             |
| Billet de Trésorerie ORAGROUP          | (k) | 35 000         | 0             |
| Emprunts à terme AATIF                 | (l) | 13 119         | 0             |
| Emprunt BIDC                           | (m) | 15 000         | 0             |
| Dettes locative (IFRS16)               |     | 39             | 0             |
| <b>Total des emprunts</b>              |     | <b>102 368</b> | <b>68 153</b> |

- a) L'emprunt ICD est un emprunt destiné à la commercialisation des produits islamiques au sein de trois (3) filiales du groupe (Togo, Gabon et Périmètre Côte d'Ivoire). Le transfert aux filiales a lieu en février 2019.
- b) L'emprunt PROPARCO est octroyé à ORAGROUP SA sur 7 années avec 2 années de différé au taux de 4,68% HT.

- c) L'emprunt BIO est octroyé à ORAGROUP SA sur 7 années avec 2 années de différé au taux de 4,2% HT.
- d) Les emprunts AFD ont été accordés à ORAGROUP SA au taux nominal de 1,33% et 1,38%. La date d'échéance est fixée pour septembre 2024.
- e) ORAGROUP SA a émis des emprunts obligataires sur une durée de 6 ans au taux de 6,75% par appel à l'épargne publique garantie à 70% par la BOAD et à 30% par FSA en principal et intérêts.
- f) L'emprunt BOAD est octroyé à ORABANK SA au taux de 5,6% et remboursable à terme en décembre 2020.
- g) L'emprunt obligataire FGIS est un emprunt convertible octroyé à ORAGROUP SA remboursable à la 7ème anniversaire de la date d'émission au taux de 6% l'an.
- h) L'emprunt Bridge Bank est contracté sur 6 mois au taux de 5,5% l'an.
- i) Le crédit spot OCI est un prêt sur court terme octroyé par Orabank Côte d'Ivoire au taux de 5,5%. Le remboursement interviendra en septembre 2019.
- j) L'emprunt obligataire Afrique centrale est une dette représentée par un titre levé en Afrique centrale et rétrocédée en totalité à Orabank Tchad. Il a été souscrit principalement par CNPS Cameroun, ALCB Fund. Il est rémunéré au taux de 6,5% sur une durée de 5ans.
- k) ORAGROUP SA a émis des billets de trésorerie sur une durée de 2 ans au taux de 6,1% par appel à l'épargne publique garantie à 100% par AGF en principal et intérêts.
- l) L'emprunt AATIF est une dette levée sur 1 an pour le financement des projets agricoles par les filiales de la Côte d'Ivoire et succursales. Le taux de rémunération est de 3,7%.
- m) L'emprunt BIDC est une dette courte terme au taux de 6,5% et remboursable à terme en juillet 2020 avec une clause de remboursement par anticipation en mai 2020.

#### 6.4.7 Impôts courants et différés

| En millions de FCFA          | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|------------------------------|------------|------------|
| Impôts courants              | 136        | 34         |
| Impôts différés              | 0          | 0          |
| <b>Total passif d'impôts</b> | <b>136</b> | <b>34</b>  |

#### 6.4.8 Provisions

| En millions de FCFA     | 31.12.2018 | Dotations  | Reprises | Autres variations | 31.12.2019 |
|-------------------------|------------|------------|----------|-------------------|------------|
| Risques et charges      | 95         | 450        | 0        |                   | 545        |
| <b>Total provisions</b> | <b>95</b>  | <b>450</b> | <b>0</b> | <b>0</b>          | <b>545</b> |

Les provisions pour risques et charges sont constituées en vue de faire face aux risques et charges dont la survenance est probable à la clôture.

## 6.5 Exposition au risque de crédit

### 6.5.1 Engagements maximums sur instruments financiers soumis à dépréciation au titre de ECL

Le tableau ci-dessous présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une provision pour perte attendue est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers ci-dessous représente également l'exposition maximale d'Oragroup au risque de crédit sur ces actifs. Il s'agit des postes :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit
- Autres débiteurs divers

|   | 2019                                 |              |              | 2018                                 |              |              |
|---|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|   | Stage de calcul des pertes attendues |              |              | Stage de calcul des pertes attendues |              |              |
|   | Stage 1                              | Stage 2      | Stage 3      | Stage 1                              | Stage 2      | Stage 3      |
| <b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b> |                                      |              |              |                                      |              |              |
| En millions de FCFA                                       | 12 mois                              | Durée de vie | Durée de vie | 12 mois                              | Durée de vie | Durée de vie |
| Valeur brute comptable                                    | 61 890                               | 0            | 0            | 49 615                               | 0            | 0            |
| Provisions cumulées pour pertes                           | -396                                 | 0            | 0            | 0                                    | 0            | 0            |
| <b>Valeur nette comptable</b>                             | <b>61 494</b>                        | <b>0</b>     | <b>0</b>     | <b>49 615</b>                        | <b>0</b>     | <b>0</b>     |

|                                 | 2019                                 |              |              | 2018                                 |              |              |
|---------------------------------|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                                 | Stage de calcul des pertes attendues |              |              | Stage de calcul des pertes attendues |              |              |
|                                 | Stage 1                              | Stage 2      | Stage 3      | Stage 1                              | Stage 2      | Stage 3      |
| <b>Autres débiteurs divers</b>  |                                      |              |              |                                      |              |              |
| En millions de FCFA             | 12 mois                              | Durée de vie | Durée de vie | 12 mois                              | Durée de vie | Durée de vie |
| Valeur brute comptable          | 14 044                               | 0            | 0            | 6 174                                | 0            | 0            |
| Provisions cumulées pour pertes | -131                                 | 0            | 0            | -131                                 | 0            |              |
| <b>Valeur nette comptable</b>   | <b>13 912</b>                        | <b>0</b>     | <b>0</b>     | <b>6 042</b>                         | <b>0</b>     | <b>0</b>     |

### 6.5.2 Exposition des prêts et créances par notation interne

| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2019          |               |               | 2018          |              |               |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
|  | Montant brut  | Dépréciations | Montant net   | Montant brut  | Dépréciation | Montant net   |
| En millions de FCFA                                |               |               |               |               |              |               |
| Créances saines                                    | 61 494        | 0             | 61 494        | 49 615        | 0            | 49 615        |
| Watch-list   | 0             | 0             | 0             | 0             | 0            | 0             |
| Créances défaillantes                              | 0             | 0             | 0             | 0             | 0            | 0             |
| Créances douteuse                                  | 0             | 0             | 0             | 0             | 0            | 0             |
| <b>Total</b>                                       | <b>61 494</b> | <b>0</b>      | <b>61 494</b> | <b>49 615</b> | <b>0</b>     | <b>49 615</b> |



### 6.5.3 Concentration des risques d'actifs financiers avec exposition au risque de crédit

#### 6.5.3.1 Région géographique

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit, selon le secteur géographique. Pour ce tableau, Oragroup a classé les expositions aux régions en fonction du pays de domicile de ses contreparties.

| En millions de FCFA                                | UEMOA         | CEMAC         | Guinée<br>Conakry | Mauritanie | Autres       | Total         |
|--|---------------|---------------|-------------------|------------|--------------|---------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 44 702        | 9 207         | 0                 | 0          | 7 585        | 61 494        |
| Autres débiteurs divers                            | 4 390         | 7 000         | 144               | 112        | 2 089        | 13 735        |
| <b>Total Engagement du bilan</b>                   | <b>49 092</b> | <b>16 207</b> | <b>144</b>        | <b>112</b> | <b>9 674</b> | <b>75 228</b> |
| <b>Total au 31 décembre 2019</b>                   | <b>49 092</b> | <b>16 207</b> | <b>144</b>        | <b>112</b> | <b>9 674</b> | <b>75 228</b> |

#### 6.5.3.2 Secteur d'activité

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit, selon le secteur d'activité de la contrepartie au 31 décembre 2019.

| En millions de FCFA                                | Institutions<br>financières | Commerce<br>de gros et<br>de détail | Industrie et<br>construction | Secteur<br>Publique | Services<br>et autres | Total         |
|--|-----------------------------|-------------------------------------|------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 50 077                      |                                     |                              |                     | 11 417                | 61 494        |
| Autres débiteurs divers                            | 11 661                      |                                     |                              |                     | 2 074                 | 13 735        |
| <b>Total Engagement du bilan</b>                   | <b>61 738</b>               | <b>0</b>                            | <b>0</b>                     | <b>0</b>            | <b>13 491</b>         | <b>75 228</b> |
| Engagement hors bilan                              |                             |                                     |                              |                     |                       |               |
| <b>Total au 31 décembre 2019</b>                   | <b>61 738</b>               | <b>0</b>                            | <b>0</b>                     | <b>0</b>            | <b>13 491</b>         | <b>75 228</b> |

### 6.5.4 Risque de change

Oragroup prend en compte les effets des fluctuations des taux de change en vigueur sur sa situation financière et ses flux de trésorerie. Il faut noter qu'n dehors de l'Euro, Oragroup ne prend pas de position dans aucunes autres devises.

#### Au 31 décembre 2019

| En millions de FCFA                                | Dollar   | Euro       | CFA            | Autres   | Total          |
|--|----------|------------|----------------|----------|----------------|
| <b>Actif</b>                                       |          |            |                |          |                |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 0        | 372        | 61 122         | 0        | 61 494         |
| Actifs divers                                      | 0        | 0          | 13 912         | 0        | 13 912         |
| Actifs financiers à la JVAERG                      | 0        | 0          | 127 424        | 0        | 127 424        |
| Immobilisations corporelles                        | 0        | 0          | 640            | 0        | 640            |
| Immobilisations incorporelles                      | 0        | 0          | 3 248          | 0        | 3 248          |
| <b>Total actifs financiers</b>                     | <b>0</b> | <b>372</b> | <b>206 345</b> | <b>0</b> | <b>206 717</b> |
| <b>Passif</b>                                      |          |            |                |          |                |
| Dettes envers les établissements de crédit         | 0        | 27         | 0              | 0        | 27             |
| Emprunts à terme                                   | 0        | 0          | 103 108        | 0        | 103 108        |
| Passifs d'impôts courants                          | 0        | 0          | 136            | 0        | 136            |
| Passifs divers                                     | 0        | 0          | 3 437          | 0        | 3 437          |
| Provisions   | 0        | 0          | 545            | 0        | 545            |
| <b>Total passifs financiers</b>                    | <b>0</b> | <b>27</b>  | <b>107 226</b> | <b>0</b> | <b>107 253</b> |
| <b>Position nette de change bilan</b>              | <b>0</b> | <b>345</b> | <b>99 119</b>  | <b>0</b> | <b>99 465</b>  |

### 6.5.5 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt à la juste valeur est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Groupe prend en compte les effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché en vigueur tant pour sa juste valeur que pour ses risques de flux de trésorerie. Les marges d'intérêt peuvent augmenter en raison de ces changements, mais peuvent réduire les pertes en cas de mouvement inattendu.

**Au 31 décembre 2019**

| En millions de FCFA                                | <= 1<br>mois  | > 1 et<br><= 3<br>mois | > 3 et<br><= 12<br>mois | >1 an et<br><= 5<br>ans | Au-<br>delà de<br>5 ans | Total          |
|--|---------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------|
| <b>Actif</b>                                       |               |                        |                         |                         |                         |                |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 18 945        | 328                    | 14 931                  | 17 710                  | 7 000                   | 58 915         |
| <b>Total actifs financiers</b>                     | <b>18 945</b> | <b>328</b>             | <b>14 931</b>           | <b>17 710</b>           | <b>7 000</b>            | <b>58 915</b>  |
| <b>Passif</b>                                      |               |                        |                         |                         |                         |                |
| Dettes envers les établissements de crédit         |               | 27                     | 0                       | 0                       | 0                       | 27             |
| Emprunts à long terme                              |               | 328                    | 50 671                  | 52 108                  |                         | 103 108        |
| <b>Total passifs financiers</b>                    | <b>0</b>      | <b>355</b>             | <b>50 671</b>           | <b>52 108</b>           | <b>0</b>                | <b>103 134</b> |
| <b>Ecarts (Actif - Passif)</b>                     | <b>18 945</b> | <b>-27</b>             | <b>-35 740</b>          | <b>-34 398</b>          | <b>7 000</b>            | <b>-44 219</b> |

#### Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt

Oragroup effectue une analyse périodique de la sensibilité de ses bénéfices projetés d'un an à une augmentation ou une baisse des taux d'intérêt du marché en supposant un changement parallèle des courbes de rendement et une position de bilan constant et les résultats sur la base des données au 31 décembre 2019 sont présentés ci- dessous :

|   | Augmentation          |                       |                       | Diminution            |                       |                       |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|   | 100 points de<br>base | 200 points<br>de base | 300 points<br>de base | 100 points<br>de base | 200 points de<br>base | 300 points<br>de base |
| Variation projetée du d'intérêt                                     |                       |                       |                       |                       |                       |                       |
| Impact estimé sur le résultat / Fonds propres (en millions de FCFA) | -61,6                 | -161,1                | -146,4                | 61,6                  | 161,1                 | 146,4                 |

## 6.6 Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur

Selon IFRS 13, les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day one Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Les actifs et passifs financiers à court terme pour lesquels la valeur nette comptable est considérée correspondre à une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de leur nature à court terme est égale à la valeur nette comptable.

| En millions de FCFA            | 31-décembre-19 |          |                | 31-déc-18 |          |                |
|--------------------------------|----------------|----------|----------------|-----------|----------|----------------|
|                                | Niveau 1       | Niveau 2 | Niveau 3       | Niveau 1  | Niveau 2 | Niveau 3       |
| Actifs financiers à la JVAERG  | 0              | 0        | 127 424        | 0         | 0        | 114 291        |
| <b>Total actifs financiers</b> | <b>0</b>       | <b>0</b> | <b>127 424</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>114 291</b> |

Il n'y a pas de mouvement au niveau de la classification de niveau 3 au cours de la période.

## 6.7 Classification des instruments financiers

|  | 31-décembre-19 |  |   |                |
|--|----------------|--|---|----------------|
|  | Coût amorti    | Juste valeur par le compte de résultat | Juste valeur par les autres éléments du résultat global | Total          |
| <b>Actif</b>                                       |                |  |   |                |
| Caisse et banques centrales                        | 0              |  |   | 0              |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 55 783         |  |   | 55 783         |
| Actifs financiers à la JVAERG                      |                |  | 127 424   | 127 424        |
| Actifs divers                                      | 13 672         |  |   | 13 672         |
| <b>Total actifs financiers</b>                     | <b>69 455</b>  | <b>0</b>                               | <b>127 424</b>  | <b>196 879</b> |
| <b>Passif</b>                                      |                |  |   |                |
| Dettes envers les établissements de crédit         | 27             |  |   | 27             |
| Emprunts à terme                                   | 103 108        |  |   | 103 108        |
| Passifs d'impôts courants                          | 116            |  |   | 116            |
| Passifs divers                                     | 2 756          |  |   | 2 756          |
| <b>Total passifs financiers</b>                    | <b>106 006</b> | <b>0</b>                               | <b>0</b>  | <b>106 006</b> |

|  | 31-déc-18     |  |   | Total          |
|--|---------------|--|---|----------------|
|  | Coût amorti   | Juste valeur par le compte de résultat | Juste valeur par les autres éléments du résultat global |                |
| <b>Actif</b>                                       |               |  |   |                |
| Caisse et banques centrales                        | 0             |  |   | 0              |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 49 615        |  |   | 49 615         |
| Actifs financiers à la JVAERG                      |               |  | 114 291   | 114 291        |
| Actifs divers                                      | 6 042         |  |   | 6 042          |
| <b>Total actifs financiers</b>                     | <b>55 658</b> | <b>0</b>                               | <b>114 291</b>  | <b>169 948</b> |
| <b>Passif</b>                                      |               |  |   |                |
| Dettes envers les établissements de crédit         | 40 178        |  |   | 40 178         |
| Emprunts à terme                                   | 29 913        |  |   | 29 913         |
| Passifs d'impôts courants                          | 34            |  |   | 34             |
| Passifs divers                                     | 5 430         |  |   | 5 430          |
| <b>Total passifs financiers</b>                    | <b>75 554</b> | <b>0</b>                               | <b>0</b>  | <b>75 554</b>  |

## 7 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à avoir une incidence sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est apparue postérieurement à la clôture du 31 décembre 2019.

31, avenue François Mitterrand  
B.P. 7378 – Lomé Togo  
Tél : + 228 22 21 68 22  
Fax : + 228 22 21 83 86

E-mail : [excoficoa@excoafrique.com](mailto:excoficoa@excoafrique.com)

8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège  
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo  
Tél : +228 22 21 87 69  
Fax : +228 22 21 03 55

E-mail : [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

## ORAGROUP S.A.

### Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés annuels établis selon les normes Internationales d'Information Financière (IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2019  
ORAGROUP S.A.  
BP 2810 Lomé - Togo  
*Ce rapport contient 6 pages*  
*Les annexes comprennent 83 pages*



## ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P. 2810 Lomé - Togo  
Capital social : F CFA 69 415 031 000

### Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés annuels établis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- l'audit des états financiers consolidés annuels d'Oragroup S.A. tels que joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

## 1. Audit des états financiers consolidés annuels

### 1.1. *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés annuels ci-joints de ORAGROUP S.A., qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019, l'état du résultat global consolidé l'état de variation des capitaux propres consolidés et le tableau de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers consolidés annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Oragroup S.A. au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

## **1.2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **1.3. Observations**

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur :

- la note 6.1.5.1.1 «Adoption des normes nouvelles et révisées au 01 Janvier 2019» de l'annexe des états financiers qui expose les effets de la première application d'IFRS 16 « Contrats de location » ;
- l'information relative au litige en cours décrite dans la note 6.4.15 annexée au projet d'états financiers.

## **1.4. Point clés de l'audit**

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

### **❖ Identification et évaluation du risque de crédit**

#### **➤ Risques identifiés**

Le Groupe Orabank est exposé au risque de crédit et de contrepartie.

Ces risques se définissent comme étant la probabilité qu'un débiteur soit dans l'incapacité de faire face au remboursement des financements octroyés. Le défaut d'une contrepartie peut avoir une incidence significative sur les résultats du groupe.

Le Groupe Orabank constitue des dépréciations sur ses expositions pour couvrir ces risques.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations/provisions, constituent un domaine d'estimation comptable significatif, puisqu'il fait un recours important au jugement de la Direction dans les hypothèses retenues et le classement des expositions.

Au 31 décembre 2019, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de FCFA 1 514 milliards et font l'objet de dépréciations à l'actif à hauteur de FCFA 148,750 milliards dont FCFA 39,089 milliards de dotation pour dépréciation constituée au cours de l'exercice tels que détaillés dans les notes 6.4.5 et 6.4.15 des notes annexes aux états financiers.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations/provisions constituées, nous avons :

- ✓ pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions et du dispositif de contrôle interne l'encadrant ;
- ✓ examiné la gouvernance des processus de provisionnement/dépréciation ;
- ✓ vérifié la cohérence des données issues des systèmes de gestion des risques avec les données comptables ;
- ✓ effectué un calcul indépendant des pertes attendues sur une sélection de portefeuille au 31 décembre 2019 ;
- ✓ apprécié la cohérence de l'évolution des provisions, des créances et de la charge du risque ;
- ✓ vérifié la cohérence des paramètres appliqués dans le moteur de calcul conformément aux principes méthodologiques validés ;
- ✓ et nous sommes assurés que les règles de déclassement et de dépréciation des créances en douteux n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont correctement appliquées au cours de l'exercice.

### **1.5. Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers consolidés annuels établis selon les Normes IFRS**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Informations Financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de ORAGROUP à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre ORAGROUP en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière d'ORAGROUP.

### **1.6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels établis selon les Normes IFRS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

## **2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers consolidés annuels et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels) et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers consolidés annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Lomé, le 12 juin 2020

Les commissaires aux comptes

EXCO – FICAO



Abalo Amouzou  
Associé

KPMG Togo

Toussaint O. de Souza  
Associé

## **Annexes :**

- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés
- Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2019



**ANNEXE 1 :**

**Responsabilités des commissaires aux comptes  
relatives à l'audit des états financiers annuels  
consolidés**

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états

financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également à la direction générale une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la direction générale, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Gérant ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Gérant, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

**ANNEXE 2 :**

**Etats financiers consolidés IFRS  
au 31 décembre 2019**

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS

### 1 Compte de résultat consolidé

|   | Note   | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|---|--------|----------------|----------------|
| <b>En millions de FCFA</b>  |        |                |                |
| Intérêts et produits assimilés  | 6.3.1  | 139 458        | 123 846        |
| Intérêts et charges assimilées  | 6.3.1  | -66 649        | -63 410        |
| Commissions (produits)  | 6.3.2  | 84 402         | 70 584         |
| Commissions (charges)   | 6.3.2  | -14 108        | -9 027         |
| Revenus des titres à revenu variable  | 6.3.3  | 43             | 73             |
| Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti   | 6.3.4  | -30            | 180            |
| Produits des autres activités   | 6.3.5  | 3 779          | 4 803          |
| Charges des autres activités  | 6.3.5  | -43            | -132           |
| <b>Produit net Bancaire</b>   |        | <b>146 852</b> | <b>126 918</b> |
| Frais de personnel  | 6.3.6  | -42 583        | -38 932        |
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles | 6.3.7  | -11 821        | -10 234        |
| Autres charges générales d'exploitation                                       | 6.3.8  | -45 953        | -42 438        |
| <b>Résultat Brut d'Exploitation</b>   |        | <b>46 495</b>  | <b>35 314</b>  |
| Coût du risque  | 6.3.9  | -22 705        | -18 050        |
| <b>Résultat d'exploitation</b>  |        | <b>23 790</b>  | <b>17 265</b>  |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs  | 6.3.10 | 557            | -1 180         |
| <b>Résultat avant impôt</b>   |        | <b>24 347</b>  | <b>16 084</b>  |
| Impôts sur les bénéfices  | 6.3.11 | -6 020         | -3 593         |
| <b>Résultat net</b>   |        | <b>18 327</b>  | <b>12 491</b>  |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                     |        | 8 521          | 4 523          |
| <b>Résultat Net, Part du Groupe</b>   |        | <b>9 806</b>   | <b>7 968</b>   |



## 2 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

### En millions de FCFA

31.12.2019 | 31.12.2018

|  |               |               |
|--|---------------|---------------|
| <b>Résultat net</b>  | <b>18 327</b> | <b>12 491</b> |
| <b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>                              | <b>-190</b>   | <b>430</b>    |
| Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires                                | -190          | 452           |
| Variations de valeur des actifs financiers, rapportées au résultat de la période                 | 0             | -12           |
| Impôts différés relatifs aux éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net        | 0             | -10           |
| <b>Éléments ne pouvant être rapportés au résultat</b>  | <b>129</b>    | <b>-24</b>    |
| Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG                        | 182           | -45           |
| Impôts différés relatifs aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net | -53           | 20            |
| <b>Autres éléments du résultat global net d'impôt</b>  | <b>18 267</b> | <b>12 896</b> |
| Part du Groupe   | 9 749         | 8 252         |
| Participations ne donnant pas le contrôle  | 8 518         | 4 644         |

### 3 Situation financière

#### En millions de FCFA

Note | 31.12.2019 | 31.12.2018

#### Actif

|  |        |                  |                  |
|--|--------|------------------|------------------|
| Caisse et banques centrales  | 6.4.1  | 205 166          | 141 679          |
| Autres actifs financiers aux coûts amortis                                     | 6.4.2  | 676 850          | 515 620          |
| Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global | 6.4.3  | 5 998            | 5 318            |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit                             | 6.4.4  | 132 853          | 79 655           |
| Prêts et créances sur la clientèle comptabilisés au coût amorti                | 6.4.5  | 1 366 206        | 1 207 037        |
| Actifs d'impôts courants   | 6.4.6  | 580              | 829              |
| Actifs d'impôts différés   | 6.4.6  | 22 714           | 22 775           |
| Actifs divers  | 6.4.7  | 108 495          | 84 133           |
| Immeubles de placement   | 6.4.8  | 38 599           | 36 179           |
| Immobilisations corporelles  | 6.4.9  | 52 392           | 40 894           |
| Immobilisations incorporelles  | 6.4.9  | 8 772            | 10 072           |
| Goodwill   | 6.4.10 | 15 713           | 15 713           |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b>  |        | <b>2 634 338</b> | <b>2 159 904</b> |

#### En millions de FCFA

Note | 31.12.2019 | 31.12.2018

#### Dettes

|  |        |                  |                  |
|--|--------|------------------|------------------|
| Banques centrales                          | 6.4.11 | 3                | 32               |
| Dettes envers les établissements de crédit | 6.4.12 | 442 252          | 404 373          |
| Dettes envers la clientèle                 | 6.4.13 | 1 822 532        | 1 462 305        |
| Emprunts à terme                           | 6.4.14 | 146 513          | 78 938           |
| Passifs d'impôts courants                  | 6.4.6  | 4 877            | 6 642            |
| Passifs d'impôts différés                  | 6.4.6  | 10 810           | 11 784           |
| Passifs divers                             | 6.4.6  | 58 963           | 55 048           |
| Provisions                                 | 6.4.15 | 7 740            | 11 213           |
| <b>Total des passifs</b>                   |        | <b>2 493 690</b> | <b>2 030 337</b> |

#### CAPITAUX PROPRES

|  |        |                |                |
|--|--------|----------------|----------------|
| Capital  | 6.4.16 | 86 830         | 88 178         |
| Reserves consolidées et report à nouveau   | 6.4.16 | 24 741         | 20 413         |
| <b>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</b> |        | <b>111 571</b> | <b>108 590</b> |
| <b>Total Capitaux propres part du groupe</b>   |        | <b>111 571</b> | <b>108 590</b> |
| Participations ne donnant pas le contrôle  |        | 29 077         | 20 977         |
| <b>Total des capitaux propres</b>  |        | <b>140 648</b> | <b>129 567</b> |

#### TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

**2 634 338**    **2 159 904**

## 4 Tableau des flux de trésorerie

| En millions de FCFA  |  | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|--|------------|------------|
| <b>Résultat avant impôts</b>   |  |            |            |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles                     |  | 24 347     | 16 083     |
| Dotations nettes aux provisions  |  | 11 821     | 10 234     |
|  |  | 22 705     | 18 051     |
| <b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements</b>               |  |            |            |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés                                  |  | 9 976      | 13 860     |
| Flux liés aux opérations prêts avec la clientèle   |  | -184 925   | -128 797   |
| Flux liés aux dépôts de la clientèle   |  | 360 227    | 333 986    |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs non financiers                                      |  | -24 198    | -43 531    |
| Flux liés aux autres opérations affectant des passifs non financiers                                     |  | 2 450      | -62 124    |
| Impôts payés   |  | -8 504     | -3 323     |
| Dividendes payés   |  | -5 330     | -5 005     |
| <b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b> |  |            |            |
|  |  | 149 697    | 105 066    |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>                                       |  |            |            |
| Acquisitions liées aux autres actifs évalués au coût amorti  |  | -296 466   | -141 873   |
| Remboursements liés aux autres actifs évalués au coût amorti   |  | 135 248    | 47 288     |
| Acquisitions liées aux autres actifs évalués à la JVAERG   |  | -774       | 0          |
| Flux liés aux immeubles de placement   |  | -2 846     | 0          |
| Acquisitions liées aux immobilisations corporelles   |  | -19 939    | -24 270    |
| Cessions liées aux immobilisations corporelles   |  | 700        | 5 462      |
| Acquisitions liées aux immobilisations incorporelles   |  | -1 362     | -2 054     |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>  |  |            |            |
| Augmentation de capital des participations ne donnant pas de contrôle                                    |  | 0          | 3          |
| Augmentation de capital  |  | 0          | 21 898     |
| Souscription de nouveaux emprunts  |  | 169 791    | 52 222     |
| Remboursements liés aux emprunts   |  | -102 817   | -25 837    |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>  |  |            |            |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie                   |  | -1 294     | -11 311    |
| <b>Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>  |  |            |            |
|  |  | 88 812     | 70 962     |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>   |  |            |            |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)  |  | 141 646    | 64 989     |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit                     |  | 7 947      | 13 642     |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>  |  |            |            |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)  |  | 205 163    | 141 646    |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit                     |  | 33 243     | 7 947      |
| <b>Variation de la trésorerie nette</b>  |  |            |            |
|  |  | 88 812     | 70 962     |

## 5 Etat de variation des capitaux propres

| En millions de FCFA   |                          |                      |   |  |                      |                                 |   |                |
|---|--------------------------|----------------------|---|--|----------------------|---------------------------------|---|----------------|
|   | Capital social et primes | Réserves consolidées | Variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la JVAERG | Réserves de réévaluation des immobilisations | Ecarts de conversion | Capitaux propres part du groupe | Participation non dominante pas de contrôle | TOTAL          |
| <b>Capitaux propres au 1er Janvier 2018</b>                           | <b>65 820</b>            | <b>4 199</b>         | <b>1 005</b>  | <b>8 548</b>                                 | <b>2 692</b>         | <b>82 265</b>                   | <b>17 958</b>                               | <b>100 223</b> |
| Résultat net de la période  |                          | 7 968                |   |  |                      | 7 968                           | 4 523                                       | 12 491         |
| Autres éléments du résultat global                                    |                          |                      | -55   |  | 340                  | 285                             | 121   | 405            |
| <b>Résultat Global</b>  | <b>0</b>                 | <b>7 968</b>         | <b>-55</b>  | <b>0</b>                                     | <b>340</b>           | <b>8 252</b>                    | <b>4 644</b>                                | <b>12 896</b>  |
| Augmentation de capital des participations ne donnant pas de contrôle |                          |                      |   |  |                      | 0                               | 3   | 3              |
| Augmentation de capital en numéraire                                  | 22 358                   |                      |   |  |                      | 22 358                          | 0   | 22 358         |
| Réduction de capital des participations ne donnant pas de contrôle    |                          |                      |   |  |                      | 0                               | -295  | -295           |
| Distribution de dividendes  |                          | -3 672               |   |  |                      | -3 672                          | -1 333                                      | -5 005         |
| Taxe sur dividende reçu part du Groupe                                |                          | -612                 |   |  |                      | -612                            |   | -612           |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>                           | <b>88 178</b>            | <b>7 882</b>         | <b>950</b>  | <b>8 548</b>                                 | <b>3 032</b>         | <b>108 590</b>                  | <b>20 977</b>                               | <b>129 566</b> |
| <b>Capitaux propres au 1er Janvier 2019</b>                           | <b>88 178</b>            | <b>7 882</b>         | <b>950</b>  | <b>8 548</b>                                 | <b>3 032</b>         | <b>108 590</b>                  | <b>20 977</b>                               | <b>129 566</b> |
| Résultat net de la période  |                          | 9 806                |   |  |                      | 9 806                           | 8 521                                       | 18 327         |
| Autres éléments du résultat global                                    |                          |                      | 92  |  | -149                 | -57                             | -3  | -61            |
| <b>Résultat Global</b>  | <b>0</b>                 | <b>9 806</b>         | <b>92</b>   | <b>0</b>                                     | <b>-149</b>          | <b>9 749</b>                    | <b>8 518</b>                                | <b>18 267</b>  |
| Actions propres   | -1 348                   |                      |   |  |                      | -1 348                          |   | -1 348         |
| Distribution de dividendes  |                          | -4 234               |   |  |                      | -4 234                          | -1 095                                      | -5 330         |
| Transaction entre les actionnaires                                    |                          | -677                 |   |  |                      | -677                            | 677   | 0              |
| Taxe sur dividende reçu part du Groupe                                |                          | -508                 |   |  |                      | -508                            |   | -508           |
| <b>Capitaux propres au 31 Décembre 2019</b>                           | <b>86 830</b>            | <b>12 268</b>        | <b>1 042</b>  | <b>8 548</b>                                 | <b>2 883</b>         | <b>111 571</b>                  | <b>29 077</b>                               | <b>140 647</b> |

## **6 Notes annexes aux états financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS**

La société ORAGROUP SA («la Société »), est une société anonyme à conseil d'administration de droit togolais ayant son siège au 392 rue des Plantains - BP 271 0 Lomé, Togo. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe est un groupe bancaire privé présent dans 12 pays et 4 zones monétaires en Afrique de l'ouest et du centre et fortement impliqué dans l'économie locale des pays dans lesquels il est implanté via son métier de banque commerciale. Les principaux domaines d'activité du Groupe sont :

- Institutions financières ;
- Commerce de gros et de détail ;
- Industrie et Construction ;
- Secteur publique ;
- Services et autres.

### **6.1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés**

#### **6.1.1 Base de préparation**

Les états financiers consolidés du Groupe Orabank pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 sont établis conformément la norme comptable IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle que publiée par l'IASB (Internationales Accounting Standard Board) qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

#### **6.1.2 Date d'arrêté des comptes**

Les états financiers consolidés du groupe Orabank établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2019 seront arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 10 juin 2020.

#### **6.1.3 Base d'évaluation**

Les états financiers consolidés sont présentés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, Contrats de location, et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2, Stocks, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

#### **6.1.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation**

Les états financiers consolidés sont présentés en FCFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis en millions de francs le plus proche, sauf indication contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

#### **6.1.5 Normes comptables**

##### ***6.1.5.1 Adoption des normes nouvelles et révisées au 01 janvier 2019***

###### **6.1.5.1.1 Location**

La norme IFRS 16 Locations publiée en janvier 2016, remplace la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. La norme prévoit des exemptions optionnelles pour les contrats de courte durée ou ceux portant sur des éléments de faible valeur. Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à la norme IAS 17. Les contrats de locations côté bailleur sont toujours classés soit en contrats de locations-financement, soit en contrats de location simple.

##### **Incidence de la nouvelle définition d'un contrat de location**

Le Groupe a appliqué la mesure de simplification prévue dans le cadre de la transition à IFRS 16, qui lui permet de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location. Ainsi, le Groupe a continué d'appliquer la définition d'un contrat de location au sens d'IAS 17 et d'IFRIC 4 aux contrats de location conclus ou modifiés avant le 1er janvier 2019.

Le changement de définition d'un contrat de location concerne principalement la notion de contrôle. IFRS 16 applique un modèle de contrôle à l'identification des contrats de location, en opérant une distinction entre les contrats de location et les contrats de service selon l'utilisation d'un bien déterminé, contrôlée ou non par le client qu'il existe un actif identifié contrôlé par un client. On considère que le contrôle existe si le client a :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé ; et
- le droit de décider de l'utilisation du bien.



Le Groupe applique la définition d'un contrat de location et les indications connexes formulées dans IFRS 16 à tous les contrats de location conclus ou modifiés à partir du 1er janvier 2019, et ce, qu'il soit bailleur ou preneur dans le cadre du contrat de location.

La mise en œuvre de la norme a révélé que la nouvelle définition d'un contrat de location énoncée dans l'IFRS 16 n'a pas modifié de façon importante l'étendue des contrats du Groupe qui répondent à la définition d'un contrat de location.

Les hypothèses clés utilisés par le Groupe dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location seront les suivantes :

- les durées de location correspondront à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature. Le taux d'endettement marginal est déterminé au niveau de l'entité juridique preneuse et non au niveau du Groupe, en tenant compte des conditions d'emprunt et du risque de crédit propre de cette entité.

L'essentiel des contrats de location identifiés sont des baux immobiliers et dans une moindre mesure des contrats de location de matériel informatique et bancaire. Les baux immobiliers concernent soit des agences commerciales, soit des immeubles de bureau au titre de sièges sociaux.

La première application de la norme IFRS 16 a donné lieu à la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation de FCFA 8,3 milliards et une obligation locative correspondante de même montant pour tous ces contrats de location. L'incidence sur le résultat net est une diminution des autres charges locatives de FCFA 2,39 milliards, une augmentation de la dotation aux amortissements de FCFA 1,8 milliards et une augmentation de la charge d'intérêts de FCFA 0,76 milliards.

### **6.1.5.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables**

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'avait pas appliqué les normes IFRS nouvelles et révisées ci-dessous, qui avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur.

#### **6.1.5.2.1 IFRS 17 « Contrats d'assurance »**

La nouvelle norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet ; elle remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

La norme décrit un modèle général, l'approche fondée sur les honoraires variables, qui est modifié pour les contrats d'assurance avec participation directe. Lorsque certains critères sont remplis, l'entité peut choisir d'appliquer un modèle général simplifié et d'évaluer le passif au titre de la couverture restante au moyen de la méthode de la répartition des primes.

Le modèle général utilisera les hypothèses les plus à jour pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs et il évaluera de façon explicite le coût de cette incertitude ; il tient compte des taux d'intérêt du marché et de l'incidence des options et des garanties des titulaires de polices.

La mise en œuvre de la norme entraînera probablement des modifications importantes des processus et des systèmes de l'entité et exigera une plus grande coordination entre un grand nombre de services, dont les services financiers, les services actuariels et les services informatiques.

La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, et l'application anticipée est permise. Elle doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela ne soit pas faisable en pratique. Si tel est le cas, une approche rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur doit être utilisée.

Pour l'application des dispositions transitoires, la date de première application est la date à laquelle l'entité applique pour la première fois la norme et la date de transition est la date de début de la période qui précède immédiatement la date de première application.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de cette norme ait une incidence sur les états financiers consolidés.

#### **6.1.5.2.2 IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »**

IFRIC 23 explique comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Elle exige qu'une entité :

- détermine si les positions fiscales incertaines sont évaluées séparément ou en tant que groupe ;
- évalue s'il est probable qu'une administration fiscale acceptera un traitement fiscal incertain utilisé ou proposé par l'entité dans ses déclarations de revenus :
  - dans l'affirmative, l'entité doit déterminer sa position fiscale comptable en accord avec le traitement fiscal utilisé ou prévu dans ses déclarations de revenus ;
  - dans la négative, l'entité doit refléter l'incertitude dans la détermination de sa position fiscale comptable.

L'interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Pour l'appliquer, les entités peuvent choisir entre une application rétrospective intégrale et une approche rétrospective modifiée sans retraitement rétrospectif ou prospectif des données comparatives.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers consolidés.

#### **6.1.5.2.3 Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015–2017 : Modifications d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, IFRS 11, Partenariats, IAS 12, Impôt sur le résultat, et IAS 23, Coûts d'emprunt**

Les améliorations annuelles comprennent des améliorations apportées à quatre normes.

##### *IAS 12, Impôts sur le résultat*

Les modifications précisent que l'entité doit comptabiliser les conséquences fiscales des dividendes en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon le poste dans lequel elle a comptabilisé, initialement, les opérations qui ont généré les bénéfices distribuables, et, ce, peu importe si des taux d'impôt différents s'appliquent aux bénéfices distribués et non distribués.

### *IAS 23, Coûts d'emprunt*

Les modifications précisent que si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, cet emprunt doit alors être traité en tant que fonds empruntés de façon générale aux fins du calcul du taux de capitalisation des emprunts généraux.

### *IFRS 3, Regroupements d'entreprises*

Les modifications apportées à IFRS 3 précisent que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise commune, elle doit appliquer les dispositions concernant un regroupement d'entreprises réalisé par étapes et doit également réévaluer les intérêts qu'elle détenait précédemment dans l'entreprise commune à la juste valeur. Les intérêts détenus précédemment à réévaluer comprennent tous les actifs, les passifs et le goodwill non comptabilisés liés à l'entreprise commune.

### *IFRS 11, Partenariats*

Les modifications d'IFRS 11 précisent que lorsqu'une partie qui a des intérêts dans une entreprise commune sans toutefois exercer un contrôle conjoint sur celle-ci obtient le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise, l'entité ne réévalue pas ses intérêts détenus antérieurement dans l'entreprise commune.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers consolidés.

#### **6.1.5.2.4 Modifications d'IAS 19, Avantages du personnel – Modification, réduction ou liquidation de régime**

Les modifications précisent que le coût des services passés (ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation) est calculé en évaluant le passif (l'actif) au titre des prestations définies sur la base des hypothèses mises à jour et en comparant les prestations accordées et les actifs du régime avant et après sa modification (ou réduction ou liquidation) mais sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif (qui peut survenir lorsque le régime à prestations définies affiche un excédent). IAS 19 précise désormais que le changement de l'effet du plafond de l'actif qui peut résulter de la modification du régime (ou de sa réduction ou liquidation) est déterminé à une deuxième étape et est comptabilisé de la manière ordinaire dans les autres éléments du résultat global.

Les paragraphes qui portent sur l'évaluation du coût des services rendus au cours de la période et des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies ont aussi été modifiés. L'entité est désormais tenue de recourir à des hypothèses mises à jour à partir de cette réévaluation pour établir le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour le reste de la période de présentation qui suit la modification du régime. Dans le cas des intérêts nets, les modifications précisent que pour la période qui suit celle de la modification du régime, les intérêts nets sont calculés en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies réévalué selon le paragraphe 99 d'IAS 19 au taux d'actualisation utilisé dans la réévaluation, ainsi qu'en tenant compte de l'effet des cotisations et des paiements de prestations sur le passif (l'actif) au titre des prestations définies nettes.

Les modifications sont appliquées de manière prospective et seulement aux modifications, réductions ou liquidations de régimes qui ont lieu à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice durant lequel les modifications d'IAS 19 sont appliquées pour la première fois. Les modifications d'IAS 19 doivent être appliquées aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, mais elles peuvent être appliquées avant cette date si l'entité choisit de le faire.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers consolidés.

#### **6.1.5.2.5 IFRS 10, États financiers consolidés et IAS 28 (modifications) Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise**

Les modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28 traitent des situations relatives à la vente ou à l'apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise. Plus précisément, elles stipulent que les profits et les pertes découlant de la perte de contrôle d'une filiale qui ne comporte pas d'entreprise, par suite d'une transaction conclue avec une entreprise associée ou une coentreprise qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, ne sont comptabilisés dans le résultat net de la société mère qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou coentreprise. De même, les profits et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur des participations conservées dans une ancienne filiale (qui est devenue une entreprise associée ou une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence) ne sont comptabilisés dans le résultat net de la société mère qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans la nouvelle entreprise associée ou coentreprise.

L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur des modifications ; une application anticipée est toutefois permise. La direction de la Société s'attend à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers consolidés du Groupe au cours des périodes futures si de telles transactions sont réalisées.

## **6.2 Consolidation**

### **6.2.1 Principes comptables**

#### **6.2.1.1 Principes de consolidation**

##### **6.2.1.1.1 Périmètre de consolidation**

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

L'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Orabank sont des entreprises contrôlées au sens de la norme IFRS 10 (Note 8.1).

Il n'y a pas eu de variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2019 par rapport au périmètre du 31 décembre 2018.

##### **6.2.1.2 Méthodes de consolidation**

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables qu'elles utilisent concordent avec celles du Groupe.

### **6.2.1.3 Règles de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

#### **Élimination des opérations réciproques**

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

#### **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en francs CFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au million de francs CFA le plus proche, sauf indication contraire.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du francs CFA est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en francs CFA au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis en francs CFA au cours moyen de la période.

### **6.2.1.4 Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur (sauf exceptions), déterminée à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur, qui doit être calculée comme étant la somme des justes valeurs transférées par l'acquéreur, des passifs repris par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

La contrepartie transférée comprend les compléments de prix éventuels évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisée immédiatement en résultat s'il est négatif.



Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à hauteur de leur quote-part dans l'actif net identifiable évalué à la juste valeur de l'entité acquise (goodwill partiel) soit à leur juste valeur (goodwill total). Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette dernière option.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les goodwill sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

## **6.2.2 Actifs et passifs financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe lorsque celui-ci devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

### **6.2.2.1 Actifs financiers**

Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché. Tous les actifs financiers comptabilisés sont évalués ultérieurement dans leur totalité au coût amorti ou à la juste valeur, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Les actifs financiers du Groupe sont composés des :

- Prêts et créances sur les établissements de crédits ;
- Bons de trésors ;
- Obligations ;
- Titres de participation en action ;
- Prêts et créances sur la clientèle ;
- Débiteurs divers.

#### **6.2.2.1.1 Classement des actifs financiers**

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :



- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par défaut, tous les autres actifs financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Malgré ce qui précède, le Groupe peut ci-dessous au moment de la comptabilisation initiale d'un actif financier :

- Choisir de manière irrévocable de présenter les variations futures de la juste valeur d'un placement en titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global si certaines conditions sont remplies (voir (iii) ci-dessous) ;
- Désigner de manière irrévocable un placement en titres d'emprunt qui remplit les critères du coût amorti ou de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le résultat net si cette désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable (voir (iv) ci-dessous).

**(i) Coût amorti et méthode du taux d'intérêt effectif**

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (actifs dépréciés au moment de la comptabilisation initiale), le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit est calculé en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, y compris les pertes de crédit attendues, au coût amorti de l'instrument d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, compte non tenu de toute correction de valeur pour pertes.

Les produits d'intérêt sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments d'emprunt évalués ultérieurement au coût amorti et à la juste valeur par

les autres éléments du résultat global. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les produits d'intérêt sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier, sauf les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite (voir ci-après).

Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier. Si, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, le risque de crédit que comporte l'instrument financier déprécié diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier.

Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, le Groupe comptabilise les produits d'intérêts en appliquant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale. On ne peut revenir à un calcul au moyen de la valeur comptable brute même si par la suite le risque de crédit que comporte l'actif financier diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans le poste Marge nette d'intérêts – produits d'intérêts (note 6.3.1).

**(ii) Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par les autres éléments du résultat global**

Au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable (instrument par instrument) de désigner les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. La désignation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global d'un instrument de capitaux propres n'est pas permise s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il s'agit d'une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises.

Un actif financier est détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ;
- si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- s'il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués à la juste valeur, les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve au titre de la réévaluation des placements. Le profit ou la perte cumulé n'est pas reclassé en résultat net à la sortie d'es placements en instruments de capitaux propres.

Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat net conformément à IFRS 9, à moins qu'il ne soit clair que les dividendes représentent la récupération d'une partie du coût du placement.

Les dividendes sont inclus dans le poste *Revenus des titres à revenue variable* (note 6.3.2) en résultat net. Le Groupe a désigné tous les placements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au moment de la première application d'IFRS 9.

### **(iii) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net**

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (voir les paragraphes (i) à (ii) ci-dessus) sont évalués à la juste valeur par le résultat net. Plus précisément :

- Les placements en instruments de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le résultat net, sauf si le Groupe désigne comme étant à la juste valeur par les autres éléments du résultat global un placement en instruments de capitaux propres qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle découlant d'un regroupement d'entreprises lors de la comptabilisation initiale (voir (ii) ci-dessus).
- Les instruments d'emprunt qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou de la juste valeur par les autres éléments du résultat global (voir (i) et (ii) ci-dessus) sont classés à la juste valeur par le résultat net. De plus, un instrument d'emprunt qui remplit les critères d'évaluation au coût amorti ou d'évaluation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global peut être désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net lors de la comptabilisation initiale si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation d'actifs ou de passifs (« non-concordance comptable ») qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. Le Groupe n'a désigné aucun instrument d'emprunt comme étant à la juste valeur par le résultat net.

### **(iv) Engagements de financement et de garantie**

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marche par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

#### **6.2.2.1.2 Dépréciation des actifs financiers**

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les placements en instruments d'emprunt évalués au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, les créances clients et les actifs sur contrats ainsi que les contrats de garantie financière. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients, les actifs sur contrat et les créances locatives. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe doit évaluer la correction de valeur

pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

**(i) Augmentation significative du risque de crédit**

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté d'une façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Pour faire cette évaluation, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Les informations ci-dessous sont plus particulièrement prises en considération pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale:

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation de crédit interne ;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses dettes ;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses dettes.

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou le contrat a subi une restructuration (stage 1 à stage 2), à moins que le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté et lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage de stage 2 à stage 3.

Malgré ce qui précède, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale s'il détermine que ce risque est faible à la date de clôture. Le risque que comporte un instrument financier est faible si :

- l'instrument financier comporte un risque de défaillance faible ;
- le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme ;
- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Le Groupe considère que le risque de crédit que comporte un actif financier est faible lorsque l'actif est noté « catégorie investissement » par une agence de notation externe qui cadre avec une définition universellement reconnue de « risque de crédit faible » ou s'il n'y a pas de notation externe, lorsque la notation interne « productif » est attribuée à l'actif. « Productif » veut dire que la contrepartie a une situation financière solide et qu'il n'y a aucun montant en souffrance.

Dans le cas des contrats de garantie financière, la date à laquelle le Groupe devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de la comptabilisation initiale aux fins de l'application des dispositions en matière de dépréciation. Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de contrats de garantie financière, le Groupe tient compte des variations du risque que le débiteur spécifié manque à ses engagements aux termes du contrat.

Le Groupe fait régulièrement le suivi de l'efficacité des critères utilisés pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les revoit s'il y a lieu pour s'assurer que les critères permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne en souffrance.

## **(ii) Définition de défaillance**

Le Groupe considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables, si les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris le Groupe, (sans tenir compte des garanties détenues par le Groupe).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, le Groupe considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.



### **(iii) Actifs financiers dépréciés**

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance (voir (ii) ci-dessus) ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.
- un manquement à des obligations contractuelles, tel qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal ;
- des données observables indicatives d'une baisse mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

### **(iv) Politique liée aux réductions de valeur**

Le Groupe réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que le débiteur éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, par exemple lorsque le débiteur est en situation de liquidation ou a entamé une procédure de faillite, ou, dans le cas des créances clients, lorsque les montants sont en souffrance depuis plus de cinq ans, selon l'événement qui a lieu en premier. Les actifs financiers sortis du bilan peuvent encore faire l'objet de mesures aux termes des procédures de recouvrement du Groupe, compte tenu de l'avis juridique le cas échéant. Les montants recouverts sont comptabilisés en résultat net.

### **(v) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues**

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, les pertes en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives. En ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, dans le cas des actifs financiers, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture ; dans le cas des contrats de garantie financière, l'exposition en cas de défaillance comprend le montant prélevé à la date de clôture, ainsi que tout montant supplémentaire dont on s'attend à ce qu'il soit prélevé dans le futur par date de défaillance déterminée d'après la tendance passée, la compréhension qu'a le Groupe des besoins de financement spécifiques futurs des débiteurs et d'autres informations prospectives pertinentes.

Dans le cas des actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus au Groupe selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.



Dans le cas d'un contrat de garantie financière, comme le Groupe n'est tenu d'effectuer des paiements qu'en cas de défaillance du débiteur selon les modalités de l'instrument garanti, la correction de valeur pour pertes attendues correspond aux sommes que l'entité s'attend à verser pour rembourser au porteur de l'instrument d'emprunt la perte de crédit qu'il a subie, diminuées des sommes que le Groupe s'attend à recevoir du porteur, du débiteur ou de toute autre partie.

Le Groupe comptabilise une plus-value ou une perte de valeur pour tous les instruments financiers et un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en instruments d'emprunt qui sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation de placements, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état de la situation financière.

#### **6.2.2.1.3 Décomptabilisation d'actifs financiers**

Le Groupe décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer.

Si le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. De plus, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument d'emprunt classé à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements est reclassé en résultat net. Par contre, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que le Groupe a choisi d'évaluer à la juste valeur par les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

#### **6.2.2.2 Passifs financiers**

Tous les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le résultat net.

Toutefois, les passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou lorsque l'approche de l'implication continue s'applique, et les contrats de garantie financière émis par le Groupe, sont évalués conformément aux méthodes comptables spécifiques décrites ci-dessous.

### 6.2.2.2.1 Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net

Les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils :

1. constituent la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
2. sont détenus à des fins de transaction ; ou
3. sont désignés comme étant à la juste valeur par le résultat net.

Un passif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis principalement en vue d'être racheté à court terme ;
- si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- s'il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction ou qu'une contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises peut être désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net au moment de la comptabilisation initiale :

- si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement surviendrait ;
- si le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée du Groupe et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base ;
- s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés et si IFRS 9 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne font pas partie d'une relation de couverture désignée.

### 6.2.2.2.2 Passifs financiers évalués ultérieurement au coût amorti

Les passifs financiers qui :

- ne constituent pas la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- ne sont pas détenus à des fins de transaction ; ou
- ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le résultat net sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

#### **6.2.2.2.3 Décomptabilisation de passifs financiers**

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont exécutées, sont annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque le Groupe échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

#### **6.2.2.3 Profits et pertes de change**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont généralement comptabilisés en résultat net.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente (sauf en cas de dépréciation où les écarts de change sont reclassés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

#### **6.2.2.4 Produits et charges d'intérêts**

Les produits et charges d'intérêts concernant tous les instruments financiers rémunérés sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

#### **6.2.2.5 Produits des commissions**

Les produits de commissions liés aux prêts sont étalés suivant l'échéancier desdits prêts dans les différentes filiales. Les commissions éligibles à l'étalement sont : les commissions sur dossier, les commissions de mise en place et les commissions d'arrangement ou de négociation.

### **6.2.2.6 Coût du risque**

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contrepartie d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

### **6.2.3 Perte de valeur des actifs non-financiers**

A chaque date de clôture, les goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill est testé chaque année.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs testés avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif correspond à la valeur la plus élevée de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou sa valeur d'utilité.

Afin de procéder aux tests de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Le Groupe teste ses goodwill au niveau de chaque UGT.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par les UGTs telle qu'elle résulte des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des UGTs et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Elles sont affectées d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode DDM « Discount Dividend Method ». Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

#### **6.2.4 Immobilisations : Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les immobilisations sont évaluées à la date de clôture soit par la méthode du coût ou selon le modèle de réévaluation pour les terrains et immeubles.

Après la comptabilisation initiale, une immobilisation corporelle dont la valeur de marché peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à sa juste valeur à la date de la réévaluation, moins tout amortissement accumulé ultérieur et les pertes de valeur cumulées subséquentes. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait déterminée à l'aide de la juste valeur à la date de clôture. Si un élément de l'immobilisation corporelle est réévalué, toute la catégorie d'immobilisations corporelles auxquelles cet actif appartient sera réévaluée. La juste valeur des terrains et des bâtiments est habituellement déterminée à partir de preuves basées sur le marché par une évaluation qui est normalement effectuée par des évaluateurs professionnellement qualifiés. La juste valeur des immobilisations corporelles est généralement leur valeur de marché déterminée par évaluation.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées suivantes ont été retenues :

- Constructions : 20 ans ;
- Améliorations locatives : 15 - 20 ans ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 15 ou 20 ans ;
- Mobilier et équipement : 3 – 10 ans ;
- Matériels roulants : 3 – 5 ans.

#### **6.2.5 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquises.

Les licences de logiciels acquises sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et le démarrage du logiciel. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité prévisionnelle.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.



## 6.2.6 Impôt sur le résultat exigible et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles de titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

## 6.2.7 Engagements au titre d'un régime de retraite

Le Groupe a des régimes à cotisations définies. Ces régimes ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges au titre des services rendus.

Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements.



### 6.2.8 Provisions

Les provisions regroupent les provisions pour risque de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie accordés par le Groupe à des tiers, les provisions relatives aux engagements sur les contrats d'épargne-logement, ainsi que celles représentatives d'autres passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise et qui concernent essentiellement des litiges juridiques et des restructurations.

Leur constitution est subordonnée :

- à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers ;
- et à la disponibilité d'une estimation fiable de la sortie de ressource probable.

Le montant de la sortie de ressources attendue est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont comptabilisées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes. Les pertes probables encourues par le Groupe à la suite de l'identification d'un risque avéré de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie sont comptabilisées en *Coût du risque* dans le compte de résultat en contrepartie d'une provision au passif du bilan.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

### 6.2.9 Événements postérieurs à la clôture des comptes

Oragroup procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers consolidés sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, le Bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 6.6 ci-dessous.

### 6.2.10 Recours aux jugements et à des estimations

En préparant ces états financiers consolidés, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Cette note fournit une vue d'ensemble des domaines qui impliquent un plus haut degré de jugement ou de complexité et des sources principales d'incertitude relative aux estimations qui risquent fortement d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice. Des informations détaillées sur chacune de ces estimations et jugements figurent dans les notes correspondantes, ainsi que des informations sur la base de calcul de chaque élément affecté dans les états financiers.

### **6.2.10.1 Jugements**

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes :

Classement des actifs financiers sur la base des résultats de l'application des conditions SPPI et de l'appréciation du modèle économique (Note 6 .2.2.1.1).

Etablissement des critères permettant de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, détermination du modèle permettant d'intégrer les informations prospectives à l'évaluation de la perte de crédit attendue (Note 6 .2.2.1.2 : Dépréciation des actifs financiers).

### **6.2.10.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations**

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont données dans les notes suivantes :

*Détermination des inputs du modèle d'évaluation de provision pour perte de crédit attendue y compris les informations prospectives, Hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrable (Note 6 .2.2.1.2 : Dépréciation des actifs financiers).*

- *Évaluations de la juste valeur*

L'évaluation des placements en titres de capitaux propres non cotés, est particulièrement sensible aux variations d'une ou plusieurs données non observables considérées raisonnablement possibles au cours de l'exercice suivant.

- *le goodwill (confère Notes 6.4.10) ;*
- *les provisions enregistrées au passif du bilan, (confère Notes 6.4.15) ;*
- *le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (confère Notes 6.4.6).*

## 6.3 Notes relatives au compte de résultat

### 6.3.1 Marge nette d'intérêts

| En millions de FCFA  | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Produits d'intérêts</b>                                 |                |                |
| <b>Opérations avec les établissements de crédits</b>       | <b>4 934</b>   | <b>6 757</b>   |
| Intérêts sur prêts interbancaires au taux nominal          | 4 934          | 6 757          |
| <b>Opérations avec la clientèle</b>                        | <b>96 253</b>  | <b>89 431</b>  |
| Intérêts sur prêts clientèle au TIE                        | 73 277         | 64 201         |
| Intérêts sur prêts clientèle au taux nominal               | 22 976         | 25 230         |
| <b>Opérations sur instruments financiers à revenu fixe</b> | <b>38 271</b>  | <b>27 658</b>  |
| Autres actifs financiers au coût amorti                    | 38 271         | 27 658         |
| <b>Total produits d'intérêts</b>                           | <b>139 458</b> | <b>123 846</b> |
| <b>Charges d'intérêts</b>                                  |                |                |
| <b>Opérations avec les établissements de crédits</b>       | <b>-18 820</b> | <b>-22 027</b> |
| Emprunts interbancaires                                    | -8 262         | -10 621        |
| Titres et valeurs donnés en pension                        | -10 558        | -11 203        |
| Autres charges   | 0              | -203           |
| <b>Opérations avec la clientèle</b>                        | <b>-44 937</b> | <b>-40 478</b> |
| Comptes d'épargne à régime spécial                         | -4 070         | -3 072         |
| Dépôts à terme   | -34 887        | -31 836        |
| Autres dettes envers la clientèle                          | -5 980         | -5 570         |
| <b>Opérations sur instruments financiers</b>               | <b>-2 892</b>  | <b>-904</b>    |
| Dettes représentées par des titres                         | -1 677         | -3             |
| Dettes subordonnées et convertibles                        | -1 215         | -901           |
| <b>Total charges d'intérêts</b>                            | <b>-66 649</b> | <b>-63 410</b> |
| <b>Marge nette d'intérêts</b>                              | <b>72 809</b>  | <b>60 437</b>  |

### 6.3.2 Produits et Charges de commissions

| En millions de FCFA                               | 31.12.2019     | 31.12.2018    |
|---|----------------|---------------|
| <b>Produits de commissions</b>                    |                |               |
| Opérations avec les établissements de crédit      | 0              | 0             |
| Opérations avec la clientèle                      | 20 389         | 20 348        |
| Commissions nettes de change                      | 35 420         | 27 833        |
| Engagements de financement, de garantie et autres | 8 986          | 7 605         |
| Prestations de services                           | 19 608         | 14 799        |
| Autres  | 0              | 0             |
| <b>Total des produits</b>                         | <b>84 402</b>  | <b>70 584</b> |
| <b>Charges de commissions</b>                     |                |               |
| Opérations avec les établissements de crédit      | -2 901         | -3 215        |
| Opérations avec la clientèle                      | -995           | -1 061        |
| Engagements de financement, de garantie et autres | -366           | -769          |
| Autres (1)  | -9 846         | -3 982        |
| <b>Total des charges</b>                          | <b>-14 108</b> | <b>-9 027</b> |

(1) Les frais d'achat de devises liés aux opérations de change sont reportés sur la ligne Commissions nettes de change.

### 6.3.3 Revenus des titres à revenu variable

| En millions de FCFA                                  | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|------------|------------|
| <b>Produits de commissions</b>                       |            |            |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 43         | 73         |
| <b>Total des produits</b>                            | <b>43</b>  | <b>73</b>  |

### 6.3.4 Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti

| En millions de FCFA                                      | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|------------|------------|
| Plus-value de cession                                    | 76         | 229        |
| Moins-value de cession                                   | -106       | -61        |
| Gains liés à la décomptabilisation d'actifs financiers   | 0          | 213        |
| Pertes liées à la décomptabilisation d'actifs financiers | 0          | -201       |
| <b>Sous total</b>  | <b>-30</b> | <b>180</b> |

### 6.3.5 Produits et Charges des autres activités

| En millions de FCFA                  | 31.12.2019   | 31.12.2018   |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Produits des autres activités</b> |              |              |
| Autres activités                     | 3 772        | 4 795        |
| <b>Sous-total</b>                    | <b>3 779</b> | <b>4 803</b> |
| <b>Charges des autres activités</b>  |              |              |
| Autres activités                     | -43          | -132         |
| <b>Sous-total</b>                    | <b>-43</b>   | <b>-132</b>  |
| <b>Total net</b>                     | <b>3 736</b> | <b>4 671</b> |

### 6.3.6 Frais de personnel

| En millions de FCFA                           | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|---|----------------|----------------|
| Rémunérations du personnel                    | -35 221        | -31 713        |
| Charges sociales et fiscales sur rémunération | -5 945         | -5 817         |
| Personnel extérieur                           | -1 417         | -1 402         |
| <b>Total</b>                                  | <b>-42 583</b> | <b>-38 932</b> |

### 6.3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

| En millions de FCFA  | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|--|----------------|----------------|
| Dépréciation and amortissement des immobilisations corporelles   | -9 098         | -8 021         |
| Dépréciation and amortissement des immobilisations incorporelles | -2 723         | -2 213         |
| <b>Total</b>   | <b>-11 821</b> | <b>-10 234</b> |

### 6.3.8 Autres charges générales d'exploitation

| En millions de FCFA           | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Fournitures consommées        | -4 599         | -3 639         |
| Loyers et charges locatives   | -2 556         | -4 593         |
| Entretiens et réparations     | -4 366         | -3 474         |
| Intermédiaires et honoraires  | -4 043         | -3 888         |
| Publicités et promotions      | -2 924         | -2 363         |
| Transports                    | -3 897         | -3 547         |
| Poste et Télécommunication    | -5 723         | -6 157         |
| Assurances                    | -2 125         | -2 383         |
| Charges de gouvernance        | -386           | -378           |
| Formations                    | -902           | -926           |
| Impôts et taxes               | -2 991         | -2 765         |
| Autres charges d'exploitation | -11 440        | -8 325         |
| <b>Total</b>                  | <b>-45 953</b> | <b>-42 438</b> |

### 6.3.9 Coût du risque

| En millions de FCFA   | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|---|----------------|----------------|
| <b>Risque de contrepartie</b>                               |                |                |
| Dotations nettes de reprises sur les créances clientèles    | -21 608        | -17 151        |
| Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations | -529           | -968           |
| Récupérations sur créances amorties                         | 679            | 160            |
| Dotations nettes de reprises sur les titres                 | 13             | 195            |
| <b>Autres risques</b>                                       |                |                |
| Autres dotations nettes aux autres provisions               | -1 259         | -287           |
| <b>Total</b>  | <b>-22 705</b> | <b>-18 050</b> |

### 6.3.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

| En millions de FCFA   | 31.12.2019 | 31.12.2018    |
|---|------------|---------------|
| Plus ou moins-values de cession sur immobilisations incorporelles | 0          | 0             |
| Plus ou moins-values de cession sur immobilisations corporelles   | 557        | -1 180        |
| <b>Total</b>  | <b>557</b> | <b>-1 180</b> |

### 6.3.11 Impôts sur les bénéfices

| En millions de FCFA               | 31.12.2019    | 31.12.2018    |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Impôts courants                   | -6 987        | -6 615        |
| Impôts différés                   | 967           | 3 022         |
| <b>Total de la charge d'impôt</b> | <b>-6 020</b> | <b>-3 593</b> |

Le taux d'impôt appliqué dans la majorité des filiales varie entre 25% et 35%.

La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

| En millions de FCFA  | 31.12.2019    | 31.12.2018    |
|--|---------------|---------------|
| Résultat avant impôt   | 24 347        | 16 084        |
| Taux effectif d'impôt  | 25%           | 22%           |
| Charge d'impôt théorique sur le résultat consolidé du groupe | -10 275       | -7 736        |
| Eléments non déductibles                                     | -5 003        | -5 808        |
| Produits non imposable                                       | 9 258         | 9 951         |
| <b>Charge nette d'impôts</b>                                 | <b>-6 020</b> | <b>-3 593</b> |

Aux termes de l'Accord de siège entre Oragroup SA (la « Société ») et la République du Togo signé en Juin 2013, Oragroup SA est exonérée d'impôt sur l'ensemble des revenus provenant de ses activités au Togo.

## Résultat net par action

|   | 2 019      | 2 018      |
|---|------------|------------|
| Résultat net part du groupe                         | 9 806      | 7 968      |
| Nombre d'action en circulation                      | 69 090 306 | 69 415 031 |
| Résultat de base par action (en unité de franc CFA) | 142        | 115        |

## 6.4 Notes relatives au bilan

### 6.4.1 Caisse et banques centrales

| En millions de FCFA | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|---------------------|----------------|----------------|
| Caisse              | 54 320         | 38 226         |
| Banques centrales   | 150 846        | 103 453        |
| <b>Total</b>        | <b>205 166</b> | <b>141 679</b> |

### 6.4.2 Autres actifs financiers aux coûts amortis

| En millions de FCFA                         | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|---|----------------|----------------|
| Bons du trésor et obligations               | 664 328        | 501 438        |
| Créances rattachées sur bons et obligations | 12 735         | 14 406         |
| Dépréciations cumulées (ECL)                | -212           | -225           |
| <b>Total</b>                                | <b>676 850</b> | <b>515 620</b> |

Le mouvement de la période sur les actifs financiers évalués au coût amortis se présente comme suit :

| En millions de FCFA  | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Solde d'ouverture au 1er janvier</b>                          | <b>515 620</b> | <b>424 079</b> |
| Acquisitions   | 296 466        | 141 873        |
| Cessions/remboursements  | -135 248       | -47 288        |
| Dépréciations sur actifs financiers disponible à la vente        | 13             | 265            |
| Pertes et gains sur les actifs financiers disponibles à la vente | 0              | 1 753          |
| Reclassement vers autres actifs financiers à la JVAERG           | 0              | -5 063         |
| <b>Solde de clôture</b>  | <b>676 850</b> | <b>515 620</b> |



### 6.4.3 Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

| En millions de FCFA       | 31.12.2019   | 31.12.2018   |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Titres de participation   | 6 187        | 5 414        |
| Dépréciations cumulées    | -627         | -350         |
| Variation de juste valeur | 437          | 255          |
| <b>Total</b>              | <b>5 998</b> | <b>5 318</b> |

Le mouvement des dépréciations de la période sur les actifs financiers évalué à la JVAERG se présente comme suit :

| En millions de FCFA                     | 31.12.2019  | 31.12.2018  |
|---|-------------|-------------|
| <b>Solde d'ouverture au 1er janvier</b> | <b>-350</b> | <b>-840</b> |
| Provisions additionnelles               | -277        | 490         |
| <b>Solde de clôture</b>                 | <b>-627</b> | <b>-350</b> |

Le mouvement de la période sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global se présente comme suit :

| En millions de FCFA  | 31.12.2019   | 31.12.2018   |
|--|--------------|--------------|
| <b>Solde d'ouverture au 1er janvier</b>                          | <b>5 318</b> | <b>0</b>     |
| Acquisitions   | 774          | 0            |
| Cessions/remboursements  | 0            | 0            |
| Dépréciations sur les actifs financiers à la JVAERG              | -277         | 490          |
| Ajustement de juste valeur sur les actifs financiers à la JVAERG | 182          | -235         |
| Reclassement reçu des autres actifs financiers aux coûts amortis | 0            | 5 063        |
| <b>Solde de clôture</b>  | <b>5 998</b> | <b>5 318</b> |

### 6.4.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit

| En millions de FCFA   | 31.12.2019     | 31.12.2018    |
|---|----------------|---------------|
| Compte à vue  | 45 899         | 72 901        |
| Prêts à terme   | 81 627         | 2 695         |
| Créances rattachées   | 5 327          | 4 059         |
| <b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b> | <b>132 853</b> | <b>79 655</b> |
| <i>dont encours douteux</i>   | 260            | 268           |
| Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit | -260           | -268          |
| <b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b> | <b>132 853</b> | <b>79 655</b> |

## 6.4.5 Prêts et créances sur la clientèle

| En millions de FCFA               | 31-déc-19      |                |                 |                |                  | 31.12.2018       |
|-----------------------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|------------------|------------------|
|                                   | Particuliers   | Professionnels | Institutionnels | Entreprises    | Total            |                  |
| Portefeuille d'effets commerciaux | 0              | 5 542          | 1 889           | 25 647         | 33 078           | 28 566           |
| Crédits à court terme             | 20 685         | 25 461         | 56 905          | 267 936        | 370 988          | 328 189          |
| Crédits à moyen terme             | 149 886        | 63 965         | 49 433          | 292 741        | 556 026          | 500 489          |
| Crédits à long terme              | 21 121         | 4 579          | 26 582          | 32 042         | 84 323           | 79 459           |
| Comptes ordinaires débiteurs      | 9 495          | 26 751         | 17 376          | 119 413        | 173 036          | 179 329          |
| Créances rattachées               | 2 183          | 1 245          | 1 599           | 8 269          | 13 296           | 11 349           |
| <b>Total des créances sains</b>   | <b>203 370</b> | <b>127 543</b> | <b>153 784</b>  | <b>746 049</b> | <b>1 230 746</b> | <b>1 127 381</b> |
| Créances impayées                 | 1 796          | 15 898         | 1 320           | 39 345         | 58 358           | 56 837           |
| Créances douteuses                | 21 264         | 42 988         | 10 841          | 150 759        | 225 853          | 170 455          |
| Dépréciation                      | -19 002        | -37 142        | -6 518          | -86 087        | -148 750         | -147 636         |
| Provisions cumulées               | -19 002        | -37 142        | -6 518          | -86 087        | -148 750         | -147 636         |
| <b>Total net</b>                  | <b>207 427</b> | <b>149 286</b> | <b>159 427</b>  | <b>850 066</b> | <b>1 366 206</b> | <b>1 207 037</b> |

Le mouvement sur les prêts et créances bruts à la clientèle se présente comme suit :

| Au 31 décembre 2018                         | Portefeuille d'effets commerciaux | Crédits à court terme | Crédits à moyen terme | Crédits à long terme | Comptes ordinaires débiteurs | Créances rattachées | Créances impayées et douteuses | Total            |
|---|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|------------------------------|---------------------|--------------------------------|------------------|
| Au 1er janvier 2018                         | 28 566                            | 328 189               | 500 489               | 79 459               | 179 329                      | 11 349              | 227 292                        | <b>1 354 673</b> |
| Augmentations                               | 4 579                             | 68 871                | 76 214                | 7 016                | 35 850                       | 3 573               | 93 541                         | <b>289 644</b>   |
| Remboursement                               | -11 026                           | -14 958               | -20 429               | -2 102               | -42 444                      | -1 626              | -12 134                        | <b>-104 719</b>  |
| Créances passées en pertes                  | 0                                 | 0                     | 0                     | 0                    | 0                            | 0                   | -24 256                        | <b>-24 256</b>   |
| Reclassification                            | 10 988                            | -10 988               | 0                     | 0                    | 0                            | 0                   | 0                              | <b>0</b>         |
| Différences de change                       | -29                               | -126                  | -248                  | -50                  | 301                          | -1                  | -231                           | <b>-384</b>      |
| <b>Solde de clôture au 31 décembre 2019</b> | <b>33 078</b>                     | <b>370 988</b>        | <b>556 026</b>        | <b>84 323</b>        | <b>173 036</b>               | <b>13 296</b>       | <b>284 211</b>                 | <b>1 514 957</b> |

Le mouvement sur les dépréciations des prêts et créances à la clientèle se présente comme suit :

| En millions de FCFA                    | 31.12.2019      | 31.12.2018      |
|--|-----------------|-----------------|
| Solde d'ouverture au 1er janvier       | -147 636        | -125 963        |
| Impact IFRS 9 à l'origine              | 0               | -53 598         |
| Dotations de provisions                | -39 089         | -47 651         |
| Reprises de provisions                 | 17 481          | 30 501          |
| Prêts annulés durant la période        | 20 494          | 20 116          |
| Reclassification                       | 0               | 28 959          |
| <b>Solde de clôture au 31 décembre</b> | <b>-148 750</b> | <b>-147 636</b> |

## 6.4.6 Impôts courants et différés

| En millions de FCFA                    | 31.12.2019    | 31.12.2018    |
|--|---------------|---------------|
| Impôts courants                        | 580           | 829           |
| Impôts différés                        | 22 714        | 22 775        |
| <b>Total actifs d'impôts courants</b>  | <b>23 294</b> | <b>23 604</b> |
| Impôts courants                        | 4 877         | 6 642         |
| Impôts différés                        | 10 810        | 11 784        |
| <b>Total passifs d'impôts courants</b> | <b>15 687</b> | <b>18 427</b> |

La variation des impôts différés au cours de la période se présente comme suit :

| En millions de FCFA   | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|---|----------------|----------------|
| <b>Impôts différés nets en début de période</b>                           | <b>-10 991</b> | <b>9 456</b>   |
| Charge d'impôt différé  | -967           | -3 022         |
| Impôts différés liées à la cession des actifs financiers                  | 0              | 10             |
| Impôts différés liées à la réévaluation des actifs financiers à la JVAERG | 53             | -20            |
| Impôts différés liées à la première application de IFRS9                  | 0              | -17 415        |
| <b>Impôts différés nets fin de période</b>                                | <b>-11 905</b> | <b>-10 991</b> |

## 6.4.7 Comptes de régularisation et actifs et passif divers

| En millions de FCFA                                      | 31.12.2019     | 31.12.2018    |
|--|----------------|---------------|
| Dépôts et cautionnements versés                          | 3 337          | 2 431         |
| Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres | 0              | 8             |
| Comptes de recouvrement                                  | 3 694          | 2 103         |
| Comptes d'encaissement                                   | 9 013          | 9 399         |
| Charges payées ou comptabilisées d'avance                | 6 610          | 5 598         |
| Produits à recevoir                                      | 1 760          | 515           |
| Stocks   | 2              | 1             |
| Autres débiteurs divers                                  | 100 124        | 80 288        |
| Provisions sur autres débiteurs                          | -16 045        | -16 208       |
| <b>Total comptes de régularisation et actifs divers</b>  | <b>108 495</b> | <b>84 133</b> |
| Dépôts de garantie reçus                                 | 0              | 0             |
| Charges à payer sur engagements sociaux                  | 19 728         | 18 263        |
| Produits constatés d'avance                              | 4 340          | 6 522         |
| Autres créditeurs divers                                 | 34 895         | 30 263        |
| <b>Total comptes de régularisation et passifs divers</b> | <b>58 963</b>  | <b>55 048</b> |

## 6.4.8 Immeubles de placement

| <b>En millions de FCFA</b>         | <b>31.12.2019</b> | <b>31.12.2018</b> |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Au 1er janvier 2019                | 36 179            | 0                 |
| Acquisition                        | 2 846             | 0                 |
| Cession                            | -351              | 0                 |
| Dotations aux amortissements       | -75               |                   |
| Reclassement de la période         | 0                 | 36 179            |
| <b>Total Immeuble de placement</b> | <b>38 599</b>     | <b>36 179</b>     |

Les montants suivants ont été comptabilisés au compte de résultat

|                  |            |           |
|------------------|------------|-----------|
| Revenus locatifs | 332        | 83        |
| <b>Total</b>     | <b>332</b> | <b>83</b> |

Les immeubles de placement concernent essentiellement des immobilisations acquises par réalisation de garantie dont l'objectif est la cession à moyen terme. Ils sont donc classés comme des actifs détenus en vue de la vente. Ils sont évalués par la méthode de coût historique.

## 6.4.9 Immobilisations d'exploitation

| En millions de FCFA                         | Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles |                              |              |               |              | Immobilisations en cours | Total |
|---|-------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------------------|-------|
|   |                               | Terrains et constructions   | Agencements et installations | Matériel     | Autres        |              |                          |       |
| <b>Au 1er janvier 2018</b>                  |                               |                             |                              |              |               |              |                          |       |
| Valeur brute                                | 20 977                        | 23 518                      | 17 928                       | 26 091       | 32 766        | 2 393        | 102 696                  |       |
| Amortissements cumulés                      | -10 908                       | -4 132                      | -10 469                      | -17 375      | -5 584        | 0            | -37 560                  |       |
| <b>Valeur Nette au 1er janvier 2018</b>     | <b>10 069</b>                 | <b>19 385</b>               | <b>7 459</b>                 | <b>8 717</b> | <b>27 182</b> | <b>2 393</b> | <b>65 136</b>            |       |
| <b>Au 31 décembre 2018</b>                  |                               |                             |                              |              |               |              |                          |       |
| Acquisitions                                | 2 054                         | 10 473                      | 1 025                        | 4 740        | 3 444         | 4 560        | 24 270                   |       |
| Cessions / Sorties                          | 0                             | -67                         | -20                          | -221         | -5 154        | 0            | -5 462                   |       |
| Reclassements valeur brute                  | 0                             | -9 877                      | -2 816                       | 130          | -23 486       | -130         | -36 179                  |       |
| Réévaluation des immobilisations            | 0                             | 0                           | 0                            | 0            | 0             | 0            | 0                        |       |
| Dotations aux amortissements                | -2 213                        | -760                        | -1 707                       | -3 871       | -1 683        | 0            | -8 021                   |       |
| Repises d'amortissement                     | 66                            | 375                         | 101                          | 135          | 665           | 0            | 1 276                    |       |
| Reclassements amortissement cumulés         | 0                             | -363                        | 42                           | 276          | 45            | 0            | 0                        |       |
| Effets des variations de parités monétaires | 95                            | 45                          | 43                           | 61           | -255          | 8            | -99                      |       |
| <b>Valeur Nette au 31 décembre 2018</b>     | <b>10 072</b>                 | <b>19 212</b>               | <b>4 126</b>                 | <b>9 967</b> | <b>758</b>    | <b>6 831</b> | <b>40 894</b>            |       |
| Valeur brute                                | 23 126                        | 24 092                      | 16 159                       | 30 801       | 7 315         | 6 831        | 85 198                   |       |
| Amortissements cumulés                      | -13 054                       | -4 880                      | -12 034                      | -20 835      | -6 556        | 0            | -44 304                  |       |

| En millions de FCFA                         | Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles |                              |               |              |               | Immobilisations en cours | Total |
|---|-------------------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------------------|-------|
|   |                               | Terrains et constructions   | Agencements et installations | Matériel      | Autres       |               |                          |       |
| <b>Au 1er janvier 2019</b>                  |                               |                             |                              |               |              |               |                          |       |
| Valeur brute                                | 23 126                        | 24 092                      | 16 159                       | 30 801        | 7 315        | 6 831         | 85 198                   |       |
| Amortissements cumulés                      | -13 054                       | -4 880                      | -12 034                      | -20 835       | -6 556       | 0             | -44 304                  |       |
| <b>Valeur Nette au 1er janvier 2019</b>     | <b>10 072</b>                 | <b>19 212</b>               | <b>4 126</b>                 | <b>9 967</b>  | <b>758</b>   | <b>6 831</b>  | <b>40 894</b>            |       |
| <b>Au 31 décembre 2019</b>                  |                               |                             |                              |               |              |               |                          |       |
| Acquisitions                                | 1 362                         | 3 975                       | 3 284                        | 4 766         | 3 110        | 4 804         | 19 939                   |       |
| Cessions / Sorties                          | 0                             | -30                         | 0                            | -363          | -40          | 0             | -433                     |       |
| Reclassements valeur brute                  | -166                          | 2 342                       | -244                         | -765          | -1 387       | -758          | -812                     |       |
| Réévaluation des immobilisations            | 0                             | 0                           | 0                            | 0             | 0            | 0             | 0                        |       |
| Dotations aux amortissements                | -2 710                        | -3 153                      | -842                         | -3 642        | -565         | 0             | -8 203                   |       |
| Reprises d'amortissement                    | 33                            | 0                           | 0                            | 273           | 15           | 1             | 290                      |       |
| Reclassements amortissement cumulés         | 125                           | -584                        | 592                          | 692           | 192          | -39           | 853                      |       |
| Effets des variations de parités monétaires | 56                            | -16                         | -13                          | -79           | -24          | -3            | -135                     |       |
| <b>Valeur Nette au 31 décembre 2019</b>     | <b>8 772</b>                  | <b>21 746</b>               | <b>6 902</b>                 | <b>10 849</b> | <b>2 060</b> | <b>10 836</b> | <b>52 392</b>            |       |
| Valeur brute                                | 24 378                        | 30 362                      | 19 186                       | 34 361        | 8 974        | 10 873        | 103 757                  |       |
| Amortissements cumulés                      | -15 606                       | -8 617                      | -12 284                      | -23 512       | -6 914       | -37           | -51 365                  |       |



## 6.4.10 Goodwill

| En millions de FCFA                                    | 31.12.2019    | 31.12.2018    |
|--|---------------|---------------|
| Valeur nette comptable en début de période             | 15 713        | 15 713        |
| <b>Valeur nette comptable en fin de période</b>        | <b>15 713</b> | <b>15 713</b> |
| Valeur brute   | 21 493        | 21 493        |
| Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période | -5 779        | -5 779        |

Le détail du goodwill par filiale se présente comme suit :

| En millions de FCFA               | 31.12.2019    | 31.12.2018    |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Filiale Orabank- Benin            | 6 827         | 6 827         |
| Filiale Orabank- Gabon            | 715           | 715           |
| Filiale Orabank- Mauritanie       | 2 265         | 2 265         |
| Filiale Orabank- Togo             | 3 004         | 3 004         |
| Succursale Orabank- Cote d'Ivoire | 8 682         | 8 682         |
| <b>Total Brut du goodwill</b>     | <b>21 493</b> | <b>21 493</b> |
| Dépréciation                      |               |               |
| Filiale Orabank- Mauritanie       | -3 514        | -3 514        |
| Filiale Orabank- Benin            | -2 265        | -2 265        |
| <b>Total des dépréciations</b>    | <b>-5 779</b> | <b>-5 779</b> |

Le Groupe a réalisé au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019, un test de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des goodwill.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Les flux de trésorerie sont déterminés sur une période de cinq ans sur la base des budgets prévisionnels annuels à cinq ans.

La valeur terminale actualisée est calculée par la méthode du taux de croissance à perpétuité.

Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Le cas échéant, une prime de risque pays est également ajoutée au taux sans risque.

Les taux de croissance utilisés pour la valeur terminale sont fondés sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Ces taux sont estimés au regard de la source principale, à savoir, l'*International Monetary Fund* qui fournit des prévisions à horizon moyen et long terme.

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

#### **Filiale Orabank Bénin**

- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation faible), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;
- Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque ;
- Poursuite du développement du dispositif commercial de la banque et élargissement des services à travers l'ouverture de nouvelles agences ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd) ;
- Développer les opérations de change avec les bureaux de change agréés par la banque centrale de l'Afrique de l'Ouest.

#### **Filiale Orabank Côte d'Ivoire**

- Poursuite de l'adaptation de nos modèles afin de capter les potentiels de croissance du pays et de renforcer notre position concurrentielle ;
- Optimisation de l'efficacité opérationnelle ;
- Forte discipline sur les frais généraux et normalisation du coût ;
- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation faible), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

#### **Filiale Orabank Gabon**

- Poursuite du développement du dispositif commercial de Orabank Gabon et élargissement des services à travers l'offre mobile banking ;
- Adaptation des métiers de financement structuré à un environnement concurrentiel sous pression et poursuite des investissements métiers et réglementaires ;
- Consolidation de la profitabilité en continuant à cibler les activités affichant le meilleur couple risque/rentabilité ;
- Poursuite des investissements d'accompagnement de la transformation ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

#### **Filiale Orabank Togo**

- Optimisation de l'efficacité opérationnelle ;
- Maîtrise des frais généraux et du coût du risque ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd) ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;
- Poursuite des mesures d'optimisation et investissement dans les systèmes d'information.

Les hypothèses clés utilisées pour l'estimation de la valeur recouvrable déterminée sur la base de sa valeur d'utilité sont présentées ci-dessous :

▪ **Taux d'actualisation**

|                                   | 31/12/2018 | 31/12/2019 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Filiale Orabank- Benin            | 15,9%      | 15,9%      |
| Filiale Orabank- Gabon            | 19,0%      | 19%        |
| Filiale Orabank- Togo             | 15,8%      | 15,8%      |
| Succursale Orabank- Cote d'Ivoire | 14,0%      | 14,0%      |

▪ **Taux de croissance à long terme**

|                                   | 31/12/2018 | 31/12/2019 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Filiale Orabank- Benin            | 3,0%       | 3,0%       |
| Filiale Orabank- Gabon            | 2,4%       | 2,5%       |
| Filiale Orabank- Togo             | 3,5%       | 3,5%       |
| Succursale Orabank- Cote d'Ivoire | 4,9%       | 2,5%       |

Au 31 décembre 2019, la valeur recouvrable des UGT excède leur valeur comptable.

Le tableau ci-dessous illustre la valeur recouvrable de chacune de ces UGT.

|                                   | 31/12/2018*        |                  | 31/12/2019         |                  |
|-----------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
|                                   | Valeur recouvrable | Valeur Comptable | Valeur recouvrable | Valeur Comptable |
| Filiale Orabank- Benin            | 24 316             | 24 025           | 30 685             | 27 307           |
| Filiale Orabank- Gabon            | 64 495             | 27 025           | 26 861             | 25 440           |
| Filiale Orabank- Togo             | 54 387             | 43 838           | 54 430             | 52 575           |
| Succursale Orabank- Cote d'Ivoire | 80 990             | 68 390           | 82 859             | 82 644           |
| <b>Total</b>                      | <b>224 188</b>     | <b>163 278</b>   | <b>194 835</b>     | <b>187 966</b>   |

\*Les valeurs recouvrables de 2018 ont été revues du fait d'une correction sur le bénéfice distribuable, sans remettre en cause les tests effectués.

Des tests de sensibilité sont réalisés pour mesurer l'impact de la variation des hypothèses clés sur la valeur recouvrable de chaque UGT au 31 décembre 2019 notamment sur les taux d'actualisation, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, des sensibilités à la variation du taux d'actualisation et à la croissance long terme.

Ainsi les résultats de ces tests de sensibilité montrent que :

- Une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus (31.12.2019) entrainerait une diminution de la valeur recouvrable totale de 9% sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- Une réduction de 100 points de base des taux de croissance à long terme (31.12.2019) entrainerait une diminution de 6% de la valeur recouvrable totale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- Une réduction de 100 points de base des taux de croissance à long terme combinée avec une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation

des UGT, entraînerait une diminution de 14% de la valeur recouvrable totale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

#### 6.4.11 Banques centrales

| En millions de FCFA                | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Compte à vue                       | 3          | 32         |
| <b>Total solde banque centrale</b> | <b>3</b>   | <b>32</b>  |

#### 6.4.12 Dettes envers les établissements de crédit

| En millions de FCFA   | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|---|----------------|----------------|
| Compte à vue  | 12 657         | 64 954         |
| Emprunts  | 379 677        | 302 931        |
| Opérations de pension                                       | 46 814         | 32 780         |
| Dettes rattachées   | 3 105          | 3 709          |
| <b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b> | <b>442 252</b> | <b>404 373</b> |

#### 6.4.13 Dettes envers la clientèle

| En millions de FCFA                         | 31.12.2019       | 31.12.2018       |
|---|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs               | 904 520          | 658 471          |
| Comptes d'épargne                           | 167 425          | 136 329          |
| Comptes à terme et assimilés                | 619 356          | 566 360          |
| Autres dépôts de la clientèle               | 124 223          | 94 922           |
| Dettes rattachées                           | 7 009            | 6 224            |
| <b>Total des dettes envers la clientèle</b> | <b>1 822 532</b> | <b>1 462 305</b> |

#### 6.4.14 Emprunts à terme

| En millions de FCFA                               | 31.12.2019     | 31.12.2018    |
|---|----------------|---------------|
| Emprunts obligataires                             | 143 961        | 77 153        |
| Dettes rattachées                                 | 2 552          | 1 785         |
| <b>Total des dettes représentées par un titre</b> | <b>146 513</b> | <b>78 938</b> |

Le mouvement de la période sur les emprunts se présente comme suit :

| En millions de FCFA              | 31.12.2019     | 31.12.2018    |
|----------------------------------|----------------|---------------|
| Solde au 1er janvier 2017        | 78 938         | 52 313        |
| Additions                        | 169 791        | 52 222        |
| Remboursements                   | -102 817       | -25 837       |
| Variation de la juste valeur     | 601            | 240           |
| <b>Solde au 31 décembre 2018</b> | <b>146 513</b> | <b>78 938</b> |

Le détail des emprunts à la clôture se présente comme suit :

| En millions de FCFA                    | Entité                    | 31.12.2019     | 31.12.2018    |
|--|---------------------------|----------------|---------------|
| Emprunts ICD                           | (a) Oragroup SA           | 0              | 26 238        |
| Emprunt PROPARCO                       | (b) Oragroup SA           | 0              | 1 458         |
| Emprunt BIO                            | (c) Oragroup SA           | 984            | 1 640         |
| Emprunt AFD1+2                         | (d) Oragroup SA           | 2 865          | 3 438         |
| Emprunts obligataires ORGP             | (e) Oragroup SA           | 0              | 3 000         |
| Emprunt BOAD à la Holding              | (f) Oragroup SA           | 20 000         | 20 000        |
| Emprunts convertible FGIS              | (g) Oragroup SA           | 6 379          | 6 379         |
| Emprunt Bridge Bank                    | (h) Oragroup SA           | 0              | 5 000         |
| Emprunt BOAD à Orabank Côte d'Ivoire   | (i) Orabank Côte d'Ivoire | 10 000         | 10 000        |
| Emprunt BPEC                           | (j) BMB                   | 11 700         | 0             |
| Emprunts obligataires AFRIQUE CENTRALE | (k) Oragroup SA           | 8 981          | 0             |
| Emprunt AFRILAND                       | (l) BMB                   | 11 930         | 0             |
| Billet de trésorerie                   | (m) Oragroup SA           | 35 000         | 0             |
| Emprunt et dettes auprès de BDC        | (n) Oragroup SA           | 15 000         | 0             |
| Divers emprunts                        | (o) Orabank Bénin         | 1 300          | 0             |
| Emprunts et dettes à terme AATIF       | (p) Oragroup SA           | 13 119         | 0             |
| Dettes locative (IFRS16)               | (q)                       | 6 703          | 0             |
| <b>Total des emprunts</b>              |                           | <b>143 961</b> | <b>77 153</b> |

- a) L'emprunt ICD est un emprunt destiné à la commercialisation des produits islamiques au sein de trois (3) filiales du groupe (Togo, Gabon et Périmètre Côte d'Ivoire). La date prévue de transfert aux filiales est février 2019.
- b) L'emprunt PROPARCO est octroyé à ORAGROUP SA sur 7 années avec 2 années de différé au taux de 4,68% HT.
- c) L'emprunt BIO est octroyé à ORAGROUP SA sur 7 années avec 2 années de différé au taux de 4,2% HT.
- d) Les emprunts AFD ont été accordés à ORAGROUP SA au taux nominal de 1,33% et 1,18% respectivement. La date d'échéance est fixée pour septembre 2024.
- e) ORAGROUP SA a émis des emprunts obligataires sur une durée de 6 ans au taux de 6,75% par appel à l'épargne publique garantie à 70% par la BOAD et à 30% par FSA en principal et intérêts.
- f) L'emprunt BOAD est octroyé à Oragroup SA au taux de 5,6% et remboursable à terme en décembre 2020.
- g) L'emprunt obligataire FGIS est un emprunt convertible octroyé à ORAGROUP SA remboursable au 7ème anniversaire de la date d'émission au taux de 6% l'an.
- h) L'emprunt Bridge Bank est contracté sur 6 mois au taux de 5,5% l'an et remboursé au cours de l'année 2019.
- i) L'emprunt BOAD est contracté par la filiale de la Côte d'Ivoire sur une période 10 ans au taux de 8,5% l'an.
- j) L'emprunt BPEC contracté par le véhicule BMB au taux de 5% sur une période de 5 ans avec remboursement à terme.
- k) L'emprunt obligataire Afrique centrale est une dette représentée par un titre levé en Afrique centrale et rétrocédée en totalité à Orabank Tchad. Il a été souscrit principalement par CNPS Cameroun, ALCB Fund. Il est rémunéré au taux de 6,5% sur une durée de 5 ans.

- l) L'emprunt AFRILAND contracté par le véhicule BMB au taux de 6% sur une période de 5 ans avec remboursement à terme.
- m) ORAGROUP SA a émis des billets de trésorerie sur une durée de 2 ans au taux de 6,1% par appel à l'épargne publique garantie à 100% par AGF en principal et intérêts.
- n) L'emprunt BIDC est une dette courte terme au taux de 6,5% et remboursable à terme en juillet 2020 avec une clause de remboursement par anticipation en mai 2020.
- o) Divers emprunts contractés par la filiale de la Côte d'Ivoire au titre d'emprunt subordonnés.
- p) L'emprunt AATIF est une dette levée sur 1 an pour le financement des projets agricoles par les filiales de la Côte d'Ivoire et succursales. Le taux de rémunération est de 3,7%.
- q) Dettes locatives liées à l'application de IFRS 16 pour l'ensemble des filiales.

#### 6.4.15 Provisions

| En millions de FCFA                       | 31.12.2018    | Dotations    | Reprises      | Autres variations | 31.12.2019   |
|---|---------------|--------------|---------------|-------------------|--------------|
| Provisions sur engagements hors bilan     | 2 193         | 666          | -1 630        | 0                 | 1 229        |
| Provisions pour pensions de retraite      | 160           | 0            | -119          | -2                | 40           |
| Provisions pour autres risques et charges | 8 860         | 4 014        | -5 584        | -9                | 7 281        |
| <b>Total provisions</b>                   | <b>11 213</b> | <b>4 680</b> | <b>-8 142</b> | <b>-11</b>        | <b>7 740</b> |

- Provisions sur engagement hors bilan : il s'agit des pertes de crédit attendues suivant IFRS9 pour ce qui concerne les engagements hors bilan. L'ajustement en pertes de crédits attendues s'élève à 1 559 millions FCFA de reprises.
- Provision pour engagement de retraite : il s'agit des provisions prises pour les cotisations à verser sur les engagements de retraite qui sont à cotisation définie.
- Les provisions pour risques et charges sont constituées en vue de faire face aux risques et charges dont la survenance est probable à la clôture. Les soldes plus significatifs : Togo (1 254 MFCFA), la Côte d'Ivoire (1 822 MFCFA) et Gabon (2 988 MFCFA).
- Les autres provisions pour risques et charges intègrent les provisions constituées pour couvrir la perte opérationnelle liée au litige opposant Orabank Gabon au client SOGAD.
- La décision de la CCJA sur le dossier SOGAD a été vidée le 08 août dernier par un arrêt qui condamne Orabank Gabon au paiement de la somme de 11 milliards et plus. Cette décision a fait l'objet d'une tierce opposition par Oragroup qui n'était partie au procès conformément aux dispositions de l'article 47.1 du Règlement de procédure de la CCJA. Les procédures sont toujours en cours et le groupe a une bonne perspective du dénouement de ce dossier.



## 6.4.16 Engagement hors bilan

| En millions de FCFA        | 31.12.2019       | 31.12.2018       |
|----------------------------|------------------|------------------|
| <b>Engagements donnés</b>  | <b>606 083</b>   | <b>436 523</b>   |
| Engagements de financement | 208 769          | 171 051          |
| Engagements de garantie    | 397 313          | 265 472          |
| <b>Engagements reçus</b>   | <b>1 423 505</b> | <b>1 177 882</b> |
| Engagements de garantie    | 1 348 005        | 1 177 882        |

## 6.5 Gestion des risques

La section suivante présente les politiques de gestion des risques du Groupe. L'évaluation de l'ECL selon IFRS 9 utilise les informations et les méthodes utilisées par le Groupe pour gérer le risque de crédit, bien que certains ajustements soient apportés afin de respecter les exigences de la norme IFRS 9.

### 6.5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière si l'un des clients du Groupe, ne remplissait pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des prêts et avances interbancaires, ainsi que des engagements de prêts, mais peut également provenir des garanties financières, des lettres de crédit, des endossements et acceptations.

Le Groupe est également exposé à d'autres risques de crédit liés à des investissements dans des titres de créance et à d'autres expositions comme les soldes de règlement avec des contreparties de marché et des contrats de prise en pension.

Le risque de crédit est le risque le plus important pour l'activité du Groupe. La direction gère donc avec soin son exposition au risque de crédit. La gestion et le contrôle du risque de crédit sont centralisés de la direction du risque qui rend compte régulièrement au conseil d'administration et au responsable de chaque filiale.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, Oragroup définit un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité des risques du Conseil d'administration.

La définition des méthodes d'évaluation du risque de contrepartie est assurée par le Département des risques. Le département de la Direction des risques, est en charge de :

- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, il effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques Groupe (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

### 6.5.1.1 *Politique de crédit*

Les principes du risque de crédit reflètent les convictions et la position du Conseil d'Administration, la Direction Générale et du personnel en matière de risque de crédit. Ils servent de guide pour le choix des types de financement et des clients avec lesquels des relations seront nouées. Ce choix ne sera pas basé sur l'appétit du risque (voir encadré sur les paramètres spécifiques pour la définition de l'appétit du risque) et la rentabilité seulement, mais aussi sur les valeurs et l'éthique du Groupe et la réputation visée au sein de la communauté bancaire.

Lors de la décision d'accorder un crédit, le groupe Orabank doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Les principes du Groupe sont décrits à travers les éléments suivants :

- se focaliser sur les clients qui respectent les critères d'acceptation des risques du Groupe ;
- gérer le portefeuille de crédit pour s'assurer que le risque de concentration excessive sur un secteur d'activité et un client individuel est minimisé ;
- s'assurer que les concours à accorder à un client (personnalité juridique ou physique) sont en conformité avec la réglementation prudentielle des zones d'implantation respectives du Groupe ;
- l'octroi des concours est respectueux des principes de la connaissance du client (Know Your Customer : KYC). S'abstenir en cas de doute ;
- vérifier la conformité aux procédures de Lutte anti-Blanchiment (LAB) et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) ;
- s'abstenir d'octroyer un crédit quand la source de remboursement, l'objet/destination du crédit sont inconnus ;
- faire preuve de beaucoup de réserve si la capacité de remboursement du client est basée sur une projection financière ou un paiement très optimiste. Pour chaque opération, la pression de gain ne doit pas reléguer les considérations du risque en arrière-plan ;
- la rémunération du crédit sera fonction du niveau de risque pris ou à prendre ;
- encourager aussi largement que possible le financement des besoins de la clientèle des Particuliers, PME/PMI par des Programmes de Crédits approuvés ;
- s'assurer que le financement global de l'opération est bouclé pour éviter des financements partiels successifs ;
- la garantie est accessoire au crédit ;
- analyse de la source de remboursement (primaire, secondaire et tertiaire).

Le processus de validation des risques repose sur les principes clés ci-après :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

### **6.5.1.2 Dispositif de suivi et de surveillance des risques**

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité des Grands Risques présidé par la Direction générale.

### **6.5.1.3 Notations du risque (Rating)**

La notation du risque (Risk rating) est un grade attribué à une entreprise et/ou un groupe d'entreprises et qui reflète la qualité de leur risque. Il y a la notation du risque du client et la notation du risque du concours.

La notation du risque du client évalue la capacité attendue de remboursement du client. Cette évaluation est opérée à travers l'analyse quantitative (états financiers et des projections, de la trésorerie d'exploitation, etc..) et l'analyse qualitative (management, relation bancaire, secteur d'activité, etc....) des facteurs de risque lié au client.

La notation du risque du concours définit le risque spécifique de la facilité de crédit en combinant la notation du risque du client avec l'analyse des facteurs tels que la structure du concours et des sûretés.

Pour une gestion effective des risques liés aux engagements individuels aussi bien que du portefeuille des engagements, il sera procédé à une notation du client et de son (ses) concours avec l'outil de notation Rating Pro du Groupe. Au bout de cette notation le risque est quantifié pour permettre un contrôle de l'évolution de la situation de risque de client au cours de la vie du crédit lors des revues du portefeuille.

La classification du portefeuille suivant la notation interne a évolué en 2019 et se présente de la manière suivante :

- **Créances saines** : il s'agit des créances ne comportant aucune défaillance dans les remboursements, les découverts respectant des autorisations en compte avec mouvements créditeurs et les créances restructurées remboursées pendant au moins 24 mois sans aucun impayé.

- **Watch-list** : il s'agit des créances en observation possédant des impayés ne dépendant pas les 30 jours, les dépassements autorisés de découvert et les créances restructurées sans incident avec des durées comprise entre 12 mois et 24 mois.
- **Créances pré douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de moins de 90 jours et de plus de 30 jours, les débits sans rupture de plus de 60 jours et moins de 90 jours et sans autorisation, les dépassements non nivelés de plus de 60 jours et de moins de 90 jours et les créances restructurées sans impayé avec remboursement de moins 12 mois.
- **Créances douteuses potentielles** : il s'agit des impayés et des débits sans autorisation de plus de 90 jours, les comptes débiteurs sans mouvement de plus de 90 jours et les créances restructurées avec impayés de plus de 30 jours.
- **Créances douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de plus de 90 jours et non classées dans la catégorie précédente.
- **Créances irrécouvrables** : il s'agit des créances douteuses entièrement provisionnées de plus de 5 ans.

Pour les titres de créance du portefeuille, les notes de crédit des agences de notation externes sont utilisées. Ces notes publiées sont continuellement surveillées et mises à jour. Les PD associées à chaque note sont déterminées en fonction des taux de défaut réalisés au cours des 12 mois précédents, tels que publiés par l'agence de notation. Pour les titres de créances d'Etat, les PD sont estimées nulles par le Groupe.

La méthode de notation des clients, du groupe comprend 10 niveaux de notation pour les instruments non en défaut (1 à 10) et cinq niveaux pour les instruments en défaut (11 à 15). L'échelle principale attribue à chaque catégorie de notation une plage spécifiée de probabilités de défaut, qui est stable dans le temps. Les méthodes de notation font l'objet d'une validation et d'un recalibrage annuels afin de refléter les dernières projections en tenant compte de tous les défauts effectivement observés.

L'échelle de notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

| <i>Classe de Rating</i> | <i>Probabilité de défaut (PD)</i> |
|-------------------------|-----------------------------------|
| 1                       | ≤ 0.075%                          |
| 2                       | 0.075% - 0.125%                   |
| 3                       | 0.125% - 0.185%                   |
| 4                       | 0.185% - 0.285%                   |
| 5                       | 0.285% - 0.425%                   |
| 6                       | 0.425% - 0.655%                   |
| 7                       | 0.655% - 0.995%                   |
| 8                       | 0.995% - 1.525%                   |
| 9                       | 1.525% - 2.335%                   |
| 10                      | 2.335% - 3.575%                   |
| 11                      | 3.575% - 5.465%                   |
| 12                      | 5.465% - 8.375%                   |
| 13                      | 8.375% - 12.825%                  |
| 14                      | 12.825% - 19.655%                 |
| 15                      | >19.655%                          |

## **6.5.1.4 Mesure du risque de crédit**

### **6.5.1.4.1 Prêts et créances ; engagement de financement et de garantie**

L'estimation de l'exposition au risque de crédit aux fins de la gestion des risques est complexe et nécessite l'utilisation de modèles car l'exposition varie en fonction de l'évolution de la situation du marché, des flux de trésorerie attendus et du facteur temps. L'évaluation du risque de crédit d'un portefeuille d'actifs implique d'autres estimations de la probabilité de défaillance, des ratios de perte associés et des corrélations de défaillance entre les contreparties. Le Groupe mesure le risque de crédit à l'aide de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque implicite (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD). Cette approche est similaire à celle utilisée aux fins de l'évaluation de la perte de crédit attendue selon la norme IFRS 9.

#### **a. Mesure de perte de crédit attendue**

IFRS 9 décrit un modèle de dépréciation en trois étapes basées sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale, résumé ci-après :

Un instrument financier ne faisant pas l'objet d'une dépréciation de crédit lors de la comptabilisation initiale est classé dans la « Stage 1 » et son risque de crédit est surveillé en permanence par le Groupe.

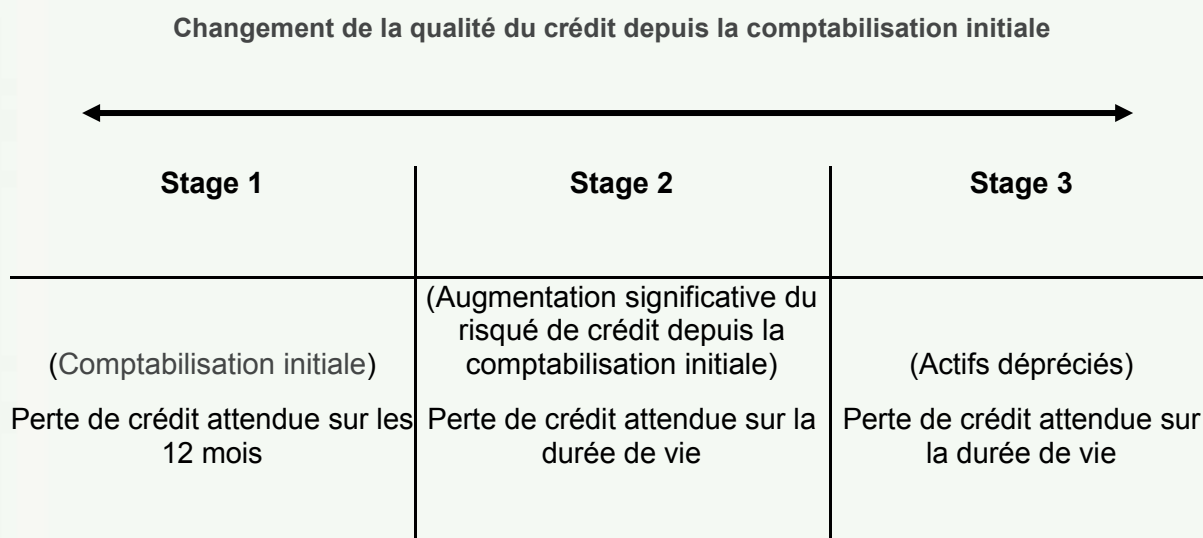
Si une augmentation significative du risque de crédit (« SICR ») depuis la comptabilisation initiale est identifiée, l'instrument financier est déplacé vers la « Stage 2 » mais n'est pas encore considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit. Veuillez vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description de la manière dont le Groupe détermine le moment où une augmentation significative du risque de crédit est survenue.

Si l'instrument financier est déprécié, l'instrument financier est alors déplacé au « Stage 3 ». Veuillez vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description de la manière dont le Groupe définit le crédit douteux et le défaut.

Dans les instruments financiers classés en « Stage 1 », leur ECL est évaluée à un montant égal à la partie des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et résultant de défaillances possibles au cours des 12 prochains mois. Pour les instruments aux étapes 2 ou 3, leur ECL est évaluée sur la base des pertes sur créances attendues sur la durée de vie. Veuillez vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description des intrants, des hypothèses et des techniques d'estimation utilisés pour mesurer l'ECL.

Un concept omniprésent dans la mesure de l'ECL conformément à IFRS 9 est qu'il devrait prendre en compte les informations prospectives. Des explications supplémentaires sont également fournies sur la manière dont le Groupe détermine les regroupements appropriés lorsque l'ECL est évaluée collectivement (voir la note 6.2.2.1.2).

Le diagramme ci-dessous récapitule les exigences de dépréciation selon IFRS 9 (autres que les actifs financiers dépréciés acquis ou créés) :



Les principaux jugements et hypothèses retenus par le Groupe pour l'application de la norme IFRS9 sont discutés ci-dessous :

#### **b. Augmentation significative du risque de crédit (SICR)**

Le Groupe considère qu'un instrument financier a connu une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou de soutien suivant ont été remplis :

##### **Critères quantitatifs :**

- Les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou un contrat ayant subi une restructuration pour le passage de stage 1 à stage 2.
- Contrat ayant subi une restructuration.
- Les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage de stage 2 à stage 3.
- Seuil absolu : si PD à 12 mois ou à maturité > 5% alors déclassement en Stage 2.
- Seuil relatif : si la valeur de PD à 12 mois ou à maturité a augmenté d'au moins 5% alors déclassement en Stage 2.
- Une période probatoire correspondant à trois échéanciers doit être observée pour tout retour en stage inférieur (Stage 2 vers Stage 1 ou Stage 3 vers Stage 2). Cette période sera de 2 ans pour les engagements restructurés de stage 3 vers Stage 2).
- Cependant si le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative la reclassification n'interviendra pas. Il peut s'agir :
  - d'un l'instrument financier qui comporte un risque de défaillance faible ;
  - le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme ;
  - cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.



### **Critères qualitatifs :**

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale le Groupe tient compte des informations qualitatives suivantes :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation interne de crédit ;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses engagements ;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses engagements.

L'évaluation du SICR intègre des informations prospectives et est réalisée sur une base semestrielle au niveau du portefeuille pour tous les instruments financiers de détail détenus par le Groupe. En ce qui concerne les instruments financiers de gros et de trésorerie, lorsqu'une liste de surveillance est utilisée pour surveiller le risque de crédit, cette évaluation est effectuée au niveau de la contrepartie et de manière périodique. Les critères utilisés pour identifier le SICR sont contrôlés et examinés périodiquement par l'équipe de risque de crédit indépendante afin de déterminer leur pertinence.

Excepté les bons de trésor et les obligations d'Etat, le Groupe n'a pas utilisé l'exemption de risque de crédit faible pour aucun instrument financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### **c. Définition des actifs défaillants et dépréciés**

Le Groupe définit un instrument financier comme étant en défaut, ce qui est parfaitement conforme à la définition du crédit douteux lorsqu'il répond à un ou plusieurs des critères suivants :

#### **Critères quantitatifs**

L'emprunteur est en souffrance depuis plus de quatre-vingt-dix jours dans ses paiements contractuels pour être considéré en défaut. Le délai de quatre-vingt-dix jours est prorogé à cent quatre-vingts jours pour les expositions sur les Etats, les organismes publics hors administration centrale des Etats ainsi que les financements accordés aux PME/PMI.

#### **Critères qualitatifs**

L'emprunteur répond à des critères d'incompatibilité de paiement, ce qui indique qu'il est en grande difficulté financière. Ce sont des cas où :

- L'emprunteur est dans l'abstention à long terme ;
- L'emprunteur est décédé ;

- L'emprunteur est insolvable ;
- L'emprunteur n'a pas respecté le ou les engagements financiers ;
- Un marché actif pour cet actif financier a disparu en raison de difficultés financières ;
- Le prêteur a consenti des concessions en raison des difficultés financières de l'emprunteur. Il devient probable que l'emprunteur se déclare en faillite.

Les actifs financiers sont achetés ou créés avec un important escompte qui reflète les pertes de crédit subies. Les critères ci-dessus ont été appliqués à tous les instruments financiers détenus par le Groupe et correspondent à la définition du défaut utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit.

La définition par défaut a été appliquée de manière cohérente pour modéliser la probabilité de défaut (PD), l'exposition par défaut (EAD) et la perte en cas de défaillance (LGD) dans l'ensemble des calculs de pertes attendues du Groupe.

La définition par défaut de 180 jours de retard utilisée pour les expositions sur les Etats, les organismes publics hors administration centrale des Etats ainsi que les financements accordés aux PME/PMI a été alignée sur celle utilisée aux fins du capital réglementaire. Un instrument peut faire la transition en arrière, c'est-à-dire du stage 3 au stage 2 ou de stage 2 au stage 1, suivant une période de probation supposée de 90 jours. Lorsque le crédit est restructuré la période probatoire est de 12 mois.

#### **d. Mesure d'ECL - Explication des entrées, des hypothèses et des techniques d'estimation**

La perte de crédit attendue est évaluée sur une base de 12 mois ou sur la durée de vie, selon qu'une augmentation significative du risque de crédit est survenue depuis la comptabilisation initiale ou qu'un actif est considéré comme ayant une dépréciation de crédit. Les pertes de crédit attendues sont le produit actualisé de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque de défaut (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD), définies comme suit :

La PD représente la probabilité qu'un emprunteur manque à son obligation financière (voir « Définition de défaut et de perte de crédit » ci-dessus), soit au cours des 12 prochains mois (12 mois de PD), soit au cours de la durée de vie restante (PD à vie) de la dette. Les PD à 12 mois sont requises pour calculer les ECL des actifs financiers classés dans le « Stage 1 ». Ces PD constituent également la base des courbes de PD sur la durée de vie, nécessaires pour calculer les ECL sur la durée de vie pour les comptes classés en « stage 2 ».

Les PD de la clientèle des particuliers et de la clientèle entreprises non notées sont calculées de façon collective suivant un modèle non interne alors que pour les sociétés notées les PD sont calculées par type de notation suivant un modèle interne. La probabilité de défaut des actifs financiers arrivés à maturité est de 100%.

L'EAD est basé sur les montants que le Groupe s'attend à perdre au moment du défaut, au cours des 12 prochains mois (12 mois EAD) ou sur la durée de vie restante (EAD à vie). Le montant de l'EAD est égal à l'encours du prêt. Par la suite, l'EAD est calculé comme suit :

- Pour toutes les facilités renouvelables (découverts), l'EAD est égale à la somme du solde du compte à la date de clôture et du solde de la limite de crédit non utilisé pondéré par le facteur de conversion en crédit. Le facteur de conversion représente la proportion de découvert qui devrait être tiré en cas de défaut.
- Pour toutes les facilités non renouvelables, l'échéancier de remboursement du prêt est utilisé pour déterminer le profil des encours basé sur les paiements contractuels prévus.

La perte en cas de défaillance (LGD) représente l'attente du Groupe quant à l'ampleur de la perte sur une exposition en défaut. LGD varie en fonction du type et de l'ancienneté de la créance, ainsi que de la disponibilité d'une garantie. La LGD est exprimée en pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). LGD est calculé sur une base de 12 mois ou à vie, où LGD de 12 mois est le pourcentage de perte attendu si la défaillance survient au cours des 12 prochains mois et de LGD à vie qui est le pourcentage de perte prévue si la défaillance survient pendant la durée de vie restante prévue du prêt. Les LGD à 12 mois et à vie sont déterminés en fonction des facteurs qui ont une incidence sur les recouvrements effectués après défaut. Celles-ci varient selon le type de crédit. Pour les crédits garantis, cela est principalement basé sur le type de garantie et les valeurs de garantie projetées, les décotes historiques par rapport aux valeurs marchande / comptable en raison de ventes forcées, le délai de reprise de possession et les coûts de recouvrement observés. Pour les crédits non garantis, les LGD sont définies en tenant compte des probabilités de recouvrement historique des crédits non garantis. Ces LGD sont influencées par les stratégies de recouvrement.

L'ECL est déterminée en projetant la PD, la LGD et l'EAD pour chaque exposition ou segment collectif. Ces trois composantes sont multipliées ensemble et pondérées en fonction de scénario macroéconomique (meilleure estimation, optimisme et ralentissement). Ceci calcule efficacement une ECL, qui est ensuite additionné pour obtenir la perte de crédit attendue.

Des informations économiques prospectives sont également incluses dans la détermination de la PD, de l'EAD et de la LGD sur 12 mois et sur la durée de vie.

Les hypothèses sous-jacentes au calcul de la l'ECL tel le profil d'échéance des PD et l'évolution de la valeur des sûretés, etc. sont surveillées et revues tous les semestres.

Il n'y a eu aucun changement important dans les techniques d'estimation ni d'hypothèses importantes formulées au cours de la période considérée.

#### **e. Informations prospectives utilisées dans les modèles ECL**

L'évaluation du SICR et le calcul de l'ECL intègrent tous deux des informations prospectives. Le Groupe utilise un module Eca-Pro pour la notation des crédits et qui calcule également les PD à 12 mois. L'évaluation dans le module intègre des informations prospectives liées à l'environnement et à l'activité du client.

Comme pour toute prévision économique, les projections et les probabilités d'occurrence sont soumises à un degré élevé d'incertitude inhérente et, par conséquent, les résultats réels peuvent être très différents de ceux projetés. Le Groupe considère que ces prévisions représentent sa meilleure estimation des résultats possibles et a analysé les non-linéarités et les asymétries au sein des différents portefeuilles du Groupe afin d'établir que les scénarios choisis sont suffisamment représentatifs de la gamme de scénarios possibles.

### 6.5.1.5 Exposition au risque de crédit

#### 6.5.1.5.1 Engagements maximums sur instruments financiers soumis à dépréciation au titre de ECL

Le tableau ci-dessous présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une provision pour perte attendue est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers ci-dessous représente également l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit sur ces actifs. Il s'agit des postes :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit ;
- Prêts et créances sur la clientèle ;
- Bons et obligations ;
- Autres débiteurs divers ;
- Exposition au hors bilan.

| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2019                                 |              |              | 2018                                 |              |              |
|--|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|  | Stage de calcul des pertes attendues |              |              | Stage de calcul des pertes attendues |              |              |
|  | Stage 1                              | Stage 2      | Stage 3      | Stage 1                              | Stage 2      | Stage 3      |
| En millions de FCFA                                | 12 mois                              | Durée de vie | Durée de vie | 12 mois                              | Durée de vie | Durée de vie |
| Valeur brute comptable                             | 133 113                              | 0            | 0            | 79 923                               | 0            | 0            |
| Provisions cumulées pour pertes                    | -260                                 | 0            | 0            | -268                                 | 0            | 0            |
| <b>Valeur nette comptable</b>                      | <b>132 853</b>                       | <b>0</b>     | <b>0</b>     | <b>79 655</b>                        | <b>0</b>     | <b>0</b>     |

| Prêts et créances sur la clientèle | 2019                                 |                |                | 2018                                 |                |               |
|------------------------------------|--------------------------------------|----------------|----------------|--------------------------------------|----------------|---------------|
|                                    | Stage de calcul des pertes attendues |                |                | Stage de calcul des pertes attendues |                |               |
|                                    | Stage 1                              | Stage 2        | Stage 3        | Stage 1                              | Stage 2        | Stage 3       |
| En millions de FCFA                | 12 mois                              | Durée de vie   | Durée de vie   | 12 mois                              | Durée de vie   | Durée de vie  |
| Valeur brute comptable             | 1 038 606                            | 127 176        | 349 175        | 929 972                              | 222 943        | 201 758       |
| Provisions cumulées pour pertes    | -19 193                              | -13 049        | -116 508       | -24 161                              | -15 336        | -108 139      |
| <b>Valeur nette comptable</b>      | <b>1 019 413</b>                     | <b>114 126</b> | <b>232 667</b> | <b>905 810</b>                       | <b>207 607</b> | <b>93 619</b> |

| <b>Autres actifs financiers aux coûts amortis</b> | <b>2019</b>                                 |                |                | <b>2018</b>                                 |                |                |
|---|---|----------------|----------------|---|----------------|----------------|
| <b>En millions de FCFA</b>                        | <b>Stage de calcul des pertes attendues</b> |                |                | <b>Stage de calcul des pertes attendues</b> |                |                |
|   | <b>Stage 1</b>                              | <b>Stage 2</b> | <b>Stage 3</b> | <b>Stage 1</b>                              | <b>Stage 2</b> | <b>Stage 3</b> |
| En millions de FCFA                               | 12 mois                                     | Durée de vie   | Durée de vie   | 12 mois                                     | Durée de vie   | Durée de vie   |
| Valeur brute comptable                            | 677 063                                     | 0              | 0              | 515 845                                     | 0              | 0              |
| Provisions cumulées pour pertes                   | -212  | 0              | 0              | -225  | 0              | 0              |
| <b>Valeur nette comptable</b>                     | <b>676 850</b>                              | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>515 620</b>                              | <b>0</b>       | <b>0</b>       |

| <b>Autres débiteurs divers</b>  | <b>2019</b>                                 |                |                | <b>2018</b>                                 |                |                |
|---------------------------------|---|----------------|----------------|---|----------------|----------------|
| <b>En millions de FCFA</b>      | <b>Stage de calcul des pertes attendues</b> |                |                | <b>Stage de calcul des pertes attendues</b> |                |                |
|                                 | <b>Stage 1</b>                              | <b>Stage 2</b> | <b>Stage 3</b> | <b>Stage 1</b>                              | <b>Stage 2</b> | <b>Stage 3</b> |
| En millions de FCFA             | 12 mois                                     | Durée de vie   | Durée de vie   | 12 mois                                     | Durée de vie   | Durée de vie   |
| Valeur brute comptable          | 69 010                                      | 0              | 31 114         | 48 091                                      | 0              | 32 197         |
| Provisions cumulées pour pertes | -2 467                                      | 0              | -13 578        | -1 358                                      | 0              | -14 850        |
| <b>Valeur nette comptable</b>   | <b>66 543</b>                               | <b>0</b>       | <b>17 535</b>  | <b>46 733</b>                               | <b>0</b>       | <b>17 347</b>  |

#### 6.5.1.5.2 Exposition maximum au risque de crédit avant prise en compte des garanties

Les engagements de crédits existant au bilan et au hors bilan sont résumés comme suit :

| <b>En millions de FCFA</b>                         | <b>31.12.2019</b> | <b>31.12.2018</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Bilan</b>                                       | <b>2 265 985</b>  | <b>1 887 917</b>  |
| Autres actifs financiers aux coûts amortis         | 676 850           | 515 620           |
| Actifs financiers à la JVAERG                      | 5 998             | 5 318             |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 132 853           | 79 655            |
| Prêts et créances sur la clientèle                 | 1 366 206         | 1 207 037         |
| Autres débiteurs divers                            | 84 078            | 80 288            |
| <b>Hors bilan</b>                                  | <b>606 083</b>    | <b>436 523</b>    |
| Engagements de financement                         | 208 769           | 171 051           |
| Engagements de garantie                            | 397 313           | 265 472           |
| <b>Total des engagements</b>                       | <b>2 872 068</b>  | <b>2 324 441</b>  |

Le tableau ci-dessus représente le scénario pour l'exposition du Groupe au risque de crédit au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 sans tenir compte des garanties détenues ou autres rehaussements de crédit associés. Pour les actifs au bilan, les expositions détaillées ci-dessus reposent sur les valeurs nettes comptables telles que renseignées dans le bilan.

### 6.5.1.5.3 Exposition des prêts et créances par notation interne

| Prêts et créances sur la clientèle | 2019             |                 |                  | 2018             |                 |                  |
|------------------------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|
|                                    | Montant brut     | Dépréciations   | Montant net      | Montant brut     | Dépréciations   | Montant net      |
| En millions de FCFA                |                  |                 |                  |                  |                 |                  |
| Créance saine                      | 707 540          | -14 628         | 692 912          | 658 225          | -21 148         | 637 076          |
| Watch List                         | 279 954          | -9 470          | 270 483          | 266 897          | -10 532         | 256 365          |
| Créances pré-douteuses             | 104 657          | -5 845          | 98 812           | 88 469           | -5 850          | 82 620           |
| CDL potentiel                      | 196 953          | -29 252         | 167 701          | 170 627          | -18 875         | 151 752          |
| Créances douteuse                  | 225 853          | -89 555         | 136 298          | 170 455          | -91 231         | 79 224           |
| <b>Total</b>                       | <b>1 514 957</b> | <b>-148 750</b> | <b>1 366 206</b> | <b>1 354 673</b> | <b>-147 636</b> | <b>1 207 037</b> |

| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2019           |               |                | 2018          |              |               |
|--|----------------|---------------|----------------|---------------|--------------|---------------|
|  | Montant brut   | Dépréciations | Montant net    | Montant brut  | Dépréciation | Montant net   |
| En millions de FCFA                                |                |               |                |               |              |               |
| Créance saine                                      | 132 593        | 0             | 132 593        | 79 388        | 0            | 79 388        |
| Watch List   | 0              | 0             | 0              | 0             | 0            | 0             |
| Créances pré-douteuses                             | 0              | 0             | 0              | 0             | 0            | 0             |
| CDL potentiel                                      | 0              | 0             | 0              | 0             | 0            | 0             |
| Créances douteuse                                  | 260            | -260          | 0              | 268           | -268         | 0             |
| <b>Total</b>                                       | <b>132 853</b> | <b>-260</b>   | <b>132 593</b> | <b>79 655</b> | <b>-268</b>  | <b>79 388</b> |

### Créances saines

Le tableau ci-dessous analyse les encours sains suivant la notation interne du Groupe par segment métier.

| Au 31 décembre 2019               | Corporates et Institutionnels |                           | Banque de détail et PME       |                           |
|-----------------------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|
|                                   | Risque faible - Créance saine | Risque moyen - Watch List | Risque faible - Créance saine | Risque moyen - Watch List |
| En millions de FCFA               |                               |                           |                               |                           |
| Portefeuille d'effets commerciaux | 13 488                        | 12 179                    | 3 460                         | 2 461                     |
| Crédits à court terme             | 129 654                       | 49 805                    | 111 339                       | 23 386                    |
| Crédits à moyen terme             | 151 834                       | 62 593                    | 161 388                       | 74 773                    |
| Crédits à long terme              | 47 900                        | 1 409                     | 25 773                        | 1 912                     |
| Comptes ordinaires débiteurs      | 46 405                        | 28 396                    | 16 298                        | 23 040                    |
| <b>Total des engagements</b>      | <b>389 282</b>                | <b>154 383</b>            | <b>318 258</b>                | <b>125 571</b>            |



| Au 31 décembre 2018               | Corporates et Institutionnels |                           | Banque de détail et PME       |                           |
|-----------------------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|
|                                   | Risque faible - Créance saine | Risque moyen - Watch List | Risque faible - Créance saine | Risque moyen - Watch List |
| Portefeuille d'effets commerciaux | 8 302                         | 6 180                     | 6 447                         | 1 025                     |
| Crédits à court terme             | 94 970                        | 39 499                    | 112 178                       | 29 060                    |
| Crédits à moyen terme             | 114 421                       | 57 679                    | 176 820                       | 73 009                    |
| Crédits à long terme              | 53 646                        | 167                       | 19 227                        | 1 653                     |
| Comptes ordinaires débiteurs      | 45 110                        | 32 014                    | 27 104                        | 26 609                    |
| <b>Total des engagements</b>      | <b>316 449</b>                | <b>135 540</b>            | <b>341 776</b>                | <b>131 357</b>            |

### Créances douteuses

Les créances douteuses et litigieuses et les garanties connexes détenues afin d'atténuer les pertes éventuelles sont présentés ci-dessous :

| En millions de FCFA       | Au 31 décembre 2019 |                 |                |                  | Au 31 décembre 2018 |                 |               |
|---------------------------|---------------------|-----------------|----------------|------------------|---------------------|-----------------|---------------|
|                           | Montant brut        | Dépréciation    | Montant net    | Garanties reçues | Montant brut        | Dépréciation    | Montant net   |
| Etablissements de crédit  | 260                 | -260            | 0              | 0                | 268                 | -268            | 0             |
| Créances sur la clientèle | 225 853             | -89 555         | 136 298        | 152 222          | 170 455             | -91 231         | 79 224        |
| Autres débiteurs divers   | 31 114              | -13 578         | 17 535         | 24 442           | 32 197              | -14 850         | 17 347        |
| <b>Total</b>              | <b>257 227</b>      | <b>-103 394</b> | <b>153 833</b> | <b>176 664</b>   | <b>202 919</b>      | <b>-106 348</b> | <b>96 571</b> |

Les informations sur la manière dont la perte de crédit attendue (ECL) est calculée et la manière dont les trois étapes ci-dessus sont déterminées sont incluses dans la note 6.5.1.1.1(b) « Mesure de la perte de crédit attendue ».

Le groupe ne dispose pas d'actifs financiers non soumis à la dépréciation c'est-à-dire à la juste valeur par le résultat net au 31 décembre 2019.

#### 6.5.1.5.4 Améliorations apportées aux garanties et autres crédits

Le Groupe applique diverses politiques et pratiques visant à atténuer le risque de crédit. Le plus commun d'entre eux est le dépôt de garantie. Le Groupe a des politiques internes sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou sur l'atténuation des risques de crédit.

Le Groupe prépare une évaluation de la garantie obtenue dans le cadre du processus de mise en place du prêt. Cette évaluation est revue périodiquement.

Les garanties détenues à titre de garantie pour des actifs financiers autres que des prêts et avances dépendent de la nature de l'instrument. Les titres de créance, les bons du Trésor et les autres effets éligibles ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs et des instruments similaires, qui sont garantis par des portefeuilles d'instruments financiers.

La politique du Groupe en matière d'obtention de garanties n'a pas changé de manière significative au cours de la période considérée et la qualité générale des garanties détenues par le Groupe n'a pas changé depuis la période précédente.

Cependant, il a été intégré dans la liste des garanties éligibles pour l'atténuation du risque, les garanties issues des Fonds de Garantie comme AGF et FAGACE.

Le Groupe surveille de près les sûretés détenues pour des actifs financiers considérés comme ayant une dépréciation de crédit, car il est de plus en plus probable que le Groupe prenne possession des sûretés pour atténuer les pertes de crédit potentielles.

### 6.5.1.6 Provisions cumulées

La provision comptabilisée au cours de la période est affectée par divers facteurs, décrits ci-après :

- Transferts entre la phase 1 et les phases 2 ou 3 dus à des instruments financiers qui ont connu une augmentation (ou une diminution) significative du risque de crédit ou dont le crédit a subi une dépréciation au cours de la période, et les ajustements à la hausse ou à la baisse qui en a résulté entre ECL à 12 mois et ECL à vie ;
- Les provisions supplémentaires pour les nouveaux instruments financiers comptabilisés au cours de la période ;
- Impact sur la mesure de l'ECL en raison des changements dans les PD, les EAD et les LGD au cours de la période, résultant de la mise à jour régulier des données dans les modèles ;
- Impacts sur la mesure de l'ECL en raison des modifications apportées aux hypothèses ;
- Impact de la conversion pour les actifs libellés en devises et autres mouvements ;
- et Actifs financiers décomptabilisés au cours de la période et reprise de provisions pour les actifs remboursés ou passés en pertes sur créances irrécouvrables.

Les tableaux suivants expliquent les variations de la provision et des encours entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019 en raison de ces facteurs :

| Prêts et créances sur les établissements de crédit                           | Stage 1<br>12 mois     |                                  | Stage 2<br>Durée de vie |                                  | Stage 3<br>Durée de vie |                                  | Total                  |                                  |
|--|------------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|------------------------|----------------------------------|
|  | Valeur brute comptable | Correction de valeur pour pertes | Valeur brute comptable  | Correction de valeur pour pertes | Valeur brute comptable  | Correction de valeur pour pertes | Valeur brute comptable | Correction de valeur pour pertes |
| En millions de FCFA  |                        |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        |                                  |
| <b>Au 01 janvier 2019</b>  | <b>79 923</b>          | <b>-268</b>                      |                         |                                  |                         |                                  | <b>79 923</b>          | <b>-268</b>                      |
| <b>Transfert des actifs d'un bucket à l'autre</b>                            |                        |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        |                                  |
| Transfert de Stage 1 à Stage 2   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 1 à Stage 3   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 2 à Stage 3   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 3 à Stage 2   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 2 à Stage 1   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| <b>Total après transferts</b>  | <b>79 923</b>          | <b>-268</b>                      | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>79 923</b>          | <b>-268</b>                      |
| <b>Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes</b> |                        |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        |                                  |
| Variations des PD/LGD/EAD  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Nouvelle production de la période  | 53 190                 | 7                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 53 190                 | 7                                |
| Décomptabilisation   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Modification des flux de trésorerie contractuels                             | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Passage en pertes  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Changement dans le modèle  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Variation de change  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| <b>Au 31 décembre 2019</b>   | <b>133 113</b>         | <b>-260</b>                      | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>133 113</b>         | <b>-260</b>                      |

| Prêts et créances sur la clientèle   | Stage 1<br>12 mois     |                                  | Stage 2<br>Durée de vie |                                  | Stage 3<br>Durée de vie |                                  | Total                  |                                  |
|--|------------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|------------------------|----------------------------------|
|  | Valeur brute comptable | Correction de valeur pour pertes | Valeur brute comptable  | Correction de valeur pour pertes | Valeur brute comptable  | Correction de valeur pour pertes | Valeur brute comptable | Correction de valeur pour pertes |
| En millions de FCFA  |                        |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        |                                  |
| <b>Au 01 janvier 2019</b>  | <b>929 972</b>         | <b>-24 161</b>                   | <b>222 943</b>          | <b>-15 336</b>                   | <b>201 758</b>          | <b>-108 139</b>                  | <b>1 354 673</b>       | <b>-147 636</b>                  |
| <b>Transfert des actifs d'un burket à l'autre</b>                            |                        |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        |                                  |
| Transfert de Stage 1 à Stage 2   | -18 835                | 554                              | 18 835                  | -554                             | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 1 à Stage 3   | -40 571                | 357                              | 0                       | 0                                | 40 571                  | -357                             | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 2 à Stage 3   | 0                      | 0                                | -75 803                 | 1 072                            | 75 803                  | -1 072                           | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 3 à Stage 2   | 0                      | 0                                | 1 239                   | -17                              | -1 239                  | 17                               | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 2 à Stage 1   | 6 288                  | -382                             | -6 288                  | 382                              | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| <b>Total après transferts</b>  | <b>876 853</b>         | <b>-23 632</b>                   | <b>160 927</b>          | <b>-14 453</b>                   | <b>316 893</b>          | <b>-109 551</b>                  | <b>1 354 673</b>       | <b>-147 636</b>                  |
| <b>Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes</b> |                        |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        |                                  |
| Variations des PD/LGD/EAD  | 0                      | 5 211                            | 27 735                  | 611                              | 60 888                  | -24 379                          | 88 623                 | -18 557                          |
| Nouvelle production de la période  | 278 449                | -2 382                           | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 278 449                | -2 382                           |
| Décomptabilisation   | -115 542               | 1 611                            | -61 486                 | 792                              | -11 953                 | 7 157                            | -188 981               | 9 560                            |
| Modification des flux de trésorerie contractuels                             | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Passage en pertes  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | -16 653                 | 10 264                           | -16 653                | 10 264                           |
| Changement dans le modèle  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Variation de change  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| <b>Au 31 décembre 2019</b>   | <b>1 039 759</b>       | <b>-19 193</b>                   | <b>127 176</b>          | <b>-13 049</b>                   | <b>349 175</b>          | <b>-116 508</b>                  | <b>1 516 111</b>       | <b>-148 750</b>                  |
| Amortissement surcote / décote   | -1 154                 |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        | -1 154                           |
| <b>Au 31 décembre 2019</b>   | <b>1 038 606</b>       | <b>-19 193</b>                   | <b>127 176</b>          | <b>-13 049</b>                   | <b>349 175</b>          | <b>-116 508</b>                  | <b>1 514 957</b>       | <b>-148 750</b>                  |

| Autres actifs financiers aux coûts amortis                                   | Stage 1<br>12 mois     |                                  | Stage 2<br>Durée de vie |                                  | Stage 3<br>Durée de vie |                                  | Total                  |                                  |
|--|------------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|------------------------|----------------------------------|
|  | Valeur brute comptable | Correction de valeur pour pertes | Valeur brute comptable  | Correction de valeur pour pertes | Valeur brute comptable  | Correction de valeur pour pertes | Valeur brute comptable | Correction de valeur pour pertes |
| En millions de FCFA  |                        |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        |                                  |
| <b>Au 01 janvier 2019</b>  | <b>515 845</b>         | <b>-225</b>                      | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>515 845</b>         | <b>-225</b>                      |
| <b>Transfert des actifs d'un burket à l'autre</b>                            |                        |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        |                                  |
| Transfert de Stage 1 à Stage 2   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 1 à Stage 3   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 2 à Stage 3   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 3 à Stage 2   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 2 à Stage 1   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| <b>Total après transferts</b>  | <b>515 845</b>         | <b>-225</b>                      | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>515 845</b>         | <b>-225</b>                      |
| <b>Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes</b> |                        |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        |                                  |
| Variations des PD/LGD/EAD  | 0                      | 13                               | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 13                               |
| Nouvelle production de la période  | 296 466                | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 296 466                | 0                                |
| Décomptabilisation   | -135 248               | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | -135 248               | 0                                |
| Modification des flux de trésorerie contractuels                             | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Passage en pertes  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Changement dans le modèle  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Variation de change  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| <b>Au 31 décembre 2019</b>   | <b>677 063</b>         | <b>-212</b>                      | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>677 063</b>         | <b>-212</b>                      |

| Autres débiteurs divers  | Stage 1<br>12 mois     |                                  | Stage 2<br>Durée de vie |                                  | Stage 3<br>Durée de vie |                                  | Total                  |                                  |
|--|------------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|------------------------|----------------------------------|
|  | Valeur brute comptable | Correction de valeur pour pertes | Valeur brute comptable  | Correction de valeur pour pertes | Valeur brute comptable  | Correction de valeur pour pertes | Valeur brute comptable | Correction de valeur pour pertes |
| En millions de FCFA  |                        |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        |                                  |
| <b>Au 01 janvier 2019</b>  | <b>48 091</b>          | <b>-1 358</b>                    | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>32 197</b>           | <b>-14 850</b>                   | <b>80 288</b>          | <b>-16 208</b>                   |
| <b>Transfert des actifs d'un burket à l'autre</b>                            |                        |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        |                                  |
| Transfert de Stage 1 à Stage 2   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 1 à Stage 3   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 2 à Stage 3   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 3 à Stage 2   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Transfert de Stage 2 à Stage 1   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| <b>Total après transferts</b>  | <b>48 091</b>          | <b>-1 358</b>                    | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>32 197</b>           | <b>-14 850</b>                   | <b>80 288</b>          | <b>-16 208</b>                   |
| <b>Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes</b> |                        |                                  |                         |                                  |                         |                                  |                        |                                  |
| Variations des PD/LGD/EAD  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 189                              | 0                      | 189                              |
| Nouvelle production de la période  | 20 919                 | -1 109                           | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 20 919                 | -1 109                           |
| Décomptabilisation   | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | -1 083                  | 1 083                            | -1 083                 | 1 083                            |
| Modification des flux de trésorerie contractuels                             | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Passage en pertes  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Changement dans le modèle  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| Variation de change  | 0                      | 0                                | 0                       | 0                                | 0                       | 0                                | 0                      | 0                                |
| <b>Au 31 décembre 2019</b>   | <b>69 010</b>          | <b>-2 467</b>                    | <b>0</b>                | <b>0</b>                         | <b>31 114</b>           | <b>-13 578</b>                   | <b>100 124</b>         | <b>-16 045</b>                   |

### 6.5.1.7 Politique de passage en pertes des créances (write-off)

Le Groupe passe en pertes sur créances irrécouvrables, lorsqu'il a épuisé tous les efforts de recouvrement pratiques et qu'il a conclu qu'il n'y avait aucune attente raisonnable de recouvrement. Les indicateurs indiquant qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement incluent la cessation des activités en application des lois et (ii) lorsque la méthode de recouvrement utilisée par le Groupe empêche la constitution d'une sûreté additionnelle et que la valeur de la sûreté est telle qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement intégral. Les actions de recouvrement du Groupe concernent également des actifs passés en pertes. Le montant total des actifs passés en pertes sur créances irrécouvrable au cours de la période est de FCFA 16,6 milliards.

### 6.5.1.8 Crédits restructurés

Le Groupe modifie parfois les conditions des prêts accordés à des clients en raison de renégociations commerciales ou de prêts en difficulté, dans le but de maximiser le recouvrement. L'approbation d'une créance restructurée est validée par un niveau supérieur au niveau d'approbation initial du crédit.

La restructuration concerne souvent l'allongement de la durée initiale, les périodes de différé, des baisses de taux initial. Les politiques et les pratiques de restructuration reposent sur des indicateurs ou des critères qui, de l'avis de la direction, indiquent que le paiement va probablement se poursuivre. La restructuration s'applique le plus souvent aux prêts à terme.

Le risque de défaillance de ces actifs après modification est évalué à la date de clôture. Le Groupe surveille la performance ultérieure des actifs restructurés et peut déterminer que le risque de crédit s'est considérablement amélioré après la restructuration, de sorte que les actifs passent des stages 3 ou 2 (ECL à vie) au stage 1 (ECL à 12 mois). Ce n'est le cas que pour les actifs dont les remboursements ont fonctionné conformément aux nouvelles conditions pendant vingt-quatre mois consécutifs. La période probatoire est de 12 mois pour ces actifs. La valeur comptable brute de ces actifs détenus au 31 décembre 2019 était de FCFA 199 milliards.

Le tableau ci-dessous présente des informations résumées sur les actifs financiers avec les provisions calculées sur la durée de vie et dont les flux de trésorerie ont été modifiés au cours de la période dans le cadre des restructurations du groupe et sur leur incidence respective sur les résultats financiers du groupe :

| En millions de FCFA                                | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
|--|----------------|----------------|
| Crédits restructurés et toujours douteux           | 1 498          | 7 451          |
| Crédits restructurés sains pouvant devenir douteux | 126 727        | 126 958        |
| Crédits restructurés sains sans impayés            | 70 723         | 73 808         |
| <b>Total</b>                                       | <b>198 948</b> | <b>208 217</b> |

## 6.5.2 Concentration des risques d'actifs financiers avec exposition au risque de crédit

### 6.5.2.1 Région géographique

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur géographique. Pour ce tableau, la Banque a classé les expositions aux régions en fonction du pays de domicile de ses contreparties.

| En millions de FCFA  | En millions de FCFA                        |                |                |               |               | Total            |
|--|--|----------------|----------------|---------------|---------------|------------------|
|  | UEMOA                                      | CEMAC          | Guinée Conakry | Mauritanie    | Autres        |                  |
| Autres actifs financiers aux coûts amortis                                     | 606 792                                    | 42 399         | 27 620         | 0             | 39            | 676 850          |
| Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global | 5 895                                      | 2              | 45             | 55            |               | 5 998            |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit                             | 37 430                                     | 40 494         | 12 279         | 1 392         | 41 257        | 132 853          |
| Prêts et créances sur la clientèle comptabilisés au coût amorti                | 1 068 242                                  | 213 450        | 57 103         | 27 411        |               | 1 366 206        |
| - Corporates et Institutionnels  | 557 906                                    | 143 035        | 39 563         | 4 579         | 0             | 745 083          |
| - Banque de détail et PME  | 510 337                                    | 88 183         | 17 539         | 22 833        | 0             | 638 892          |
| Autres débiteurs divers  | 58 808                                     | 16 666         | 8 040          | 564           |               | 84 078           |
| <b>Total Engagement du bilan</b>   | <b>1 777 167</b>                           | <b>313 012</b> | <b>105 087</b> | <b>29 423</b> | <b>41 296</b> | <b>2 265 985</b> |
| Engagement hors bilan  | 510 596                                    | 95 414         | 0              | 73            |               | 606 083          |
| <b>Total au 31 décembre 2019</b>   | <b>2 287 763</b>                           | <b>408 426</b> | <b>105 087</b> | <b>29 495</b> | <b>41 296</b> | <b>2 872 068</b> |
| En millions de FCFA  | UEMOA                                      | CEMAC          | Guinée Conakry | Mauritanie    | Autres        | Total            |
|  | Autres actifs financiers aux coûts amortis | 447 187        | 51 719         | 16 649        | 0             | 65               |
| Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global | 5 144                                      | 3              | 115            | 56            |               | 5 318            |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit                             | 42 197                                     | 13 194         | 10 343         | 7 587         | 6 335         | 79 655           |
| Prêts et créances sur la clientèle comptabilisés au coût amorti                | 915 902                                    | 213 042        | 55 330         | 22 762        |               | 1 207 037        |
| - Corporates et Institutionnels  | 408 699                                    | 121 200        | 41 211         | 2 178         | 0             | 573 288          |
| - Banque de détail et PME  | 507 203                                    | 91 842         | 14 119         | 20 584        | 0             | 633 748          |
| Autres débiteurs divers  | 26 423                                     | 28 694         | 7 277          | 1 226         |               | 63 620           |
| <b>Total Engagement du bilan</b>   | <b>1 436 853</b>                           | <b>306 651</b> | <b>89 714</b>  | <b>31 631</b> | <b>6 400</b>  | <b>1 871 250</b> |
| Engagement hors bilan  | 335 224                                    | 100 568        | 0              | 732           |               | 436 523          |
| <b>Total au 31 décembre 2018</b>   | <b>1 772 077</b>                           | <b>407 219</b> | <b>89 714</b>  | <b>32 363</b> | <b>6 400</b>  | <b>2 307 773</b> |



## 6.5.2.2 Secteur d'activité

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur d'activité de la contrepartie au 31 décembre 2019.

| En millions de FCFA  | Institutions financières |                               |                           |                |                    | Commerce de gros et de détail |                           | Industrie et construction |                    | Secteur Public |  | Services et autres |                  | Total |
|--|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|----------------|--------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------|----------------|--|--------------------|------------------|-------|
|  | Institutions financières | Commerce de gros et de détail | Industrie et construction | Secteur Public | Services et autres | Commerce de gros et de détail | Industrie et construction | Secteur Public            | Services et autres | Total          |  |                    |                  |       |
| Autres actifs financiers aux coûts amortis                                     | 26 041                   |                               | 831                       | 647 180        | 2 798              |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 676 850          |       |
| Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global | 5 998                    | 0                             | 0                         | 0              | 0                  |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 5 998            |       |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit                             | 132 853                  | 0                             | 0                         | 0              | 0                  |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 132 853          |       |
| Prêts et créances sur la clientèle comptabilisés au coût amorti                | 48 042                   | 211 556                       | 330 509                   | 108 306        | 667 794            |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 1 366 206        |       |
| - Corporates et Institutionnels  | 48 026                   | 106 809                       | 236 546                   | 105 992        | 229 942            |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 727 314          |       |
| - Banque de détail et PME  | 15                       | 104 747                       | 93 963                    | 2 314          | 437 853            |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 638 892          |       |
| Autres débiteurs divers  | 0                        | 0                             | 0                         | 0              | 84 078             |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 84 078           |       |
| <b>Total Engagement du bilan</b>   | <b>212 934</b>           | <b>211 556</b>                | <b>331 340</b>            | <b>755 485</b> | <b>754 671</b>     |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | <b>2 265 985</b> |       |
| Engagement hors bilan  | 48 691                   | 81 416                        | 197 316                   | 33 181         | 76 235             |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 436 839          |       |
| <b>Total au 31 décembre 2019</b>   | <b>261 625</b>           | <b>292 971</b>                | <b>528 657</b>            | <b>788 666</b> | <b>830 905</b>     |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | <b>2 702 824</b> |       |
| <b>En millions de FCFA</b>   |                          |                               |                           |                |                    |                               |                           |                           |                    |                |  |                    |                  |       |
| Autres actifs financiers aux coûts amortis                                     | 22 450                   | 0                             | 2 997                     | 489 241        | 931                |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 515 620          |       |
| Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global | 5 318                    | 0                             | 0                         | 0              | 0                  |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 5 318            |       |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit                             | 79 655                   | 0                             | 0                         | 0              | 0                  |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 79 655           |       |
| Prêts et créances sur la clientèle comptabilisés au coût amorti                | 25 605                   | 183 041                       | 294 834                   | 148 361        | 555 195            |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 1 207 037        |       |
| - Corporates et Institutionnels  | 14 647                   | 80 448                        | 173 088                   | 138 721        | 166 385            |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 573 288          |       |
| - Banque de détail et PME  | 10 958                   | 102 593                       | 121 746                   | 9 641          | 388 810            |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 633 748          |       |
| Autres débiteurs divers  | 0                        | 0                             | 0                         | 0              | 63 620             |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 63 620           |       |
| <b>Total Engagement du bilan</b>   | <b>133 029</b>           | <b>183 041</b>                | <b>297 831</b>            | <b>637 603</b> | <b>619 746</b>     |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | <b>1 871 250</b> |       |
| Engagement hors bilan  | 48 691                   | 81 416                        | 197 316                   | 33 181         | 76 235             |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | 436 839          |       |
| <b>Total au 31 décembre 2018</b>   | <b>181 720</b>           | <b>264 457</b>                | <b>495 147</b>            | <b>670 784</b> | <b>695 981</b>     |                               |                           |                           |                    |                |  |                    | <b>2 308 089</b> |       |



## 6.6 Risque de change

La Banque prend en compte les effets des fluctuations des taux de change en vigueur sur sa situation financière et ses flux de trésorerie. Des limites d'exposition par devise et par jour sont globalement fixées.

Au 31 décembre 2019

| En millions de FCFA                                | En millions de FCFA |               |                  |                |                  | Total |
|--|---------------------|---------------|------------------|----------------|------------------|-------|
|  | Dollar              | Euro          | CFA              | Autres         |                  |       |
| <b>Actif</b>                                       |                     |               |                  |                |                  |       |
| Caisse et banques centrales                        | 1 112               | 9 149         | 161 288          | 33 617         | 205 166          |       |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 10 918              | 29 419        | 91 596           | 920            | 132 853          |       |
| Prêts et créances sur la clientèle                 | 5 291               | 4 576         | 1 288 978        | 67 362         | 1 366 206        |       |
| Autres actifs financiers aux coûts amortis         | 0                   | 0             | 649 174          | 27 677         | 676 850          |       |
| Actifs financiers à la JVA/ERG                     | 0                   | 0             | 5 998            | 0              | 5 998            |       |
| Actifs d'impôts courants                           | 0                   | 0             | 580              | 0              | 580              |       |
| Actifs d'impôts différés                           | 0                   | 0             | 22 714           | 0              | 22 714           |       |
| Actifs divers                                      | 6 492               | 2 641         | 97 368           | 1 994          | 108 495          |       |
| <b>Total actifs financiers</b>                     | <b>23 813</b>       | <b>45 785</b> | <b>2 317 695</b> | <b>131 570</b> | <b>2 518 862</b> |       |

|  |               |               |                  |                |                  |  |
|--|---------------|---------------|------------------|----------------|------------------|--|
| <b>Passif</b>                              |               |               |                  |                |                  |  |
| Banques centrales                          |               |               | 3                |                | 3                |  |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1 498         | 19 819        | 420 935          | 0              | 442 252          |  |
| Dettes envers la clientèle                 | 20 121        | 25 147        | 1 673 308        | 103 956        | 1 822 532        |  |
| Emprunts à terme                           | 0             | 0             | 143 279          | 3 234          | 146 513          |  |
| Passifs divers                             | 1 443         | 8 577         | 38 446           | 10 497         | 58 963           |  |
| <b>Total passifs financiers</b>            | <b>23 062</b> | <b>53 543</b> | <b>2 419 250</b> | <b>117 688</b> | <b>2 613 543</b> |  |
| <b>Position nette de change bilan</b>      | <b>750</b>    | <b>-7 758</b> | <b>-101 555</b>  | <b>13 882</b>  | <b>-94 681</b>   |  |

Le Groupe effectue périodiquement une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact sur les résultats du Groupe résultant d'une appréciation ou d'une dépréciation potentielle des Dollars des États-Unis (USD) par rapport aux devises auxquelles le Groupe a une exposition majeure, à savoir le franc Guinéen (GNF) et l'Ouguiya (MRU) de la Mauritanie. Les résultats obtenus au 31 décembre 2019 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

|   | Appréciation prévue du dollars US |            |            | Dépréciation prévue du dollars US |               |               |
|---|-----------------------------------|------------|------------|-----------------------------------|---------------|---------------|
|   | 10%                               | 15%        | 20%        | -10%                              | -15%          | -20%          |
| <b>Impact global sur le résultat net (en millions FCFA)</b> | <b>341</b>                        | <b>653</b> | <b>938</b> | <b>-1 251</b>                     | <b>-1 767</b> | <b>-2 346</b> |
| <i>Impact pour le GNF</i>                                   | 28                                | 53         | 76         | -101                              | -143          | -189          |
| <i>Impact pour le MRU</i>                                   | 314                               | 600        | 863        | -1 150                            | -1 624        | -2 157        |

## 6.7 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt à la juste valeur est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Groupe prend en compte les effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché en vigueur tant pour sa juste valeur que pour ses risques de flux de trésorerie. Les marges d'intérêt peuvent augmenter en raison de ces changements, mais peuvent réduire les pertes en cas de mouvement inattendu. Le conseil d'administration fixe des limites sur le niveau d'inadéquation des réévaluations des taux d'intérêt qui peuvent être entreprises, qui est contrôlée quotidiennement par la trésorerie du Groupe.

### Au 31 décembre 2019

| En millions de FCFA                                |                  |                  |                   |                    |                  | Actifs et Passifs non rémunérés | Total           |                  |
|--|------------------|------------------|-------------------|--------------------|------------------|---------------------------------|-----------------|------------------|
|  | < = 1 mois       | > 1 et <= 3 mois | > 3 et <= 12 mois | > 1 an et <= 5 ans | au delà de 5 ans |                                 |                 |                  |
| <b>Actif</b>                                       |                  |                  |                   |                    |                  |                                 |                 |                  |
| Caisse et banques centrales                        |                  |                  |                   |                    |                  | 150 846                         | 54 320          | 205 166          |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 22 690           | 59 243           | 36 084            | 14 727             | 110              | 110                             | 132 853         | 132 853          |
| Prêts et créances sur la clientèle                 | 222 488          | 131 015          | 217 524           | 444 821            | 350 359          | 350 359                         | 1 366 206       | 1 366 206        |
| Autres actifs financiers aux coûts amortis         | 872              | 12 835           | 49 408            | 216 085            | 397 649          | 5 998                           | 676 850         | 676 850          |
| Actifs financiers à la JVAERG                      |                  |                  |                   |                    |                  |                                 |                 | 5 998            |
| Actifs divers                                      |                  |                  |                   |                    |                  |                                 | 108 495         | 108 495          |
| <b>Total actifs financiers</b>                     | <b>246 050</b>   | <b>203 093</b>   | <b>303 016</b>    | <b>675 633</b>     | <b>904 960</b>   | <b>162 815</b>                  | <b>162 815</b>  | <b>2 495 568</b> |
| <b>Passif</b>                                      |                  |                  |                   |                    |                  |                                 |                 |                  |
| Banques centrales                                  |                  |                  |                   |                    |                  |                                 |                 | 3                |
| Dettes envers les établissements de crédit         | 175 463          | 182 143          | 26 625            | 35 303             | 22 718           | 22 718                          | 442 252         | 442 252          |
| Dettes envers la clientèle                         | 999 792          | 167 721          | 150 397           | 419 825            | 84 798           | 84 798                          | 1 822 532       | 1 822 532        |
| Emprunts à terme                                   | 0                | 328              | 53 744            | 92 441             | 0                | 0                               | 146 513         | 146 513          |
| Passifs divers                                     |                  |                  |                   |                    |                  |                                 | 58 963          | 58 963           |
| <b>Total passifs financiers</b>                    | <b>1 175 255</b> | <b>350 192</b>   | <b>230 766</b>    | <b>547 569</b>     | <b>107 516</b>   | <b>107 516</b>                  | <b>58 966</b>   | <b>2 470 264</b> |
| <b>Solde net bilan</b>                             | <b>929 205</b>   | <b>147 099</b>   | <b>-72 250</b>    | <b>-128 065</b>    | <b>-797 445</b>  | <b>-103 849</b>                 | <b>-103 849</b> | <b>-25 304</b>   |

## Au 31 décembre 2018

| En millions de FCFA  | < = 1 mois     | > 1 et <= 3 mois | > 3 et <= 12 mois | >1 an et <= 5 ans | au delà de 5 ans | Actifs et Passifs non rémunérés | Total            |
|--|----------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|------------------|
|  |                |                  |                   |                   |                  |                                 |                  |
| <b>Actif</b>   |                |                  |                   |                   |                  |                                 |                  |
| Caisse et banques centrales  |                |                  |                   |                   |                  | 141 679                         | 141 679          |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit                             | 79 655         |                  |                   |                   |                  | 79 655                          | 79 655           |
| Prêts et créances sur la clientèle   | 100 267        | 103 388          | 383 309           | 423 567           | 196 506          | 1 207 037                       | 1 207 037        |
| Autres actifs financiers aux coûts amortis                                     | 395 977        | 2 835            | 22 272            | 31 558            | 62 978           | 515 620                         | 515 620          |
| Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global |                |                  |                   |                   | 5 318            | 83 674                          | 83 674           |
| Actifs divers  |                |                  |                   |                   |                  | 83 674                          | 83 674           |
| <b>Total actifs financiers</b>   | <b>575 899</b> | <b>106 223</b>   | <b>405 580</b>    | <b>455 125</b>    | <b>264 802</b>   | <b>225 353</b>                  | <b>2 032 983</b> |
| <b>Passif</b>  |                |                  |                   |                   |                  |                                 |                  |
| Banques centrales  |                |                  |                   |                   |                  | 32                              | 32               |
| Dettes envers les établissements de crédit                                     | 399 373        |                  |                   |                   |                  | 399 373                         | 399 373          |
| Dettes envers la clientèle   | 103 062        | 83 244           | 460 641           | 771 806           | 43 553           | 1 462 305                       | 1 462 305        |
| Emprunts à terme   | 729            | 26 449           | 25 860            | 10 901            | 20 000           | 83 938                          | 83 938           |
| Passifs divers   |                |                  |                   |                   |                  | 55 076                          | 55 076           |
| <b>Total passifs financiers</b>  | <b>503 164</b> | <b>109 693</b>   | <b>486 500</b>    | <b>782 706</b>    | <b>63 553</b>    | <b>55 108</b>                   | <b>2 000 725</b> |
| <b>Solde net bilan</b>   | <b>-72 735</b> | <b>3 470</b>     | <b>80 920</b>     | <b>327 581</b>    | <b>-201 249</b>  | <b>-170 245</b>                 | <b>-32 258</b>   |

### Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt

Le Groupe effectue une analyse périodique de la sensibilité de ses bénéfices projetés d'un an à une augmentation ou une baisse des taux d'intérêt du marché en supposant un changement parallèle des courbes de rendement et une position de bilan constant et les résultats sur la base des données au 31 décembre 2019 sont présentés ci-dessous :

| Variation projetée du d'intérêt                                     | Augmentation      |                   |                    | Diminution        |                   |                    |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
|   | 25 points de base | 50 points de base | 100 points de base | 25 points de base | 50 points de base | 100 points de base |
| Impact estimé sur le résultat / Fonds propres (en millions de FCFA) | 551,3             | 1 102,6           | 220,5              | -551,3            | -1 102,6          | -220,5             |

## 6.8 Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie à payer par le Groupe, répartis par échéance contractuelle résiduelle à la date de l'état de la situation financière. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés puisque le Groupe gère le risque de liquidité inhérent en s'appuyant sur des prévisions d'encaissement non actualisées.

Le processus de gestion de liquidité du Groupe, réalisé et suivi par une équipe distincte au niveau de la Direction de la Trésorerie du Groupe, comprend :

- Le financement quotidien, géré par le suivi des flux de trésorerie futurs pour s'assurer que les exigences peuvent être satisfaites. Cela comprend la reconstitution des fonds à mesure qu'ils arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients ;
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs hautement négociables qui peuvent être facilement liquidés en tant que protection contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie ;
- Le suivi de l'état des ratios de liquidité de la situation financière par rapport aux exigences internes et réglementaires ; et
- La gestion de la concentration et du profil des échéances de la dette.

Au 31 décembre 2019

| En millions de FCFA  | En millions de FCFA |                  |                   |                    |                  | Total            |
|--|---------------------|------------------|-------------------|--------------------|------------------|------------------|
|  | <= 1 mois           | > 1 et <= 3 mois | > 3 et <= 12 mois | > 1 an et <= 5 ans | au delà de 5 ans |                  |
| <b>Actif</b>   |                     |                  |                   |                    |                  |                  |
| Caisse et banques centrales  | 54 320              |                  |                   |                    |                  | 54 320           |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit                             | 22 747              | 60 132           | 37 166            | 16 936             | 143              | 137 123          |
| Prêts et créances sur la clientèle   | 224 212             | 134 061          | 227 639           | 548 242            | 508 020          | 1 642 174        |
| Autres actifs financiers aux coûts amortis                                     | 877                 | 13 028           | 50 891            | 248 498            | 516 943          | 830 237          |
| Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global | 0                   | 0                | 0                 | 0                  | 7 797            | 7 797            |
| Actifs divers  | 0                   | 0                | 0                 | 0                  | 0                | 0                |
| <b>Total actifs financiers</b>   | <b>302 155</b>      | <b>207 220</b>   | <b>315 696</b>    | <b>813 676</b>     | <b>1 032 903</b> | <b>2 671 650</b> |
| <b>Passif</b>  |                     |                  |                   |                    |                  |                  |
| Dettes envers les établissements de crédit                                     | 175 896             | 183 494          | 27 021            | 38 010             | 23 400           | 447 821          |
| Dettes envers la clientèle   | 1 002 257           | 168 965          | 152 636           | 452 024            | 87 342           | 1 863 224        |
| Emprunts à termes  | 0                   | 330              | 54 544            | 99 531             | 0                | 154 406          |
| <b>Total passifs financiers</b>  | <b>1 178 153</b>    | <b>352 790</b>   | <b>234 202</b>    | <b>589 565</b>     | <b>110 741</b>   | <b>2 465 451</b> |
| <b>Solde net bilan</b>   | <b>-875 998</b>     | <b>-145 569</b>  | <b>81 494</b>     | <b>224 111</b>     | <b>922 162</b>   | <b>206 200</b>   |

Au 31 décembre 2018

| En millions de FCFA  | En millions de FCFA |                  |                   |                    |                  | Total            |
|--|---------------------|------------------|-------------------|--------------------|------------------|------------------|
|  | <= 1 mois           | > 1 et <= 3 mois | > 3 et <= 12 mois | > 1 an et <= 5 ans | au delà de 5 ans |                  |
| <b>Actif</b>   |                     |                  |                   |                    |                  |                  |
| Caisse et banques centrales  | 141 679             |                  |                   |                    |                  | 141 679          |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit                             | 79 854              | 0                | 0                 | 0                  | 0                | 79 854           |
| Prêts et créances sur la clientèle   | 101 044             | 105 792          | 401 132           | 522 047            | 284 933          | 1 414 948        |
| Autres actifs financiers aux coûts amortis                                     | 397 957             | 2 877            | 22 940            | 36 291             | 81 872           | 541 937          |
| Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global | 0                   | 0                | 0                 | 0                  | 6 914            | 6 914            |
| <b>Total actifs financiers</b>   | <b>720 534</b>      | <b>108 669</b>   | <b>424 072</b>    | <b>558 338</b>     | <b>373 719</b>   | <b>2 185 332</b> |
| <b>Passif</b>  |                     |                  |                   |                    |                  |                  |
| Dettes envers les établissements de crédit                                     | 400 358             | 0                | 0                 | 0                  | 0                | 400 358          |
| Dettes envers la clientèle   | 103 316             | 83 861           | 467 499           | 831 000            | 44 860           | 1 530 536        |
| Emprunts à termes  | 731                 | 26 645           | 26 245            | 11 737             | 20 600           | 85 957           |
| <b>Total passifs financiers</b>  | <b>504 405</b>      | <b>110 506</b>   | <b>493 744</b>    | <b>842 736</b>     | <b>65 460</b>    | <b>2 016 852</b> |
| <b>Solde net bilan</b>   | <b>216 129</b>      | <b>-1 837</b>    | <b>-69 672</b>    | <b>-284 399</b>    | <b>308 259</b>   | <b>168 480</b>   |



## 6.9 Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur

Selon IFRS 13, les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day one Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.



Les actifs et passifs financiers à court terme pour lesquels la valeur nette comptable est considérée correspondre à une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de leur nature à court terme est égale à la valeur nette comptable.

| En millions de FCFA            | 31-déc-19 |          |              | 31-déc-18 |          |              |
|--------------------------------|-----------|----------|--------------|-----------|----------|--------------|
|                                | Niveau 1  | Niveau 2 | Niveau 3     | Niveau 1  | Niveau 2 | Niveau 3     |
| Actifs financiers à la JVAERG  | 0         | 0        | 5 998        | 0         | 0        | 5 318        |
| <b>Total actifs financiers</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>5 998</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>5 318</b> |

Le tableau ci-dessous montre les mouvements au niveau de la classification de niveau 3 au cours de la période.

| En millions de FCFA   | 31.12.2019 | 31.12.2018   |
|---|------------|--------------|
| <b>Solde en début de période</b>  | <b>255</b> | <b>2 070</b> |
| Gains/ Pertes comptabilisé dans les autres éléments de capitaux propres | 182        | -1 815       |
| <b>Solde en fin de période</b>  | <b>437</b> | <b>255</b>   |

## 6.10 Classification des instruments financiers

| Au 31 décembre 2019                                | Coût amorti      | Juste valeur par le compte de résultat | Juste valeur par les autres éléments du résultat global | Total            |
|--|------------------|--|---|------------------|
| <b>Actif</b>                                       |                  |  |   |                  |
| Caisse et banques centrales                        | 205 166          |  |   | 205 166          |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 132 853          |  |   | 132 853          |
| Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti  | 1 366 206        |  |   | 1 366 206        |
| Autres actifs financiers aux coûts amortis         | 676 850          |  |   | 676 850          |
| Actifs financiers à la JVAERG                      |                  |  | 5 998   | 5 998            |
| Actifs divers                                      | 108 495          |  |   | 108 495          |
| <b>Total actifs financiers</b>                     | <b>2 489 570</b> | <b>0</b>                               | <b>5 998</b>  | <b>2 495 568</b> |
| <b>Passif</b>                                      |                  |  |   |                  |
| Dettes envers les établissements de crédit         | 442 252          |  |   | 442 252          |
| Dettes envers la clientèle                         | 1 822 532        |  |   | 1 822 532        |
| Emprunts à terme                                   | 146 513          |  |   | 146 513          |
| Passifs divers                                     | 58 963           |  |   | 58 963           |
| <b>Total passifs financiers</b>                    | <b>2 470 264</b> | <b>0</b>                               | <b>0</b>  | <b>2 470 264</b> |

| Au 31 décembre 2018                        | Coût<br>amorti   | Juste<br>valeur<br>par le<br>compte<br>de<br>résultat | Juste<br>valeur<br>par les<br>autres<br>éléments<br>du<br>résultat<br>global | Total            |
|--|------------------|---|--|------------------|
| <b>Actif</b>                               |                  |   |  |                  |
| Caisse et banques centrales                | 141 679          |   |  | 141 679          |
| Actifs financiers disponibles à la vente   |                  |   |  | 0                |
| Créances sur les établissements de crédit  | 79 655           |   |  | 79 655           |
| Prêts et créances sur la clientèle         | 1 207 037        |   |  | 1 207 037        |
| Actifs d'impôts courants                   |                  |   |  | 0                |
| <b>Total actifs financiers</b>             | <b>2 027 665</b> | <b>0</b>  | <b>5 318</b>   | <b>2 032 983</b> |
| <b>Passif</b>                              |                  |   |  |                  |
| Dettes envers les établissements de crédit | 399 373          |   |  | 399 373          |
| Dettes envers la clientèle                 | 1 462 305        |   |  | 1 462 305        |
| Emprunts à terme                           | 83 938           |   |  | 83 938           |
| Passifs divers                             | 55 076           |   |  | 55 076           |
| <b>Total passifs financiers</b>            | <b>2 000 725</b> | <b>0</b>  | <b>0</b>   | <b>2 000 725</b> |

## 6.11 Informations sectorielles

### 6.11.1 Performances des pôles métiers

Conformément à l'approche de gestion de la norme IFRS 8, les pôles métiers sont comptabilisés conformément aux rapports internes au Comité exécutif du groupe. Tous pôles métiers utilisés par le groupe répondent à la définition d'un segment à déclarer selon IFRS 8.

|  | Au 31 décembre 2019 |                |                 |                |               |               | Ajustements      | Groupe consolidé |                  |
|--|---------------------|----------------|-----------------|----------------|---------------|---------------|------------------|------------------|------------------|
|  | Particuliers        | Professionnels | Institutionnels | Entreprises    | Trésorerie    | Autres        |                  |                  | Total            |
| Marge nette d'intérêts                             | 12 382              | 10 006         | -5 412          | 33 867         | 25 025        | -2 656        | 73 212           | -403             | 72 809           |
| Honoraires et commissions nettes                   | 12 870              | 6 439          | 4 289           | 25 021         | 24 881        | 15 100        | 88 600           | -14 557          | 74 043           |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>                        | <b>25 252</b>       | <b>16 445</b>  | <b>-1 123</b>   | <b>58 888</b>  | <b>49 906</b> | <b>12 443</b> | <b>161 812</b>   | <b>-14 960</b>   | <b>146 852</b>   |
| Charges d'exploitation                             | -23 904             | -11 672        | -3 414          | -40 591        | -20 488       | -10 696       | -110 766         | 10 409           | -100 357         |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>                | <b>1 348</b>        | <b>4 773</b>   | <b>-4 537</b>   | <b>18 297</b>  | <b>29 418</b> | <b>1 747</b>  | <b>51 047</b>    | <b>-4 551</b>    | <b>46 495</b>    |
| Coût du risque                                     | -1 778              | -4 659         | -1 210          | -14 609        | 0             | 2 884         | -19 371          | -3 334           | -22 705          |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                     | <b>-430</b>         | <b>115</b>     | <b>-5 746</b>   | <b>3 688</b>   | <b>29 418</b> | <b>4 631</b>  | <b>31 675</b>    | <b>-7 885</b>    | <b>23 790</b>    |
| Gains et pertes nets sur cession d'immobilisations | 22                  | 11             | -9              | 515            | 43            | -26           | 557              |                  | 557              |
| <b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>                        | <b>-408</b>         | <b>126</b>     | <b>-5 755</b>   | <b>4 203</b>   | <b>29 461</b> | <b>4 605</b>  | <b>32 232</b>    | <b>-7 885</b>    | <b>24 347</b>    |
| <b>Crédits nets à la clientèle</b>                 | <b>207 427</b>      | <b>149 286</b> | <b>159 427</b>  | <b>850 066</b> | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>1 366 206</b> |                  | <b>1 366 206</b> |
| <b>Dépôts</b>                                      | <b>348 447</b>      | <b>209 475</b> | <b>603 932</b>  | <b>660 679</b> | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>1 822 532</b> |                  | <b>1 822 532</b> |

## 6.11.2 Performances des zones géographiques

Le groupe opère dans quatre zones géographiques dont les performances sont résumées ci-dessous. Il s'agit de la zone UMOA composée de huit entités bancaires, la zone CEMAC qui regroupe les filiales du Tchad et du Gabon et les filiales de la Mauritanie et du Tchad constituées en deux zones distinctes.

| Au 31 décembre 2019                                 | Guinée           |                |                |               |                | Total Ajustements | Total Groupe    |                  |
|---|------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|-------------------|-----------------|------------------|
|   | UEMOA            | CEMAC          | Conakry        | Mauritanie    | Autres         |                   |                 |                  |
| Marge nette d'intérêts                              | 59 560           | 9 037          | 6 342          | 929           | -2 656         | 73 212            | -403            | 72 809           |
| Commissions nettes                                  | 49 834           | 14 787         | 7 879          | 1 001         | 15 100         | 88 600            | -14 557         | 74 043           |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>                         | <b>109 394</b>   | <b>23 823</b>  | <b>14 221</b>  | <b>1 930</b>  | <b>12 443</b>  | <b>161 812</b>    | <b>-14 960</b>  | <b>146 852</b>   |
| Charges d'exploitation                              | -69 456          | -20 050        | -7 411         | -3 152        | -10 696        | -110 766          | 10 409          | -100 357         |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>                 | <b>39 939</b>    | <b>3 773</b>   | <b>6 810</b>   | <b>-1 222</b> | <b>1 747</b>   | <b>51 047</b>     | <b>-4 551</b>   | <b>46 495</b>    |
| Coût du risque                                      | -801             | -21 053        | -2 361         | 689           | 4 155          | -19 371           | -3 334          | -22 705          |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                      | <b>39 137</b>    | <b>-17 280</b> | <b>4 449</b>   | <b>-532</b>   | <b>5 902</b>   | <b>31 675</b>     | <b>-7 885</b>   | <b>23 790</b>    |
| Gains et pertes nets sur cession d'immobilisations. | 141              | 449            | 0              | -7            | -26            | 557               | 0               | 557              |
| <b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>                         | <b>39 278</b>    | <b>-16 832</b> | <b>4 449</b>   | <b>-540</b>   | <b>5 877</b>   | <b>32 232</b>     | <b>-7 885</b>   | <b>24 347</b>    |
| Impôts sur les sociétés                             | -7 032           | 2 548          | -1 403         | 211           | -344           | -6 020            | 0               | -6 020           |
| <b>RESULTAT NET</b>                                 | <b>32 247</b>    | <b>-14 284</b> | <b>3 046</b>   | <b>-329</b>   | <b>5 533</b>   | <b>26 212</b>     | <b>-7 885</b>   | <b>18 327</b>    |
| <b>Total bilan</b>                                  | <b>2 086 677</b> | <b>434 932</b> | <b>142 512</b> | <b>34 680</b> | <b>258 959</b> | <b>2 957 761</b>  | <b>-369 253</b> | <b>2 588 507</b> |
| <b>Total des fonds propres</b>                      | <b>112 978</b>   | <b>18 214</b>  | <b>13 822</b>  | <b>4 678</b>  | <b>117 636</b> | <b>267 327</b>    | <b>-126 679</b> | <b>140 648</b>   |

## 6.12 Gestion du capital et adéquation fonds propres

### 6.12.1 Cadre réglementaire

Depuis janvier 2018, Oragroup applique la nouvelle réglementation Bâle 2/3 mise en œuvre dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le biais de la Décision n°013/24/06/CM/UMOA du 24 juin 2016 portant dispositif prudentiel, l'entrée en vigueur de certaines exigences contenue dans cette décision étant étalée sur une période allant au moins jusqu'en 2022.

Le cadre général défini par le dispositif Bâlois s'articule autour de trois piliers :

- le Pilier 1 fixe les exigences minimum de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales nouvelles mesures introduites pour renforcer la solvabilité des banques ont été les suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio Common Equity Tier 1 normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « Tier 1 » pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie des opérations de marché.

Les objectifs du Groupe lors de la gestion du capital, qui est un concept plus large que le « fonds propres » sont les suivants :

- Se conformer aux exigences de fonds propres établies par les régulateurs bancaires sur les marchés où les filiales du Groupe opèrent ;
- Préserver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des retours sur investissement aux actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes ; et
- Maintenir une solide base de capital pour soutenir le développement de ses activités.

L'adéquation des fonds propres et l'utilisation du capital réglementaire par les filiales sont contrôlées par la Direction des Risques du Groupe, en utilisant des techniques basées sur les lignes directrices élaborées par le Comité de Bâle mises en œuvre par les banques centrales respectives. Des rapports mensuels sont soumis aux banques centrales dans les différentes juridictions par les filiales individuelles.

Les banques centrales dans les différentes juridictions exigent que chaque banque : (a) détienne le niveau minimum du capital réglementaire déterminé par la réglementation bancaire du pays respectif, et (b) maintienne un ratio du capital réglementaire total à l'actif pondéré en fonction du risque (le « ratio de Bâle ») égal ou supérieur au minimum de 8% convenu au niveau international.

### **6.12.2 Périmètre prudentiel**

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les entités consolidées par intégration globale.

Toutes les entités du groupe respectent leur engagement prudentiel sur base individuel exceptés, le Tchad et la Mauritanie du fait des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2019.

### **6.12.3 Fonds propres**

Les fonds propres consolidés du groupe, dont la valeur comptable est établie conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), se composent comme suit :

#### **a. Fonds propres de base durs de catégorie 1 (Common Equity Tier1)**

Au niveau consolidé, suivant la réglementation, les fonds propres de base durs comprennent principalement :

- le capital social libéré, constitué d'actions ordinaires et des primes liées ;
- le report à nouveau créditeur ;
- le bénéfice de l'exercice non affecté ;
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves ;
- réserves minoritaires.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;
- report à nouveau débiteur ;
- impôt différé actif dépendant de la rentabilité future et ne résultant pas de différences temporaires (net d'impôts différés passif) ;
- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- Participations croisées éligibles au CET1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières ;
- Participations significatives éligibles au CET1 et qui ne sont pas des actions ordinaires ;
- excédent de la limite applicable aux immobilisations hors exploitation, au total des immobilisations et participations, aux prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel ;
- Réserves de valorisation des positions moins liquides.



## **b. Fonds propres de base additionnels (AT1)**

Suivant la réglementation, PCB révisé, les fonds propres de base additionnels sont constitués des instruments de capital émis et qui satisfont aux critères d'inclusion suivants :

- ils sont émis et libérés ;
- leur achat ou leur mise à disposition, selon le cas, ne peut pas être financé directement ou indirectement par l'établissement ;
- ils ne peuvent être acquis ni par l'établissement, ni par ses filiales-sœurs ;
- leur créance a un rang inférieur aux déposants, aux salariés, aux autres créanciers privilégiés, aux créanciers chirographaires ainsi qu'aux créanciers détenant des instruments de la catégorie fonds propres complémentaires, en cas de procédure de liquidation ou de résolution de l'établissement ;
- ils ne sont adossés ni à des suretés, ni à une garantie de la part de l'établissement ou ses filiales-sœurs, de société elle-même et de toutes entités affiliées aux entités du groupe ;
- les dispositions régissant ces instruments n'incluent aucun mécanisme visant à rehausser, sous une forme juridique ou économique, le rang de sa créance par rapport à celui des créanciers de rang supérieur cités plus haut, en cas de liquidation ou de procédure de résolution de l'établissement ;
- ils sont perpétuels et les dispositions contractuelles les régissant ne comportent aucune incitation au remboursement anticipé par l'établissement, ni aucune clause basée sur le paiement d'un coupon reposant sur un taux progressif favorisant un remboursement avant l'échéance ;
- les distributions aux détenteurs d'instruments (sous forme de dividendes, coupons ou assimilés) doivent satisfaire à un certain nombre de conditions ;
- ils peuvent comporter une option de rachat ou de remboursement anticipé, mais celle-ci ne peut être exercée qu'à la discrétion de l'établissement au bout de 5 ans au minimum après la date d'émission, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions ;
- tout remboursement ou rachat requiert une autorisation préalable de la Commission Bancaire, l'établissement ne devant pas présumer, ni laisser croire au marché que cette approbation lui sera accordée ;
- les instruments ne doivent pas contribuer à créer une situation d'insolvabilité de l'établissement, qui se traduirait par des passifs de l'établissement supérieurs à se actifs ;
- ils doivent disposer d'une capacité d'absorption de perte, en principal. A cet égard, les dispositions contractuelles liées à ces instruments doivent inclure, l'une des deux options suivantes, si un évènement déclencheur se produit :
  - i. la conversion de ces instruments en instruments de fonds propres de base durs à un niveau de seuil prédéfini ;
  - ii. la mise en place d'un mécanisme de dépréciation qui impute les pertes à l'instrument, dès que le ratio CET1 ne dépasse pas le minimum requis.
- les dispositions contractuelles liées aux instruments ne comportent pas de caractéristiques susceptibles d'entraver la recapitalisation de l'établissement.

Les déductions des fonds propres de base additionnels portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les participations croisées qui sont éligibles à la catégorie AT1 ;
- les participations significatives représentées par des éléments de fonds propres éligibles à AT1 ;
- le montant des éléments devant être déduit des fonds propres complémentaires (T2) et qui dépasse les fonds propres complémentaires.

### **c. Fonds propres complémentaires (T2)**

Les fonds propres complémentaires incluent :

- les subventions d'investissement ;
- les fonds affectés ;
- les comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés ;
- les provisions règlementées.

Les fonds propres complémentaires consolidés comprennent également des instruments émis par les filiales consolidées du groupe et détenus par des tiers (intérêts minoritaires). Pour être éligibles dans la catégorie T2 sur base consolidée, les instruments doivent respecter les critères additionnels ci-après, outre les critères d'éligibilité :

- lorsque les instruments ne sont pas directement émis par l'établissement, les deux conditions suivantes doivent être réunies :
  - i. l'émission doit être effectuée par le biais d'une entité incluse dans le périmètre de consolidation prudentielle de l'établissement ;
  - ii. le produit de l'émission des instruments doit être de disponibilité immédiate sans limitation pour l'entité visée au point i).
- les instruments ne peuvent être acquis par aucune des entités suivantes :
  - i. l'établissement ou ses filiales ;
  - ii. une entité sur laquelle l'établissement exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les déductions applicables aux fonds propres complémentaires portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les participations croisées, éligibles à la catégorie T2 ;
- les participations significatives, représentées par des éléments de fonds propres éligibles à T2.

### **d. Ratio de solvabilité**

Les ratios de solvabilité sont définis en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe (Common Equity Tier 1 (CET1), Tier 1 (T1) ou Fonds Propres Effectifs (FPE)) et, d'autre part, la somme des encours de crédit pondérés des risques et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Ils sont exprimés en pourcentage des encours pondérés des risques (APR) et en référence à la méthode de construction des fonds propres à savoir le CET1, AT1 ou FPE.

Chaque semestre, les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios. L'exigence minimum est fixée par la réglementation à 6,875% pour le CET1, 7,875% pour le T1 et 10,375% pour le ratio de solvabilité au 31 décembre 2019. Cette exigence minimale n'est constante dans le temps et se situerait à l'horizon 2022 à 7,5% pour le CET1 8,5% pour le T1 et 11,5% pour le ratio de solvabilité.

Au 31 décembre, le groupe présente les ratios de solvabilité suivants :

| En millions de FCFA   | 31.12.2019       | 31.12.2018       |
|---|------------------|------------------|
| Capital social libéré   | 68 067           | 69 415           |
| Primes liées à l'émission des instruments CET1                        | 18 763           | 18 763           |
| Réserves consolidées  | 15 946           | 20 008           |
| Report à nouveau  | 4 871            | -3 577           |
| Participation ne donnant pas le contrôle                              | 29 077           | 20 977           |
| Moins : goodwill  | -15 713          | -15 713          |
| Moins : Immobilisations incorporelles                                 | -8 772           | -10 072          |
| <b>TOTAL DES FONDS PROPRES CET1</b>                                   | <b>112 238</b>   | <b>99 800</b>    |
| <b>TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE T1</b>                             | <b>112 238</b>   | <b>99 800</b>    |
| Réévaluation réserves sur les actifs financiers disponible à la vente | 1 042            | 950              |
| Emprunts convertibles   | 6 379            | 6 379            |
| <b>Total Tier 2 capital</b>   | <b>7 421</b>     | <b>7 329</b>     |
| <b>FONDS PROPRES EFFECTIFS</b>  | <b>119 659</b>   | <b>107 129</b>   |
| <b>Actifs pondérés de risque</b>                                      |                  |                  |
| Encours pondérés au titre du risque de crédit                         | 919 878          | 1 127 580        |
| Encours pondérés au titre du risque opérationnel                      | 238 714          | 171 627          |
| Encours pondérés au titre du risque de marché                         | 2 610            | 25 179           |
| <b>Total Actifs risqués</b>   | <b>1 161 202</b> | <b>1 324 386</b> |
| <b>Ratio Common Equity Tier 1</b>                                     | <b>9,7%</b>      | <b>7,5%</b>      |
| <b>Ratio Tier 1</b>   | <b>9,7%</b>      | <b>7,5%</b>      |
| <b>Ratio de solvabilité global</b>                                    | <b>10,3%</b>     | <b>8,1%</b>      |

## 7 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à avoir une incidence sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est apparue postérieurement à la clôture du 31 décembre 2019.

### Evolutions récentes et perspectives

La crise sanitaire actuelle ayant de graves répercussions sur l'activité économique, les perspectives 2020 seront fortement impactées. Elle s'est déjà traduite par une forte baisse de l'activité dans tous nos pays de présence et l'évolution de la situation reste donc une source d'incertitude.

Dans ce contexte, le groupe prévoit une baisse de ses activités en 2020. Cependant, les mesures de soutien à l'économie prises par les banques centrales et certains États de nos zones de présence constituent des leviers sur lesquels le groupe travaille pour limiter les effets de cette crise sur nos activités.

Le groupe poursuit activement les discussions avec les bailleurs de fonds pour des financements au profit des clients importateurs des produits en provenance des pays de la Ligue Arabe, en faveur de notre filiale au Gabon et à l'endroit des PME dans la zone UEMOA.

## 8 Informations complémentaires

### 8.1 Transactions avec parties liées

Les frais de personnel incluent les transactions avec les parties liées correspondant aux principaux dirigeants telles que définies par la norme IAS 24.

Le Groupe a retenu comme principaux dirigeants, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint).

#### Rémunérations des principaux dirigeants

| Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature                    | 2019 | 2018 |
|---|------|------|
| Due au titre de l'exercice  | 801  | 411  |
| Versée au cours de l'exercice   | 791  | 411  |
| Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par Oragroup dans l'année | 113  | 126  |
| Prévoyance/couverture santé : primes versées par Oragroup dans l'année                    | 3    | 3    |

### 8.2 Périmètre de consolidation

| Description           | Pays          | 31-déc-19           |               |             | 31-déc-18           |               |             |
|-----------------------|---------------|---------------------|---------------|-------------|---------------------|---------------|-------------|
|                       |               | Méthode             | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode             | % de contrôle | % d'intérêt |
| Orabank Bénin         | Bénin         | Intégration globale | 97,62%        | 97,62%      | Intégration globale | 97,11%        | 97,11%      |
| Orabank Togo          | Togo          | Intégration globale | 83,67%        | 83,67%      | Intégration globale | 83,67%        | 83,67%      |
| Orabank Gabon         | Gabon         | Intégration globale | 85,47%        | 85,47%      | Intégration globale | 85,47%        | 85,47%      |
| Orabank Tchad         | Tchad         | Intégration globale | 100%          | 100%        | Intégration globale | 100,00%       | 100,00%     |
| Orabank Côte d'Ivoire | Côte d'Ivoire | Intégration globale | 64,11%        | 64,11%      | Intégration globale | 60,07%        | 60,07%      |
| Orabank Mauritanie    | Mauritanie    | Intégration globale | 98,42%        | 98,42%      | Intégration globale | 98,42%        | 98,42%      |
| Orabank Guinée        | Guinée        | Intégration globale | 68,33%        | 68,33%      | Intégration globale | 68,33%        | 68,33%      |
| BankMoneyBack         | Togo          | Intégration globale | 100%          | 100%        | Intégration globale | 100,00%       | 100,00%     |

31, avenue François Mitterrand  
B.P. 7378 – Lomé Togo  
Tél : + 228 22 21 68 22  
Fax : + 228 22 21 83 86

E-mail : [excoficao@excoafrique.com](mailto:excoficao@excoafrique.com)

8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège  
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo  
Tél : +228 22 21 87 69  
Fax : +228 22 21 03 55

E-mail : [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

---

## ORAGROUP S.A.

### Rapport des commissaires aux comptes sur le registre des titres nominatifs émis par ORAGROUP S.A.

(Article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au  
droit des sociétés commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 décembre 2019  
ORAGROUP S.A.  
BP 2810 Lomé - Togo  
*Ce rapport contient 3 pages*

31, avenue François Mitterrand  
B.P. 7378 – Lomé Togo  
Tél : + 228 22 21 68 22  
Fax : + 228 22 21 83 86

E-mail : [excoficao@excoafrique.com](mailto:excoficao@excoafrique.com)

8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège  
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo  
Tél : +228 22 21 87 69  
Fax : +228 22 21 03 55

E-mail : [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

---

## ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo  
Capital social : F CFA 69 415 031 000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur le registre des titres nominatifs émis par ORAGROUP, établie en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (AUDSCGIE)**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport sur l'existence et la tenue conforme du registre de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir le registre de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au mandataire social d'attester de la tenue conforme dudit registre par une déclaration.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence du registre de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences, qui ne sont ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

- constater l'existence du registre à jour de titres nominatifs émis par votre société au 31 décembre 2019 ;
- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement, de séquestre des titres ;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans le registre ont été signées par le représentant légal de la société.



**ORAGROUP S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes sur le registre des titres nominatifs

Sur la base des travaux effectués, nous vous informons que le registre des titres nominatifs est tenu à jour conformément aux dispositions de l'article 746-1 de l'Acte Uniforme révisé de l'OHADA sur le droit des sociétés commerciales et du GIE.

Lomé, le 12 juin 2020

Les commissaires aux comptes

EXCO – FICAO

KPMG Togo



Abalo Amouzou  
Associé

KPMG Togo  
169, Bd. du 13 janvier  
Espace immeuble BTCI Siège  
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55  
06 BP 6019 Lomé 06 - Togo

Toussaint O. de Souza  
Associé

**ANNEXE :**

**Déclaration de conformité des dirigeants sur la  
tenue du registre des titres nominatifs**

**ATTESTATION DE TENUE CONFORME DU REGISTRE  
DE TITRES NOMINATIFS**

**Date d'arrêté : 31/12/2019**

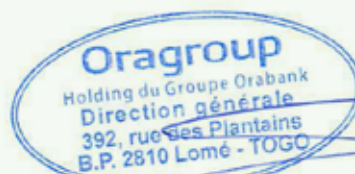
Je soussigné, Monsieur **Ferdinand NGON KEMOUM**, Administrateur Directeur Général de la société **ORAGROUP**, Société Anonyme au capital de 69 415 031 000 FCFA, ayant son siège au 392, rue des plantains B.P 2810 Lomé Togo, Téléphone : 00228 22 23 05 80 / 22 20 48 51 immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Lomé - Togo sous le numéro **TOGO LOME 2000 B 1130**.

Atteste que **ORAGOUP S.A.** procède régulièrement à la mise à jour du registre de titres nominatifs de la société et ce, conformément à toutes les opérations de transfert, de conversion, de nantissement et de séquestres des titres intervenues ; le dernier mouvement des titres intervenu dans le cadre de la cession des actions Oragroup au public, avec introduction en bourse, **le 14 Août 2018**.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Cette déclaration est faite en vertu des dispositions de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

**Fait à Lomé, le 23 avril 2020**



**Ferdinand NGON KEMOUM**  
Administrateur Directeur Général

## ORAGROUP S.A.

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil d'administration

(Article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au  
droit des sociétés commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 décembre 2019  
ORAGROUP S.A.  
BP 2810 Lomé – Togo  
*Ce rapport contient 2 pages*

31, avenue François Mitterrand  
B.P. 7378 – Lomé Togo  
Tél : + 228 22 21 68 22  
Fax : + 228 22 21 83 86

E-mail : [excoficao@excoafrique.com](mailto:excoficao@excoafrique.com)

8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège, 169,  
Boulevard du 13 Janvier- 06 BP 6019 Lomé,  
Tél : + 228 22 21 87 69  
Fax : + 228 22 21 03 55

E-mail : [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

## ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo  
Capital social : F CFA 69 415 031 000

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil d'administration (Article 432 de l'AUSCGIE)**

Assemblée Générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos  
le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif  
au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport  
spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de  
frais de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil  
d'administration d'ORAGROUP S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous n'avons été avisés d'aucune rémunération ou remboursements de frais visés à  
l'article précité au profit des membres du Conseil d'administration de votre société.

Ainsi, conformément à la loi, il vous appartient de vous prononcer sur le présent  
rapport spécial.

Lomé, le 12 juin 2020

Les commissaires aux comptes

EXCO – FICAO

KPMG Togo



  
Abalo Amouzou  
Associé

  
Toussaint O. de Souza  
Associé

**KPMG Togo**  
169, Bd. du 13 janvier  
étage immeuble BTCl Siège  
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55  
06 BP 6019 Lomé 06 - Togo

31, avenue François Mitterrand

B.P. 7378 – Lomé Togo

Tél : + 228 22 21 68 22

Fax : + 228 22 21 83 86

E-mail : [excoficao@excoafrique.com](mailto:excoficao@excoafrique.com)

8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège

169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo

Tél : +228 22 21 87 69

Fax : +228 22 21 03 55

E-mail : [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

---

## ORAGROUP S.A.

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au  
droit des sociétés commerciales et du GIE)

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2019

ORAGROUP S.A.

BP 2810 Lomé - Togo

*Ce rapport contient 15 pages*



## ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo  
Capital social : F CFA 69 415 031 000

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)**

Assemblée générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées établi en application de l'article 438 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles généralement admises au Togo relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **1. CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### ***Avec ECP Financial Holding (EFH)***

Administrateurs concernés : Vincent LE GUENNOU : Administrateur d'ECP et Président du Conseil d'administration d'Oragroup S.A.

EFH : Actionnaire et Administrateur d'Oragroup S.A. représenté par Anne-Claire GREMEAUX.

William NKONTCHOU : Administrateur commun de EFH et d'Oragroup S.A.

Nature et objet : Renouvellement du crédit à court terme accordé à EFH pour financer ses besoins en trésorerie.

Modalités : Montant du crédit : 5 milliards de francs CFA

Taux d'intérêt : 9% HT

Renouvellement intervenu le 14 juillet 2019 pour une période de 12 mois.

Le remboursement se fera in fine.

Le renouvellement du crédit a été autorisé par le conseil d'administration en sa session du 29 avril 2019.

Les produits d'intérêts cumulés à recevoir comptabilisés par votre société s'élèvent à F CFA 2 213 607 000

## **2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**2.1. Avec la société Bring Money Back S.A.R.L.U (BMB SARL U), votre filiale**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Personne concernée :                 | Oragroup S.A., associé unique représenté par sa Directrice générale Madame Binta TOURE NDOYE.   |
| Nature et objet :                    | Prêt à moyen terme accordé à BMB pour le financement du rachat des créances auprès d'Orabank Bénin suivant la convention de cession liant BMB et Orabank Bénin.   |
| Date de signature de la convention : | Le 27 décembre 2016   |
| Modalités :                          | Montant du prêt : 4 milliards de francs CFA<br>Durée du prêt : 5 ans<br>Taux d'intérêt annuel : 5% hors taxes<br>Date de mise en place : 28 décembre 2016<br>Le remboursement se fera in fine.<br>Les produits d'intérêts courus comptabilisés par votre société s'élèvent à F CFA 203 333 334. |

**2.2. Avec l'Agence Française de Développement (AFD)**

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Personne concernée :                 | PROPARCO (filiale de l'AFD), Actionnaire et Administrateur d'Oragroup S.A. représenté par M. Laurent KLEIN.  |
| Nature et objet :                    | Mise à disposition d'une ligne de 6 000 000 Euros pour financer des investissements d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable dans le secteur privé.  |
| Date de signature de la convention : | 29 août 2014   |
| Modalités :                          | - Le prêteur (AFD) met à la disposition de l'emprunteur (ORAGROUP) à titre exclusif une ligne de 6 000 000 Euros. Le versement sera fait en plusieurs périodicités sans excéder 5 versements pour un montant minimum de 1 500 000 Euros et un montant maximal de 3 000 000 Euros. Le taux d'intérêt variable est le taux EURIBOR six mois plus un taux d'intérêt compris entre 0,25% et 4,51% maximum. Il faut préciser que le premier versement d'un montant de 1 500 000 Euros est intervenu le 14 décembre 2015 et un second versement de 3 000 000 Euros intervenu le 23 décembre 2016 et le dernier versement a eu lieu en Avril 2018 pour 1 500 000 Euros, ce qui porte le montant total des versements à 6 000 000 Euros au 31 décembre 2018. |

## **ORAGROUP S.A.**

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées  
(Article 440 de l'AUSCGIE)

- L'emprunteur devra verser chaque année une commission de 0,5% à titre de commission d'engagement au prêteur. La première échéance sera exigible et payable le 1<sup>er</sup> mars 2018, la dernière le 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- Sommes remboursées - Oragroup a remboursé au cours de l'exercice 2019 un montant de FCFA 573 061 335 soit 873 626,37 Euros.

### **2.3. Avec la société ECP manager France**

- Administrateurs concernés Vincent LE GUENNOU : Administrateur ECP et Président du Conseil d'administration d'Oragroup S.A.  
William NKONTCHOU : Directeur ECP France et Administrateur d'Oragroup S.A.  
Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur commun d'ECP et d'Oragroup S.A
- Nature et objet : Avenant à la Convention de mise à disposition de locaux sis 29, avenue Hoche, 75008 Paris pour la domiciliation en France, des bureaux d'Oragroup S.A. suite au changement des adresses des locaux mis à disposition situés maintenant à 14, Avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris.
- Date de signature de la convention : 1<sup>er</sup> février 2013
- Modalités : La convention en date du 1<sup>er</sup> février 2013 a été signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Elle est établie moyennant un loyer de 15 000 Euros, soit FCFA 9 839 355 par semestre.  
  
Cette convention a connu un avenant en la date du 11 octobre 2017 prenant effet le 1<sup>er</sup> octobre 2017. L'avenant a pour principal objet la modification des articles 1 et 2 du contrat portant ainsi la redevance à 20 000 Euros, soit 13 119 140 FCFA par semestre.
- Sommes versées Oragroup S.A. a versé au cours de l'exercice 2019, FCFA 31 485 936 soit 48 000 Euros.

### **2.4. Avec la société PROPARCO, Actionnaire d'Oragroup S.A.**

- Administrateurs concernés PROPARCO Actionnaire et Administrateur d'ORAGROUP S.A. représenté par M. Laurent KLEIN
- Nature et objet : Convention de crédit entre ORARGOUP S.A. et la société de Promotion et de Participation pour la Coopération économique (PROPARCO) SA d'un montant de 10 000 000 Euros, pour la mise à disposition des prêts aux filiales d'ORAGROUP S.A.

Date de signature de la convention : 25 juin 2014

Modalités et sommes reçues: Le crédit autorisé a été décaissé le 08 Août 2015 pour un montant de 10 000 000 Euros. Le montant a été prêté aux filiales suivantes dans les mêmes conditions :

- Orabank Gabon : 3 000 000 Euros sur lesquels la filiale a remboursé 666 667 Euros en 2019, portant l'encours au 31 décembre 2019 à 0 Euros.
- Orabank Tchad : 2 000 000 Euros sur lesquels la filiale a remboursé 444 444 Euros en 2019, portant l'encours au 31 décembre 2019 à 0 Euros.
- Orabank Guinée : 2 000 000 Euros sur lesquels la filiale a remboursé 444 444 Euros en 2019, portant l'encours au 31 décembre 2019 à 0 Euros.
- Orabank Togo : 3 000 000 Euros sur lesquels la filiale a remboursé 666 667 Euros en 2019, portant l'encours au 31 décembre 2019 à 0 Euros.

## 2.5. Avec la société Orabank Togo, votre filiale

Administrateurs concernés : Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur d'Oragroup S.A. , et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Togo.  
William NKONTCHOU : Administrateur commun d'Orabank Togo et d'Oragroup S.A.  
Brice LODUGNON : Administrateur commun d'Orabank Togo et d'Oragroup S.A.  
Binta TOURE NDOYE Directrice générale d'Oragroup S.A et Administratrice d'Orabank Togo.

Natures, objets et date de signature de la convention :

Modalités :

a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup SA au profit d'Orabank Togo.

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

Cette convention a été signée le 23 avril 2010.

- Loyer des équipements : 644,04 Euros/mois ;
- Prestation de service et maintenance : 2 806,2 Euros/mois.

Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Togo, la somme de FCFA 87 751 308.

- b) Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN depuis le 18 mai 2006 entre Orabank Togo et Oragroup SA.
- Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel de la banque.
- Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a perçu FCFA 12 554 361.
- Cette convention a été signée le 05 mai 2008.
- c) Contrat de prestation de service relatif à la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.
- Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelables par tacite reconduction.
- Le prix de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 128 000 Euros hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2019 Oragroup S.A. a reçu la somme de FCFA 100 709 734 soit 153 531 euros.
- Cette convention a été signée le 28 décembre 2006.
- d) Oragroup S.A. prend en location chez Orabank Togo une partie de son immeuble abritant son siège social. L'immeuble, objet du bail est destiné à servir de siège social à Oragroup S.A.
- Le bail est signé le 08 janvier 2010 pour une durée de trois (3) ans, avec date d'effet le 1er janvier 2010. Un avenant à ce contrat a été signé le 16 septembre 2015 qui prend effet le 01 septembre 2015 pour une durée de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction. Un nouvel avenant a été signé au cours de 2017.
- Le loyer mensuel est de F CFA 6 700 000.
- Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a versé la somme de FCFA 80 400 000 au titre du loyer.
- e) Renouvellement d'une ligne de découvert.
- Oragroup a renouvelé le 26 février 2019 sa ligne de découvert d'un montant d'un (01) milliard de FCA auprès d'Orabank Togo. Le renouvellement prévoit l'annulation de tous les frais de gestion ainsi que toutes les commissions sur les comptes d'ORAGROUP à l'exception du taux d'intérêt débiteur facturé.
- Cette convention a été signée le 29 décembre 2017.
- Les nouvelles modalités sont les suivantes :
- Montant 1 000 000 000 F CFA ;
  - Durée 12 mois ;
  - Taux : 5, 77870% l'an ;
  - Commission de dépassement sur découvert : Franco.



- f) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande spécifique soit formulée par Orabank Togo, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.
- La date d'effet de cette convention est le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.
- Les modalités de rémunération des services rendus par ORAGROUP sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'interventions et des taux horaires.
- Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 1 781 225 070.
- Cette convention est signée le 24 avril 2017.

## 2.6. Avec la société Orabank Mauritanie, votre filiale

- Administrateurs concernés :
- Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur d'Oragroup S.A et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Mauritanie.
- William NKONTCHOU : Administrateur commun d'Oragroup S.A. et d'Orabank Mauritanie.
- Binta TOURE NDOYE : Directrice Générale d'Oragroup et Administratrice d'Orabank Mauritanie
- Natures, objets et date de signature de la convention :
- Modalités :
- a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Mauritanie.
- La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :
- Loyer des équipements : 19 900 Euros/mois ;
  - Prestation de service et maintenance : 4229 Euros/mois.
- Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Mauritanie, la somme de FCFA 37 822 476.
- Cette convention a été signée le 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- b) Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN entre Orabank Mauritanie et Oragroup S.A.
- Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel de la banque.
- Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a reçu FCFA 11 104 974.
- Cette convention a été signée le 11 juin 2009.

c) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Mauritanie, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

Cette convention a été signée le 21 mars 2017.

La date d'effet de cette convention est le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par ORAGROUP S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 99 769 711.

## 2.7. Avec la société Orabank Tchad, votre filiale

Administrateurs concernés :

Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur commun d'Orabank Tchad et d'Oragroup SA

William NKONTCHOU : Administrateur d'Oragroup S.A., et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Tchad.

Brice LODUGNON : Administrateur commun d'Oragroup S.A. et d'Orabank Tchad.

Binta TOURE NDOYE : Directrice générale d'Oragroup S.A et Administratrice d'Orabank Tchad

Natures, objets et date de signature de la convention :

Modalités :

a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Tchad.  
Cette convention a été signée le 01 janvier 2010.

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

- o Loyer des équipements : 19 900 Euros/mois ;
- o Prestation de service et maintenance : 4229 Euros/mois.

Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Tchad, la somme de FCFA 312 921 010.

- b) Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN entre Orabank Tchad et Oragroup.  
Le coût annuel d'utilisation est fonction du trafic annuel de la banque.  
Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a reçu FCFA 10 661 710.  
Cette convention a été signée le 25 mai 2005.
- c) Contrat de prestation de service ayant pour objet la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.  
Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelables par tacite reconduction.  
Le prix de base de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 122 000 Euros hors taxes.  
Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Tchad la somme de FCFA 103 643 771 soit 158 004 Euros.  
Cette convention a été signée le 30 septembre 2007.
- d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Tchad, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.  
La date d'effet de cette convention est le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.  
Les modalités de rémunération des services rendus par Oragroup S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.  
Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 119 501 859.  
Cette convention a été signée le 28 mars 2017.

## **2.8. Avec la société Orabank Gabon, votre filiale**

- Administrateurs concernés :
- Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur d'Oragroup S.A. et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Gabon.
- William NKONTCHOU : Administrateur commun d'Orabank Gabon et d'Oragroup S.A.
- Binta TOURE NDOYE : Directrice générale d'Oragroup S.A et Administratrice d'Orabank Gabon

Natures, objets et date de signature de la convention :

Modalités :

- a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Gabon.

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette convention a été signée le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

- o Loyer des équipements : 22 500 Euros/mois ;
- o Prestation de service et maintenance : 6 008 Euros/mois.

Au cours de l'exercice 2019 Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Gabon la somme de FCFA 227 485 885.

- b) Fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN signée entre Orabank Gabon et Oragroup.

Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel de la banque.

Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Gabon la somme de FCFA 24 845 027.

- c) Contrat de prestation de service ayant pour objet la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.

Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelable par tacite reconduction.

Le prix de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 122 000 Euros hors taxes.

Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Gabon la somme de FCFA 99 875 357 soit 152 259 Euros.

- d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Gabon, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

La date d'effet de cette convention est le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par ORAGROUP sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 964 074 630.

Cette convention a été signée le 17 avril 2017.

## 2.9. Avec la société Orabank Bénin, votre filiale

|   |   |
|---|---|
| Administrateurs concernés :   | Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur commun d'Orabank Bénin et d'Oragroup S.A.<br><br>Brice LODUGNON : Administrateur d'Oragroup S.A. et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Bénin.<br><br>William NKONTCHOU : Administrateur commun d'Orabank Bénin et d'Oragroup S.A.<br><br>Binta TOURE NDOYE : Directrice générale d'Oragroup S.A et Administratrice d'Orabank Bénin.  |
| Natures, objets et date de signature de la convention :   | Modalités :   |
| a) Fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN signée entre Orabank Bénin et Ora IT, succursale d'Oragroup S.A.<br><br>Cette convention a été signée le 07 juin 2005.   | Le coût annuel d'utilisation est fonction du trafic annuel de la banque.<br><br>Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a perçu la somme de FCFA 19 197 238.   |
| b) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Bénin.<br><br>Cette convention a été signée le 1 <sup>er</sup> janvier 2010.   | La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2010.<br><br>Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après : <ul style="list-style-type: none"><li>o Loyer des équipements : 12 500 Euros/mois ;</li><li>o Prestation de service et maintenance : 17 949,5 Euros/mois.</li></ul> Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Bénin, la somme de FCFA 86 672 910. |
| c) Contrat de prestation de service relatif à la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.<br><br>Cette convention a été signée le 16 décembre 2007. | Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelables par tacite reconduction.<br><br>Le prix de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 122 000 Euros hors taxes.<br><br>Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Bénin la somme de FCFA 98 455 210 soit 150 094 euros.  |



- d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Bénin, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

Cette convention a été signée le 17 mars 2017.

La date d'effet de cette convention est le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par ORAGROUP sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 316 788 908.

## **2.10. Avec la société Orabank Guinée, votre filiale**

Administrateurs concernés :

Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur commun d'Orabank Guinée et d'Oragroup S.A

Brice LODUGNON : Administrateur d'Oragroup S.A. et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Guinée.

William NKONTCHOU : Administrateur commun d'Orabank Guinée et d'Oragroup S.A.

Binta TOURE NDOYE : Directrice générale d'Oragroup S.A et Administratrice d'Orabank Guinée

Natures, objets et date de signature de la convention :

Modalités :

- a) Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN signé entre Orabank Guinée et d'Oragroup S.A.

Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel de la banque.

Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a perçu FCFA 10 047 293.

Cette convention a été signée le 19 juillet 2006.

- b) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Guinée.

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

Cette convention a été signée le 14 juin 2010.

- o loyer des équipements : 22 500 Euros/mois ;
- o prestation de service et maintenance : 10 787,5 Euros/mois.

Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a reçu



- c) Contrat de prestation de service portant sur la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.
- Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelables par tacite reconduction.
- Le prix de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 128 000 Euros hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a reçu la somme de FCFA 103 296 829 soit 157 475 Euros.
- d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Guinée, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.
- La date d'effet de cette convention est le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.
- Les modalités de rémunération des services rendus par Oragroup S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.
- Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 740 578 248.
- Cette convention a été signée le 31 décembre 2016.

### **2.11. Avec la société Orabank Côte d'Ivoire, votre filiale**

Administrateurs concernés :

M'Baye THIAM : Président du Conseil d'administration d'Orabank Côte d'Ivoire et Administrateur d'Oragroup S.A.

Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur d'Oragroup S.A et représentant permanent d'Oragroup S.A. dans le Conseil d'administration d'Orabank Côte d'Ivoire.

Brice LODUGNON : Administrateur commun d'Orabank Côte d'Ivoire et d'Oragroup S.A.

William NKONTCHOU : Administrateur commun Orabank Côte d'Ivoire et Oragroup S.A.

Madame Binta TOURE NDOYE : Directrice générale d'Oragroup S.A et administratrice d'Orabank Côte d'Ivoire.

**ORAGROUP S.A.**

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées  
(Article 440 de l'AUSCGIE)

Natures, objets et date de signature de la convention :

Modalités :

a) Autorisation de l'émission d'une garantie autonome en faveur de BIO dans le cadre d'un prêt à Orabank Côte d'Ivoire.

Le Conseil à la demande de sa filiale de Côte d'Ivoire a autorisé le 27 Novembre 2015 l'émission d'une garantie autonome en faveur de BIO pour un montant maximum de 10 millions d'Euros pour couvrir le prêt que BIO a accordé à Orabank Côte d'Ivoire.

b) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Côte d'Ivoire, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

La date d'effet de cette convention est le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par Oragroup S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Cette convention a été signée le 17 Avril 2017.

Au cours de l'exercice 2019, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 2 909 294 290.

Lomé, le 12 juin 2020

Les commissaires aux comptes

EXCO – FICAO

KPMG Togo



Abalo Amouzou  
Associé

Toussaint O. de Souza  
Associé

31, avenue François Mitterrand  
B.P. 7378 – Lomé Togo  
Tél : + 228 22 21 68 22  
Fax : + 228 22 21 83 86  
E-mail : [excoficao@excoafrique.com](mailto:excoficao@excoafrique.com)

8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège  
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo  
Tél : +228 22 21 87 69  
Fax : +228 22 21 03 55  
E-mail : [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

---

## ORAGROUP S.A.

### Certification du montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées

(Article 525 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au  
droit des sociétés commerciales et du GIE)

*Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2019*

ORAGROUP S.A.

BP 2810 Lomé – Togo

*Ce rapport contient 3 pages*

*reg L'annexe contient 1 page annex*

31, avenue François Mitterrand  
B.P. 7378 – Lomé Togo  
Tél : + 228 22 21 68 22  
Fax : + 228 22 21 83 86  
E-mail : [excoficao@excoafrique.com](mailto:excoficao@excoafrique.com)

8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège  
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo  
Tél : +228 22 21 87 69  
Fax : +228 22 21 03 55  
E-mail : [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

---

## ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo  
Capital social : F CFA 69 415 031 000

### **Certification du montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées (Article 525 de l'AUSCGIE)**

Assemblée Générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos  
le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article 525 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Direction générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles admises par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit, relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu.

**ORAGROUP S.A.**

*Certification du montant des rémunérations versées aux cinq personnes  
es mieux rémunérées (Article 525 de l'AUSCGIE)*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint, et s'élevant à **un milliard deux cent vingt millions six cent soixante-dix mille deux cent deux (1 220 670 202) francs CFA**, avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article 525 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Lomé, le 12 juin 2020

Les commissaires aux comptes

EXCO – FICAO

KPMG Togo



Abalo Amouzou  
Associé

KPMG Togo  
169, Bd. du 13 janvier  
Espace immeuble BTCI Siège  
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55  
06 BP 6019 Lomé 06 - Togo

Toussaint O. de Souza  
Associé



# Oragroup

Holding du Groupe Orabank

## RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Date d'arrêté : 31/12/2019

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires, et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à **un milliard deux cent vingt millions six cent soixante-dix mille deux cent deux (1 220 670 202) francs CFA.**

Fait à Lomé, le 09/ 04/ 2020

**Vincent LE GUENNOU**

Le Président du Conseil d'Administration

Oragroup  
Holding du Groupe Orabank  
Direction Administrative  
et Financière





**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION RELATIF À LA  
GOUVERNANCE ET AUX PROCÉDURES DE  
CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES  
RISQUES EXERCICE 2019  
(ARTICLES 831-2 ET 831-3 DE L'AUDSCGIE)**

Le présent rapport qui porte sur l'exercice 2019, a été établi conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales et GIE et dans l'esprit des principes de bonne gouvernance d'entreprise. Il constitue une annexe au rapport de gestion du Conseil d'Administration et comporte cinq parties :

I. L'organisation des travaux du Conseil et les conditions de leur préparation, ainsi que les limitations apportées aux pouvoirs de la Direction Générale ;

II. Les procédures de contrôle interne mises en place ;

III. Les indications concernant les règles et principes adoptés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

IV. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice

V. Conclusion

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits et éléments ci-après relatifs à l'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la Société et aux procédures de contrôle interne mises en place.

Le Président  
Le 10 juin 2020

## **PREMIERE PARTIE : L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES CONDITIONS DE LEUR PREPARATION**

### **1. Missions, composition et modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil**

#### **1.1. Missions du Conseil**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration est investi par la Loi, ses statuts et son règlement intérieur de pouvoirs spécifiques. Ainsi, le Conseil d'Administration a pour fonction entre autres :

- Définir et approuver la stratégie globale de la Société, son cadre général de gouvernance, sa culture d'entreprise ainsi que ses principes et ses valeurs.
- Assumer la responsabilité ultime de la solidité financière de la Société et de sa conformité aux dispositions légales et réglementaires régissant ses activités.
- S'impliquer de manière effective dans les activités de la Société, conformément à ses attributions légales, réglementaires et statutaires en s'informant des changements importants découlant de l'environnement économique ou opérationnel de l'établissement et en agissant en temps opportun pour protéger les intérêts à long terme de la Société.

#### **1.2. Composition du Conseil (Cf. Annexe 1)**

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration était composé de neuf membres :

- Monsieur Vincent LE GUENNOU
- Monsieur Ferdinand NGON KEMOUM
- Monsieur Brice LODUGNON
- Monsieur William NKONTCHOU
- Madame Anne Claire GREMEAUX
- Monsieur M'Baye THIAM
- Monsieur François KLITTING
- Monsieur Alassane BA
- Madame Marie Ange SARAKA YAO

Le 10 décembre, le Conseil a connu le changement du représentant permanent de l'actionnaire majoritaire ECP Financial Holding LLC. Ainsi, Monsieur Hurley DODDY, ancien représentant permanent a cédé sa place à Madame Anne-Claire GREMEAUX, nouveau représentant permanent.

Conformément aux accords de gouvernance convenus entre les actionnaires de la Société, trois personnes physiques désignées par les actionnaires DEG, BIO et PROPARCO participent également aux réunions du Conseil d'Administration en qualité d'observateurs (sans droit de vote).

Le Conseil d'Administration compte deux femmes parmi ses membres, Mesdames Anne Claire GREMEAUX et Marie Ange SARAKA YAO, soit 23 % de son effectif.

Le Conseil d'Administration veille à ce que sa composition reflète équitablement les droits de vote que peuvent exercer ses actionnaires et l'internationalisation des activités du Groupe avec notamment la présence d'Administrateurs de nationalités et cultures différentes.

Le Conseil d'Administration s'attache également à ce que sa composition comprenne au moins 1/3 d'Administrateurs indépendants, selon les recommandations relatives à la circulaire n° 01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

Un Administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration débat chaque année sur le rapport du Comité des Nominations, de la situation d'indépendance de chaque Administrateur Indépendant au regard des critères posés par la circulaire n° 01-2017/CB/C relative à la gouvernance.

Le Conseil d'Administration a considéré que trois (3) administrateurs sont qualifiés d'indépendants :

- Madame Marie-Ange SARAKA YAO,

- Monsieur François KLITTING
- Monsieur Alassane BA.

Les Administrateurs indépendants n'entretiennent pas de relations d'affaires avec la Société. Par ailleurs, à la connaissance de la Société, à la date du 10 juin 2020 il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les Administrateurs indépendants et la Société.

### 1.3. Réunions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil arrête le calendrier de ses réunions dont la périodicité, sauf réunion urgente ou nécessaire dans l'intérêt de la Société, est trimestrielle. Il est normalement convoqué par lettre envoyée une dizaine de jours à l'avance. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des Administrateurs sont joints à la convocation ou transmis dans les jours qui suivent et au moins 48 heures avant la réunion du Conseil. Le Conseil d'Administration débat de sa composition, de son organisation, de son fonctionnement et procède à l'évaluation de ses travaux au moins une fois par an. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante.

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil s'est réuni à sept reprises aux dates ci-après : 29 janvier ; 19 février ; 29 avril ; 11 juillet ; 19 septembre ; 14 novembre ; et 10 décembre.

La durée moyenne des réunions est de 4h et le taux moyen de présence des administrateurs en séances ordinaires a été de 86%. Le Conseil d'Administration a consacré l'essentiel de ses travaux à la gouvernance, au suivi de l'activité, à l'examen des comptes annuels, semestriels et de l'information réglementée, à la stratégie et à sa mise en œuvre et à la préparation de l'Assemblée Générale Annuelle.

À chaque réunion du Conseil d'Administration il est fait un point à date sur l'activité et les résultats du Groupe. Un point annuel est également fait sur les financements mis en place ou renouvelés au cours de l'exercice.

Au plan de la gouvernance, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur l'indépendance de ses membres au regard des critères fixés par la circulaire n° 01-2017/CB/C relative à la gouvernance.

Le Conseil d'Administration a examiné la synthèse de son autoévaluation et en suite, des axes d'amélioration qui ont été relevés, a défini son programme de travail pour l'année 2020.

Les Administrateurs perçoivent des indemnités de fonction dont le montant, fixé annuellement par l'Assemblée Générale, est réparti par le Conseil d'Administration. Le montant des indemnités de fonction versés aux Administrateurs a été régulièrement porté à la connaissance des commissaires aux comptes. En dehors des règles de fonctionnement du Conseil d'Administration ci-avant rappelées fixées par les statuts de la Société, celui-ci s'est doté d'un Règlement Intérieur qui définit les droits et devoirs des Administrateurs (Charte de l'Administrateur) et précise les modalités de fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés conformément aux statuts.

### 1.4. Préparation des travaux et missions des comités spécialisés

Conformément aux dispositions des statuts et à la Loi, le Conseil s'est doté dans l'esprit de la bonne gouvernance d'entreprise de cinq comités spécialisés que sont : i) le Comité d'Audit, ii) le Comité des Risques, iii) le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination, iv) le Comité d'Investissement et de Stratégie, v) le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations. Les attributions et les règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par leurs chartes qui ont été validées et adoptées par le Conseil. Ces chartes ont par ailleurs été mises en conformité avec les dispositions de la circulaire n° 01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédits et des compagnies financières.

#### I - Le Comité d'Audit

##### Composition du Comité d'Audit

| Membres           | Fonction au sein du Comité | Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe |
|-------------------|----------------------------|---|
| Brice LODUGNON    | Président                  | Administrateur                              |
| William NKONTCHOU | Membre                     | Administrateur                              |
| Alassane BA       | Membre                     | Administrateur Indépendant                  |
| Sylvie MAHOU LOE  | Secrétaire                 | Directrice de l'Audit                       |

Le rôle du Comité d'Audit consiste à assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de sa mission de surveillance et contrôle qui porte notamment sur :

- La supervision du dispositif de contrôle interne de la banque ;
- L'approbation du plan d'audit à court et moyen termes et le budget subséquent ;

- L'examen de tous les rapports ou synthèses produits par la fonction Audit ;
- L'examen des reportings financiers ;
- L'examen du plan de mission, les rapports et recommandations des auditeurs externes ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports des auditeurs internes et externes ;
- L'examen des comptes annuels individuels et consolidés et leur fiabilité ainsi que de la pertinence des informations financières produites ;
- L'avis donné sur le choix des Commissaires aux Comptes du Groupe et des filiales, ce choix étant validé par le Conseil d'Administration du Groupe ou de la filiale, le cas échéant.

Le Comité d'Audit s'est réuni à sept (07) reprises au cours de l'année 2019, les 24 janvier, 16 avril, 26 avril, 31 juillet, 02 septembre, 13 septembre, et le 03 décembre. Le taux de présence des membres a été de 94,33 %. Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année, hors sujets légaux, ont été d'ordre financier (notation financière), réglementaire (Mise à jour des Procédures de consolidation, PCB révisé, IFRS, suivi des recommandations du Collège des superviseurs, validation du Manuel du Programme d'Assurance et d'Amélioration Qualité (QAIP), révision des chartes d'audit interne et du Comité d'Audit, validation de charte des fonctions de contrôle, sécuritaire (sécurité système d'information).

## II - Le Comité des Risques

### Composition du Comité des Risques

| Membres           | Fonction au sein du Comité | Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe |
|-------------------|----------------------------|---|
| Mbaye THIAM       | Président                  | Administrateur                              |
| William NKONTCHOU | Membre                     | Administrateur                              |
| Francois KLITTING | Membre                     | Administrateur Indépendant                  |
| Assiba KOUASSI    | Secrétaire                 | Directrice de l'Audit                       |

Le rôle du Comité des Risques consiste à assister le Conseil d'Administration dans le suivi de la qualité du portefeuille des filiales du Groupe et dans la détermination des mesures à prendre en vue d'améliorer la performance, notamment dans :

- La définition et recommandation de l'appétence au risque du Groupe ;
- L'examen et la proposition de limites de risques ;
- L'établissement et la révision des manuels de politique de gestion des risques ou de recouvrement ;
- La revue du profil de risque à travers les principaux risques tels que les risques opérationnels
- La mise en place du comité Anti-Blanchiment.

Jusqu'en septembre 2019, le comité des Risques du Conseil d'Administration d'Oragroup était composé de quatre (4) administrateurs dont deux administrateurs indépendants. Suite à une réorganisation des comités spécialisés du Conseil d'Administration, il a été réduit à 3 administrateurs.

Le Comité s'est réuni sept (7) fois au cours de l'exercice 2019, respectivement le 22 février 2019, le 15 avril 2019, le 23 avril 2019, le 06 septembre 2019, le 13 septembre 2019, le 08 novembre 2019 et le 06 décembre 2019.

Conformément à ses attributions, le Comité a pris connaissance des rapports périodiques soumis par la Direction des Risques et à veiller tout au long de l'exercice 2019 à l'existence et à l'indépendance de la fonction de gestion des risques.

Sur recommandations du Comité des Risques, le Conseil d'Administration a approuvé au cours de l'année 2019 :

- 1) Le Manuel de Politique Générale de Gestion des Risques ;
- 2) Le rapport annuel sur le dispositif global de gestion des risques à soumettre au régulateur ;
- 3) Le nouveau dispositif de la fonction de Gestion des Risques ;
- 4) Le planning annuel des revues et assistances sur sites ;
- 5) L'Amendement au mécanisme de fonctionnement du Comité de Second Niveau
- 6) Le Nouveau dispositif de gouvernance du recouvrement ;
- 7) La charte des fonctions de contrôle Audit Interne-Gestion des Risques-Conformité ;
- 8) L'amendement au mécanisme de fonctionnement du Comité de Second Niveau avec l'introduction des « réunions collectives » ;
- 9) Les limites annuelles de position de change et les limites sur le risque de liquidité.
- 10) La fixation des limites de pertes opérationnelles à 1% du Produit Net Bancaire consolidé ;
- 11) L'amendement à la composition du Comité de Second Niveau ;
- 12) Le nouvel amendement au mécanisme de fonctionnement du Comité de Second Niveau ;
- 13) L'amendement de la tenue du Secrétariat du Comité de Second Niveau suite au repositionnement de la fonction de Gestion des Risques et la création d'un Département de Crédit au niveau d'Oragroup ;
- 14) L'introduction de l'avis de non objection du Directeur des Risques d'Oragroup et sa participation aux réunions collectives du Comité de Second Niveau.

### III. Le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination

#### Composition du Comité Ethique et Bonne Gouvernance d'Entreprise

| Membres               | Fonction au sein du Comité | Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe |
|-----------------------|----------------------------|---|
| Marie-Ange SARAKA YAO | Président                  | Administrateur Indépendant                  |
| Brice LODUGNON        | Membre                     | Administrateur                              |
| Anne-Claire GREMEAUX  | Membre                     | Administrateur                              |
| Guy TANKPINOU         | Secrétaire                 | Directeur Juridique et du Contentieux       |

Le rôle du Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination est d'assister le Conseil d'Administration pour une meilleure gouvernance au sein du Groupe Orabank et notamment de :

- Appuyer le conseil d'administration dans le développement d'une gouvernance fondée sur les principes d'efficacité, de transparence et d'imputabilité ;
- Proposer au conseil d'administration l'adoption de nouvelles pratiques de gouvernance, de code de déontologie, et évaluer celles en vigueur ;
- Exercer un rôle de surveillance en matière de gouvernance, de développement durable et de responsabilité sociale ;
- Conseiller le Président du conseil d'administration en matière d'éthique et de déontologie et l'assister dans ses travaux concernant l'application et l'interprétation du Code d'éthique et de déontologie autant aux membres du conseil d'administration, qu'aux dirigeants sociaux et au personnel.
- Sélectionner de nouveaux administrateurs et de nommer les membres de l'organe exécutif
- Evaluer l'efficacité du Conseil d'Administration ;
- Identifier les administrateurs indépendants potentiels à retenir
- S'assurer en permanence que les procédures établies sont transparentes et respectées



- Formuler des avis et recommandations à l'organe délibérant sur la politique de ressources humaines de l'établissement.

Le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination s'est réuni à cinq reprises, les 12 mars, 08 août, 05 septembre, 11 novembre et 29 novembre. Le taux de présence des membres a été de 93 %. La durée moyenne d'une réunion est de 2h. Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année, ont porté sur la gouvernance, la déontologie, la mise en conformité des textes internes avec les nouvelles circulaires de la Commission Bancaire, le recrutement d'administrateur indépendant pour le Groupe et la validation de la nouvelle charte dudit Comité.

#### IV. Le Comité d'Investissement et de la Stratégie

##### Composition du Comité d'Investissement et de la Stratégie

| Membres              | Fonction au sein du Comité | Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe         |
|----------------------|----------------------------|---|
| Francois KLITTING    | Président                  | Administrateur Indépendant                          |
| Alassane BA          | Membre                     | Administrateur Indépendant                          |
| Anne-Claire GREMEAUX | Membre                     | Administrateur                                      |
| Serge MIAN           | Secrétaire                 | Directeur des relations investisseurs & partenaires |

Le rôle du Comité d'Investissement et de la Stratégie est d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines suivants :

- Soutenir les projets de développement du Groupe en encadrant les opérations de croissance interne et externe que le Groupe pourrait être amené à entreprendre par la création de nouvelles filiales ou par le rachat de sociétés existantes et en encadrant tout autre investissement entrepris par le Groupe ;
- Définir et revoir si nécessaire la stratégie d'investissement du Groupe, qui regroupe à la fois la politique d'investissement et les critères d'investissement et veiller au respect de la réglementation applicable, des règles de bonne conduite et des principes directeurs de l'investissement. Le CIS est responsable de la supervision de l'implémentation de cette stratégie d'investissement ;
- Proposer au Conseil d'Administration les grandes orientations stratégiques et le Business Model du Groupe en évaluant sa position stratégique, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés ainsi que les axes de développement à moyen et long terme.

Le Comité d'Investissement et de Stratégie s'est réuni à neuf (09) reprises en 2019, les 25 janvier, 08 février, 22 février, 23 avril, 03 mai, 05 juillet, 12 septembre, 11 novembre et 23 décembre. Le taux de présence des membres a été de 63%. Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année sont d'ordre financier (levées de fonds, renfort de fonds propres des entités, plan de Trésorerie du Groupe, Animation du titre Oragroup), stratégique (Projets de croissance externe, Projets de la Banque Digitale, création d'une SGI pour le groupe).

#### V. Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

##### Composition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

| Membres               | Fonction au sein du Comité | Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe |
|-----------------------|----------------------------|---|
| Alassane BA           | Président                  | Administrateur                              |
| Marie-Ange SARAKA YAO | Membre                     | Administrateur Indépendant                  |
| Mbaye THIAM           | Membre                     | Administrateur                              |
| Alfred MENOUNGA       | Secrétaire                 | Directeur du Capital Humain                 |

Dans le cadre de l'accomplissement de son rôle d'assistance au Conseil d'Administration, le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations tient les fonctions et responsabilités suivantes :

- Assister le Conseil dans le processus recrutement des Directeurs holding ;
- Proposer en cas de besoin, les amendements aux procédures de recrutement des Directeurs holding ;
- Veiller à ce que le processus de recrutement des Directeurs holding soit organisé d'une manière rigoureuse, objective, professionnelle et transparente ;
- S'assurer que les procédures établies sont transparentes et respectées ;
- Identifier, traiter, voire éliminer les situations de conflit d'intérêts qui pourraient émaner du processus de recrutement des Directeurs holding en vue de veiller à l'objectivité de ces derniers ;
- Proposer au conseil d'administration, les éléments de rémunération des administrateurs que ce dernier soumet à l'assemblée générale ;
- Proposer au conseil d'administration, les éléments de rémunération des dirigeants (Directeurs généraux/Directeurs généraux adjoints Groupe, filiales/succursales et Directeurs holding)), que ce dernier soumet à l'assemblée générale ;
- Surveiller l'élaboration et la mise en œuvre du système de rémunération de la holding et du Groupe ;
- Veiller à ce que ce système soit approprié et cohérent avec la culture et l'appétence pour le risque de la holding, ses activités à long terme, sa stratégie de gestion des risques à long terme, sa performance ainsi que son système de contrôle interne ;
- S'assurer que ce système est en conformité avec toutes les exigences légales et réglementaires ;
- Examiner, analyser et suivre, au moins une fois par an, les plans, les procédures et les résultats du système de rémunération à l'échelle de la holding afin de déterminer s'il crée les incitations permettant une bonne gestion des risques, des fonds propres et de la liquidité ;
- Travailler en étroite collaboration avec le comité des risques qui doit également déterminer si les incitations générées par le système de rémunération tiennent dûment compte du profil de risque de la holding, de ses besoins de fonds propres et de liquidité ainsi que la prévision de ses revenus.

Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations s'est réuni à six (6) reprises au cours de l'année 2019 et notamment, les 21 février, 12 avril, 9 août, 8 novembre, 4 décembre, 24 décembre. Le taux de présence des membres a été de 89%. Lors des réunions du Comité, ont été notamment abordés :

- La révision des organigrammes du Groupe et des filiales/succursales, conformément à la Circulaire N°04-2017/CB/C,
- La révision de la charte dudit comité
- Les mouvements des Dirigeants
- La réévaluation du poste DGA succursale (périmètre Côte d'Ivoire)
- La politique de départ des Dirigeants
- La création d'un 2ème poste de DGA à la holding
- Les conditions de rémunération du 2ème DGA Groupe

### **1.5. Évaluation de l'activité du conseil**

Différentes initiatives ont été prises pour évaluer les performances du Conseil. Ce sujet fait partie des préoccupations constantes du Président du Conseil d'Administration et est en ligne avec la culture et les méthodes de travail en vigueur dans le Groupe.

Le bilan de l'année 2019 a été réalisé avec les membres du Conseil d'Administration à mi-juin 2020. Cette opération qui comporte une enquête dépouillée et analysée par le Comité de Nomination en vue d'une présentation au Conseil, a permis de dégager de nouveaux axes de progrès qui ont été discutés et

débat en Conseil d'Administration.

## **2. Direction Générale : organisation – limitations de pouvoirs**

Depuis le 1er juin 2019, Monsieur Ferdinand NGON KEMOUM exerce les fonctions de Directeur Général, assisté de N'DIAYE Cheikh Tidiane.

Le Directeur Général, et le Directeur Général Adjoint sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales et spécialement réservés au Conseil d'Administration par les dispositions légales et/ou par les présents statuts. Leur mandat ne comporte aucune limitation particulière de pouvoirs.

Le Règlement Intérieur comporte différentes dispositions destinées à favoriser une prise de décision éclairée s'agissant d'opérations importantes ou stratégiques.

## **3. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont mentionnées au Titre « ADMISSION ET PRESENTATION AUX ASSEMBLEES » des statuts de la société. Ainsi, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et, enregistrées soit dans les registres des actions nominatives tenus par la société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de la réunion.

## DEUXIEME PARTIE : LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE ET LA GESTION DES RISQUES

### 1. Les procédures de contrôle interne

Les procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques de ORAGROUP s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif conforme à la circulaire N°003/2017 de la Commission Bancaire relative à l'organisation du système de contrôle interne des établissements de l'UMOA.

#### 1.1. Dispositif de contrôle interne

Le groupe ORABANK s'est doté d'un dispositif de contrôle interne qui s'articule en trois niveaux de contrôle ou lignes de défense :

- **Le contrôle de premier niveau** est d'abord effectué par les agents opérationnels sur leur processus de travail pour veiller à la régularité, la sécurité et la validation des opérations. Ce niveau de contrôle est complété par des phases de validation, soit entre collaborateurs (principe de séparation des tâches), soit par le responsable hiérarchique qui veille au bon fonctionnement du contrôle opérationnel et permet d'assurer que les procédures de traitement des opérations sont respectées à tous les échelons de l'établissement. Ces contrôles a priori sont complétés de contrôles à posteriori, réalisés par le responsable hiérarchique. Il peut s'agir de contrôles par échantillonnage visant à s'assurer, de manière aléatoire mais permanente, que les procédures et contrôles soient bien respectés par les collaborateurs.
- **Le contrôle de second niveau** intervient ensuite pour vérifier, selon une périodicité adaptée, la régularité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des contrôles de premier niveau effectués par les unités opérationnelles. Le contrôle de second niveau couvre toutes les activités de la banque.
- **Le contrôle de troisième niveau** revoit le dispositif de contrôle permanent (contrôle de premier et de second niveau) sur un périmètre spécifique pour s'assurer de la régularité et la conformité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des dispositifs précédents, notamment leur adéquation à la nature de l'ensemble des risques associés aux opérations.

#### 1.2. Au niveau de la Qualité et fiabilité de l'information comptable et financière

La fiabilité de l'information financière réside dans la mise en place de procédures de contrôle interne visant à détailler les étapes dans le cadre de l'enregistrement et la bonne prise en compte des opérations réalisées par l'organisation, afin de produire les états financiers, qui donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat dans le respect des principes et règles comptables en vigueur. La qualité de ce dispositif de contrôle interne comptable et financier se retrouve aussi au travers :

- D'une séparation des tâches qui permet de bien distinguer les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation ;
- D'une description des fonctions devant permettre d'identifier les origines des informations produites, et leurs destinataires ;
- D'un mécanisme permettant de s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables généralement en vigueur

## 2. Les procédures de gestion des risques

Le Groupe Orabank dispose de fonctions de contrôle en matière d'audit interne, de gestion des risques et de conformité.

Chacune des fonctions de contrôle est placée sous l'autorité d'un directeur et dépend hiérarchiquement du Directeur Général et fonctionnellement du Conseil d'administration qui est responsable de leur sélection, de la supervision de leur performance ainsi que de leur révocation. Chacune des fonctions de contrôle :

- Est dotée de ressources humaines compétentes et quantitativement suffisantes pour mener à bien sa mission ;
- Maintient à jour les connaissances acquises et assure une formation continue et actualisée à chacun des membres du personnel qui lui sont affectés ;
- Est indépendante et permanente ;
- Dispose de la notoriété et de l'autorité suffisantes pour que les responsables s'acquittent de leurs devoirs ;
- Détecte et gère les conflits d'intérêts apparents et potentiels ;
- Communique aux organes de gouvernance des informations exactes, à jour et intelligibles pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

La fonction gestion des risques supervise les risques pris sur l'ensemble des activités du Groupe Orabank. Le dispositif de gouvernance de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe Orabank assure une participation effective du Conseil d'Administration et de l'organe exécutif à travers la supervision des fonctions ainsi que de l'existence d'un réel environnement de gestion des risques. La structure organisationnelle de la Gestion des risques du Groupe Orabank est organisée autour de trois principaux piliers :

- Gouvernance
- Gestion
- Contrôle

Cette structure permet ainsi :

- Une supervision par le Conseil d'Administration et l'Organe Exécutif ;
- L'existence de fonctions indépendantes de gestion des risques assurant une séparation ; entre les unités opérationnelles et les fonctions de contrôle ;
- L'existence d'unités indépendantes de contrôle.

Au sein du Groupe Orabank, le Conseil d'Administration exerce la supervision de la gestion des risques à travers ses comités spécialisés que sont le Comité des risques et le Comité d'audit.

Le Comité des risques est chargé d'assister l'organe délibérant dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques. Le Comité d'audit est chargé d'assister l'organe délibérant dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne, y compris l'audit interne. La structure de la gestion des risques au sein du Groupe Orabank comprend un ensemble de politiques, de normes, de procédures et de processus conçus afin d'identifier, de mesurer, de monitorer et de reporter l'exposition à tous les risques de manière effective au sein du Groupe.

La Gestion des Risques à travers le Comité des Risques, le Comité de Direction, le Comité de Second Niveau, le Comité de Premier Niveau (pour les entités), le Comité de Gestion Actif- Passif, le Comité des Risques Opérationnels, le Comité de Suivi des Portefeuilles, le Comité RSE, le Comité Produits



Nouveaux, les Comités du dispositif de recouvrement assurent à tous les niveaux une implémentation effective des directives et décisions du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2019, les réunions des Comités des risques se sont tenues à une fréquence régulière. Ainsi, 32 réunions se sont tenues au niveau de la Holding et de toutes les entités. Par ailleurs, afin de renforcer la surveillance des activités de gestion des risques, la Direction des Risques d'Oragroup a participé à toutes les réunions des Comités des risques des Conseils d'Administrations des entités du Groupe.

### **TROISIEME PARTIE :**

## **REGLES ET PRINCIPES ADOPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

### **1. Généralités**

Les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont déterminés conformément aux dispositions de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE. Ils font l'objet d'une proposition initiale du Conseil d'Administration qui les soumet à la validation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En amont de cette procédure décrite ci-dessus, le Comité des Ressources Humaines et Rémunérations d'ORAGROUP est chargé de faire des propositions au Conseil sur :

- Les indemnités de fonction des administrateurs.
- La politique de rémunération des mandataires sociaux d'ORAGROUP
- La rémunération, des cadres dirigeants sur la politique d'actionnariat salarié d'ORAGROUP.

Le Conseil d'Administration du 29 avril 2019 a proposé à l'Assemblée Générale la somme de 415 000 euros soit la contrevaletur de F CFA de 272 222 155 comme indemnité de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2019 pour couvrir aussi bien les réunions du Conseil que les travaux en comités spécialisés.

Cette proposition a été validée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2019 qui a donc alloué au Conseil la somme globale de 415 000 euros, soit la contrevaletur de F CFA de 272 222 155 que le Conseil a lui-même réparti entre ses membres.

- 2. Rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances**

#### **Administrateurs :**

Les Administrateurs d'ORAGROUP bénéficient d'une indemnité de fonction dont le montant global est proposé par le Conseil d'Administration et soumis pour approbation à l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice clos. Une fois ce montant global adopté, les indemnités de fonction sont réparties entre les Administrateurs, personnes physiques et morales, entre eux, de façon discrétionnaire, dans le respect des dispositions légales et fiscales. Hormis ces indemnités de fonction, les Administrateurs ont droit aux remboursements de leurs frais de voyages et d'hébergement pour assister aux réunions du Conseil d'Administration.

#### **Directeurs Généraux :**

Les rémunérations des Directeurs (Directeur Général et Directeur Général Adjoint) sont arrêtées par



le Conseil d'Administration qui procède à leur nomination. Ainsi, les rémunérations et avantages du Directeur Général, Monsieur Ferdinand NGON KEMOUM, et de son adjoint Monsieur N'DIAYE Cheikh Tidiane ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les montants de leurs rémunérations ainsi que leurs avantages en nature perçus au cours de l'exercice 2019, y compris les BSA ont régulièrement été transmis aux Commissaires aux Comptes.

#### **QUATRIEME PARTIE :**

#### **LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DE CES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE (Cf. annexe 2)**

#### **CINQUIEME PARTIE :**

#### **CONCLUSION**

Les activités d'ORAGROUP au cours de l'année 2019, se sont déroulées dans le respect de l'orthodoxie. Les instances décisionnelles d'ORAGROUP, notamment le Conseil d'Administration et ses Comités se sont régulièrement réunies avec le souci permanent de l'amélioration de la gouvernance engagée les exercices précédents.

Sous la supervision générale du Comité d'Audit, les contrôles de deuxième et troisième niveau ont couvert l'ensemble des activités et services de l'Institution avec des résultats satisfaisants quant à la maîtrise du risque. Ils donnent une assurance raisonnable quant à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations.

ORAGROUP poursuivra en 2020, le renforcement de sa gouvernance, dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles Circulaires 1, 2, 3, 4 et 5 de la Commission Bancaire entrées en application le 02 juillet 2018, et le renforcement des capacités de son personnel pour maintenir un niveau de service élevé en faveur de la clientèle, dans un souci permanent de maîtrise des risques et de préservation de la qualité de sa signature.

**Le Président du Conseil d'Administration  
Vincent LE GUENNOU**

**ANNEXE 1**  
**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ORAGROUP AU**  
**31/12/19**

| N° | COURTE BIOGRAPHIE   |
|----|---|
| 1  | <p><b>M. Vincent LE GUENNOU</b>, de nationalité française est Co-fondateur, Managing Director, et co-CEO d'Emerging Capital Partners (ECP). En tant que partenaire fondateur, il remplit la fonction de Directeur Général de la structure.</p> <p>ECP, qui gère un portefeuille de plus de 2 milliards de dollars à travers plusieurs fonds, est leader dans le secteur du capital-investissement exclusivement dédié à l'Afrique. Comme Co-Directeur Général, M. LE GUENNOU a mis en place la stratégie d'investissement d'ECP et s'occupe de la relation avec les actionnaires et les investisseurs du fonds. Il est aussi membre du Comité d'investissement et du Comité exécutif d'ECP. M. LE GUENNOU dispose de huit (8) actions d'Oragroup.</p> |
| 2  | <p><b>M. Brice LODUGNON</b>, de nationalité ivoirienne, est Managing Director au sein d'Emerging Capital Partners. Avant de rejoindre ECP, Brice Lodugnon exerçait en tant qu'Investment Officer chez EMP Global depuis 2001. Auparavant, il a occupé les fonctions de Conseiller Technique pour les affaires économiques et financières au Ministère des Infrastructures Economiques de Côte d'Ivoire et Associate à Taylor Dejongh Inc., à Washington DC. M. LODUGNON dispose de huit (8) actions d'Oragroup.</p>   |
| 3  | <p><b>M. Ferdinand NGON KEMOUM</b>, de nationalité camerounaise, est administrateur et également actuel Directeur Général d'Oragroup S.A. Avant de prendre ces mandats d'administrateur et de dirigeant exécutif d'Oragroup, Monsieur NGON était partenaire et Directeur Général de ECP. Avant de rejoindre ECP, il était Managing Director au sein de Framlington Asset Management, un gestionnaire de fonds britannique. Ferdinand a aussi occupé plusieurs postes à responsabilité, chez LOITA Capital Partners International, une banque d'affaires basée à Johannesburg, en Afrique du Sud. M. Ngon dispose de huit (8) actions d'Oragroup.</p>  |
| 4  | <p><b>M. William NKONTCHOU</b>, de nationalité camerounaise, est Directeur chez ECP et participe à la recherche d'opportunités, la structuration, la réalisation et le monitoring des investissements à ECP depuis début 2008. Il a débuté sa carrière avec le Technical Leadership Program et le Corporate Audit Staff Program au sein des différentes divisions de General Electric, parmi lesquelles GE Healthcare (France/South Africa), GE Capital (England), Corporate Sourcing Initiatives (England) et CNBC (USA). En 2001, il rejoint l'équipe de Merrill Lynch Investment Banking à Londres, où il a réalisé des missions de conseil pour la clientèle européenne.</p>  |
| 5  | <p><b>Mme Anne-Claire GREMEAUX</b> est Représentante Permanente de la société ECP Financial Holding Administrateur, au Conseil. Elle est de nationalité française et occupe le poste de Directrice juridique des Affaires Francophones de Emerging Capital Partners (ECP). Avant de rejoindre ECP, Anne-Claire a occupé les postes de Directrice de cabinet du Président et de Directrice juridique de la Division Thermique du Groupe ContourGlobal, où elle était également Vice-Président, membre du Comité Exécutif Senior et Administrateur de plusieurs sociétés du Groupe. Elle était auparavant avocate inscrite au Barreau de Paris.</p>   |

|   |   |
|---|---|
|   |   |
| 6 | <p><b>M. M'Baye THIAM</b>, de nationalité sénégalaise, est conseiller du Président de la BOAD. Auparavant, il a occupé plusieurs positions clés dont celle de Directeur Financier de la BOAD de 1995 à 2008. Il fut administrateur de la BRVM, de Bank of Africa Bénin, Vice-Président de la CRRAE UMOA et Président du Comité d'audit. M. Thiam est actuellement Administrateur d'Oragroup SA, Président du Conseil d'Administration d'Orabank Côte d'Ivoire et Président du Conseil d'Administration de la SICAV Abdou Diouf.</p>   |
| 7 | <p><b>M. François KLITTING</b> est Administrateur Indépendant, de nationalité française, est Directeur Général et administrateur de Spirit, une société française intervenant dans le secteur de l'immobilier. Auparavant, il a occupé plusieurs positions clés dont celle de Directeur des Activités Financières du Crédit d'Équipement des PME de 1990 à 1997, de Directeur Financier d'AXA Investment managers de 1997 à 2000, de Directeur des Investissements d'AXA France de 2000 à 2002, de Directeur Général d'AXA Banque de 2003 à 2007 de Président d'AXA Assistance France de 2008 à 2016. M. Klitting est par ailleurs administrateur d'AXA Crédit, société marocaine de crédit à la consommation.</p>  |
| 8 | <p><b>Mme Marie-Ange SARAKA YAO</b>, est Administrateur Indépendant, de nationalité franco-ivoirienne est directrice générale du département de mobilisation des ressources et des partenariats avec le secteur privé de Gavi, l'Alliance du Vaccin fondée en 2000. De par son parcours, Marie-Ange Saraka-Yao a acquis une solide expérience d'une vingtaine d'années en leadership stratégique, élaboration de politiques, innovation financière et mobilisation des ressources au sein de marchés émergents et internationaux. Depuis son arrivée à Gavi en 2011, ses compétences en leadership ont été déterminantes dans la réalisation de la plus importante levée de fonds, de près de 18 milliards de dollars américains entre 2011 et 2015, de l'histoire de Gavi. Avant de rejoindre Gavi, Mme Saraka-Yao a occupé plusieurs postes de direction notamment dans des sociétés financières internationales et des banques multilatérales de développement notamment le groupe de la banque mondiale et la banque africaine de développement. Mme Saraka-Yao est franco-ivoirienne. Titulaire d'une Maîtrise en administration des affaires de l'université de Wharton en Pennsylvanie et diplômée de l'ESSEC à Paris, elle parle couramment l'anglais, le français et le portugais.</p> |
| 9 | <p><b>M. Alassane BA</b>, est un Senior banquier d'investissement ayant 30 d'expérience dans le domaine bancaire et le financement des infrastructures et l'immobilier. Il est diplômé de l'École Supérieure en Management pour Banque de Paris I Sorbonne - France et du Centre d'Études Économiques, Financières et Bancaires (CEFEB) de Marseille France. Il a été Chef de Division pour Industries et Services Secteur privé à la Banque africaine de Développement, Directeur général Shelter Afrique à Nairobi au Kenya, Conseiller Principal du Vice-Président chargé du Secteur Privé, Infrastructure et l'Intégration Régionale à la BAD, Directeur Général p.i. Africa50 Infrastructure Fund. Depuis Septembre 2017, il est le DG de Diarama Advisory Partners, société indépendante de Conseil spécialisée en marché de capitaux, financement des infrastructures et l'immobilier. Monsieur BA est depuis novembre 2017, membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA).</p>  |
|   |   |

**ANNEXE 2**  
**LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS**  
**TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL**  
**DURANT L'EXERCICE 2019**

| Dénomination des sociétés  | Forme | Qualité dans la société                        | Siège social  |
|----------------------------|-------|--|---------------|
| <b>VINCENT LE GUENNOU</b>  |       |  |               |
| GAM                        | SA    | Président du Conseil d'Administration          | Algérie       |
| Thunnus Overseas Group     | SAS   | Administrateur                                 | France        |
| ECP Cameroun               |       | Administrateur                                 | Cameroun      |
| EMP WAM                    |       | Président du Conseil d'Administration          | Côte d'Ivoire |
| Eranove                    | SA    | Président du Conseil d'Administration          | France        |
| CIE                        | SA    | Représentant permanent de ECP Finagestion Sarl | Côte d'Ivoire |
| SODECI                     | SA    | Administrateur                                 | Côte d'Ivoire |
| SDE                        | SA    | Administrateur                                 | Sénégal       |
| ECP Financial Holdings     |       | Administrateur                                 | Ile Maurice   |
| ECP AFRICA FUND II France  | SAS   | Président                                      | France        |
| ECP Manager France         | SAS   | Président                                      | France        |
| <b>M'BAYE THIAM</b>        |       |  |               |
| SICAV Abdou DIOUF          |       | Président du Conseil d'Administration          | Bénin         |
| Orabank Côte d'Ivoire      | SA    | Président du Conseil d'Administration          | Côte d'Ivoire |
| <b>FRANÇOIS KLITTING</b>   |       |  |               |
| Spirit                     |       | Administrateur                                 | France        |
| Spirit Promotion           |       | Administrateur                                 | France        |
| Spirit Entreprises         |       | Administrateur                                 | France        |
| Spirit REIM                |       | Administrateur                                 | France        |
| AXA Crédit                 |       | Administrateur                                 | Maroc         |
| Spirit                     |       | Directeur Général                              | France        |
| <b>WILLIAM NKONTCHOU</b>   |       |  |               |
| Orabank Togo               | SA    | Administrateur                                 | Togo          |
| Orabank Bénin              | SA    | Administrateur                                 | Bénin         |
| Orabank Côte d'Ivoire      | SA    | Administrateur                                 | Côte d'Ivoire |
| Orabank Guinée             | SA    | Administrateur                                 | Guinée        |
| Orabank Tchad              | SA    | Administrateur                                 | Mauritanie    |
| Orabank Gabon              | SA    | Administrateur                                 | Gabon         |
| Orabank Mauritanie         | SA    | Administrateur                                 | Mauritanie    |
| FTSL                       | SA    | Administrateur                                 | Cameroun      |
| Finandev Africa Holdings   |       | Administrateur                                 | Ile Maurice   |
| Thunnus Group Overseas     | SAS   | Administrateur                                 | France        |
| Pêche & Froid Océan Indien | SA    | Administrateur                                 | Madagascar    |

| <b>BRICE LODUGNON</b>        |           |  |               |
|------------------------------|-----------|--|---------------|
| Orabank Togo                 | SA        | Administrateur   | Togo          |
| Orabank Bénin                | SA        | Administrateur   | Bénin         |
| Orabank Côte d'Ivoire        | SA        | Administrateur   | Côte d'Ivoire |
| Orabank Guinée               | SA        | Administrateur   | Guinée        |
| Orabank Tchad                | SA        | Administrateur   | Mauritanie    |
| Orabank Gabon                | SA        | Administrateur   | Gabon         |
| CIE                          | SA        | Administrateur   | Côte d'Ivoire |
| CIPREL                       | SA        | Administrateur   | Côte d'Ivoire |
| SODECI                       | SA        | Administrateur   | Côte d'Ivoire |
| SDE                          | SA        | Administrateur   | Côte d'Ivoire |
| Eranove                      | SA        | Administrateur   | France        |
| Novaera                      | SA        | Administrateur   | Côte d'Ivoire |
| EMP CAM                      |           | Administrateur   | Cameroun      |
| AMCHAM CI                    | SA        | Administrateur   | Côte d'Ivoire |
| ECP Afrique de l'Ouest       |           | Président /CEO   | Côte d'Ivoire |
| <b>ALASSANE BA</b>           |           |  |               |
| AERIA                        | SA        | Administrateur   | Côte d'Ivoire |
| DIARAMA Advisory Partners    |           | CEO  | Côte d'Ivoire |
| <b>FERDINAND NGON KEMOUM</b> |           |  |               |
| Orabank Togo                 | SA        | Administrateur   | Togo          |
| Orabank Bénin                | SA        | Administrateur   | Bénin         |
| Orabank Côte d'Ivoire        | SA        | Administrateur   | Côte d'Ivoire |
| Orabank Guinée               | SA        | Administrateur   | Guinée        |
| Orabank Mauritanie           | SA        | Administrateur   | Mauritanie    |
| Orabank Gabon                | SA        | Administrateur   | Gabon         |
| Orabank Tchad                | SA        | Président du Conseil   | Tchad         |
| ECP Financial Holding        | SA        | Administrateur   | Ile Maurice   |
| ECP Central Afrique          |           | Président/CEO  | Cameroun      |
| <b>ANNE-CLAIRE GREMEAUX</b>  |           |  |               |
| ECP Paris                    |           | Director Legal Affairs, Francophone Investments                          | France        |
| <b>MARIE-ANGE SARAKA YAO</b> |           |  |               |
| SODECI                       | SA        | Administrateur   | Côte d'Ivoire |
| GAVI                         | Fondation | Directrice Générale mobilisation de ressources et financements innovants | Suisse        |







**RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE  
SES COMITÉS ET DE SES MEMBRES**

## I. CONTEXTE

Conformément aux règles et pratiques de bonne gouvernance et spécifiquement à l'article 17 de la Circulaire n°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des Etablissements de Crédit et des Compagnies Financières de l'UEMOA, le Conseil a institué un processus d'évaluation annuelle de son efficacité et rendement.

Le présent rapport rend compte à l'Assemblée Générale, du résultat de cette évaluation qui concerne l'exercice 2019.

## II. DÉMARCHE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du Conseil d'administration d'ORAGROUP S.A pour l'exercice 2019 a été réalisée sous forme de questionnaire visant à évaluer les domaines suivants :

### Au niveau du Conseil

- Responsabilités essentielles
- Obligations vis-à-vis de l'organe exécutif
- Structure et composition
- Organisation et fonctionnement
- Comités spécialisés
- Déontologie, éthique gouvernance et principes de bonne conduite

### Au niveau des cinq (5) Comités du Conseil

- Respect du contenu de la charte
- Processus de désignation des membres
- Déroulement des réunions
- Formation des membres et les moyens mis à disposition
- Comptes-rendus au Conseil
- Déontologie, éthique gouvernance et principes de bonne conduite

### Au niveau des membres du Conseil

- Compétences personnelles (motivation, intégrité, loyauté, indépendance d'esprit)
- Qualités cognitives et fonctionnelles (esprit d'analyse et de synthèse, objectivité, ouverture d'esprit, sens de l'éthique, esprit d'équipe, écoute et sensibilité, communication, influence, vision, sens politique, sens de responsabilité, esprit des décisions et de solidarité, sens de la gestion)

Les membres du Conseil ont rempli le questionnaire en classant une liste d'énoncés selon l'échelle suivante : Oui, très-bien, bien, passable, faible, sans avis, non.

## III. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### a. Fonctionnement du Conseil

Au cours de l'exercice 2019, l'effectif du Conseil d'ORAGROUP S.A. est resté à neuf (9) membres, avec trois administrateurs indépendants dont deux femmes, la dernière ayant rejoint le Conseil en décembre 2019.

Sauf urgence, les administrateurs sont convoqués dans un délai raisonnable. Le Conseil s'est réuni à sept (7) reprises. La fréquence des séances du Conseil ainsi que leur répartition dans l'année paraît ainsi adaptées à soutenir l'activité de la société. Le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil, a été de 86 % et jugé satisfaisant. La durée moyenne d'une réunion est de 4h. Elle paraît en adéquation à les ordres du jour discutés. Ceux-ci ont été jugés efficaces et de qualité. Les sujets abordés au cours des réunions ont été jugés en conformité avec les missions attribuées au Conseil. En outre, le déroulement des séances et l'implication dans les délibérations et la participation effective de chacun des administrateurs a été jugé bon. La mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration est satisfaisante.

Au titre des éléments de satisfaction à niveau très élevé dans la plupart des domaines évalués, on note : la capacité du Conseil à faire face à toutes les situations de crise et à identifier les menaces et les opportunités, le respect, la collaboration et les discussions ouvertes, la prise de décisions et le niveau de connaissances et d'expérience des membres du Conseil, la forte culture d'entreprise et le niveau de confiance entre le Conseil et la direction exécutive.

Quelques domaines nécessitent cependant de petites améliorations, à savoir :

- Les délais de transmission des documents aux membres,

- L'absence de digitalisation des documents
- L'absence de programme de formation continue à l'intention des membres pour renforcer leurs compétences et capacités ;
- La non accessibilité sur le site internet du Groupe des documents sur les performances financières

#### **b. Fonctionnement des Comités du Conseil**

Les Comités sont au nombre de cinq :

- Le Comité d'Audit
- Le Comité des Risques
- Le Comité d'Investissement et de Stratégie
- Le Comité d'Éthique et de Bonne Gouvernance et Nomination
- Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Chacun de ces Comités est doté d'une charte qui définit son rôle et ses missions. Les chartes de la plupart des Comités ont été modifiées sur la période 2018-2019 pour les conformer aux dispositions des cinq nouvelles circulaires de la Commission Bancaire.

S'ils l'estiment opportun, ces Comités peuvent faire appel à des experts extérieurs. L'assiduité et l'implication des membres de chacun des cinq Comités sont excellentes.

Les réunions de ces Comités ont lieu dans un délai suffisant avant la tenue du Conseil d'Administration. Ainsi le Comité d'Audit s'est réuni préalablement aux séances du Conseil relatives à l'arrêté des comptes semestriels et annuels.

Ces Comités rendent compte régulièrement de leurs missions au Conseil et lui transmettent un rapport de leurs recommandations.

Au regard de la plupart des domaines évalués, le fonctionnement des Comités est donc satisfaisant. Les points d'amélioration sont les délais de transmission des documents aux membres, la digitalisation des documents, l'absence d'un programme d'initiation à l'endroit des nouveaux membres, la faiblesse du processus de détection des conflits d'intérêts apparents et potentiels.

#### **c. L'autoévaluation des membres du Conseil**

Il ressort de cette auto-évaluation que les administrateurs disposent globalement des compétences personnelles leur permettant d'exercer convenablement leur mandat. Les qualités cognitives et fonctionnelles des membres du Conseil sont également satisfaisantes et suffisantes pour leur permettre de mener à bien les travaux. Par ailleurs, les administrateurs s'estiment suffisamment satisfaits de leur niveau de formation.

Les seuls points d'amélioration se rapportent à la non robustesse du programme d'accueil des nouveaux membres et à la non-exécution de formation sur mesure pour les administrateurs.

## **IV . CONCLUSION**

Le Conseil est satisfait des résultats de son évaluation sur l'année 2019 et travaillera à améliorer les domaines désignés comme nécessitant des améliorations. La prochaine évaluation aura lieu au cours de l'année 2021.





**PROJET DE RÉOLUTIONS  
PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**



## PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des états financiers de synthèse de la Société au titre de l'exercice clos au 31/12/19

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des :

- Rapport du président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-2 de l'AUDSCGIE
- Rapport de gestion du Conseil sur l'activité de la Société pour l'exercice clos au 31/12/19
- Rapport d'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels individuels établis selon le SYSCOHADA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport d'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels individuels établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport d'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Approuve ces rapports dans toutes leurs parties.

L'Assemblée Générale approuve spécifiquement :

- a) Les états financiers annuels individuels de synthèse établis selon le SYSCOHADA de l'exercice social clos le 31/12/2019, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de FCFA, cinq milliards quatre cent soixante-quatre millions sept cent quarante et un mille deux cent treize (5 464 741 213), un total bilan de FCFA, deux cent sept milliards trois cent vingt-neuf millions deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-deux (207 329 278 522) et des fonds propres de FCFA, quatre-vingt-dix-neuf milliards sept cent trente-trois millions deux cent cinquante-et-un mille sept cent dix-neuf (99 733 251 719).
- b) Les états financiers annuels individuels de synthèse établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) de l'exercice social clos le 31/12/2019, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de F CFA, un milliard neuf cents millions vingt-quatre mille deux cent six (1 900 024 206), un total bilan de FCFA, deux cent trente-huit milliards deux cent quatre-vingt-deux millions cinq cent cinquante-sept mille deux cent dix-neuf (238 282 557 219) et des fonds propres de FCFA, cent trente-et-un milliards vingt-neuf millions cinq cent vingt-quatre mille six cent dix-neuf (131 029 524 619).
- c) Les états financiers annuels consolidés de synthèse établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) de l'exercice social clos le 31/12/2019, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de FCFA, dix-huit milliards trois cent vingt-sept millions trois cent vingt mille six cent quatre-vingt-douze (18 327 320 692), un total bilan de FCFA, deux mille six cent trente-quatre milliards trois cent trente-huit millions deux cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-onze (2 634 338 272 491) et des fonds propres de FCFA, cent quarante milliards six cent quarante-sept millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (140 647 978 297).

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 440 de l'AUDSCGIE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées en application de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, déclare approuver expressément ledit rapport, en chacun de ses termes, et chacune des conventions qui y sont mentionnés.

## TROISIÈME RÉSOLUTION :

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'AUDSCGIE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve le contenu dudit rapport.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Approbation du rapport d'évaluation du Conseil, ses comités et chacun de ses membres

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, en application des dispositions de l'article 17 de la Circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, le rapport d'évaluation du Conseil d'Administration dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres, déclare approuver expressément ledit rapport, en chacun de ses termes qui y sont mentionnés.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION :

Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé. Elle donne pour le même exercice décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

## SIXIÈME RÉSOLUTION

Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/19

### 1 - Suivant le référentiel SYCOHADA

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019, s'élevant à **F CFA cinq milliards quatre cent soixante-quatre millions sept cent quarante et un mille deux cent treize (5 464 741 213)**, comme suit :

- Dotation de la réserve obligatoire (10 % du résultat) : 546 474 121 francs CFA
- Distribution de dividendes : 4 442 561 984 francs CFA
- Affectation au compte « Report à nouveau » : 475 705 108 francs CFA

Le dividende unitaire brut ressort à 64 F CFA.

La mise en paiement interviendra dans un délai de 45 jours à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

### 2 - Suivant le référentiel IFRS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019, s'élevant à F CFA, un milliard neuf cents millions vingt-quatre mille deux cent six (1 900 024 206) en report à nouveau.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, pour une durée d'un (01) an, venant à expiration en l'an 2021, précisément le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020 :

- Monsieur Jean-Louis MATTEI
- Madame Kadidiatou FADIKA-COULIBALY

Monsieur Jean-Louis MATTEI et Madame Kadidiatou FADIKA-COULIBALY ont déclaré par avance accepter le mandat d'administrateur qui vient de leur être confié en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction, prévue par les textes ou par les statuts, susceptible de leur interdire d'exercer ce mandat.

Cette décision d'affectation modifie la situation des capitaux propres de ORAGROUP comme suit :

| POSTE DU BILAN          | AVANT RÉPARTITION     | APRÈS RÉPARTITION     |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Capital                 | 69 415 031 000        | 69 415 031 000        |
| Réserves obligatoires   | 1 739 568 637         | 2 286 042 758         |
| Réserves facultatives   | 0                     | 0                     |
| Report à nouveau        | 4 351 407 831         | 4 827 112 939         |
| Prime d'émission        | 18 762 503 038        | 18 762 503 038        |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b> | <b>94 268 510 506</b> | <b>95 290 689 735</b> |
| Résultat de l'exercice  | 5 464 741 213         | 0                     |
| Dividendes à distribuer |                       | 4 442 561 984         |
| <b>TOTAUX</b>           | <b>99 733 251 719</b> | <b>99 733 251 719</b> |



### SEPTIÈME RÉOLUTION Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, pour une durée d'un (01) an, venant à expiration en l'an 2021, précisément le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020 :

- Monsieur Jean-Louis MATTEI
- Madame Kadidiatou FADIKA-COULIBALY

Monsieur Jean-Louis MATTEI et Madame Kadidiatou FADIKA-COULIBALY ont déclaré par avance accepter le mandat d'administrateur qui vient de leur être confié en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction, prévue par les textes ou par les statuts, susceptible de leur interdire d'exercer ce mandat.

### HUITIÈME RÉOLUTION Situation des mandats des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale constate que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant suivants arrivent à expiration à la fin de la présente Assemblée Générale qui approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

#### **Commissaire aux comptes titulaire**

KPMG TOGO dont le siège est situé à Immeuble BTCI 1er étage, 9 avenue Sylvanus Olympio BP : 6019 Lomé-TOGO,  
Représentée par Monsieur FANOU Franck

#### **Commissaire aux comptes suppléant**

Cabinet Fiduciaire Internationale Ouest Afrique dont le siège est situé à 4, Rue Léopold d'Almeida, Bènglato - BP 3630 Lomé 01 – Lomé-Togo,  
Représenté par Madame Fafavi Martine NUBUKPO-AGODIO

L'Assemblée Générale, en considération de la recommandation du Comité d'Audit, décide de :

- Renouveler le mandat du cabinet KPMG TOGO en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.
- Renouveler le mandat du Cabinet Fiduciaire Internationale Ouest Afrique en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.

Ces renouvellements sont faits sous réserve de leur approbation par le régulateur bancaire de l'UEMOA et le régulateur du marché financier régional de l'UMOA. L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à fixer la rémunération des Commissaires aux Comptes ainsi nommés.

### NEUVIÈME RÉOLUTION Fixation des indemnités de fonction des membres du conseil au titre de l'exercice 2019

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, pour l'exercice 2020, la somme globale brute annuelle de deux cent vingt-six millions trois cent cinquante-cinq mille cent soixante-cinq (226 305 175) francs CFA, soit l'équivalent de trois cent quarante-cinq mille (345 000) Euros à titre d'indemnités de fonction.

Le Conseil d'Administration répartira librement cette somme entre ses membres.

### DIXIÈME RÉOLUTION Rectification d'une erreur matérielle dans le PV d'assemblée du 13/04/18

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, valide la rectification de l'erreur matérielle survenue lors de la transcription de la 9ème résolution de l'assemblée générale du 13 avril 2018 relative à la ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur Laurent KLEIN. En effet, il a été indiqué à tort dans cette résolution que Monsieur François KLITTING était nouvel administrateur représentant permanent des actionnaires BIO et PROPARGO.

### ONZIÈME RÉOLUTION Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Enfin, le site internet permettant aux actionnaires d'exercer leurs droits de communication visés par l'article 525 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE est [www.orabank.net](http://www.orabank.net). Les documents en support physique sont disponibles au siège de la société sis à 392, Rue des Plantains - B.P. 2810 LOMÉ-TOGO.

Lomé, le 10 juin 2020.

Le Président du Conseil  
d'Administration





**RÉSUMÉ DU CURRICULUM  
VITAE DE L'ADMINISTRATEUR  
INDÉPENDANT PROPOSÉ À  
LA RATIFICATION**

## **Jean-Louis Mattei**

Jean-Louis Mattei est un banquier français qui a rejoint la Société Générale en 1973 et a plus de 30 années d'expérience dans la direction d'institutions bancaires.



### **Fonctions de direction occupées**

09/2012 – 03/2013 Conseiller du PDG, Société Générale SA  
01/1998 – 09/2012 Directeur, Banque de détail à l'international, Société Générale SA  
11/1992 – 10/1993 Directeur Société Générale Afrique  
05/1988 – 11/1992 Directeur Général SGBCI

### **Fonctions d'Administrateur occupées (Non exhaustif)**

- Agence Française de Développement (France)
- PCA Société Générale Marocaine de Banques (Maroc)
- Société Générale Banques Cote d'Ivoire (Côte d'Ivoire)
- Rosbank (Russie)
- QNB Alalhi Bank SAE (Qatar)
- General Bank of Greece SA (Grèce)
- Delta Credit Bank JSC (Russie)

### **Education**

Centre d'études supérieures de Banque (Diplômé en 1976)  
Institut d'Etudes Politiques de Paris (Diplômé en 1971)



# FORMULAIRE DE PROCURATION



**FORMULAIRE UNIQUE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION**

(N.B. : reportez -vous à l'avis au verso)

**ACTIONNAIRE**

Nom et prénom usuel, ou dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Domicile ou siège social : \_\_\_\_\_

Titulaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives dont \_\_\_\_\_ Pleine propriété \_\_\_\_\_ Usufruit \_\_\_\_\_ Nue-propriété ;

Étant précisé que les droits de l'actionnaire sur ses titres résultent de l'accomplissement de la formalité prévue par l'article 541 de l'Acte Uniforme sur le Droit des Sociétés Commerciales, savoir :

- Inscription dans les registres de titres nominatifs au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure locale.
- Délivrance de l'attestation ci-annexée par \_\_\_\_\_

(Dénomination et adresse)

Intermédiaire habilité, gérant le portefeuille titres inscrites en compte à la date de l'Assemblée

(1)  JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT ET L'AUTORISE À VOTER EN MON NOM : (dater et signer en bas)

(2)  JE SOUHAITE VOTER PAR CORRESPONDANCE : (remplir ce cadre, dater et signer)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, titulaire de \_\_\_\_\_ actions, déclare, après avoir pris connaissance des documents annexés au présent formulaire, émettre le vote suivant sur chacune des résolutions proposées à l'Assemblée Générale \_\_\_\_\_ convoquée le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures, ainsi qu'à toute autre Assemblée Générale convoquée sur le même ordre du jour.

Attention : toute abstention exprimée ou toute absence d'indication de vote sera assimilée à un vote contre.

| RÉSOLUTIONS                | VOTE (cocher une case par ligne) |                          |                          |
|----------------------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                            | Pour                             | Contre                   | Abstention               |
| 1 <sup>re</sup> résolution | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2 <sup>e</sup> résolution  | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3 <sup>e</sup> résolution  | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4 <sup>e</sup> résolution  | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5 <sup>e</sup> résolution  | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6 <sup>e</sup> résolution  | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7 <sup>e</sup> résolution  | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8 <sup>e</sup> résolution  | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9 <sup>e</sup> résolution  | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| RÉSOLUTIONS                | VOTE (cocher une case par ligne) |                          |                          |
|----------------------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                            | Pour                             | Contre                   | Abstention               |
| 10 <sup>e</sup> résolution | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 11 <sup>e</sup> résolution | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|                            | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|                            | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|                            | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|                            | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|                            | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|                            | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|                            | <input type="checkbox"/>         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Si des résolutions nouvelles étaient présentées à l'Assemblée :

- Je fais confiance au président qui votera en mon nom
- Je m'abstiens, ce qui signifie que je vote contre
- Je donne procuration à M. \_\_\_\_\_

Nom, prénom, adresse et qualité

(3)  JE SOUHAITE VOTER PAR PROCURATION : (remplir ce cadre, dater et signer)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, titulaire de \_\_\_\_\_ actions, connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée et des autres documents énumérés à l'article 525 de l'Acte Uniforme sur le Droit des Sociétés Commerciales, donne pouvoir sans faculté de substituer à M. \_\_\_\_\_

Nom, prénom, adresse et qualité

ou à défaut, à M. \_\_\_\_\_, pour me représenter à

Nom, prénom, adresse et qualité

l'Assemblée Générale \_\_\_\_\_, convoquée le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures, ainsi qu'à toute autre Assemblée Générale convoquée sur le même ordre du jour.

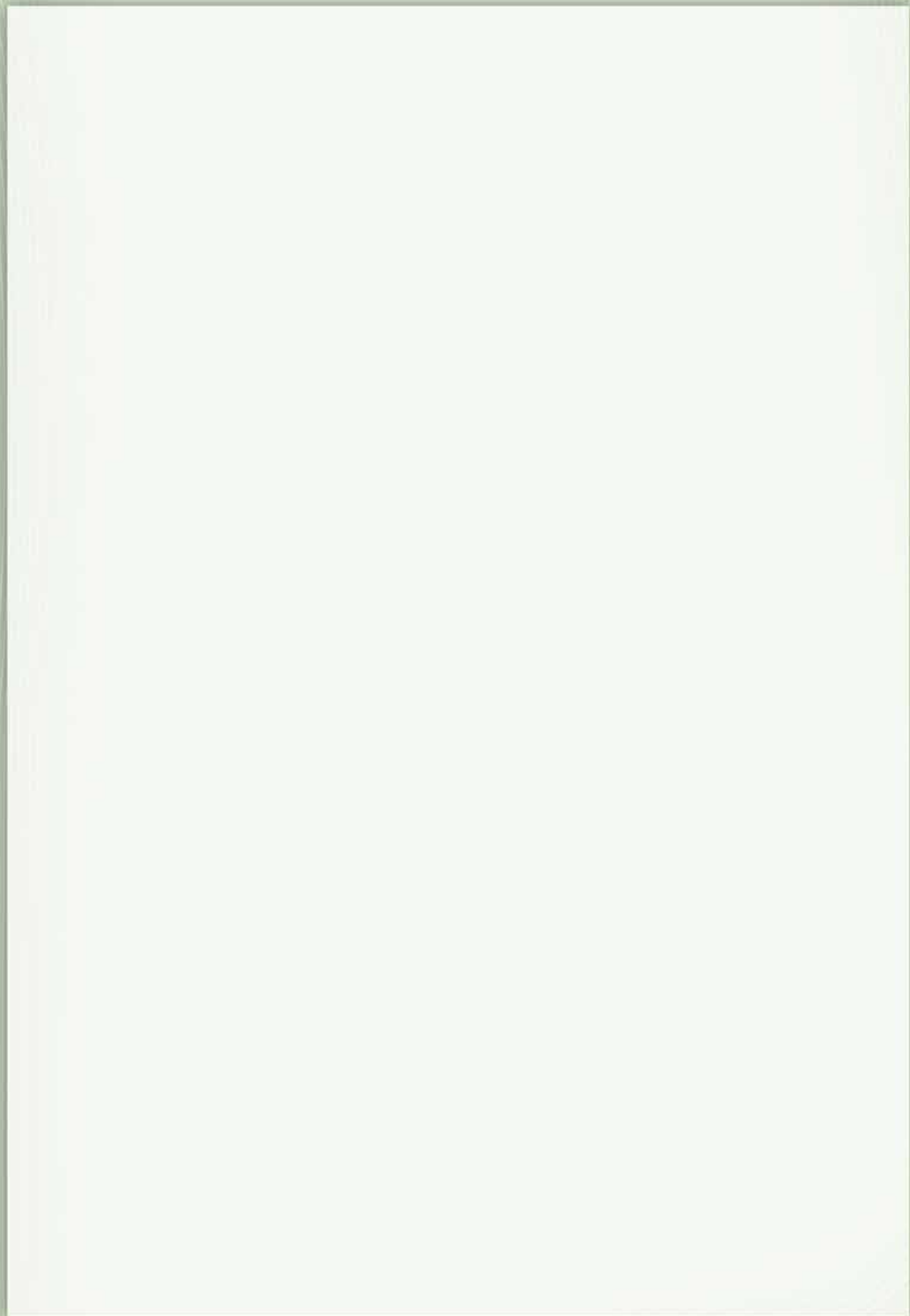
En conséquence, assister à l'Assemblée, signer les feuilles de présence, accepter toutes fonctions, prendre part à toute délibération, émettre tous votes, signer tous procès-verbaux et toutes pièces, et généralement, faire le nécessaire.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'actionnaire (ou de son représentant légal ou judiciaire) :

(en cas de vote par procuration, faire précéder la signature de la mention "Bon pour pouvoir")







Suivre les actualités du Groupe sur [www.orabank.net](http://www.orabank.net),  
notre reporting intégré sur <https://reporting.orabank.net/fr/>  
et les réseaux sociaux

